

UNION INTERPARLEMENTAIRE



CHRONIQUE DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

VOLUME 44



2010

Chronique des élections parlementaires

VOLUME 44

1^{er} janvier - 31 décembre 2010

© Union Interparlementaire 2011

ISSN (Imprimé) : 1994-0955

ISSN (en ligne) : 1994-0971

Photographies

Couverture : photo AFP/Pascal Pavani

Quatrième de couverture : photo AFP/Tugela Ridley

Union interparlementaire
5, chemin du Pommier
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse

Tél. : + 41 22 919 41 50
Fax : + 41 22 919 41 60
E-mail : postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de
l'UIP auprès des Nations Unies
220 East 42nd Street
Suite 3002
New York, N.Y. 10017
USA

Tél. : + 1 212 557 58 80
Fax : + 1 212 557 39 54
E-mail : ny-office@mail.ipu.org

Site Web : <http://www.ipu.org/parline-f>

TABLE DES MATIERES

Introduction	4
Afghanistan : Assemblée nationale	
▶ Chambre des Représentants	8
Australie : Parlement du Commonwealth australien	
▶ Chambre des Représentants	15
▶ Sénat	21
Azerbaïdjan : Assemblée nationale	27
Bahreïn : Assemblée nationale	
▶ Conseil des Représentants	32
Belgique : Parlement fédéral	
▶ Chambre des Représentants	37
▶ Sénat	47
Bosnie-Herzégovine : Assemblée parlementaire	
▶ Chambre des Représentants	58
Brésil : Congrès national	
▶ Chambre des Députés	65
▶ Sénat fédéral	70
Burundi : Parlement	
▶ Assemblée nationale	75
Colombie : Congrès	
▶ Chambre des Représentants	81
▶ Sénat	86
Costa Rica : Assemblée législative	91
Egypte :	
▶ Assemblée du Peuple	96
▶ Assemblée de la Choura	105
Etats-Unis d'Amérique : Congrès	
▶ Chambre des Représentants	111
▶ Sénat	116
Ethiopie :	
▶ Chambre des Représentants du Peuple	121
Haïti : Assemblée nationale	
▶ Chambre des Députés	126
▶ Sénat	135
Hongrie : Assemblée nationale	143
Iles Salomon : Parlement national	151
Iraq : Conseil des Représentants de l'Iraq	157
Japon : Diète nationale	
▶ Chambre des Conseillers	163

TABLE DES MATIERES

Jordanie : Assemblée nationale	
▶ Chambre des Représentants.....	172
Kirghizistan : Conseil suprême.....	178
Lettonie : Parlement	186
Maurice : Assemblée nationale.....	192
Myanmar : Assemblée de l'Union	
▶ Chambre des Représentants.....	197
▶ Chambre des Nationalités	209
Nauru : Parlement	221
Pays-Bas : Etats Généraux	
▶ Chambre des Représentants.....	229
Philippines : Congrès	
▶ Chambre des Représentants.....	236
▶ Sénat.....	242
République de Moldova : Parlement.....	248
République dominicaine : Congrès de la République	
▶ Chambre des Députés	256
▶ Sénat.....	260
République tchèque : Parlement	
▶ Chambre des Députés	264
▶ Sénat.....	271
République-Unie de Tanzanie : Assemblée nationale	278
Royaume-Uni : Parlement	
▶ Chambre des Communes	283
Saint-Kitts-et-Nevis : Assemblée nationale.....	290
Saint-Vincent-et-les-Grenadines : Assemblée	294
Sao Tomé-et-Principe : Assemblée nationale.....	299
Slovaquie : Conseil national.....	303
Soudan : Législature nationale	
▶ Assemblée nationale	310
Sri Lanka : Parlement	317
Suède : Parlement	324
Suriname : Assemblée nationale.....	330

TABLE DES MATIERES

Tadjikistan : Conseil suprême	
▶ Chambre des Représentants.....	336
Tonga : Assemblée législative	340
Trinité-et-Tobago : Parlement de Trinité-et-Tobago	
▶ Chambre des Représentants.....	345
Tuvalu : Parlement de Tuvalu.....	350
Venezuela : Assemblée nationale	353

INTRODUCTION

En 2010, 56 scrutins législatifs directs se sont tenus dans 44 pays. Sur l'ensemble de ces pays, le taux de participation moyen a été de 65,34 pour cent des électeurs, en baisse de 3,95 points par rapport aux élections tenues en 2009, selon les informations disponibles.

Le parti ou la coalition en place ont été reconduits dans 21 des 28 pays dans lesquels la composition du gouvernement dépend des résultats des élections législatives. Les faits de violence liés aux élections ont été moins nombreux que les années précédentes. Si la violence a fait rage en Afghanistan et aux Philippines, en revanche, d'après le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les élections qui ont eu lieu en Colombie ont été les plus paisibles qu'ait connu le pays depuis de nombreuses années.

Effets de la crise économique mondiale

Les mesures d'austérité mises en place suite à la crise économique mondiale ont été le principal sujet des élections dans de nombreux pays. Dans plusieurs pays d'Europe, les élections ont aussi été marquées par la crise de l'euro, qui avait atteint son point le plus bas depuis quatre ans suite à la grave crise de la dette qu'a connue la Grèce et la crainte que d'autres pays de la zone euro ne lui emboîtent le pas. En Hongrie (avril), en République tchèque (Chambre des députés, mai) et en Slovaquie (juin), les partis de centre-droit l'ont emporté en s'engageant à réduire la dette nationale. En République tchèque, toutefois, après avoir dénoncé le plan d'austérité du gouvernement, l'opposition a repris le contrôle du Sénat à l'issue du renouvellement d'un tiers du Sénat, en octobre.

Les élections qui feront date

Les élections d'octobre 2010 au Kirghizistan ont fait suite au renversement du Président Kurmanbek Bakiyev, après les troubles du mois d'avril. La nouvelle Constitution établie par le gouvernement provisoire et approuvée en juin par référendum prévoyait un Conseil suprême agrandi, de 120 membres. Celui-ci, nouvellement élu, a tenu sa première séance en décembre et approuvé la formation d'un nouveau gouvernement de coalition.

En novembre, le Myanmar a tenu ses premières élections législatives depuis 1990. Le Parlement monocaméral élu à l'époque n'a jamais siégé et la junte militaire a officiellement annulé les résultats du scrutin en mars 2010. En vertu de la Constitution de 2008, qui prévoit une Assemblée bicamérale, un quart des sièges de chacune des deux chambres est réservé aux officiers de l'armée, et la majorité des deux tiers est requise pour tout amendement à la Constitution. La nouvelle Constitution et les Lois électorales de 2010 interdisaient à Aung San Suu Kyi de se présenter aux élections de 2010. Son parti, la Ligue nationale pour la démocratie, a été dissous en septembre pour ne pas s'être inscrit aux élections. Le scrutin en tant que tel s'est déroulé sans incident majeur. Le Parlement nouvellement élu a siégé en janvier 2011 pour la première fois depuis sa dissolution anticonstitutionnelle, en 1988.

Des élections se sont tenues en avril à Sri Lanka, pour la première fois depuis la fin, en mai 2009, du conflit armé long de 26 ans qui a fait plus de 70 000 morts et des milliers de déplacés. L'Alliance populaire unifiée pour la liberté (UPFA) du Président Mahinda Rajapakse a remporté près de deux tiers des 225 sièges que compte le Parlement et Chamal Rajapakse, frère aîné du Président de la République, a été élu à sa présidence.

Au Soudan, les élections d'avril étaient les premières depuis la signature, en janvier 2005, de l'Accord de paix généralisé entre le Parti du congrès national (NCP) du Président Omar El-Béchr, et le Mouvement pour la libération du peuple du Sud Soudan (SPLM). Ce traité avait mis fin à la guerre civile qui avait débuté en 1983 entre le Nord à majorité musulmane et le Sud, où vivent principalement des Chrétiens et des animistes. Si le scrutin s'est déroulé sans incident majeur, les observateurs internationaux ont estimé que les élections n'avaient pas satisfait aux normes applicables, évoquant des actes d'intimidation et de harcèlement. Le nouveau parlement bicaméral a pris ses fonctions en mai.

Aux Tonga, c'était la première fois en novembre que la majorité des parlementaires ont été élus au scrutin direct. La nouvelle Assemblée législative forte de 26 membres, compte 17 membres (roturiers) élus au scrutin direct et neuf nobles élus au scrutin indirect. Jusque là, sur 32 parlementaires, neuf étaient des roturiers, neuf autres, des nobles et 14, des membres de droit nommés par le Roi.

En Haïti, le terrible séisme survenu en janvier 2010 avait contraint à reporter les élections législatives et présidentielles au mois de novembre. Puis, le contentieux électoral qui a entouré la présidentielle a encore retardé le second tour des deux scrutins jusqu'au mois de mars 2011. Le Parlement nouvellement élu a finalement été convoqué en avril, avant l'investiture du nouveau Président de la République, en mai.

Enfin, en Egypte, malgré l'invalidation partielle des élections de novembre et décembre par la Cour suprême administrative, la nouvelle Assemblée du peuple a tenu sa première séance en décembre, puis les manifestations populaires de janvier 2011 ont contraint le Président Hosni Moubarak à céder le pouvoir au Conseil suprême des forces armées en février. Le Conseil a ensuite suspendu la Constitution et dissous le Parlement, après quoi il a fixé de nouvelles élections législatives à septembre 2011.

Parlements sans majorité

Au Royaume-Uni, après les élections de mai, le Parlement s'est retrouvé privé de majorité pour la première fois depuis 1974. Au terme de longues négociations, le Parti conservateur et le Parti libéral-démocrate ont formé un gouvernement de coalition derrière le dirigeant des Conservateurs, M. David Cameron (43 ans). M. Cameron est ainsi devenu le plus jeune Premier Ministre britannique depuis Lord Liverpool qui s'était vu confier cette fonction en 1812, à 42 ans.

INTRODUCTION

Après les élections tenues en août, l'Australie s'est elle aussi retrouvée avec un parlement sans majorité, pour la première fois depuis 1940. En septembre, le Premier ministre, Mme Julia Gillard (Travailleuse), a fini par former un gouvernement minoritaire avec le concours des Verts et de trois parlementaires sans étiquette.

Enfin, aux Etats-Unis d'Amérique, un mouvement conservateur populaire - le Tea Party - a fait son apparition avant les élections de novembre. L'élection à la Chambre des représentants a donné lieu au plus important revirement depuis 1948, avec une victoire retentissante des Républicains qui ont remporté 242 sièges sur les 435 à pourvoir, contre 178 en 2008. Aux sénatoriales, les Démocrates ont réussi de peu à conserver la majorité, avec 53 sièges en tout (ce qui comprend le ralliement de deux indépendants). D'après des sources non officielles, environ 70 Républicains soutenus par le mouvement du Tea Party auraient été élus au Congrès.

Blocages post-électorales

En Iraq, le Conseil des représentants nouvellement élu a pris ses fonctions en juin, suite aux élections tenues en mars. Toutefois, il a rapidement été prorogé, n'arrivant pas à élire son président et n'a repris ses travaux qu'en novembre. De même, en Bosnie-Herzégovine, de longues négociations ont été nécessaires avant que le nouveau Bureau puisse être élu, en mai 2011. Les élections de septembre en Afghanistan et les contentieux qui s'en sont suivis ont retardé la prise de fonctions du nouveau Parlement jusqu'en janvier 2011. La Chambre des représentants a fini par élire son président en février 2011.

Dans certains pays, les élections anticipées n'ont pas suffi pour sortir de l'impasse politique préexistante. Ainsi, à Nauru, l'affrontement entre le Président de la République et le Parlement avait précipité la tenue des élections en avril 2010. Toutefois, les nouveaux élus, n'étaient autres que les membres sortants ! Le Parlement n'a donc pas été en mesure d'élire son nouveau président - condition incontournable pour toute activité parlementaire aux termes de la Constitution - de sorte qu'un nouveau scrutin a été organisé en juin. Après plusieurs différends, le Parlement a enfin élu son nouveau Président en novembre.

Le même mois, la République de Moldova a tenu ses premières élections depuis avril 2009. Les deux chambres élues en 2009 n'étaient pas parvenues à élire le nouveau président de la République. Les amendements à la Constitution qui prévoyaient un scrutin présidentiel direct ont été rejetés en septembre 2010, ce qui a donné lieu à un nouveau scrutin législatif en novembre. Au moment de la mise sous presse, le Parlement n'avait toujours pas élu de nouveau Président.

Enfin, en Belgique, les élections de juin 2010 n'ont pas été concluantes. En février 2011, le pays a atteint 250 jours sans gouvernement. Une nouvelle tentative de former un gouvernement de coalition a été lancée à la mi-mai 2011.

Les femmes au Parlement

En 2010, les femmes ont remporté 20,8 pour cent des 8 584 sièges à pourvoir au scrutin direct. Aux Pays-Bas, 61 femmes (soit 40,67 %) ont été élues - contre 55 (36,67 %) en 2006 -, la proportion la plus élevée de femmes jamais élue à la Chambre néerlandaise des représentants. En Suède, en revanche, la proportion de parlementaires femmes a diminué pour la première fois depuis 1991, passant de 162 (soit 46,42 %) en 2006, à 157 (44,99 %), en 2010. Aux Iles Salomon, à Nauru, aux Tonga et à Tuvalu, aucune femme n'a été élue.

Après les scrutins de 2010, cinq femmes sont devenues Présidentes de parlement. Outre la Lettonie, les Pays-Bas (Chambre des représentants), la République tchèque (Chambre des députés) et le Suriname, qui avaient déjà une femme à la tête d'une chambre parlementaire, la République-Unie de Tanzanie a élu sa première femme à cette fonction.

Parallèlement, la Slovaquie et Trinité-et-Tobago ont élu pour la première fois une femme Premier Ministre.

On trouvera plus ample information sur les élections législatives qui se sont déroulées en 2010 dans le *Panorama des élections législatives* ainsi que dans la base de données PARLINE (www.ipu.org/parline), d'où sont extraites les données figurant dans la *Chronique*.

Je tiens à remercier chaleureusement les responsables parlementaires, les membres des gouvernements et les commissions électorales qui apportent un concours non démenti à l'élaboration de cette chronique. J'espère avoir le plaisir de travailler avec les uns et les autres aux futures éditions de cette publication unique en son genre.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général

AFGHANISTAN

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Jirga / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Wolesi Jirga / Chambre des Représentants
Nombre de membres	249 élus au scrutin direct* *y compris: - 10 sièges sont réservés au groupe kuchi, dont au moins trois aux femmes. - 65 sièges additionnels sont réservés aux femmes. Ce qui signifie donc qu'il y a au moins 68 femmes au total.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	18 septembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

34 circonscriptions représentées par plusieurs membres (de deux à trente-trois membres de chaque province) comme suit:

Kaboul: 33; Kapisa: 4; Parwan: 6; Wardak: 5; Logar: 4; Ghazni: 11; Paktita: 4; Paktia: 5; Khost: 5; Nangarhar: 14; Kunar: 4; Laghman: 4; Nuristan: 2; Badakhstan: 9; Takhar: 9; Baghlan: 8; Kunduz: 9; Samangan: 4; Balkh: 11; Jowzjan: 5; Sar-i-Pul: 5; Faryab: 9; Badghis: 4; Herat: 17; Farah: 5; Nimroz: 2; Helmand: 8; Kandahar: 11; Zabol: 3; Uruzgan: 3; Ghor: 6; Bamyan: 4; Panjsher: 2; Daikundi: 4.

Dix sièges réservés au groupe Kuchi.

► Mode de scrutin : Proportionnel

Proportionnel: vote simple non transférable (VSNT)

Dans le système électoral en vigueur, les candidats qui recueillent le plus de suffrages dans chaque province emportent les sièges.

Toutefois, si le nombre de sièges remportés par des femmes est inférieur à un certain seuil, on attribue des sièges jusqu'à ce seuil aux

candidatures féminines ayant recueilli le plus de voix, et on attribue ensuite les sièges restants.

Il n'y a pas de limite supérieure au nombre des femmes membres du Parlement.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- Les citoyens afghans (par naissance ou naturalisation)
- Inscrits sur les listes électorales
- Âgés de dix huit ans et plus le jour du scrutin

Ne sont pas admises à voter les personnes privées de leurs droits politiques ou civiques par un tribunal compétent.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- citoyen afghan (d'origine ou depuis au moins 10 ans)
- âge : 25 ans révolus au jour de l'élection

Inéligibilité : représentants de l'Etat, personnes privées de leurs droits civils ou politiques par un tribunal reconnu

▶ **Incompatibilités**

- Ministres d'Etat
 - Titulaires d'un mandat judiciaire (Juges)
 - Fonctionnaires (Administration nationale)
 - Membres de la Commission électorale
 - Membres des forces armées
 - Procureurs, maires, directeurs de l'administration au niveau provincial
- Les incompatibilités ci-dessus valent pendant la durée du mandat.

▶ **Conditions de candidature**

- Les candidatures doivent être déposées au moins 75 jours avant le scrutin.
- Elles doivent être appuyées par la signature d'au moins 1 000 électeurs de la circonscription.
- Elles peuvent être présentées par les partis politiques.
- Une caution de 30 000 afghanis est exigée. Elle est remboursable si le candidat obtient au moins 3 % des suffrages valables exprimés dans la circonscription.
- Il faut être désigné par au moins 300 électeurs de la circonscription (qui est une constitution nationale pour les candidats Koutchis).

Contexte et déroulement des élections

En 2010, le peuple afghan était appelé pour la deuxième fois depuis la chute du régime des Talibans en 2001 à élire les membres de la Chambre des représentants (Wolesi Jirga).

Lors des élections précédentes, en septembre 2005, la plupart des candidats s'étaient présentés sans étiquette. Les partis politiques pouvaient présenter des candidatures mais leur nom ne pouvait apparaître à côté de celui des candidats sur les bulletins de vote. D'après plusieurs sources, les alliés du Président Hamid Karzaï avaient remporté entre 65 et 118 sièges, contre 60 à 80 pour la force d'opposition : le Front d'entente nationale. Il y avait parmi les candidats élus 20 anciens communistes, des chefs tribaux et religieux, des entrepreneurs et 68 femmes.

Lors des élections présidentielles d'août 2009 - entourées de nombreuses allégations de fraudes -, le Président Karzaï l'avait emporté sur son Ministre des affaires étrangères, Abdullah Abdullah, qui s'était retiré du second tour, programmé pour le mois de novembre suivant. M. Abdullah avait demandé en vain que la commission électorale opère des modifications en vue d'assurer des élections " régulières et transparentes ".

Les élections législatives de 2010 étaient initialement prévues pour le 22 mai, mais la Commission électorale indépendante a annoncé en janvier 2010 qu'elles seraient reportées à l'automne, évoquant des problèmes budgétaires, sécuritaires et logistiques.

Le 17 février 2010, le Président Karzaï a pris un décret présidentiel en vertu de l'article 79 de la Constitution, portant modification de la loi électorale afghane. Entre autres grands changements, ce décret confère au Président l'autorité de nommer les cinq commissaires de la Commission des contentieux électoraux. Ce décret ne peut être déclaré nul que si les deux Chambres y consentent. Ainsi, alors que la Chambre des représentants (Wolesi Jirga) a rejeté le décret le 31 mars, le Conseil des anciens (Meshrano Jirga) a pris position contre la décision de la première, au motif que la Constitution interdisait au Parlement de débattre d'amendements à la loi électorale durant la dernière année de la législature.

L'insécurité croissante dans la guerre livrée aux insurgés talibans a terni les élections de 2010, les morts de militaires et de civils atteignant des chiffres records. Le nombre de civils tués dans cette guerre a augmenté de 31 % au premier semestre de 2010, atteignant 1 271 morts. Par ailleurs, 500 soldats

étrangers ont été tués sur cette même période, contre 521 en 2009. Le Gouvernement américain prévoit de retirer progressivement ses troupes à compter de juillet 2011. La tenue d'un scrutin crédible était considérée comme une étape capitale pour les forces afghanes censées reprendre le contrôle de la sécurité nationale à l'horizon 2014.

La campagne électorale a démarré officiellement le 23 juin. En tout, 2 447 candidats, dont 386 femmes, étaient en lice pour les 249 sièges de la Chambre des représentants qui compte 68 sièges réservés aux femmes et 10 aux Koutchis.

Bien qu'ils aient désormais le droit d'être présentés par des partis, les candidats se sont, pour la plupart, présentés une nouvelle fois sans étiquette. Seuls 9 % d'entre eux étaient officiellement affiliés à un parti politique. En tout, 194 des membres sortants (78 %) de la Chambre des représentants se représentaient. L'appartenance ethnique demeure le principal élément influant sur les alliances politiques. Sur une population de 30 millions d'Afghans, 42 % sont pachtounes et 27 % tadjiks, tandis que les Hazâras et les Ouzbeks représentent 9 % de la population, le reste étant partagé entre Aimaks (4 %), Turkmènes (3 %), Baloutches (2 %) et d'autres ethnies (4 %).

La campagne a été animée dans les grandes villes sûres comme Kaboul, Mazar-el-Sharif et Hérât. Elle a été moins visible dans le sud du pays, où l'influence des Talibans est forte. Dans les zones urbaines, les candidats jeunes ont eu recours à divers moyens de faire campagne tels les textos, Facebook ou encore Twitter.

Nombre de candidats prônaient la justice sociale et le respect des droits de l'homme. Les femmes promettaient, quant à elles, de combattre les préjugés sexistes et les obstacles culturels rencontrés par leurs semblables, pour offrir une vie meilleure aux générations futures.

Les Talibans ont appelé au boycott des élections, annonçant qu'ils perturberaient le scrutin. Le 5 septembre, ils ont annoncé que toute personne associée au scrutin constituerait une cible légitime. Dans la période pré-électorale, au moins 23 personnes, dont quatre candidats, ont été tués dans le cadre de violences politiques.

Le Conseil des ministres a déclaré férié le jour du scrutin de manière à faciliter le vote. Des bulletins munis de photos et de pictogrammes ont été utilisés pour permettre aux électeurs analphabètes de voter. Il faut rappeler

que 72 % de la population est illettrée. Les Talibans ont revendiqué au moins 200 attaques le jour du scrutin, qui ont fait au moins 11 morts. Près de 15 % des 6 835 bureaux de vote n'ont pas ouvert pour des raisons de sécurité et environ 45 % des 9,2 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le National Democratic Institute (NDI) a rapporté que ses observateurs avaient assisté à un certain nombre d'incidents graves en rapport avec les élections, notamment des attaques contre des bureaux de vote et des électeurs. Le NDI a néanmoins nuancé son propos lors de sa déclaration préliminaire, concluant qu'il était trop tôt pour être sûr de l'impact de ces événements sur l'ensemble du processus électoral.

La proclamation des résultats préliminaires qui devaient normalement sortir le 9 octobre a ensuite été reportée au 1er décembre. Ceux-ci montrent un fort taux de renouvellement avec seulement 88 des membres sortants de la Chambre réélus. En tout, 69 femmes ont été élues.

La plupart des candidats s'étant présentés sans étiquette, il n'est pas possible de donner une répartition des sièges par parti politique. Les Pachtounes, qui conduisent traditionnellement les affaires du pays, ont remporté environ 90 sièges, contre 112 lors des élections de 2005. Dans la mesure où ils sont les alliés traditionnels du Président Karzaï (lui-même pachtoune), il faut croire que la nouvelle législature lui est moins favorable. Ce recul est dû en partie au fait que le scrutin n'a pas eu lieu dans certaines zones pachtounes.

Les Hazâras, minorité chiite représentant 9 % de la population, sont apparus comme une force majeure avec 59 sur 249 sièges (soit 23,7 %). Ils ont remporté les 11 sièges de la province de Ghazni, haut lieu de tension durant les neuf années d'insurrection talibane.

Le candidat malheureux de l'élection présidentielle, M. Abdullah, a déclaré que plus de 90 de ses partisans avaient remporté des sièges. M. Abdullah est associé avec les Tadjiks dans la vallée du Panjshir, au Nord de Kaboul, bastion de feu le commandant Ahmed Chah Massoud, qui dirigeait la lutte contre les Talibans. Plusieurs sources ont indiqué que le Jamiat-e-Islami - parti djihadiste dirigé par l'ancien Président Burhanuddin Rabbani - aurait pris de l'ampleur au sein de la nouvelle Chambre des représentants.

Avant la publication des résultats définitifs, la Commission électorale a annulé plus de 1,3 million de bulletins - soit près d'un quart de la totalité -

pour fraude et irrégularités et invalidé l'élection de 19 candidats. Une centaine de recours ont été déposés auprès de la Commission des contentieux électoraux, pour fraude. Plusieurs parlementaires en exercice ont contesté les résultats. Le Président de la Chambre des anciens, M. Hazrat Sebghatollah Mojaddedi, a jugé illégitime la proclamation des résultats définitifs de l'élection législative. Le 20 décembre, le porte-parole de M. Karzaï a annoncé que la nouvelle Chambre des représentants tiendrait sa première séance le 20 janvier 2011.

Le 27 décembre, le Président Karzaï a créé un Tribunal spécial des élections pour connaître des plaintes de fraude, lequel a ensuite été approuvé par la Cour suprême. Les cinq membres du Tribunal ont été nommés par le Président. Le 3 janvier 2011, son Président, M. Sediqullah Haqiq, a dit que le Tribunal rendrait des arrêts sous deux semaines, de façon que la séance inaugurale de la Chambre des représentants puisse avoir lieu à la date prévue.

Le 11 janvier, la Commission de contrôle de la Constitution - fondée par le Président Karzaï en mai 2010, pour s'assurer du respect de la légalité dans l'administration publique, ainsi que dans les instances législatives et judiciaires - a déclaré illégale la création du Tribunal spécial. Tandis que certains candidats élus étaient favorables à la création de ce tribunal, d'autres estimaient que les contentieux électoraux devaient être examinés par la Commission électorale déjà en place et par la Commission des contentieux électoraux.

Le Tribunal a engagé le Président Karzaï à reporter d'un mois la convocation de la Chambre des représentants, afin de lui laisser le temps de régler les différends électoraux. De nouveaux élus ont quant à eux insisté pour que la Chambre des représentants tienne sa première session. Compte tenu de la pression croissante, le Président Karzaï a annoncé l'inauguration de la Chambre des représentants, à condition que le Tribunal poursuive ses investigations.

Le 26 janvier, le Président Karzaï a inauguré la nouvelle Chambre des représentants. Celle-ci n'est cependant pas parvenue à élire son nouveau président après plusieurs tours de scrutin.

Le 10 février, le Président par intérim de la Chambre des représentants, M. Sarwar Osmani, a annoncé que le Tribunal avait décidé d'annuler l'élection de 83 nouveaux membres de la Chambre. Le 12 février, la

Chambre des représentants a adopté une résolution demandant au Président Karzaï de dissoudre le Tribunal. Toutefois, le Procureur général a abondé dans le sens du Tribunal et pris un mandat autorisant le recomptage des voix par la Commission électorale.

Le 27 février, la Chambre a élu M. Abdul Raouf Ibrahimî à sa présidence.

Le 23 juin, le Tribunal a statué que 62 membres de la Chambre des représentants devraient être remplacés, pour fraude électorale. Deux jours plus tard, la Chambre a voté la révocation de cinq membres de la Cour suprême, auxquels elle a reproché de ne pas avoir bloqué la décision du Tribunal.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	9 200 000	
Votants	4 216 594	45,00 %
Bulletins blancs ou nuls	186 367	
Suffrages valables	4 030 227	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	180	
Femmes	69	27,71 %
Total	249	

AUSTRALIE

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament of the Commonwealth of Australia / Parlement du Commonwealth australien
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	150 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	21 août 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 19 juillet 2010. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu en novembre 2007.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 148 circonscriptions uninominales, réparties dans les six Etats et les deux territoires de l'Australie en proportion de leur population

▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire direct à vote préférentiel.

Les Représentants sont élus - à raison d'un par circonscription - à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les électeurs sont appelés à indiquer un ordre de préférence entre les divers candidats. Tout candidat obtenant la majorité absolue ou 50% des voix + 1 est déclaré élu. Si aucun candidat ne recueille la majorité absolue des votes de première préférence, il est procédé à un second décompte. A cet effet, on élimine le candidat ayant obtenu le plus faible score et ses suffrages sont répartis entre les candidats restants en fonction des votes de seconde préférence exprimés par les électeurs. Ce processus est poursuivi jusqu'à ce que l'un des candidats obtienne la majorité absolue.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote obligatoire, l'abstention non justifiée étant passible d'une amende.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen australien ou sujet britannique inscrit sur les registres électoraux du Commonwealth au 25.01.1984

Interdiction: permis de séjour temporaire, interdiction d'immigration, condamnation pour trahison, maladie mentale, peine de prison de trois ans ou plus

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- nationalité australienne

Inéligibilité: faillite non réhabilitée, trahison, allégeance à un Etat étranger, infraction punie d'une peine de prison d'un an ou plus, acte de corruption durant les deux années précédant le scrutin

▶ **Incompatibilités**

- membres des assemblées législatives d'Etat et territoriales ou de l'autre Chambre du Parlement
- titulaires de fonctions publiques rémunérées et pensionnés dont l'allocation est payée sur des fonds publics (à l'exception des Ministres et des membres des forces armées)
- responsables de la Commission électorale
- sauf exception, bénéficiaires d'un contrat lucratif avec le Gouvernement

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par six électeurs qualifiés de la circonscription concernée ou un parti politique dûment reconnu
- caution: A\$350, remboursable à tout candidat obtenant au moins 4% des votes de première préférence

Contexte et déroulement des élections

Les élections d'août 2010, qui en vertu de la Constitution auraient normalement dû se tenir en novembre 2010, portaient sur les 150 sièges de la Chambre des représentants et 40 des 70 sièges du Sénat (voir note). Il s'agissait des premières élections tenues durant le mandat de Mme Julia Gillard, qui avait succédé deux mois plus tôt à M. Kevin Rudd au poste de Premier ministre.

Lors du scrutin précédent, en novembre 2007, le Parti travailliste australien

(ALP), de M. Rudd - qui s'était engagé à ratifier le Protocole de Kyoto et à réduire les émissions de CO2 de 60 % à l'horizon 2050 - avait remporté 83 des 150 sièges que compte la Chambre des représentants et 18 des 40 sièges à renouveler au Sénat. Le Parti libéral du Premier ministre d'alors, John Howard, avait obtenu respectivement 55 et 15 sièges. En décembre, M. Rudd avait reçu l'investiture à la fonction de Premier ministre, aux côtés de Mme Gillard, première femme à accéder à la fonction de vice-premier ministre.

M. Rudd, très populaire au début de son mandat, a vu sa cote de popularité baisser en avril 2010 après sa décision de remiser le programme de compensation des émissions de carbone. En mai, il a proposé d'instaurer une taxe de 40 % sur les bénéficiaires miniers à compter de juillet 2012. Selon lui, cette taxe devait permettre de faire rentrer 12 milliards de dollars australiens dans les caisses de l'Etat les deux premières années, ce qui était nécessaire pour améliorer les prestations sociales à une population vieillissante. Les sociétés minières ont dénoncé ce plan qui nuirait à leur compétitivité et entraînerait des licenciements.

M. Rudd s'est vu contester le leadership de l'ALP et Mme Gillard lui a succédé au poste de Premier ministre le 24 juin. Mme Gillard est devenue ainsi la première femme Premier ministre d'Australie. Le 17 juillet, moins d'un mois après sa prise de fonction, elle annonçait la tenue d'élections pour le 21 août. Le 19 juillet, le Gouverneur général Quentin Bryce dissolvait la Chambre des représentants en vue du scrutin.

Les élections de 2010 étaient les premières élections fédérales depuis l'arrivée de Mme Gillard et M. Abbott à la direction de l'ALP et du Parti libéral, respectivement. M. Abbott était à la tête de la coalition libérale-nationale qui regroupe le Parti libéral, le Parti national du Queensland (LNP, officiellement fondé en juillet 2008), le Parti national et le Parti libéral agrarien.

Au cours de la campagne électorale, Julia Gillard (ALP) entendait donner un nouvel élan au pays « avec des excédents budgétaires et une économie plus forte ». Elle voulait pour ce faire créer de l'emploi, améliorer les soins de santé, lutter contre les changements climatiques et renforcer la protection aux frontières. M. Abbott, lui, voulait « se battre pour l'Australie » et « pour de vraies mesures » pour « mettre fin aux gaspillages, rembourser la dette, enrayer la multiplication des impôts et l'immigration clandestine ».

L'ALP promettait un plan de relance à hauteur de 54 milliards de dollars

australiens, axé principalement sur les écoles et les infrastructures routières, portuaires et ferroviaires. Il comptait également dégager des excédents budgétaires de 3,5 milliards de dollars pour l'exercice 2012-2013 et de 4,5 milliards pour 2013-2014. La coalition libérale-nationale entendait réduire la dette publique de 35 %, soit 30,2 milliards de dollars, en quatre ans, ce qui permettrait, selon elle, de dégager un excédent budgétaire de 6,2 milliards de dollars pour l'exercice 2012-2013 et de 7,3 milliards, l'année suivante.

Sur la question des taxes minières, l'ALP entendait instaurer un impôt de 30 % sur les bénéfices de l'exploitation du charbon et du fer à compter de 2012, ce qui rapporterait 10,5 milliards de dollars à l'Etat, tandis que les Verts de M. Bob Brown plaidaient en faveur d'un impôt plus élevé, pour dégager 12,5 milliards de dollars. La coalition libérale-nationale était cependant contre cet impôt qui selon elle jouerait contre la compétitivité des entreprises australiennes.

L'ALP voulait ramener l'impôt sur les sociétés de 30 % à 29 % dès 2012 ou 2013 pour les petites entreprises et dès 2013 ou 2014 pour les grandes. La coalition, elle, prévoyait de ramener cet impôt à 28,5 % pour toutes les entreprises, à compter de juillet 2013.

L'ALP et la coalition libérale-nationale promettaient, l'un et l'autre, de faire reculer le nombre de demandeurs d'asile touchant les côtes australiennes. L'ALP proposait d'ouvrir un centre provisoire de traitement des demandes d'asile au Timor-Leste, ce que la coalition libérale-nationale jugeait irréaliste.

Grâce à la popularité de la nouvelle Première ministre, l'ALP avait dans un premier temps devancé la coalition libérale-nationale dans les sondages. Cependant, durant la campagne, plusieurs membres de l'ALP ont dévoilé que Mme Gillard s'était opposée à une augmentation des retraites et à un congé parental rémunéré lorsqu'elle était Vice-Première ministre. Ces révélations auraient porté un rude coup à sa popularité et au positionnement de l'ALP avant le scrutin.

Le vote étant obligatoire, le taux de participation est généralement élevé en Australie. En tout, 93 % des 14 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

La Chambre des représentants s'est retrouvée sans majorité, ce qui ne s'était pas vu depuis 1940, avec 73 sièges pour la coalition libérale-nationale, soit un de plus que l'ALP. Ont également été élus, quatre candidats sans

étiquette et un membre des Verts. Au Sénat, la coalition libérale-nationale a remporté 18 sièges, soit trois de plus que l'ALP, et les Verts, six sièges. Une fois que les nouveaux sénateurs auront prêté serment, en juillet 2011, la coalition libérale-nationale détiendra un total de 34 sièges, soit trois de plus que l'ALP.

Ni l'ALP, ni la coalition libérale-nationale n'ont reconnu leur défaite. Le 7 septembre, Mme Gillard a annoncé que l'ALP constituerait un gouvernement minoritaire avec l'appui des Verts et de trois parlementaires sans étiquette.

Le 28 septembre, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première session et réélu M. Harry Jenkins de l'ALP à sa présidence.

Note :

Les élections concernaient 36 sénateurs représentant les Etats (six pour chacun des six Etats australiens) et quatre sénateurs représentant les territoires fédéraux (deux pour le Territoire de la capitale et deux pour le Territoire du Nord), qui effectueront un mandat de six ans à compter du 1er juillet 2011. Leur mandat commence le jour de leur élection et s'achève la veille de l'élection suivante de la Chambre des représentants.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	14 086 869	
Votants	13 131 667	93,22 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Nombre de femmes
Parti travailliste australien (ALP)	72	23
Parti libéral	44	11
Parti libéral national du Queensland	21	3
Parti national	7	0
Indépendants	4	0
Parti libéral agrarien (CLP)	1	0
Verts australiens	1	0
Total	150	37

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	113	
Femmes	37	24,67 %
Total	150	

AUSTRALIE

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament of the Commonwealth of Australia / Parlement du Commonwealth australien
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senate / Sénat
Nombre de membres	76 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans Continue, mais avec rotation des membres. Le Sénat est élu pour six ans, renouvelable par moitié tous les trois ans, excepté pour les quatre sénateurs des Territoires fédéraux, élus au maximum pour trois ans.
Date des élections	21 août 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections anticipées se sont tenues pour la moitié des membres du Sénat. Les précédentes élections au Sénat avaient eu lieu en novembre 2007.

Système électoral

► Circonscriptions

- 6 circonscriptions plurinominales (12 sièges) correspondant aux Etats
- 2 circonscriptions plurinominales (2 sièges) correspondant aux territoires fédéraux

► Mode de scrutin : Proportionnel

Un système de représentation proportionnelle à vote unique transférable. Dans ce système, chaque électeur indique un ordre de préférence parmi les candidats de la circonscription. Il peut aussi indiquer son soutien à l'ordre de préférence officiel d'un parti ou d'un groupe de candidats. Une fois décompté le nombre de premières préférences de vote obtenu par chaque candidat, un quota électoral pour l'Etat ou le territoire est déterminé en divisant le nombre total des voix par le nombre de sièges à pourvoir plus un, et en ajoutant un au résultat ainsi obtenu. Tout candidat qui obtient le quota de voix ainsi fixé est déclaré élu. Les voix obtenues par les candidats sénatoriaux en plus du quota sont distribuées (après réduction) dans l'ordre de préférence de leurs électeurs. Si tous les sièges ne sont pas pourvus ainsi, les préférences suivantes des électeurs pour les candidats les

moins populaires sont distribuées jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus par des candidats obtenant le quota. On arrive in fine à une circonscription avec plusieurs candidats élus, dont chacun représente une partie ou un quota du nombre total de voix.

On pourvoit les sièges laissés vacants en choisissant une personne du même parti politique lors d'une réunion des chambres du Parlement de l'Etat ou territoire concerné.

Voter est obligatoire. L'abstention injustifiée est passible d'amende.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen australien ou sujet britannique inscrit sur les registres électoraux du Commonwealth au 25.01.1984

Interdiction: permis de séjour temporaire, interdiction d'immigration, condamnation pour trahison, maladie mentale, peine de prison de cinq ans ou plus

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- toute personne âgée de 18 ans au moins
- nationalité australienne

▶ **Incompatibilités**

- Les membres de la Chambre des représentants, ou d'une législature d'Etat ou de territoire
- Les ressortissants ou sujets d'une puissance étrangère
- Les personnes condamnées pour un délit passible d'une peine de 12 mois ou plus
- Les faillis non réhabilités
- Les personnes percevant des revenus de l'Etat
- Les prestataires de l'Etat

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par 50 électeurs ou une autorité du parti politique qui parraine le candidat
- caution: A\$700, remboursable à tout candidat ayant obtenu au moins 4% des votes de première préférence ou faisant partie d'un groupe de candidats ayant recueilli le même pourcentage

Contexte et déroulement des élections

Les élections d'août 2010, qui en vertu de la Constitution auraient normalement dû se tenir en novembre 2010, portaient sur les 150 sièges de la Chambre des représentants et 40 des 70 sièges du Sénat (voir note). Il s'agissait des premières élections tenues durant le mandat de Mme Julia Gillard, qui avait succédé deux mois plus tôt à M. Kevin Rudd au poste de Premier ministre.

Lors du scrutin précédent, en novembre 2007, le Parti travailliste australien (ALP), de M. Rudd - qui s'était engagé à ratifier le Protocole de Kyoto et à réduire les émissions de CO₂ de 60 % à l'horizon 2050 - avait remporté 83 des 150 sièges que compte la Chambre des représentants et 18 des 40 sièges à renouveler au Sénat. Le Parti libéral du Premier ministre d'alors, John Howard, avait obtenu respectivement 55 et 15 sièges. En décembre, M. Rudd avait reçu l'investiture à la fonction de Premier ministre, aux côtés de Mme Gillard, première femme à accéder à la fonction de vice-premier ministre.

M. Rudd, très populaire au début de son mandat, a vu sa cote de popularité baisser en avril 2010 après sa décision de remiser le programme de compensation des émissions de carbone. En mai, il a proposé d'instaurer une taxe de 40 % sur les bénéfices miniers à compter de juillet 2012. Selon lui, cette taxe devait permettre de faire rentrer 12 milliards de dollars australiens dans les caisses de l'Etat les deux premières années, ce qui était nécessaire pour améliorer les prestations sociales à une population vieillissante. Les sociétés minières ont dénoncé ce plan qui nuirait à leur compétitivité et entraînerait des licenciements.

M. Rudd s'est vu contester le leadership de l'ALP et Mme Gillard lui a succédé au poste de Premier ministre le 24 juin. Mme Gillard est devenue ainsi la première femme Premier ministre d'Australie. Le 17 juillet, moins d'un mois après sa prise de fonction, elle annonçait la tenue d'élections pour le 21 août. Le 19 juillet, le Gouverneur général Quentin Bryce dissolvait la Chambre des représentants en vue du scrutin.

Les élections de 2010 étaient les premières élections fédérales depuis l'arrivée de Mme Gillard et M. Abbott à la direction de l'ALP et du Parti libéral, respectivement. M. Abbott était à la tête de la coalition libérale-nationale qui regroupe le Parti libéral, le Parti national du Queensland (LNP, officiellement fondé en juillet 2008), le Parti national et le Parti libéral agrarien.

Au cours de la campagne électorale, Julia Gillard (ALP) entendait donner un nouvel élan au pays « avec des excédents budgétaires et une économie plus forte ». Elle voulait pour ce faire créer de l'emploi, améliorer les soins de santé, lutter contre les changements climatiques et renforcer la protection aux frontières. M. Abbott, lui, voulait « se battre pour l'Australie » et « pour de vraies mesures » pour « mettre fin aux gaspillages, rembourser la dette, enrayer la multiplication des impôts et l'immigration clandestine ».

L'ALP promettait un plan de relance à hauteur de 54 milliards de dollars australiens, axé principalement sur les écoles et les infrastructures routières, portuaires et ferroviaires. Il comptait également dégager des excédents budgétaires de 3,5 milliards de dollars pour l'exercice 2012-2013 et de 4,5 milliards pour 2013-2014. La coalition libérale-nationale entendait réduire la dette publique de 35 %, soit 30,2 milliards de dollars, en quatre ans, ce qui permettrait, selon elle, de dégager un excédent budgétaire de 6,2 milliards de dollars pour l'exercice 2012-2013 et de 7,3 milliards, l'année suivante.

Sur la question des taxes minières, l'ALP entendait instaurer un impôt de 30 % sur les bénéfices de l'exploitation du charbon et du fer à compter de 2012, ce qui rapporterait 10,5 milliards de dollars à l'Etat, tandis que les Verts de M. Bob Brown plaidaient en faveur d'un impôt plus élevé, pour dégager 12,5 milliards de dollars. La coalition libérale-nationale était cependant contre cet impôt qui selon elle jouerait contre la compétitivité des entreprises australiennes.

L'ALP voulait ramener l'impôt sur les sociétés de 30 % à 29 % dès 2012 ou 2013 pour les petites entreprises et dès 2013 ou 2014 pour les grandes. La coalition, elle, prévoyait de ramener cet impôt à 28,5 % pour toutes les entreprises, à compter de juillet 2013.

L'ALP et la coalition libérale-nationale promettaient, l'un et l'autre, de faire reculer le nombre de demandeurs d'asile touchant les côtes australiennes. L'ALP proposait d'ouvrir un centre provisoire de traitement des demandes d'asile au Timor-Leste, ce que la coalition libérale-nationale jugeait irréaliste.

Grâce à la popularité de la nouvelle Première ministre, l'ALP avait dans un premier temps devancé la coalition libérale-nationale dans les sondages. Cependant, durant la campagne, plusieurs membres de l'ALP ont dévoilé que Mme Gillard s'était opposée à une augmentation des retraites et à un congé parental rémunéré lorsqu'elle était Vice-Première ministre. Ces révélations auraient porté un rude coup à sa popularité et au

positionnement de l'ALP avant le scrutin.

Le vote étant obligatoire, le taux de participation est généralement élevé en Australie. En tout, 93 % des 14 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

La Chambre des représentants s'est retrouvée sans majorité, ce qui ne s'était pas vu depuis 1940, avec 73 sièges pour la coalition libérale-nationale, soit un de plus que l'ALP. Ont également été élus, quatre candidats sans étiquette et un membre des Verts. Au Sénat, la coalition libérale-nationale a remporté 18 sièges, soit trois de plus que l'ALP, et les Verts, six sièges. Une fois que les nouveaux sénateurs auront prêté serment, en juillet 2011, la coalition libérale-nationale détiendra un total de 34 sièges, soit trois de plus que l'ALP.

Ni l'ALP, ni la coalition libérale-nationale n'ont reconnu leur défaite. Le 7 septembre, Mme Gillard a annoncé que l'ALP constituerait un gouvernement minoritaire avec l'appui des Verts et de trois parlementaires sans étiquette.

Le 28 septembre, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première session et réélu M. Harry Jenkins de l'ALP à sa présidence.

Note :

Les élections concernaient 36 sénateurs représentant les Etats (six pour chacun des six Etats australiens) et quatre sénateurs représentant les territoires fédéraux (deux pour le Territoire de la capitale et deux pour le Territoire du Nord), qui effectueront un mandat de six ans à compter du 1er juillet 2011. Leur mandat commence le jour de leur élection et s'achève la veille de l'élection suivante de la Chambre des représentants.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	14 086 869	
Votants	13 217 393	93,83 %

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Total	Sièges nov. 2010	Sièges juillet 2011
Parti libéral	15	32	29
Parti travailliste australien (ALP)	15	32	31
Verts australiens	6	5	9
Parti national - Parti libéral agrarien (CLP)	3	5	5
Parti travailliste démocrate	1	0	1
Indépendants	0	1	1
Parti de la famille	0	1	0
Total	40	76	76

Note :

- Les chiffres indiqués sous " Total " concernent le nombre de membres élus dans le cadre du renouvellement partiel (40 sièges) du Sénat en août 2010. Ces derniers prendront leurs fonctions en juillet 2011.

- Les chiffres indiqués sous " Sièges nov. 2010 " ont trait à la composition du Sénat en novembre 2010 lors de la première session du Sénat depuis les élections de 2010.

- Les chiffres indiqués sous " Sièges juillet 2011 " ont trait à la composition du Sénat y compris les membres élus en août 2010.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

	Sièges 2010	Total	
Hommes	25	49	
Femmes	15	27	35.53%
Total	40	76	

AZERBAIDJAN

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Milli Mejlis / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	125 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	7 novembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 125 circonscriptions uninominales

▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Systèmes de pluralité uninominaux ("système majoritaire à un tour")

Il n'y a pas de taux minimal de participation électorale.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles, à moins qu'elle ne se soit produite moins de 120 jours avant la fin de la législature.

Vote non obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge : 18 ans

- citoyen azerbaïdjanais ou personnes vivant en Azerbaïdjan depuis cinq ans au moins

Interdiction : personnes privées du droit de vote par décision de justice.

▶ Conditions d'éligibilité

- âge: 25 ans

- citoyen azerbaïdjanais

Inéligibilité :

- personnes purgeant une peine de détention ou d'emprisonnement

- personnes condamnées pour délits graves

- citoyens azerbaïdjanais ayant la double citoyenneté (tant qu'ils en jouissent)

- citoyens azerbaïdjanais ayant des obligations envers d'autres pays

▶ **Incompatibilités**

- juges
- titulaires de hautes charges gouvernementales
- autorités religieuses
- autres titulaires de fonctions lucratives, à l'exclusion des chercheurs, des personnes qui mènent une activité créative et des enseignants

▶ **Conditions de candidature**

- les candidats doivent rassembler les signatures de 450 électeurs dans leurs circonscriptions électorales.

Contexte et déroulement des élections

Le 3 septembre 2010, le Président Ilham Aliev a signé un décret fixant les élections législatives au 7 novembre.

Après les élections précédentes tenues en novembre 2005 (et le nouveau scrutin partiel tenu en mai 2006 pour 10 sièges), le Nouvel Azerbaïdjan (NAP), parti au pouvoir, détenait 61 des 125 sièges de l'Assemblée nationale. Le bloc Azadliq (Liberté), composé de trois partis d'opposition - le Parti démocratique d'Azerbaïdjan (ADP), le Parti Musavat et le Front populaire (PFAP) - en avait obtenu neuf. Le Parti de la justice et le Parti de la solidarité civile en avaient eu un chacun et les 53 sièges restants étaient allés à des candidats sans étiquette.

M. Ilham Aliev, alors Premier ministre, avait hérité de la présidence après la mort de son père, Heydar Aliev, en 2003. En octobre 2008, il avait été réélu lors d'un scrutin boycotté par l'opposition. En mars 2009, un référendum sur la Constitution avait fait disparaître la limitation des mandats présidentiels, jusque là fixée à deux mandats.

En 2010, 690 candidats se sont présentés aux législatives. Outre le Nouvel Azerbaïdjan du Président Aliev, environ dix partis pro-gouvernementaux - dont le Parti de la patrie qui représente les Azéris d'origine arménienne - ainsi que nombre d'indépendants proches du Nouvel Azerbaïdjan ont participé aux élections.

Les forces de l'opposition sont restées divisées, concourant les unes contre les autres. On peut citer notamment Démocratie (Demokratiya), Réforme (Islahat) ainsi que le bloc formé par le Front populaire, de M. Ali Karimli, et le

Musavat, de M. Isa Qambar, force traditionnelle d'opposition du pays (voir note).

Le Nouvel Azerbaïdjan s'appuyait sur le bilan du gouvernement et entendait poursuivre la " politique fructueuse du Président Ilham Aliiev ". Le Vice-Président du Parti, M. Ali Ahmadov, appelait les électeurs à le soutenir, rappelant que le Président Aliiev avait jeté des bases solides pour le développement de l'Azerbaïdjan et apporterait un changement radical à la société.

Le Parti de la solidarité civile, membre de la formation Démocratie, comptait devenir " une force politique à même de lui donner le pouvoir d'instaurer les valeurs démocratiques ".

La coalition Front populaire - Musavat a présenté un programme conjoint, intitulé " Pour des changements radicaux ", estimant qu'il fallait opérer des réformes profondes dans tous les domaines. Elle s'est aussi engagée à modifier la Constitution de manière à étendre les pouvoirs du Parlement et à accélérer l'intégration du pays dans l'Europe. Le Musavat, plus ancien parti politique du pays, puisque sa création remonte à 1911, semblait perdre du terrain.

La formation " Réforme " de M. Fazil Mustafa, qui comptait devenir une nouvelle force d'opposition, se présentait contre le Front populaire et le Musavat.

Au total, 50,14 % des 4,9 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le Front populaire et le Musavat ont dénoncé des irrégularités au moment du vote, notamment bourrage des urnes, votes multiples et ingérence de l'exécutif dans le scrutin.

Les observateurs du Parlement européen ont estimé que le scrutin avait été bien organisé sur le plan technique et s'était déroulé dans un climat calme, mais ont néanmoins relevé des irrégularités, notamment un bourrage massif des urnes. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a appelé à davantage d'efforts pour parvenir à une " démocratie véritablement pluraliste ". Les uns et les autres ont critiqués les restrictions à la liberté des médias et à la liberté de réunion, qui, selon eux, " ont encore davantage affaibli l'opposition et rendu quasi impossibles des échanges politiques effectifs ". Les observateurs de la Communauté des Etats

Indépendants ont pour leur part jugé le scrutin " libre et régulier ".

Les résultats définitifs sont les suivants : 71 sièges pour le Nouvel Azerbaïdjan et 41 pour des candidats sans étiquette proches du Parti. Le Parti de la Patrie a remporté deux sièges et les 11 sièges restants se sont répartis entre neuf partis d'opposition. La coalition Front-populaire-Musavat n'a pas obtenu de représentation parlementaire et 20 femmes ont été élues.

Au total, 87 parlementaires de la législature précédente ont été réélus. Trois proches du Président Aliev (sa femme, son oncle et un cousin par alliance) ont réussi à se faire élire.

Le dirigeant du Musavat, Isa Qambar, a dénoncé ces résultats et demandé de nouvelles élections libres et régulières, ce que le gouvernement a refusé.

Le 29 novembre, la nouvelle Assemblée nationale a tenu sa première séance et réélu M. Oqtay S. Asadov (Nouvel Azerbaïdjan) à sa présidence.

Note :

La formation Démocratie (Demokratiya) regroupe le Parti de la réforme démocratique (PDR) et le Parti de la solidarité civile (VHP). Le mouvement Réforme (Islahat) se compose, quant à lui, du Front populaire uni, du Parti de la justice (Aadalyat), de Takamul (Evolution) et du Parti du " grand establishment ". Les autres forces d'opposition étaient les suivantes : la coalition Karabakh (Qarabag), qui se composait de l'Umid (Espoir) et du Parti démocratique d'Azerbaïdjan (ADP); et Pour le bien du peuple (Insan Namine), regroupant les Verts, le Parti progressiste (ALP) et le Parti des citoyens et du développement.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 946 588
Votants	50,14 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Nouveau Parti de l'Azerbaïdjan (NAP)	71
Parti de la patrie (Ana Vaten)	2
Parti de l'unité civile	1
Mouvement de renaissance nationale	1
Parti de la protection sociale	1
Parti de la grande création	1
Formation Démocratie	4
Parti de la solidarité civile (VHP)	3
Parti de la réforme démocratique (PDR)	1
Mouvement Réforme	2
Parti du front populaire	1
Parti de la justice	1
Parti Umid (Espoir)	1
Indépendants	41
Total	125

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	105	
Femmes	20	16,00 %
Total	125	

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	5
41 à 50 ans	42
51 à 60 ans	48
61 à 70 ans	24
Plus de 70 ans	6
Total	125

BAHREIN

Conseil des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Al-Majlis Al-Watani / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis Al-Nuwab / Conseil des Représentants
Nombre de membres	40 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	23 & 30 octobre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections ont eu lieu pour tous les sièges du Conseil des Représentants à l'échéance normale du mandat de ses membres.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

Quarante circonscriptions uninominales

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire à deux tours.

Un second tour est organisé si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour. La majorité absolue n'est plus requise au second tour.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 20 ans au moins le jour du scrutin

- citoyenneté du Bahreïn

- les ressortissants expatriés peuvent voter sans aucune restriction

Interdiction : personnes condamnées pour une infraction pénale ou électorale, ou une infraction mettant en cause leur honnêteté ou leur moralité et n'ayant pas purgé leur peine (à l'exclusion des personnes dont la peine a été suspendue).

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge : au moins 20 ans le jour du scrutin

- citoyenneté du Bahreïn

- pleine jouissance des droits civils et politiques

- capacité à lire et écrire l'arabe

Interdiction :

- personnes condamnées pour un crime passible de la peine de mort
- personnes condamnées à une peine de prison de plus de six mois ou à une sanction plus grave. Cette exclusion est valable dix ans à partir du premier jour de l'exécution de la peine, de la suppression de la peine, ou de la date à laquelle la sanction devient définitive.

► **Incompatibilités**

- ministres
- titulaires d'une charge judiciaire (juges)
- procureurs

► **Conditions de candidature**

- Le nom des personnes candidates doit figurer sur la liste des candidats de la circonscription dans laquelle elles se présentent.
- Les personnes faisant acte de candidature au Parlement doivent adresser leur demande, rédigée sur un formulaire prévu à cet effet, à la commission chargée de superviser les scrutins et les élections.
- La candidature doit être accompagnée d'une caution non remboursable de 200 dinars bahreïnites.

Contexte et déroulement des élections

Le 8 août 2010, le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa a annoncé la tenue des élections au Conseil des représentants (chambre basse), fixée au 23 octobre (voir note). Depuis 1782, le pays, qui compte à peine plus de 1,2 million d'habitants, est dirigé par la famille Al Khalifa, d'obédience sunnite. Au Conseil consultatif (chambre haute), les 40 membres sont nommés par le Roi et peuvent passer outre aux décisions de la chambre basse. Bien que les partis politiques soient toujours interdits, les " associations politiques " ont été autorisées par un amendement de 2005 à la loi de 1989 interdisant les partis politiques.

Lors des élections précédentes (novembre 2006), l'Association islamique de concorde nationale (INAA, également connue sous le nom d'Al Wefaaq), emmenée par Cheikh Ali Salman, dignitaire chiite, était devenue la principale force du Conseil des représentants, remportant 17 des 40 sièges à pourvoir. Les groupes pro-gouvernementaux - l'Association sunnite de la tribune nationale islamique (Al Menbar, représentant les Frères musulmans) et son alliée, l'Association Assala - avaient obtenu respectivement sept et cinq sièges. Les 11 sièges restants étaient échus à des candidats sans étiquette. Dix des élus sans étiquette avaient rejoint le camp du

gouvernement. Une candidate indépendante, Mme Latifah Al Qoud, avait été élue sans opposition, devenant ainsi la seule femme du Conseil des représentants.

Les chiites, qui sont majoritaires dans la population, revendiquent un plus grand espace politique. En août 2010, les chiites ont manifesté contre ce qu'ils appellent leur statut de "seconde classe", se plaignant de discrimination dans le logement, la santé et l'accès à la fonction publique et exigeant une réforme des découpages électoraux.

En septembre, 250 personnes ont été détenues pour avoir projeté de renverser le gouvernement. Vingt-trois militants chiites accusés de constituer une menace pour la sécurité ont été relâchés en février 2011 sur ordre du Roi.

En tout, 142 candidats, dont neuf femmes - contre 17 en 2006 - briguaient des sièges au Conseil des représentants.

L'INAA demeurait la principale force politique. Elle avait promis d'œuvrer en faveur de l'égalité pour les chiites et d'une véritable démocratie pluraliste, soutenant que c'était au Parlement de nommer les ministres et non au Roi. Amal - deuxième mouvement chiite et également le plus radical - avait appelé les électeurs à boycotter le scrutin, au motif que le Parlement était une imposture.

Les Associations pro-gouvernementales - l'Association Assala et Al Menbar - ont fait le serment de protéger la monarchie. Tandis que la première, qui entendait défendre la tradition bahreïnie, était opposée à la représentation des femmes au Parlement, la seconde n'y était pas opposée.

Le 23 octobre, 67 % des 320 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. En 2006, ils avaient été 72 %.

En tout, 31 candidats - dont cinq élus sans opposition et une femme - ont été élus dès le premier tour. L'INAA a obtenu 18 des 31 sièges confirmés à ce stade, contre deux pour l'Association Assala. Onze indépendants ont également été élus.

L'INAA s'est plainte qu'au moins 890 électeurs aient été renvoyés de bureaux de vote situés dans les régions à majorité chiite au motif que leur

nom ne figurait pas sur les listes électorales. Le Ministre de la Justice et des Affaires Islamiques, Cheikh Khaled bin Ali Al-Khalifa, a soutenu que le scrutin avait été juste en s'engageant toutefois à enquêter sur les irrégularités.

Au second tour, le 30 octobre, environ 67 % des électeurs sont allés voter. Sur les neuf sièges en ballottage, Al Menbar et l'Association Assala en ont remporté respectivement deux et un, et six candidats sans étiquette ont remporté les autres.

L'INAA est donc restée avec 18 sièges, n'ayant pas de candidats en lice au second tour. Enfin, comme précédemment, la nouvelle chambre ne compte qu'une femme.

Le 14 décembre, le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa a inauguré le nouveau Conseil des représentants, qui a réélu M. Khalifa bin Ahmed Al-Dhahrani à sa présidence.

Les 40 membres du Conseil consultatif ont été nommés par décret royal, le 24 novembre. Le Conseil consultatif compte 11 femmes. M. Ali bin Saleh Al-Saleh a été reconduit à sa présidence.

Note:

L'Article 58 de la Constitution dispose que l'élection du Conseil des représentants doit se tenir dans les quatre dernier mois de son mandat. Les élections de 2010 ne sont donc pas considérées comme des élections anticipées. (Constitution, February 2002: <http://www.bahrain-embassy.or.jp/en/constitution.pdf>)

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

	1er tour (23 octobre)	2ème tour (30 octobre)
Nombre d'électeurs inscrits	318 668	Environ 171 000
Taux de participation	67,00 %	67,00 %

► Répartition des sièges par formation politique

	1st round	2 nd round	Total
Association islamique de concorde nationale (INAA)	18	0	18
Association Assala	2	1	3
Forum national islamique (Al Menbar)	0	2	2
I Indépendants	11	6	17
Total	31	9	40

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	39	
Femmes	1	2,5 %
Total	40	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonction publique et administration locale	7
Finance, gestion ou affaires	6
Architecte, géomètre, ingénieur	5
Informatique/technologie	3
Travail de bureau, secrétariat, administration	3
Enseignement	3
Journalisme, audiovisuel, médias	2
Economiste	1
Armée/police	1
Travail social	1
Recherche/sciences	1
Juristes	1
Syndicaliste	1
Activité associative	1
Autres	4
Total	40

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	3
41 à 50 ans	20
51 à 60 ans	14
61 à 70 ans	3
Total	40

BELGIQUE

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement fédéral - Federaal Parlement - Föderales Parlament
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Chambre des Représentants
Nombre de membres	150 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	13 juin 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 6 mai 2010. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 10 juin 2007.

Système électoral

▶ Circonscriptions

11 circonscriptions électorales (correspondant à neuf provinces et aux circonscriptions électorales de Bruxelles-Hal-Vilvorde et Louvain)

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin de liste.

Chaque parti présente une liste par circonscription.

Les sièges sont répartis selon la méthode d'Hondt. Le panachage n'est pas prévu, mais le vote préférentiel dans le cadre d'une même liste est possible.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont occupés par les suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire, l'abstention non justifiée pouvant être sanctionnée par amende, voire par radiation du registre électoral.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen belge

Interdiction: condamnation pour crime (suspension des droits : maladie mentale, détention, tant que persiste l'état d'incapacité)

▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans
- citoyen belge
- jouissance des droits civils et politiques
- résidence en Belgique

▶ **Incompatibilités**

- ministres ;
- salariés au titre d'une fonction attribuée par décision gouvernementale, autre que celle de Ministre ;
- membre d'une autre assemblée législative (Sénat, conseil de communauté ou de région) ;
- fonctionnaire ou employé salarié de l'Etat, greffier provincial, ministre des cultes rétribué par l'Etat, avocat en titre des administrations publiques, agent de caissier de l'Etat, commissaire du gouvernement auprès des sociétés anonymes, etc.

▶ **Conditions de candidature**

- présentation de candidatures avec l'appui d'un nombre d'électeurs allant de 200 à 500 (selon la dimension de la circonscription électorale), ou de trois parlementaires sortants.

Contexte et déroulement des élections

Des élections se sont déroulées le 13 juin 2010 après la chute du gouvernement de coalition en avril, à la suite d'une longue crise politique, ouverte au lendemain des précédentes élections, le 10 juin 2007. Elles ont eu lieu 12 mois avant le terme de la législature. Le 6 mai, une déclaration de révision de la Constitution, votée par la Chambre des représentants et le Sénat, a été publiée au Moniteur belge, ce qui a entraîné la dissolution des chambres.

Etaient en jeu les 150 sièges de la Chambre des représentants et les sièges des 40 sénateurs élus au scrutin direct.

La Belgique compte 10,8 millions d'habitants répartis en 3 communautés : la communauté française, la communauté flamande et la communauté germanophone. Elle est composée de 3 régions : la Région wallonne (32,5 % de la population), la Région de Bruxelles-capitale (9,7 %) et la Région flamande (57,8 %). Les communautés et les régions ont des compétences spécifiques. La Belgique est en outre composée de quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale, la région de langue

allemande.

Lors des élections du 10 juin 2007, l'alliance Chrétiens démocrates et flamands - Nouvelle alliance flamande (rassemblant le CD&V, dirigé par Yves Leterme, et la N-VA, conduite par Bart De Wever) était arrivée en tête dans les deux chambres, après avoir fait campagne notamment pour une réforme institutionnelle et un nouveau transfert de compétences aux communautés. Elle avait remporté 30 sièges sur 150 à la Chambre des représentants et 9 sièges de sénateurs élus au scrutin direct sur 40. Les partis du gouvernement de coalition du Premier ministre de l'époque, Guy Verhofstadt, avaient vu leur représentation diminuer. Le gouvernement démissionnaire était composé de deux partis flamands - l'Open Vld de Guy Verhofstadt et l'alliance Parti socialiste flamand-Spirit (sp.a-Spirit) (voir note 1) - et de deux partis francophones - le Mouvement réformateur (MR) et le Parti socialiste (PS).

A l'issue de 196 jours durant lesquels plusieurs tentatives de formation d'un gouvernement avaient échoué, un gouvernement intérimaire d'urgence composé de cinq partis (l'Open Vld, le MR, le CD&V, le PS et le cdH), avait finalement été formé le 21 décembre 2007, sous la direction de Guy Verhofstadt, avec pour mission principale de faire adopter le budget de 2008. Ce gouvernement avait reçu un vote de confiance le 23 décembre 2007. M. Leterme était nommé Vice-Premier ministre. Bien qu'en charge du portefeuille du budget, il mena des pourparlers sur une réforme institutionnelle avec d'autres partis, en prévision du nouveau gouvernement qui devait être formé. Le 20 mars 2008, M. Leterme fut nommé Premier ministre, et obtint la confiance pour un gouvernement de coalition composé des mêmes partis que le gouvernement intérimaire. En prenant ses fonctions, il avait annoncé que son gouvernement transférerait davantage de pouvoirs aux autorités régionales, en se fixant pour date limite le 15 juillet 2008 (voir note 2). Ne parvenant pas à respecter ce délai, M. Leterme remit sa démission au Roi, qui ne l'accepta pas.

La crise économique mondiale de 2008, qui avait gravement affecté le système bancaire mondial, avait également touché le groupe financier belge Fortis. Le gouvernement de M. Leterme avait tenté de résoudre la crise en vendant la société Fortis à la banque française BNP Paribas. Plusieurs actionnaires s'y étaient opposés et avaient porté l'affaire devant la justice. Le 12 décembre, la Cour d'appel s'était prononcée. A l'issue de cet arrêt, le Président de la Cour de cassation avait écrit une lettre au Président de la Chambre pour l'informer des présomptions de tentatives d'influence

exercées à l'encontre des juges de la Cour d'appel. Le Premier ministre Leterme avait démenti les accusations tout en reconnaissant qu'un de ses collaborateurs avait eu des contacts avec la magistrature. Il présenta tout de même sa démission au Roi le 19 décembre, qui fut acceptée. Le Président de la Chambre, Herman Van Rompuy (CD&V), lui succéda en tant que Premier ministre le 30 décembre 2008. M. Leterme fut nommé Ministre des affaires étrangères le 17 juillet 2009.

En novembre 2009, M. Van Rompuy fut élu premier Président permanent du Conseil européen, et démissionna de son poste de Premier ministre. M. Leterme retrouva son poste de Premier ministre le 25 novembre 2009. Cependant, son second gouvernement dut démissionner après que l'Open Vld, dirigé par Alexander De Croo depuis octobre 2009, se retira de la coalition le 22 avril 2010, à l'issue d'un conflit de longue date sur les droits de vote dans la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (voir note 3).

Les principaux enjeux des élections de 2010 étaient la relance économique et l'assainissement des finances publiques, mais également la structure institutionnelle de la Belgique, et en particulier le système politique fédéral mis en place après différentes réformes institutionnelles.

En 2010, les partis flamands qui formaient une alliance aux élections de 2007, le CD&V et la N-VA, se présentèrent séparément. L'Open Vld, le sp.a, dirigé par Caroline Gennez, Groen! (le parti écologiste flamand), le Vlaams Belang et la Liste Dedecker présentaient aussi des candidats. Tous les partis néerlandophones étaient en faveur d'une réforme de l'Etat et d'un transfert de compétences aux régions et communautés. Dans la partie francophone du pays, le PS dirigé par Elio Di Rupo, le MR conduit par Didier Reynders, le cdH mené par Joëlle Milquet, Ecolo dirigé par Jean-Michel Javaux et le PP conduit par Mischaël Modrikamen participèrent à l'élection. Ces partis étaient soucieux de maintenir une forte composante fédérale.

Le programme de la N-VA, dirigée par Bart De Wever, proposait un transfert important de compétences aux niveaux régional ou communautaire et une limitation du pouvoir du gouvernement fédéral aux matières essentielles telles que la défense et les affaires étrangères. La justice et la sécurité sociale seraient transférées aux autorités régionales ou communautaires. Le parti proposait de diminuer graduellement les pouvoirs de l'autorité fédérale, en parallèle avec une intégration européenne croissante. Au niveau socioéconomique, le parti visait à maintenir la compétitivité des entreprises et soutenait certaines propositions des organisations patronales.

Le CD&V, dirigé depuis 2008 par Marianne Thyssen, préconisait également une réforme visant une nouvelle répartition des compétences entre l'autorité fédérale et les communautés et régions, tout en maintenant un financement suffisant pour garantir un fonctionnement correct du niveau fédéral. Le programme socio-économique avait pour but la relance économique, à réaliser via la concertation sociale et en mettant l'accent sur la famille.

Le PS s'était engagé à participer à un gouvernement fédéral capable de s'attaquer aux problèmes économiques et à la grave crise sociale, sans être paralysé par les questions institutionnelles. Le président du PS, Elio Di Rupo, promettait de nouer un dialogue constructif avec les partis du nord, pour parvenir à une solution institutionnelle négociée, permettant d'améliorer la vie des citoyens et de stabiliser l'Etat fédéral. Outre la promotion de l'emploi et des soins de santé accessibles pour tous, le parti voulait instaurer une fiscalité plus juste pour un pacte social durable.

Le MR préconisait des réformes pour assurer la sécurité et moderniser la justice, améliorer l'efficacité de l'administration et la mettre au service des citoyens et des entreprises. Pour ce parti, les réformes institutionnelles ne peuvent constituer une fin en soi. Par contre, elles se justifient si elles apportent une plus-value en termes de bonne gouvernance et permettent d'améliorer le quotidien des citoyens. Le programme du MR proposait de garantir un emploi à chacun, de soutenir les entrepreneurs et d'essayer de mettre en place un véritable gouvernement économique européen.

Le sp.a promettait de lutter contre la fraude fiscale et de stimuler la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les personnes non qualifiées. Il prévoyait des mesures pour assurer la viabilité du système des pensions et augmenter les revenus les plus bas.

L'Open Vld voulait réformer le système politique pour le rendre moins coûteux et plus démocratique. Il aspirait à l'assainissement du budget de l'Etat et à une économie plus compétitive, sans hausse d'impôts. Il voulait en outre que les régions se voient graduellement confier plus de responsabilités financières et bénéficient d'une plus grande autonomie fiscale.

Le parti d'extrême droite, le Vlaams Belang (Intérêt flamand), dirigé par Bruno Valkeniers, confirmait son objectif final d'une Flandre indépendante, s'opposait à l'immigration des personnes qui refusent de s'intégrer et qui ne respectent pas les valeurs de base de la société belge et plaidait pour une

lutte active contre le séjour illégal.

Les partis Ecolo et Groen!, qui forment un groupe commun à la Chambre, avaient inscrit à leur programme la promotion du développement durable, la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique. Ils étaient en faveur d'une plus grande solidarité au niveau mondial et souhaitaient favoriser la mobilité des migrants et améliorer les procédures de séjour. Ils étaient prêts à collaborer à la recherche d'un nouvel équilibre institutionnel afin de sortir durablement des conflits communautaires et de pouvoir répondre en priorité aux urgences économiques, sociales et environnementales.

Le cdH plaidait pour un nouveau pacte entre les Belges pour sortir de la crise institutionnelle. Il réclamait également la conclusion d'un pacte ambitieux pour l'emploi, le développement humain et une nouvelle croissance économique durable pour sortir de la crise économique. Il lançait un appel à l'union pour réaliser ces objectifs.

89,22 pour cent des 7,7 millions d'électeurs inscrits se sont présentés aux urnes. Le vote est obligatoire en Belgique. Les résultats des élections pour la Chambre des représentants ont donné 27 sièges à la N-VA, qui n'en avait que 8. Le CD&V a vu sa représentation chuter de 23 à 17 sièges et le Vlaams Belang de 16 à 12 sièges. La représentation du PS est passée de 20 à 26 sièges, et le sp.a a remporté 13 sièges, soit le même nombre que l'Open Vld et Ecolo-Groen!. Le MR et le cdH ont obtenu respectivement 18 et 9 sièges. Les petits partis se sont partagé les quelques sièges restants.

Aux élections au Sénat, la N-VA est arrivée en tête, obtenant 9 des 40 sièges en jeu. Le CD&V, l'Open Vld et le sp.a ont obtenu chacun 4 sièges et le Vlaams Belang 3 sièges. Groen en a obtenu un seul. Le PS est arrivé en deuxième place, avec 7 sièges, le MR a obtenu 4 sièges, et le cdH et Ecolo en ont obtenu chacun 2.

Le 6 juillet, les membres de la Chambre des représentants ont été investis en même temps que les 40 sénateurs élus au scrutin direct. Le 20 juillet, la Chambre des représentants a élu André Flahaut (PS) à sa présidence. Le 13 juillet, 21 sénateurs nommés par les parlements de communauté (voir note 4) ont pris leurs fonctions, tandis que 10 membres cooptés (voir note 5) étaient désignés le 20 juillet. Le même jour, le Sénat a élu président Danny Pleeters (N-VA).

Toutefois, les négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement s'enlisent depuis. Le 16 mai 2011, le Roi Albert II a chargé Elio Di Rupo du PS de former un gouvernement et lui a demandé de prendre toute initiative utile à cet effet. Entre-temps, le gouvernement sortant de M. Leterme reste en fonction et dispose, en collaboration avec le Parlement fédéral, des pouvoirs nécessaires pour gérer le pays.

Note 1 :

Le parti Spirit, qui avait été allié au Parti socialiste flamand aux élections de 2007, a fusionné avec les Verts flamands (Groen!) en décembre 2009, et a cessé d'exister.

Note 2 :

Entre 1970 et 1993, la Belgique a évolué vers une structure fédérale.

Dans les grandes lignes, les compétences de l'autorité fédérale concernent les finances, l'armée, la justice, la sécurité sociale, les affaires étrangères, une partie importante de la santé publique et des affaires intérieures, les grandes lois de protection sociale (chômage, pensions, allocations familiales, assurance maladie-invalidité), la dette publique, la politique monétaire, la politique des prix et des revenus, la protection de l'épargne, le nucléaire, les entreprises publiques, les établissements culturels et scientifiques fédéraux. C'est aussi l'autorité fédérale qui assume toutes les responsabilités de la Belgique et de ses entités fédérées à l'égard de l'Union européenne ou de l'OTAN.

Les régions ont des compétences dans les domaines qui touchent au territoire. Ainsi, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne exercent des compétences en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de politique de l'eau, de logement, de travaux publics, d'énergie, de transport (à l'exception de la SNCB), d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de conservation de la nature, de crédit, de commerce extérieur, de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales. Elles sont également compétentes en matière de recherche scientifique et en relations internationales dans les domaines précités.

La Belgique comprend trois communautés: la communauté française, la communauté flamande et la communauté germanophone. La communauté est fondée sur la notion de "langue" et est donc liée aux personnes. Elles sont compétentes pour la culture (théâtre, bibliothèques,

audio-visuel), l'enseignement, l'emploi des langues et les matières dites "personnalisables" (la politique de santé, l'aide aux personnes, la protection de la jeunesse, l'aide sociale, l'aide aux familles, l'accueil des immigrés, ...). Les communautés sont également compétentes en matière de recherche scientifique et de relations internationales dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

Depuis un certain temps déjà, il y a une volonté de plus d'autonomie, surtout au nord du pays qui dispose actuellement d'une économie plus performante et où le revenu par habitant est plus élevé qu'au sud. Le financement de l'Etat et des régions et communautés est mis en cause : la Flandre estime excessifs les moyens transférés par rapport à ceux qui restent à sa disposition. Des propositions ont été faites pour financer les régions et les communautés sur la base de leurs propres recettes fiscales, tout en maintenant un système de solidarité. Certains plaident pour une évolution vers un système confédéral.

Note 3 :

La circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) regroupe la capitale, Bruxelles, et 25 communes flamandes qui l'entourent et qui font partie de la Flandre, même si quelques communes à proximité de Bruxelles connaissent un régime linguistique spécial pour les habitants francophones. C'est la seule circonscription électorale belge où les partis flamands et francophones sont en concurrence directe. Les partis flamands ont tenté de modifier la loi électorale et de créer une circonscription unilingue pour Hal-Vilvorde et une circonscription bilingue pour Bruxelles, mais les partis francophones ont refusé, et souhaitent une extension du territoire de la région bruxelloise et surtout le maintien des droits des francophones habitant sur le territoire de la nouvelle circonscription, si elle devait être créée. Au cours des négociations, un droit de vote à Bruxelles a été notamment évoqué comme une solution possible.

Note 4 :

Dix sénateurs sont nommés par le Parlement de la communauté française et dix autres par le Parlement flamand (Vlaams Parlement), tandis que le Parlement de la communauté germanophone désigne un membre, ce qui porte le nombre total de sénateurs désignés par les parlements de communauté à 21.

Note 5 :

Six membres flamands et quatre membres francophones sont nommés par

cooptation.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	7 767 552	
Votants	6 929 855	89,22 %
Bulletins blancs ou nuls	402 488	
Suffrages valables	6 527 367	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Progrès/recul
Nouvelle alliance flamande (N-VA)	27	-
Parti socialiste - Wallon (PS)	26	6
Mouvement réformateur (MR)	18	-5
Chrétiens-démocrates et flamands (CD&V)	17	-6
Open vld	13	-5
Parti socialiste Flamand (SPA)	13	-1
Vlaams Belang (Intérêt flamand)	12	-4
Centre démocrate humaniste (CDH)	9	-1
Verts - Wallon (Ecolo)	8	0
Verts - Flamands (GROEN!)	5	1
Liste Dedecker	1	-4
Parti populaire	1	-
Total	150	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	91	
Femmes	59	39,33 %
Total	150	

▶ Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Employé	52
Profession libérale	39
Enseignement	19
Fonctionnaire	17
Chef d'entreprise	13
Journaliste	3
Ouvrier	1
Autre	6
Total	150

▶ Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	12
31 à 40 ans	39
41 à 50 ans	49
51 à 60 ans	45
61 à 70 ans	4
Plus de 70 ans	1
Total	150

BELGIQUE

Sénat - Senaat - Senat

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement fédéral - Federaal Parlement - Föderales Parlament
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Sénat - Senaat - Senat
Nombre de membres	71 membres* - 40 élus au scrutin direct - 31 autres - 21 membres sont désignés par les Conseils de communauté - 10 membres cooptés. *En outre, les enfants du Roi sont de droit sénateurs à l'âge de dix-huit ans. Ils sont actuellement au nombre de trois.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	13 juin 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Sénat à la suite de la dissolution anticipée du Parlement fédéral le 6 mai 2010. Les précédentes élections au Sénat avaient eu lieu le 10 juin 2007.

Système électoral

► Circonscriptions

3 circonscriptions plurinominales (Flandre, Wallonie et Bruxelles-Hal-Vilvorde) et deux collèges électoraux (français et néerlandais).

► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin de liste.

Les sièges sont répartis selon la méthode D'Hondt pour les sénateurs élus au scrutin direct. Le panachage entre listes n'est pas prévu, mais le vote préférentiel multiple au sein d'une même liste est possible.

Les sénateurs de communauté sont désignés par les Parlements de communauté en leur sein, tandis que les sénateurs cooptés sont élus par leurs collègues des deux autres catégories.

La répartition des sièges des sénateurs de communauté et des sénateurs cooptés est déterminée selon la méthode D'Hondt en

fonction des résultats électoraux obtenus lors de l'élection des sénateurs élus au scrutin direct. Le sénateur de communauté germanophone est toutefois élu au scrutin majoritaire par le Parlement de la communauté germanophone.

En cas de vacance en cours de législature d'un siège de sénateur élu au scrutin direct, le mandat est achevé par le premier des suppléants, élus en même temps que les titulaires effectifs. Pour les sièges des deux autres catégories, il est procédé à une nouvelle désignation.

Le vote est obligatoire. L'abstention non justifiée peut être sanctionnée par une amende, voire par la radiation du registre électoral.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans révolus
- nationalité belge
- jouissance des droits civils et politiques

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur(trice) qualifié(e)
- âge: 21 ans révolus
- nationalité belge
- jouissance des droits civils et politiques
- domiciliation en Belgique

▶ **Incompatibilités**

- ministres du gouvernement fédéral ou des gouvernements de communauté ou de région
- membres de la Chambre des représentants ou d'un Parlement de communauté ou de région (sauf pour les sénateurs de communauté)

▶ **Conditions de candidature**

- sénateurs élus au scrutin direct : présentation des candidatures par 5000 électeurs ou deux sénateurs sortants;
- sénateurs de communauté et sénateurs cooptés : voir mode de scrutin.

Contexte et déroulement des élections

Des élections se sont déroulées le 13 juin 2010 après la chute du gouvernement de coalition en avril, à la suite d'une longue crise politique, ouverte au lendemain des précédentes élections, le 10 juin 2007. Elles ont eu lieu 12 mois avant le terme de la législature. Le 6 mai, une déclaration de révision de la Constitution, votée par la Chambre des représentants et le

Sénat, a été publiée au Moniteur belge, ce qui a entraîné la dissolution des chambres.

Étaient en jeu les 150 sièges de la Chambre des représentants et les sièges des 40 sénateurs élus au scrutin direct.

La Belgique compte 10,8 millions d'habitants répartis en 3 communautés : la communauté française, la communauté flamande et la communauté germanophone. Elle est composée de 3 régions : la Région wallonne (32,5 % de la population), la Région de Bruxelles-capitale (9,7 %) et la Région flamande (57,8 %). Les communautés et les régions ont des compétences spécifiques. La Belgique est en outre composée de quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale, la région de langue allemande.

Lors des élections du 10 juin 2007, l'alliance Chrétiens démocrates et flamands - Nouvelle alliance flamande (rassemblant le CD&V, dirigé par Yves Leterme, et la N-VA, conduite par Bart De Wever) était arrivée en tête dans les deux chambres, après avoir fait campagne notamment pour une réforme institutionnelle et un nouveau transfert de compétences aux communautés. Elle avait remporté 30 sièges sur 150 à la Chambre des représentants et 9 sièges de sénateurs élus au scrutin direct sur 40. Les partis du gouvernement de coalition du Premier ministre de l'époque, Guy Verhofstadt, avaient vu leur représentation diminuer. Le gouvernement démissionnaire était composé de deux partis flamands – l'Open Vld de Guy Verhofstadt et l'alliance Parti socialiste flamand-Spirit (sp.a-Spirit) (voir note 1) - et de deux partis francophones – le Mouvement réformateur (MR) et le Parti socialiste (PS).

A l'issue de 196 jours durant lesquels plusieurs tentatives de formation d'un gouvernement avaient échoué, un gouvernement intérimaire d'urgence composé de cinq partis (l'Open Vld, le MR, le CD&V, le PS et le cdH), avait finalement été formé le 21 décembre 2007, sous la direction de Guy Verhofstadt, avec pour mission principale de faire adopter le budget de 2008. Ce gouvernement avait reçu un vote de confiance le 23 décembre 2007. M. Leterme était nommé Vice-Premier ministre. Bien qu'en charge du portefeuille du budget, il mena des pourparlers sur une réforme institutionnelle avec d'autres partis, en prévision du nouveau gouvernement qui devait être formé. Le 20 mars 2008, M. Leterme fut nommé Premier ministre, et obtint la confiance pour un gouvernement de coalition

composé des mêmes partis que le gouvernement intérimaire. En prenant ses fonctions, il avait annoncé que son gouvernement transférerait davantage de pouvoirs aux autorités régionales, en se fixant pour date limite le 15 juillet 2008 (voir note 2). Ne parvenant pas à respecter ce délai, M. Leterme remit sa démission au Roi, qui ne l'accepta pas.

La crise économique mondiale de 2008, qui avait gravement affecté le système bancaire mondial, avait également touché le groupe financier belge Fortis. Le gouvernement de M. Leterme avait tenté de résoudre la crise en vendant la société Fortis à la banque française BNP Paribas. Plusieurs actionnaires s'y étaient opposés et avaient porté l'affaire devant la justice. Le 12 décembre, la Cour d'appel s'était prononcée. A l'issue de cet arrêt, le Président de la Cour de cassation avait écrit une lettre au Président de la Chambre pour l'informer des présomptions de tentatives d'influence exercées à l'encontre des juges de la Cour d'appel. Le Premier ministre Leterme avait démenti les accusations tout en reconnaissant qu'un de ses collaborateurs avait eu des contacts avec la magistrature. Il présenta tout de même sa démission au Roi le 19 décembre, qui fut acceptée. Le Président de la Chambre, Herman Van Rompuy (CD&V), lui succéda en tant que Premier ministre le 30 décembre 2008. M. Leterme fut nommé Ministre des affaires étrangères le 17 juillet 2009.

En novembre 2009, M. Van Rompuy fut élu premier Président permanent du Conseil européen, et démissionna de son poste de Premier ministre. M. Leterme retrouva son poste de Premier ministre le 25 novembre 2009. Cependant, son second gouvernement dut démissionner après que l'Open Vld, dirigé par Alexander De Croo depuis octobre 2009, se retira de la coalition le 22 avril 2010, à l'issue d'un conflit de longue date sur les droits de vote dans la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (voir note 3).

Les principaux enjeux des élections de 2010 étaient la relance économique et l'assainissement des finances publiques, mais également la structure institutionnelle de la Belgique, et en particulier le système politique fédéral mis en place après différentes réformes institutionnelles.

En 2010, les partis flamands qui formaient une alliance aux élections de 2007, le CD&V et la N-VA, se présentèrent séparément. L'Open Vld, le sp.a, dirigé par Caroline Gennez, Groen! (le parti écologiste flamand), le Vlaams Belang et la Liste Dedecker présentaient aussi des candidats. Tous les partis néerlandophones étaient en faveur d'une réforme de l'Etat et d'un transfert de compétences aux régions et communautés. Dans la partie francophone

du pays, le PS dirigé par Elio Di Rupo, le MR conduit par Didier Reynders, le cdH mené par Joëlle Milquet, Ecolo dirigé par Jean-Michel Javaux et le PP conduit par Mischael Modrikamen participèrent à l'élection. Ces partis étaient soucieux de maintenir une forte composante fédérale.

Le programme de la N-VA, dirigée par Bart De Wever, proposait un transfert important de compétences aux niveaux régional ou communautaire et une limitation du pouvoir du gouvernement fédéral aux matières essentielles telles que la défense et les affaires étrangères. La justice et la sécurité sociale seraient transférées aux autorités régionales ou communautaires. Le parti proposait de diminuer graduellement les pouvoirs de l'autorité fédérale, en parallèle avec une intégration européenne croissante. Au niveau socioéconomique, le parti visait à maintenir la compétitivité des entreprises et soutenait certaines propositions des organisations patronales.

Le CD&V, dirigé depuis 2008 par Marianne Thyssen, préconisait également une réforme visant une nouvelle répartition des compétences entre l'autorité fédérale et les communautés et régions, tout en maintenant un financement suffisant pour garantir un fonctionnement correct du niveau fédéral. Le programme socio-économique avait pour but la relance économique, à réaliser via la concertation sociale et en mettant l'accent sur la famille.

Le PS s'était engagé à participer à un gouvernement fédéral capable de s'attaquer aux problèmes économiques et à la grave crise sociale, sans être paralysé par les questions institutionnelles. Le président du PS, Elio Di Rupo, promettait de nouer un dialogue constructif avec les partis du nord, pour parvenir à une solution institutionnelle négociée, permettant d'améliorer la vie des citoyens et de stabiliser l'Etat fédéral. Outre la promotion de l'emploi et des soins de santé accessibles pour tous, le parti voulait instaurer une fiscalité plus juste pour un pacte social durable.

Le MR préconisait des réformes pour assurer la sécurité et moderniser la justice, améliorer l'efficacité de l'administration et la mettre au service des citoyens et des entreprises. Pour ce parti, les réformes institutionnelles ne peuvent constituer une fin en soi. Par contre, elles se justifient si elles apportent une plus-value en termes de bonne gouvernance et permettent d'améliorer le quotidien des citoyens. Le programme du MR proposait de garantir un emploi à chacun, de soutenir les entrepreneurs et d'essayer de mettre en place un véritable gouvernement économique européen.

Le sp.a promettait de lutter contre la fraude fiscale et de stimuler la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les personnes non qualifiées. Il prévoyait des mesures pour assurer la viabilité du système des pensions et augmenter les revenus les plus bas.

L'Open Vld voulait réformer le système politique pour le rendre moins coûteux et plus démocratique. Il aspirait à l'assainissement du budget de l'Etat et à une économie plus compétitive, sans hausse d'impôts. Il voulait en outre que les régions se voient graduellement confier plus de responsabilités financières et bénéficient d'une plus grande autonomie fiscale.

Le parti d'extrême droite, le Vlaams Belang (Intérêt flamand), dirigé par Bruno Valkeniers, confirmait son objectif final d'une Flandre indépendante, s'opposait à l'immigration des personnes qui refusent de s'intégrer et qui ne respectent pas les valeurs de base de la société belge et plaidait pour une lutte active contre le séjour illégal.

Les partis Ecolo et Groen!, qui forment un groupe commun à la Chambre, avaient inscrit à leur programme la promotion du développement durable, la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique. Ils étaient en faveur d'une plus grande solidarité au niveau mondial et souhaitaient favoriser la mobilité des migrants et améliorer les procédures de séjour. Ils étaient prêts à collaborer à la recherche d'un nouvel équilibre institutionnel afin de sortir durablement des conflits communautaires et de pouvoir répondre en priorité aux urgences économiques, sociales et environnementales.

Le cdH plaidait pour un nouveau pacte entre les Belges pour sortir de la crise institutionnelle. Il réclamait également la conclusion d'un pacte ambitieux pour l'emploi, le développement humain et une nouvelle croissance économique durable pour sortir de la crise économique. Il lançait un appel à l'union pour réaliser ces objectifs.

89,22 pour cent des 7,7 millions d'électeurs inscrits se sont présentés aux urnes. Le vote est obligatoire en Belgique. Les résultats des élections pour la Chambre des représentants ont donné 27 sièges à la N-VA, qui n'en avait que 8. Le CD&V a vu sa représentation chuter de 23 à 17 sièges et le Vlaams Belang de 16 à 12 sièges. La représentation du PS est passée de 20 à 26 sièges, et le sp.a a remporté 13 sièges, soit le même nombre que l'Open Vld et Ecolo-Groen!. Le MR et le cdH ont obtenu respectivement 18 et 9 sièges. Les petits partis se sont partagé les quelques sièges restants.

Aux élections au Sénat, la N-VA est arrivée en tête, obtenant 9 des 40 sièges en jeu. Le CD&V, l'Open Vld et le sp.a ont obtenu chacun 4 sièges et le Vlaams Belang 3 sièges. Groen en a obtenu un seul. Le PS est arrivé en deuxième place, avec 7 sièges, le MR a obtenu 4 sièges, et le cdH et Ecolo en ont obtenu chacun 2.

Le 6 juillet, les membres de la Chambre des représentants ont été investis en même temps que les 40 sénateurs élus au scrutin direct. Le 20 juillet, la Chambre des représentants a élu André Flahaut (PS) à sa présidence. Le 13 juillet, 21 sénateurs nommés par les parlements de communauté (voir note 4) ont pris leurs fonctions, tandis que 10 membres cooptés (voir note 5) étaient désignés le 20 juillet. Le même jour, le Sénat a élu président Danny Pieters (N-VA).

Toutefois, les négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement s'enlisent depuis. Le 16 mai 2011, le Roi Albert II a chargé Elio Di Rupo du PS de former un gouvernement et lui a demandé de prendre toute initiative utile à cet effet. Entre-temps, le gouvernement sortant de M. Letermé reste en fonction et dispose, en collaboration avec le Parlement fédéral, des pouvoirs nécessaires pour gérer le pays.

Note 1 :

Le parti Spirit, qui avait été allié au Parti socialiste flamand aux élections de 2007, a fusionné avec les Verts flamands (Groen!) en décembre 2009, et a cessé d'exister.

Note 2 :

Entre 1970 et 1993, la Belgique a évolué vers une structure fédérale.

Dans les grandes lignes, les compétences de l'autorité fédérale concernent les finances, l'armée, la justice, la sécurité sociale, les affaires étrangères, une partie importante de la santé publique et des affaires intérieures, les grandes lois de protection sociale (chômage, pensions, allocations familiales, assurance maladie-invalidité), la dette publique, la politique monétaire, la politique des prix et des revenus, la protection de l'épargne, le nucléaire, les entreprises publiques, les établissements culturels et scientifiques fédéraux. C'est aussi l'autorité fédérale qui assume toutes les responsabilités de la Belgique et de ses entités fédérées à l'égard de l'Union européenne ou de l'OTAN.

Les régions ont des compétences dans les domaines qui touchent au

territoire. Ainsi, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne exercent des compétences en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de politique de l'eau, de logement, de travaux publics, d'énergie, de transport (à l'exception de la SNCB), d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de conservation de la nature, de crédit, de commerce extérieur, de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales. Elles sont également compétentes en matière de recherche scientifique et en relations internationales dans les domaines précités.

La Belgique comprend trois communautés: la communauté française, la communauté flamande et la communauté germanophone. La communauté est fondée sur la notion de "langue" et est donc liée aux personnes. Elles sont compétentes pour la culture (théâtre, bibliothèques, audio-visuel), l'enseignement, l'emploi des langues et les matières dites "personnalisables" (la politique de santé, l'aide aux personnes, la protection de la jeunesse, l'aide sociale, l'aide aux familles, l'accueil des immigrés, ...). Les communautés sont également compétentes en matière de recherche scientifique et de relations internationales dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

Depuis un certain temps déjà, il y a une volonté de plus d'autonomie, surtout au nord du pays qui dispose actuellement d'une économie plus performante et où le revenu par habitant est plus élevé qu'au sud. Le financement de l'Etat et des régions et communautés est mis en cause : la Flandre estime excessifs les moyens transférés par rapport à ceux qui restent à sa disposition. Des propositions ont été faites pour financer les régions et les communautés sur la base de leurs propres recettes fiscales, tout en maintenant un système de solidarité. Certains plaident pour une évolution vers un système confédéral.

Note 3 :

La circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) regroupe la capitale, Bruxelles, et 25 communes flamandes qui l'entourent et qui font partie de la Flandre, même si quelques communes à proximité de Bruxelles connaissent un régime linguistique spécial pour les habitants francophones. C'est la seule circonscription électorale belge où les partis flamands et francophones sont en concurrence directe. Les partis flamands ont tenté de modifier la loi électorale et de créer une circonscription unilingue pour Hal-Vilvorde et une circonscription bilingue pour Bruxelles, mais les partis francophones ont refusé, et souhaitent une extension du territoire de la

région bruxelloise et surtout le maintien des droits des francophones habitant sur le territoire de la nouvelle circonscription, si elle devait être créée. Au cours des négociations, un droit de vote à Bruxelles a été notamment évoqué comme une solution possible.

Note 4 :

Dix sénateurs sont nommés par le Parlement de la communauté française et dix autres par le Parlement flamand (Vlaams Parlement), tandis que le Parlement de la communauté germanophone désigne un membre, ce qui porte le nombre total de sénateurs désignés par les parlements de communauté à 21.

Note 5 :

Six membres flamands et quatre membres francophones sont nommés par cooptation.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	7 767 552	
Votants	6 929 478	89,21 %
Bulletins blancs ou nuls	460 375	
Suffrages valables	6 469 103	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sénateurs élus	Sénateurs de communauté	Sénateurs cooptés	Sièges totaux
Nouvelle alliance flamande (N-VA)	9	3	2	14
Parti socialiste - francophone (PS)	7	4	2	13
Mouvement réformateur (MR)	4	3	1	8
Chrétiens-démocrates et flamands (CD&V)	4	2	1	7
Parti socialiste Flamand (SPA)	4	2	1	7
Open vld (Libéraux flamands)	4	1	1	6
Verts - Wallon (Ecolo)	2	2	1	5
Vlaams Belang (Intérêt flamand)	3	1	1	5
Centre démocrate humaniste (CDH)	2	2	0	4
Verts - Flamands (GROEN!)	1	1	0	2
Total	40	21	10	71

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	44	
Femmes	27	38,03 %
Total	71	

Note :

- En juillet 2010, le Sénat comptait 27 femmes sur un total de 71 membres, réparties comme suit : 16 sénatrices élues au scrutin direct*, 10 sénatrices de communauté et une sénatrice cooptée.

* En tout, 17 femmes ont été élues en juin 2010, mais l'une d'elles s'est désistée et a été remplacée par un homme.

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonction publique et administration locale	25
Juristes	12
Enseignement	10
Médecin, dentiste	5
Cadre de parti politique	5
Finance, gestion ou affaires	2
Recherche/sciences	2
Architecte, géomètre, ingénieur	1
Agriculture	1
Chef d'entreprise	1
Activité associative	1
Autres	6
Total	71

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	1
31 à 40 ans	21
41 à 50 ans	15
51 à 60 ans	26
61 à 70 ans	7
Plus de 70 ans	1
Total	71

BOSNIE-HERZEGOVINE

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Skupstina / Assemblée parlementaire
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral Predstavnicki dom / Chambre des Représentants
Nombre de membres	42 élus au scrutin direct : 28 de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et 14 de la Republika Srpska.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	3 octobre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

Fédération de Bosnie-Herzégovine et Republika Srpska.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin proportionnel sur la base de listes de partis ou de candidatures indépendantes, avec répartition des sièges selon le quotient simple ou au plus fort reste pour la seconde attribution de sièges non alloués. Pour ce dernier partage, seuls sont admis les partis ayant remporté au moins un siège lors de la première répartition (quotient simple).
Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen de la Bosnie-Herzégovine

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen de la Bosnie-Herzégovine

Inéligibilité: personnes purgeant une peine prononcée par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie ou qui sont sous le coup d'un chef

d'accusation établi par ce Tribunal ou qui refusent de comparaître après citation devant ce Tribunal

▶ **Incompatibilités**

- juges
- procureurs et leurs adjoints
- notaires et leurs adjoints
- médiateurs (ombudsmen) et leurs adjoints
- membres de juridictions/conseils des droits de l'homme
- membres de la police et des forces militaires (y compris l'inspection des finances, la police judiciaire, la police des frontières, les services de sécurité et de renseignement)
- représentants diplomatiques et consulaires
- membres de l'Exécutif

▶ **Conditions de candidature**

- candidatures individuelles ou sous l'étiquette d'un parti ou d'une coalition
- pour la participation au scrutin, chaque parti doit faire valoir l'appui de 10 000 signatures au moins
- pour les candidats indépendants, l'appui de 5 000 électeurs au moins est requis

Contexte et déroulement des élections

Les 42 sièges de la Chambre des représentants étaient en jeu aux élections de 2010. Les élections législatives se sont déroulées parallèlement aux élections à la présidence tripartite du pays (composée d'un Bosniaque, d'un Serbe et d'un Croate) et aux assemblées législatives des deux entités qui composent la Bosnie-Herzégovine : la Fédération de Bosnie-Herzégovine, dominée par les Bosniaques et les Croates (qui couvre 51 % du territoire et regroupe 67 % de la population), et la Republika Srpska, dominée par les Serbes de Bosnie.

Lors des précédentes élections, tenues en octobre 2006, le Parti de l'action démocratique (SDA) du Premier ministre Adnan Terzic avait remporté neuf sièges, suivi par le Parti pour la Bosnie-Herzégovine (SBIH), qui en avait remporté huit. Le Parti social-démocrate indépendant (SNSD) et le Parti démocrate socialiste de Bosnie-Herzégovine (SDP) avaient remporté respectivement sept et cinq sièges, tandis que le parti démocrate serbe (SDS) et l'Union démocrate croate - Union nationale croate (HDZ-HNZ) avaient remporté trois sièges chacun. Le parti des Croates unis (HDZ 1990),

composé de dissidents du HDZ, avait remporté deux sièges. Le reste des sièges avait été attribué à cinq petits partis, qui avaient chacun obtenu un siège. M. Nikola Spiric (Serbe, SNSD) est devenu Premier ministre en janvier 2007. M. Nebojsa Radmanovic, du Parti social-démocrate indépendant (Serbe, SNSD), M. Haris Silajdic (Bosniaque, SBIH) et M. Zeljko Komsic (Croate, SDP) avaient remporté les élections présidentielle tripartites.

Comme lors des précédentes élections, le scrutin de 2010 a été tenu conformément aux dispositions de l'Accord de Dayton de 1995, en vertu duquel les élections se déroulent dans le cadre de restrictions d'ordre ethnique et résidentiel posées au suffrage. Les citoyens qui ne sont pas définis comme étant Bosniaques, Croates ou Serbes ne peuvent se présenter aux élections. En décembre 2009, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que ces restrictions étaient " incompatibles avec les principes généraux de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ". La Chambre des représentants a par la suite créé un groupe de travail pour modifier la Constitution et la loi électorale, mais n'est pas parvenue à un consensus avant le scrutin de 2010. Les partis représentant les Serbes ont plaidé en faveur de l'indépendance de la Republika Srpska, ceux qui représentaient les Croates ont demandé un plus grand cloisonnement ethnique du pays, tandis que les partis bosniaques insistaient sur une plus grande centralisation de la Bosnie-Herzégovine. Ces idées contrastées sont restées la principale difficulté des élections de 2010. Le pays traverse également des difficultés économiques : le produit intérieur brut (PIB) a diminué de 3,4 % en 2009, et le taux de chômage a bondi à 42 % en 2010.

Trente-neuf partis et 11 coalitions ont participé aux élections de 2010. La plupart des grands partis politiques représentent les grands groupes ethniques : Bosniaques, Croates et Serbes. Seul un grand parti, le SDP, dirigé par M. Zlatko Lagumdžija (Bosniaque), reçoit le soutien de plusieurs groupes ethniques : Bosniaques modérés, Serbes et Croates vivant dans des zones à population majoritairement bosniaque.

Deux partis bosniaques - le SDA et SBIH - étaient à nouveau en lice en 2010. Ils se sont engagés à défendre l'unité de la Bosnie-Herzégovine et à œuvrer en faveur d'un gouvernement central plus fort - condition essentielle à l'adhésion du pays à l'Union européenne. Le SDA, dirigé par un modéré, M. Sulejman Tihic, a approuvé M. Bakir Izetbegovic - fils du fondateur du parti et Président de la période de guerre Alija Izetbegovic - en tant que candidat présidentiel. M. Izetbegovic a promis d'obtenir la paix et de créer

des emplois grâce au développement économique. Il a promis de stabiliser le pays en amorçant un dialogue avec la Republika Srpska, ce à quoi le Président du SBIH Silajdzic (Bosniaque) s'est opposé avec véhémence. Ce dernier a décrit la Republika Srpska comme une "création génocidaire" fondée sur le nettoyage ethnique, et a demandé son abolition. En plus des deux partis bosniaques traditionnels, l'Alliance pour un avenir meilleur de la Bosnie (SBB BiH), dirigée par le magnat des médias Fahrudin Radoncic, s'est jointe aux élections de 2010. Le parti a promis d'apporter une nouvelle solution politique.

S'agissant des partis représentant les Serbes, les principaux partis étaient le SNSD, dirigé par le Premier ministre de la Republika Srpska, M. Milorad Dodik, et la coalition "Ensemble pour Srpska", qui inclut des partis liés à MM. Radovan Karadzic et Vojislav Seselj, inculpés à la Haye. Peu de temps avant le jour du scrutin, M. Dodik, qui était candidat à la présidence de la Republika Srpska, a déclaré que "la Bosnie-Herzégovine avait été créée par la force, sous la pression de facteurs internationaux", et qu'il n'y avait par conséquent "aucun consensus fondamental pour une vie commune". Le Président Radmanovic (SNSD) a demandé la sécession de la Republika Srpska.

Parmi les partis représentant les Croates, le HDZ de M. Dragan Covic et le HDZ 1990 (soutenu par les Catholiques romains), dirigé par M. Bozo Ljubic, arrivaient en tête dans les sondages d'opinion. Le HDZ a plaidé en faveur d'une région autonome pour les Croates. Le HDZ et le SNSD ont noué un partenariat pour soutenir leurs appels mutuels en faveur d'une plus grande indépendance.

Sur les 3,1 millions d'électeurs inscrits, 56,49 % se sont présentés aux urnes.

Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont arrivés à la conclusion que les élections avaient été généralement tenues conformément aux normes de leur organisation et à celles du Conseil de l'Europe, à l'exception des restrictions légales imposées au suffrage.

Le SDP de M. Lagumdzija a remporté huit sièges, soit le même nombre que le SNSD, tandis qu'un autre parti serbe, le SDS, en a obtenu quatre. Parmi les partis bosniaques, le SDA est arrivé premier avec sept sièges, suivi du SBB BiH, avec quatre sièges, tandis que le SBIH en a remporté deux. S'agissant des partis croates, le HDZ et le HDZ 1990 ont obtenu respectivement trois et deux

sièges. Sept femmes ont été élues.

A l'issue des élections tripartites, M. Radmanovic (Serbe, SNSD), et Komsic (Croate, SDP) ont été réélus, les Bosniaques ayant élu pour leur part M. Izetbegovic (SDA).

Après les élections, le SDP a annoncé qu'il proposerait M. Lagumdzija (Bosniaque) en tant que Premier ministre du gouvernement central, tandis que le HDZ assurait que le Premier ministre devait être croate, puisque les deux précédents étaient issus des communautés bosniaque et serbe. La loi ne prévoit pas de rotation du Premier ministre entre l'un des trois principaux groupes ethniques.

Le 30 novembre, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première séance. Celle-ci n'est cependant pas parvenue à élire son nouveau président après plusieurs tours de scrutin.

Le 20 mai 2011, M. Denis Becirevic du SDP (Bosniaque) a été élu à la présidence de la Chambre des représentants (voir note).

Note:

Au cours de la législature, le poste de Président de la Chambre des représentants tourne tous les huit mois entre les trois principaux groupes ethniques. A M. Becirevic (Bosniaque) succéderont M. Milorad Zivkovic (Serbe) et M. Bozo Ljubic (Croate).

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	3 132 231	
Votants	1 769 249	56,49 %
Bulletins blancs ou nuls	127 655	
Suffrages valables	1 641 594	

► Répartition des sièges par formation politique

	Fédération B. & H.	Republika Srpska	Sièges totaux
Parti social-démocrate de Bosnie-Herzégovine (SDP)	8	0	8
Parti social-démocrate indépendant (SNSD)	0	8	8
Parti de l'action démocratique (SDA)	7	0	7
Alliance pour un avenir meilleur de la Bosnie (SBB BiH)	4	0	4
Parti démocratique serbe (SDS)	0	4	4
Communauté démocratique croate-Communauté nationale croate (HDZ-HNZ)	3	0	3
Communauté Démocratique Croate (HDZ 1990)	2	0	2
Parti pour la Bosnie-Herzégovine (SBIH)	2	0	2
Alliance démocratique du Peuple (DNS)	0	1	1
Communauté démocratique du peuple (DNZ)	1	0	1
Parti populaire du travail pour l'amélioration (NSRzB)	1	0	1
Parti pour le progrès démocratique (PDP)	0	1	1
Total	28	14	42

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	35	
Femmes	7	16,67 %
Total	42	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Profession juridique	8
Economiste	7
Médecin, dentiste	6
Enseignement	6
Architecte, géomètre, Ingénieur	6
Journalisme, audiovisuel, médias	1
Finance, gestion ou affaires	1
Enseignants	1
Agriculture	1
Armée/police	1
Travail social	1
Informatique/technologie	1
Syndicaliste	1
Cadre de parti politique	1
Total	42

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	2
31 à 40 ans	7
41 à 50 ans	7
51 à 60 ans	22
61 à 70 ans	4
Total	42

BRESIL

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Congresso Nacional / Congrès national
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral Câmara dos Deputados / Chambre des Députés
Nombre de membres	513 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	2 octobre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

27 circonscriptions plurinominales (de 8 à 70 sièges, selon la population) correspondant aux 26 Etats du pays et le District fédéral.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin de liste, avec répartition proportionnelle des sièges sur la base du quotient simple et de la plus forte moyenne. Les sièges remportés par chaque liste sont ensuite attribués aux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages préférentiels.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel à l'un des suppléants élus en même temps que les titulaires. S'il n'y a pas de suppléant disponible et que la vacance se produise au moins 15 mois avant l'échéance du mandat parlementaire du titulaire, il est procédé à une élection partielle.

Vote obligatoire, l'abstentionnisme étant sanctionné par une amende.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 16 ans (facultatif); 18 ans (inscription obligatoire sur les listes électorales)

- citoyen brésilien

Interdiction: maladie mentale, peine de prison, déchéance des droits politiques, membres des forces armées d'un grade inférieur à celui de sergent

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
 - âge: 21 ans
 - citoyen brésilien de naissance
 - jouissance des droits politiques
 - appartenance à l'un des partis officiels
 - résidence au lieu (circonscription) de présentation de la candidature
- Inéligibilité: analphabètes

► Incompatibilités

- certaines fonctions publiques importantes, civiles ou militaires
- certains postes dans des entreprises publiques ou semi-publiques

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 étaient les premières tenues depuis les amendements à la loi électorale visant à promouvoir la participation politique des femmes. Entre autres dispositions, les partis politiques sont désormais tenus de réserver au moins 30 % des candidatures au Parlement à des femmes (voir note 1). Les 513 sièges de la Chambre des députés et deux tiers des 81 sièges du Sénat (soit 54 sièges) étaient en jeu. Les élections législatives étaient organisées parallèlement aux élections présidentielles.

Aux élections tenues en octobre 2006, aucun parti n'avait remporté la majorité. Lors des élections à la Chambre des députés, le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB) était devenu le principal parti, en remportant 89 des 513 sièges, suivi par le Parti des travailleurs (PT) du Président Luiz Inácio 'Lula' da Silva, avec 83 sièges. Trois autres partis de gauche - le Parti socialiste brésilien (PSB), le Parti démocratique du travail (PDT) et le Parti communiste du Brésil (PC do B) - avaient remporté respectivement 27, 24 et 13 sièges. Le Parti social-démocrate brésilien (PSDB), principal parti d'opposition, et son allié électoral, le Parti du front libéral (PFL), avaient remporté respectivement 66 et 65 sièges. Les autres grands partis d'opposition, le Parti socialiste populaire (PPS) et le Parti travailliste brésilien (PTB) - avaient remporté chacun 22 sièges, tandis que le Parti vert (PV) en avait remporté 13. Les sièges restants avaient été attribués à des petits partis. A la suite du renouvellement d'un tiers des 81 membres du Sénat, le PFL était devenu le plus grand parti, avec 18 sièges. Le PSDB et le PMDB avaient remporté 15 sièges chacun, tandis que le PT en avait remporté 11. En mars 2007, le PFL s'était rebaptisé Les Démocrates (DEM).

En 2010, pour la première fois depuis la fin du régime militaire en 1985, le Président Lula n'était pas candidat aux présidentielles. La Constitution lui interdisait de briguer un troisième mandat consécutif. Les médias internationaux se sont concentrés sur les élections présidentielles, laissant les élections législatives à l'arrière-plan.

Le Président Lula a soutenu la candidature de Dilma Rousseff, sa chef de cabinet et ministre de l'énergie, en tant que candidate du PT. Le PT s'est engagé à poursuivre le programme "ma maison, ma vie" (Minha Casa, Minha Vida), qui vise à fournir trois millions de nouveaux logements aux familles à faibles revenus et aux mères célibataires. Mme Rousseff, très désireuse de devenir la première Présidente du pays, s'est engagée à poursuivre les politiques du Président Lula pour continuer à apporter stabilité et prospérité aux Brésiliens.

Le PT affrontait le PSDB, dont le candidat aux élections présidentielles était M. José Serra, ancien Maire de Sao Paolo. M. Serra, qui a été Ministre de la santé sous le gouvernement du Président Fernando Henrique Cardoso (1995-2002), a fait valoir que c'est le PSDB qui a jeté les bases de la prospérité dont jouit actuellement le Brésil. Le PSDB a promis que le gouvernement serait favorable aux entreprises, et que le salaire minimum passerait de 500 reais (300 dollars des E.-U.) à 600 reais à compter de 2011. Le partenaire de coalition du PSDB, le DEM, soutenait M. Indio da Costa (DEM) comme candidat à la vice-présidence. M. Costa avait co-présenté le projet de loi dite du " casier judiciaire vierge " (" ficha limpa "), qui visait à durcir les conditions d'éligibilité aux fonctions publiques. Il est interdit aux candidats reconnus coupables de violations de la loi électorale et de malversations de fonds publics de se présenter pendant huit ans. Le Président Lula a signé le texte de loi, qui est entré en vigueur le 4 juin 2010 lorsque la Chambre des députés et le Sénat l'ont approuvé (voir note 2).

Le Parti vert a bénéficié de l'attention des médias grâce à sa candidate présidentielle très populaire, Mme Marina Silva. L'ancienne Ministre de l'environnement avait quitté le gouvernement en mai 2008, l'accusant de négliger le développement durable. Elle a promis d'investir 45 milliards de reais (27 milliards de dollars des E.-U.) sur quatre ans pour améliorer les systèmes d'évacuation des eaux usées et de traitement de l'eau.

Au total, 81,88 % des 135 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

D'après les résultats finaux, les partis de gauche, y compris le PT et le PSB, ont

remporté 310 sièges sur 513 à la Chambre des députés, et 50 sièges sur 81 au Sénat. Les partis d'opposition, notamment le PSDB et le DEM, ont remporté 138 sièges à la Chambre des députés, et 24 sièges au Sénat.

Lors des élections présidentielles, aucun candidat n'a remporté les 50 % de voix requises pour être élu au premier tour.

Le 31 octobre, à l'issue du deuxième tour, Mme Rousseff (PT) l'a emporté sur M. Serra (PSDB), devenant ainsi la première femme présidente du Brésil. Elle a été officiellement investie le 1er janvier 2011.

Le 1er février 2011, le Congrès nouvellement élu a tenu sa première séance. La Chambre des députés a élu M. Marco Maia (PT) à la présidence, le Sénat ayant quant à lui réélu M. José Sarney (PMDB) à sa tête.

Note 1 :

Les 15 et 16 septembre 2009 respectivement, le Sénat et la Chambre des députés ont approuvé un projet de loi portant modification de la loi électorale et de la loi sur les normes électorales. Le Président Luiz Inácio Lula da Silva a signé le texte de loi, qui est entré en vigueur le 29 septembre 2010. La loi prévoit notamment que soit accrue la représentation politique des femmes. Les partis politiques sont désormais tenus de réserver au moins 30 pour cent des candidatures au Parlement à des femmes. Ils devront également consacrer au moins 10 pour cent de leurs frais de publicité et 5 pour cent de leurs fonds publics de campagne à la promotion de la participation des femmes à la vie politique.

Note 2 :

Plusieurs parlementaires ont par la suite demandé à la Cour constitutionnelle d'examiner la constitutionnalité de la loi sur les casiers judiciaires vierges. La Cour n'ayant pas statué avant les élections de 2010, le nom des candidats ayant eu l'interdiction de se présenter est apparu sur les bulletins de vote. Le Haut tribunal électoral (TSE) a estimé que les suffrages recueillis par ces candidats étaient invalides. Le 29 mars 2011, la Cour suprême (STF) a statué que la loi sur les casiers judiciaires vierges ne devait pas être appliquée aux élections de 2010.

Résultats des élections et statistiques électorales**► Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	135 804 433	
Votants	111 193 747	81,88 %
Bulletins blancs ou nuls	9 603 594	
Suffrages valables	101 590 153	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti des travailleurs (PT)	87
Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB)	78
Parti social-démocrate brésilien (PSDB)	54
Démocrates (DEM)	43
Parti progressiste (PP)	42
Parti de la République (PR)	40
Parti socialiste brésilien (PSB)	34
Parti démocratique du travail (PDT)	28
Parti travailliste brésilien (PTB)	21
Parti social-chrétien (PSC)	17
Parti communiste du Brésil (PC do B)	15
Parti Vert (PV)	15
Parti socialiste populaire (PPS)	12
Parti Républicain Brésilien (PRB)	10
Parti de la mobilisation nationale (PMN)	4
Parti des travailleurs du Brésil (PT do B)	4
Parti Socialisme et Liberté (PSOL)	3
Parti Humaniste de la Solidarité (PHS)	2
Parti rénovateur travailliste brésilien (PRTB)	2
Parti des travailleurs chrétiens (PTC)	1
Parti social-libéral (PSL)	1
Total	513

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	469	
Femmes	44	8,58 %
Total	513	

BRESIL

Sénat fédéral

Nom du parlement (générique / traduit)	Congresso Nacional / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado Federal / Sénat fédéral
Nombre de membres	81 élus au scrutin direct
Durée de la législature	8 ans, renouvelable par tiers et par deux tiers alternativement tous les 4 ans
Date des élections	2 octobre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des deux tiers (54) des 81 membres du Sénat, à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

27 circonscriptions plurinominales (3 sièges) correspondant aux 26 Etats du pays et le District fédéral.

▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire plurinominal.

Chaque électeur a droit à un nombre de voix qui correspond au nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription concernée.

Chaque électeur vote pour deux candidats lorsqu'il s'agit de renouveler 2/3 des sièges, et pour un candidat si 1/3 des sièges est à pourvoir.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel à l'un des suppléants élus en même temps que les membres du Congrès. S'il n'y a pas de suppléant disponible et que la vacance se produise au moins 15 mois avant l'échéance du mandat parlementaire du titulaire, il est procédé à une élection partielle.

Vote obligatoire, l'abstentionnisme étant sanctionné par une amende.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 16 ans (facultatif); 18 ans (inscription obligatoire sur les listes électorales)

- citoyen brésilien

Interdiction: maladie mentale, peine de prison, déchéance des droits

politiques, membres des forces armées d'un grade inférieur à celui de sergent

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
 - âge: 35 ans
 - citoyen brésilien de naissance
 - jouissance des droits politiques
 - appartenance à l'un des partis officiels
 - résidence au lieu (circonscription) de présentation de la candidature
- Inéligibilité: analphabètes

► **Incompatibilités**

- certaines fonctions publiques importantes, civiles ou militaires
- certains postes dans des entreprises publiques ou semi-publiques

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 étaient les premières tenues depuis les amendements à la loi électorale visant à promouvoir la participation politique des femmes. Entre autres dispositions, les partis politiques sont désormais tenus de réserver au moins 30 % des candidatures au Parlement à des femmes (voir note 1). Les 513 sièges de la Chambre des députés et deux tiers des 81 sièges du Sénat (soit 54 sièges) étaient en jeu. Les élections législatives étaient organisées parallèlement aux élections présidentielles.

Aux élections tenues en octobre 2006, aucun parti n'avait remporté la majorité. Lors des élections à la Chambre des députés, le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB) était devenu le principal parti, en remportant 89 des 513 sièges, suivi par le Parti des travailleurs (PT) du Président Luiz Inácio 'Lula' da Silva, avec 83 sièges. Trois autres partis de gauche - le Parti socialiste brésilien (PSB), le Parti démocratique du travail (PDT) et le Parti communiste du Brésil (PC do B) - avaient remporté respectivement 27, 24 et 13 sièges. Le Parti social-démocrate brésilien (PSDB), principal parti d'opposition, et son allié électoral, le Parti du front libéral (PFL), avaient remporté respectivement 66 et 65 sièges. Les autres grands partis d'opposition, le Parti socialiste populaire (PPS) et le Parti travailliste brésilien (PTB) - avaient remporté chacun 22 sièges, tandis que le Parti vert (PV) en avait remporté 13. Les sièges restants avaient été attribués à des petits partis. A la suite du renouvellement d'un tiers des 81 membres du Sénat, le PFL était devenu le plus grand parti, avec 18 sièges. Le PSDB et le PMDB avaient remporté 15 sièges chacun, tandis que le PT en avait remporté 11. En mars

2007, le PFL s'était rebaptisé Les Démocrates (DEM).

En 2010, pour la première fois depuis la fin du régime militaire en 1985, le Président Lula n'était pas candidat aux présidentielles. La Constitution lui interdisait de briguer un troisième mandat consécutif. Les médias internationaux se sont concentrés sur les élections présidentielles, laissant les élections législatives à l'arrière-plan.

Le Président Lula a soutenu la candidature de Dilma Rousseff, sa chef de cabinet et ministre de l'énergie, en tant que candidate du PT. Le PT s'est engagé à poursuivre le programme "ma maison, ma vie" (Minha Casa, Minha Vida), qui vise à fournir trois millions de nouveaux logements aux familles à faibles revenus et aux mères célibataires. Mme Rousseff, très désireuse de devenir la première Présidente du pays, s'est engagée à poursuivre les politiques du Président Lula pour continuer à apporter stabilité et prospérité aux Brésiliens.

Le PT affrontait le PSDB, dont le candidat aux élections présidentielles était M. José Serra, ancien Maire de Sao Paulo. M. Serra, qui a été Ministre de la santé sous le gouvernement du Président Fernando Henrique Cardoso (1995-2002), a fait valoir que c'est le PSDB qui a jeté les bases de la prospérité dont jouit actuellement le Brésil. Le PSDB a promis que le gouvernement serait favorable aux entreprises, et que le salaire minimum passerait de 500 reais (300 dollars des E.-U.) à 600 reais à compter de 2011. Le partenaire de coalition du PSDB, le DEM, soutenait M. Indio da Costa (DEM) comme candidat à la vice-présidence. M. Costa avait co-présenté le projet de loi dite du " casier judiciaire vierge " (" ficha limpa "), qui visait à durcir les conditions d'éligibilité aux fonctions publiques. Il est interdit aux candidats reconnus coupables de violations de la loi électorale et de malversations de fonds publics de se présenter pendant huit ans. Le Président Lula a signé le texte de loi, qui est entré en vigueur le 4 juin 2010 lorsque la Chambre des députés et le Sénat l'ont approuvé (voir note 2).

Le Parti vert a bénéficié de l'attention des médias grâce à sa candidate présidentielle très populaire, Mme Marina Silva. L'ancienne Ministre de l'environnement avait quitté le gouvernement en mai 2008, l'accusant de négliger le développement durable. Elle a promis d'investir 45 milliards de reais (27 milliards de dollars des E.-U.) sur quatre ans pour améliorer les systèmes d'évacuation des eaux usées et de traitement de l'eau.

Au total, 81,88 % des 135 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

D'après les résultats finaux, les partis de gauche, y compris le PT et le PSB, ont remporté 310 sièges sur 513 à la Chambre des députés, et 50 sièges sur 81 au Sénat. Les partis d'opposition, notamment le PSDB et le DEM, ont remporté 138 sièges à la Chambre des députés, et 24 sièges au Sénat.

Lors des élections présidentielles, aucun candidat n'a remporté les 50 % de voix requises pour être élu au premier tour.

Le 31 octobre, à l'issue du deuxième tour, Mme Rousseff (PT) l'a emporté sur M. Serra (PSDB), devenant ainsi la première femme présidente du Brésil. Elle a été officiellement investie le 1er janvier 2011.

Le 1er février 2011, le Congrès nouvellement élu a tenu sa première séance. La Chambre des députés a élu M. Marco Maia (PT) à la présidence, le Sénat ayant quant à lui réélu M. José Sarney (PMDB) à sa tête.

Note 1 :

Les 15 et 16 septembre 2009 respectivement, le Sénat et la Chambre des députés ont approuvé un projet de loi portant modification de la loi électorale et de la loi sur les normes électorales. Le Président Luiz Inácio Lula da Silva a signé le texte de loi, qui est entré en vigueur le 29 septembre 2010. La loi prévoit notamment que soit accrue la représentation politique des femmes. Les partis politiques sont désormais tenus de réserver au moins 30 pour cent des candidatures au Parlement à des femmes. Ils devront également consacrer au moins 10 pour cent de leurs frais de publicité et 5 pour cent de leurs fonds publics de campagne à la promotion de la participation des femmes à la vie politique.

Note 2 :

Plusieurs parlementaires ont par la suite demandé à la Cour constitutionnelle d'examiner la constitutionnalité de la loi sur les casiers judiciaires vierges. La Cour n'ayant pas statué avant les élections de 2010, le nom des candidats ayant eu l'interdiction de se présenter est apparu sur les bulletins de vote. Le Haut tribunal électoral (TSE) a estimé que les suffrages recueillis par ces candidats étaient invalides. Le 29 mars 2011, la Cour suprême (STF) a statué que la loi sur les casiers judiciaires vierges ne devait pas être appliquée aux élections de 2010.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	135 804 433	
Votants	111 193 747	81,88 %
Bulletins blancs ou nuls	9 603 594	
Suffrages valables	101 590 153	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges 2010	Sièges
Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB)	15	21
Parti des travailleurs (PT)	11	14
Parti social-démocrate brésilien (PSDB)	5	10
Démocrates (DEM)	2	6
Parti travailliste brésilien (PTB)	1	6
Parti progressiste (PP)	4	5
Parti de la République (PR)	4	4
Parti démocratique du travail (PDT)	2	4
Parti socialiste brésilien (PSB)	3	3
Parti communiste du Brésil (PC do B)	1	2
Parti Socialisme et Liberté (PSOL)	2	2
Parti de la mobilisation nationale (PMN)	1	1
Parti Républicain Brésilien (PRB)	1	1
Parti social-chrétien (PSC)	1	1
Parti socialiste populaire (PPS)	1	1
Total	54	81

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2010		Total	
Hommes	46		68	
Femmes	8	14.81 %	13	16.05%
Total	54		81	

BURUNDI

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Inama NshingamateKa / Assemblée nationale
Nombre de membres	106 membres - 100 élus au scrutin direct - 6 membres cooptés* *Des membres supplémentaires, dont trois de l'éthnie Twa, peuvent être cooptés pour respecter la proportion de 60% de Hutu et 40% de Tutsi ainsi que le quota de 30 pour cent pour les femmes.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	23 juillet 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale élus au scrutin direct à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

17 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

L'élection repose sur un système proportionnel de liste bloquée où l'on applique la méthode d'Hondt.

Les sièges sont répartis proportionnellement au nombre de suffrages recueillis par chaque liste une fois écartées les listes ayant obtenu moins de 2 % des voix à l'échelon national.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- Nationalité burundaise de naissance ou par naturalisation.

- âge: 18 ans ou plus à la date des élections

- résidence dans le pays à la date spécifiée

Les électeurs expatriés peuvent voter aux Ambassades et consulats.

Interdiction:

- En cas d'emprisonnement, et pendant toute la durée de la condamnation
- Les personnes condamnées à une peine de prison de 10 ans ou plus ou condamnées pour délit électoral sont inéligibles à vie.
- Démence ou maladie mentale
- Mise sous tutelle administrative ou judiciaire

► **Conditions d'éligibilité**

- Nationalité burundaise de naissance ou par naturalisation acquise depuis au moins dix ans
- âge: 25 ans ou plus à la date des élections
- jouissance de droits civils et politiques
- résidence au Burundi lors de la présentation des candidatures
- être natifs ou ressortissants de la province concernée
- en outre, il ou elle doit souscrire à la Charte de l'Unité Nationale et exprimer son adhésion aux principes fondamentaux contenus dans la Charte

► **Incompatibilités**

Incompatibilités d'ordre professionnel:

- Titulaires d'une fonction publique
- Fonctionnaires (nationaux et internationaux)
- cadres et fonctionnaires de la Commission électorale
- Conseillers auprès du gouvernement

Les incompatibilités ci-dessus sont applicables pendant toute la durée du mandat.

Autres incompatibilités :

- démence/maladie mentale
- mise sous tutelle administrative ou judiciaire
- titulaires de visas d'entrée temporaires
- immigrants en situation irrégulière

► **Conditions de candidature**

- Les candidatures peuvent être présentées par des partis politiques, sans restriction.
- Les candidats sans étiquette doivent avoir l'appui d'au moins 100 électeurs.
- Pour les partis politiques et groupes de candidats indépendants, un dépôt de 500 000 francs burundais est exigé. Ce dépôt est remboursé

aux partis ayant recueilli au moins 2 % des suffrages valables exprimés dans le pays.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 au Burundi étaient le deuxième scrutin organisé depuis la fin officielle des affrontements civils déclenchés par l'assassinat du premier Président hutu Melchior Ndadaye, en octobre 1993, qui avaient coûté la vie à quelque 300 000 personnes. En vertu de la nouvelle Constitution adoptée en 2005, 60 % des sièges de l'Assemblée nationale sont réservés aux Hutus et 40 % aux Tutsis, qui représentent respectivement 85 et 14 % des 9,8 millions d'habitants du pays. Trois sièges sont en outre réservés aux Twas. Les sièges du Sénat sont répartis à égalité entre les Hutus et les Tutsis. Dans les deux Chambres, 30 % des sièges sont réservés aux femmes.

Lors de la dernière élection de l'Assemblée nationale, en juillet 2005, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD, ancien groupe rebelle Hutu qui avait combattu contre l'armée aux mains des Tutsis) avait remporté 59 des 100 sièges à pourvoir au scrutin direct. Le Front pour la démocratie du Burundi (Frodebu, à majorité hutue) du Président Domitien Ndayizeye avait remporté 25 sièges. L'Union pour le progrès national (Uprona), dominée par les Tutsis, en avait obtenu 15. Les sièges restants étaient allés à des partis de moindre envergure. Afin de respecter la répartition ethnique des sièges et le quota de 30 % de femmes, 18 membres supplémentaires, dont les trois représentants twas, avaient été cooptés après les élections, ce qui portait le total à 69 Hutus, 46 Tutsis et trois Twas.

Un scrutin indirect avait également eu lieu en juillet 2005 pour élire 34 sénateurs. Le CNDD-FDD avait obtenu 30 sièges, le Frodebu, trois et le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD, ancien groupe rebelle), un. Là encore, pour respecter une égale répartition entre les ethnies, ainsi que le quota de 30 % de femmes et les trois sièges réservés aux Twas, 11 sénateurs supplémentaires ont été cooptés. Outre ces membres, le Sénat compte aussi quatre anciens Présidents de la République - Domitien Ndayizeye, Sylvestre Ntibantunganya, Jean-Baptiste Bagaza et Pierre Buyoya -, ce qui porte le total à 49 sénateurs.

M. Pierre Nkurunziza du CNDD-FDD a été élu Président de la République, à la suite de quoi le pays a traversé une série de crises politiques.

En février 2007, le CNDD-FDD a exclu son ancien leader, M. Hussein Radjabu. Celui-ci a ensuite été inculpé pour avoir recruté des rebelles pour déstabiliser le pays. Son avocat a fait valoir que le gouvernement voulait l'écartier en vue des élections de 2010, car il craignait qu'il ne soit trop populaire. Vingt parlementaires fidèles à M. Radjabu se sont ralliés à l'opposition, privant ainsi le Président Nkurunziza de sa majorité parlementaire, après quoi le CNDD-FDD a exclu les intéressés. Le Parlement a été paralysé jusqu'en novembre 2007, date à laquelle un nouveau gouvernement établi par consensus autour du CNDD-FDD, de l'Uprona et du Frodebu a été mis en place. En avril 2008, M. Radjabu a été condamné à 13 ans de prison, décision confirmée par la Cour suprême en mai 2009. En juin 2008, la Cour constitutionnelle a déchu les anciens membres du CNDD-FDD de leur mandat parlementaire.

Peu après la décision de la Cour constitutionnelle, l'ancien Président de l'Assemblée nationale, M. Jean Minani, a quitté le Frodebu, aux côtés de 11 autres de ses membres. Ensemble, ils ont fondé le Frodebu-Nyakuri (Nyakuri signifiant " authentique ", officiellement connu sous le nom de Sahwanya Frodebu Iragi rya NDADAYE). Le parti dissident s'est rallié au CNDD-FDD au pouvoir, qui a ainsi retrouvé la majorité au Parlement.

En septembre 2009, le Parlement a voté une nouvelle loi électorale, qui prévoit que tous les sénateurs et députés élus sur les listes d'un parti démissionnant de ce parti sont déchus de leur mandat parlementaire. Ce texte prévoit aussi que les parlementaires exclus d'un parti se voient retirer leur mandat, une fois tous les recours judiciaires épuisés. Plusieurs parlementaires ont quitté leur parti avant la promulgation de la loi - qui n'est pas rétroactive - par le Président Pierre Nkurunziza, le 18 septembre.

La vie politique du pays était toujours dans l'impasse en 2010. En mai, le CNDD-FDD a remporté les élections municipales. La plupart des partis d'opposition ont crié à la fraude électorale et demandé un nouveau scrutin, demande que la commission électorale a rejetée. Les six candidats de l'opposition à la présidentielle ont alors annoncé qu'ils boycotteraient les élections présidentielles du mois de juin. La commission électorale a néanmoins maintenu le scrutin. Avant les élections, le principal candidat de l'opposition, M. Agathon Rwasa - ancien chef de la rébellion des Forces nationales de libération (FNL) - est entré dans la clandestinité, alléguant que le gouvernement voulait l'arrêter, car il lui reprochait de fomenter une nouvelle insurrection. En juin, le Président sortant et candidat unique, M. Nkurunziza, a été réélu avec 91,62 % des voix.

En juillet, cinq partis étaient représentés aux élections législatives. La plupart des partis d'opposition qui avaient boycotté le scrutin présidentiel ont annoncé qu'ils ne participeraient pas aux élections législatives. Les principaux partis en lice étaient donc le CNDD-FDD, parti au pouvoir, et son allié, le Frodebu-Nyakuri, ainsi que l'Uprona, siégeant dans l'opposition. Ont également participé au scrutin la Coalition CELAT (Coalition des partis politiques favorables à la démocratie exprimée par des élections apaisées, libres et transparentes au Burundi, qui soutient le parti en place), le Parti des travailleurs et de la démocratie (PTD), ainsi que deux candidats sans étiquette.

Le Président Nkurunziza appelait les électeurs à soutenir le CNDD-FDD, arguant qu'il fallait élire des candidats expérimentés, de vrais patriotes, capables de conduire le pays vers un développement durable et harmonieux.

Le Frodebu-Nyakuri promettait de relancer l'économie tout en protégeant l'environnement et d'offrir des soins de santé de meilleure qualité.

Le Président de l'Uprona, Bonaventure Niyoyankana, mettait en avant le fait que l'Assemblée nationale devait être " multicolore " pour donner aux Burundais le sentiment qu'ils étaient représentés par des parlementaires qui défendraient leurs droits.

Le 23 juillet, 66,68 % des 3,5 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

La mission d'observation de l'Union européenne s'est félicitée du calme dans lequel s'étaient déroulées les élections, mais a regretté le boycott organisé par la plupart des partis de l'opposition.

Au final, le CNDD-FDD a remporté 80 sièges, son allié, le Frodebu-Nyakuri, quatre, et l'Uprona, 16. En outre, un membre de chacun de ces partis, plus trois représentants de l'ethnie twa ont été cooptés, portant ainsi à 106 le nombre total de membres de l'Assemblée nationale.

Le 28 juillet, les sénateurs ont été élus au scrutin indirect, par les conseils municipaux. Le CNDD-FDD a remporté 32 des 34 sièges à pourvoir et l'Uprona, deux. Trois Twas, dont deux femmes, ont été cooptés et les quatre anciens Présidents de la République conservent leurs sièges, ce qui porte le nombre total de sénateurs à 41.

Le 16 août, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance. Le 20 août, le Sénat a élu M. Gabriel Ntisezerana (CNDD-FDD) à sa présidence et l'Assemblée nationale a réélu M. Pie Ntavyohanyuma (CNDD-FDD), le lendemain.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	3 551 125	
Votants	2 367 926	66,68 %
Suffrages valables	2 276 301	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Scrutin direct	co- optés	Sièges totaux
Conseil national pour la défense de démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD)	1 848 023	81,19	80	1	81
Union pour le progrès national (UPRONA)	251 759	11,06	16	1	17
Sahwanya Frodebu-Nyakuri	133 904	5,88	4	1	5
Twas	-	-	0	3	3
Total			100	6	106

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	72	
Femmes	34	32,08 %
Total	106	

COLOMBIE

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso / Congrès
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral Cámara de Representantes / Chambre des Représentants
Nombre de membres	166 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	14 mars 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

33 circonscriptions plurinominales correspondant aux départements du pays plus la capitale. Chaque département a au moins deux représentants, plus un Député par tranche de 250 000 habitants ou toute tranche supplémentaire de plus de 125 000 habitants.

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct de liste avec répartition proportionnelle, le reliquat des sièges étant attribué sur la base du plus fort reste.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des suivants sur la liste du parti du titulaire.

Vote non obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen colombien

- jouissance des droits civils et politiques

Interdiction: militaire en service actif, police nationale

▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen colombien

- citoyens de bonne notoriété

Inéligibilité: peine de prison, certains employés du service public en fonction pendant 12 mois précédant le scrutin, fournisseur de l'Etat, proche de haut fonctionnaire

► **Incompatibilités**

- hauts fonctionnaires et leurs proches

- certains employés du secteur public (pendant les 12 mois précédant le scrutin)

- fournisseurs de l'Etat

Contexte et déroulement des élections

En 2010, comme les années précédentes, les élections législatives se sont tenues en mars, à deux mois de l'élection présidentielle.

Lors des élections précédentes, en mars 2006, les partis favorables au Président Álvaro Uribe avaient remporté 96 des 166 sièges de la Chambre des représentants et 61 des 102 sièges du Sénat. Il s'agissait du Parti social de l'unité nationale (Partido de la U), du Parti conservateur (CP), du Changement radical (RC), de l'Equipe Colombie et du Parti démocratique. Le Parti libéral (PL), siégeant dans l'opposition, dirigé par l'ancien Président Cesar Gaviria, avait obtenu respectivement 36 et 17 sièges. Les sièges restants s'étaient répartis entre des indépendants et des partis de moindre importance. La modification de la Constitution intervenue en 2005 avait permis à Álvaro Uribe de briguer un second mandat présidentiel au scrutin de mai 2006, dont il était sorti vainqueur avec 62 % des voix.

Durant son second mandat, le Président Uribe a joui d'une forte popularité et son gouvernement a pris plusieurs mesures visant à réprimer le trafic de stupéfiants auquel se livraient les rebelles des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie). En juillet 2008, l'armée avait réussi à faire libérer plusieurs otages détenus par les FARC, dont l'ancienne candidate à la présidence, Ingrid Betancourt.

Ce second mandat a néanmoins été marqué par une série de scandales. Début 2007, les médias ont révélé l'existence de liens entre le service national du renseignement et des escadrons de la mort. Ce scandale dit de la " parapolitique " a défrayé la chronique. L'enquête qui a suivi a mis en cause des parlementaires proches du Président, parmi lesquels son cousin, le sénateur Mario Uribe.

En septembre 2009, la Chambre des représentants et le Sénat ont adopté un projet de loi autorisant le Président Uribe à tenir un référendum sur la nécessité de modifier la limitation des mandats présidentiels prévue par la Constitution. Le 26 février 2010, la Cour constitutionnelle a fait abroger ce texte, estimant qu'il constituait une " atteinte considérable aux principes démocratiques ". Le Partido de la U a alors désigné son candidat présidentiel, M. Juan Manuel Santos, ancien Ministre de la défense et proche de M. Uribe.

En 2010, 1 634 candidats représentant 361 partis se sont présentés à l'élection de la Chambre des représentants et 842 candidats de 19 partis, à celle du Sénat.

Malgré les scandales, le Partido de la U demeurait populaire. Son leader s'était engagé à poursuivre les politiques engagées par son prédécesseur, le Président Uribe, estimant qu'elles avaient permis au pays " d'obtenir des résultats sans précédent ". M. Santos entendait renforcer la sécurité et offrir une meilleure éducation et davantage de services aux Colombiens. Le Parti conservateur, allié du Parti de la U, a fait campagne sur un programme analogue, promettant en outre de créer des emplois.

Les candidats potentiels du Parti conservateur - Mme Noemí Sanín et M. Andrés Felipe Arias - étaient de proches alliés du Président Uribe, tandis que M. German Vargas Lleras, candidat du parti Changement radical, se proclamait contre la réélection du Président Uribe. M. Santos avait annoncé que le Partido de la U avait l'intention de s'allier avec le Parti conservateur et Changement radical si M. Vargas se désistait.

Le Parti libéral, qui s'était fermement opposé à un troisième mandat d'Álvaro Uribe, a choisi M. Rafael Pardo pour le représenter. Lors des élections de 2010, celui-ci a reproché au Président Uribe de se servir des médias et de sa fonction présidentielle pour promouvoir ses alliés au scrutin législatif.

Le Pole démocratique alternatif (ADP) siégeant dans l'opposition soutenait M. Gustavo Petro, détracteur affiché de M. Uribe, à la présidentielle. Pour l'ADP, il s'agissait de choisir entre dictature et démocratie. En octobre 2009, M. Petro avait engagé les partis de l'opposition à s'unir et à ne soutenir qu'un candidat à l'élection présidentielle, mais sans succès.

Le Parti vert, formé en octobre 2009, se voulait une force modérée dans le

climat de division qui régnait.

Le Parti de l'intégration nationale (PIN), nouveau parti pro-Urbe formé en novembre 2009, soutenait des amis et des proches des personnes impliquées dans le scandale " parapolitique ". Le PIN s'engageait à se battre pour la dignité humaine. Sa participation aux élections de 2010 a néanmoins soulevé un vent de controverse.

Près de 44 % des 29 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur.

Le Bureau colombien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a félicité la Colombie des efforts qu'elle avait déployés pour assurer la paix, la sécurité et la transparence lors des élections, ajoutant que ce scrutin avait été le plus paisible depuis de nombreuses années. Le HCDH a néanmoins craint qu'il n'y ait eu des fraudes et des achats de voix, regrettant en outre qu'il n'y ait pas eu davantage de candidates.

D'après les résultats finales, le Partido de la U est redevenu majoritaire, avec 47 sièges à la Chambre des représentants et 28 au Sénat. Le Parti conservateur en a obtenu respectivement 38 et 22. Venaient ensuite le Parti libéral avec 37 et 17 sièges, Changement radical, avec 15 et huit, et le Parti de l'intégration nationale, avec 12 et huit. Enfin, les Verts ont obtenu respectivement trois et cinq sièges.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité requise pour être élu dès le premier tour de l'élection présidentielle, le 30 mai. Au second tour qui s'est déroulé le 20 juin, M. Santos, du Parti de la U, a été élu par 69 % des voix, contre M. Antanas Mockus, des Verts.

Le 20 juillet, le nouveau Congrès a tenu sa première session. M. Carlos Alberto Zuluaga du Parti conservateur a été élu à la présidence de la Chambre des représentants, tandis que le Sénat a élu M. Armando Benedetti du Partido de la U.

M. Santos a reçu l'investiture à la présidence de la République le 7 août.

Résultats des élections et statistiques électorales**► Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	29 853 299	
Votants	13 061 798	43,75 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti social de l'unité nationale (Partido de la U)	47
Parti conservateur (CP)	38
Parti libéral (PL)	37
Changement radical (RC)	15
Parti de l'intégration nationale (PIN)	12
Pole démocratique alternatif (ADP)	4
Mouvement indépendant de rénovation absolue (MIRA)	3
Parti vert	3
Ouverture libérale (Apertura Liberal)	2
Alliance sociale indigène	1
Alternative libérale	1
Intégration régionale	1
Other	2
Total	166

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	145	
Femmes	21	12,65 %
Total	166	

COLOMBIE

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso / Congrès
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado de la República / Sénat
Nombre de membres	102 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	14 mars 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 1 circonscription plurinomiale nationale (100 sièges)
- 1 circonscription pour les communautés indiennes (2 sièges)

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct de liste avec répartition proportionnelle, le reliquat des sièges étant attribué sur la base du plus fort reste.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des suivants sur la liste du parti du titulaire.

Vote non obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
 - citoyen colombien
 - jouissance des droits civils et politiques
- Interdiction: militaire en service actif, police nationale

▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
 - âge: 30 ans
 - nationalité colombienne de naissance
- Inéligibilité: peine de prison

► Incompatibilités

- hauts fonctionnaires et leurs proches
- certains employés du secteur public (pendant les 12 mois précédant le scrutin)
- fournisseurs de l'Etat

Contexte et déroulement des élections

En 2010, comme les années précédentes, les élections législatives se sont tenues en mars, à deux mois de l'élection présidentielle.

Lors des élections précédentes, en mars 2006, les partis favorables au Président Álvaro Uribe avaient remporté 96 des 166 sièges de la Chambre des représentants et 61 des 102 sièges du Sénat. Il s'agissait du Parti social de l'unité nationale (Partido de la U), du Parti conservateur (CP), du Changement radical (RC), de l'Equipe Colombie et du Parti démocratique. Le Parti libéral (PL), siégeant dans l'opposition, dirigé par l'ancien Président Cesar Gaviria, avait obtenu respectivement 36 et 17 sièges. Les sièges restants s'étaient répartis entre des indépendants et des partis de moindre importance. La modification de la Constitution intervenue en 2005 avait permis à Álvaro Uribe de briguer un second mandat présidentiel au scrutin de mai 2006, dont il était sorti vainqueur avec 62 % des voix.

Durant son second mandat, le Président Uribe a joui d'une forte popularité et son gouvernement a pris plusieurs mesures visant à réprimer le trafic de stupéfiants auquel se livraient les rebelles des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie). En juillet 2008, l'armée avait réussi à faire libérer plusieurs otages détenus par les FARC, dont l'ancienne candidate à la présidence, Ingrid Betancourt.

Ce second mandat a néanmoins été marqué par une série de scandales. Début 2007, les médias ont révélé l'existence de liens entre le service national du renseignement et des escadrons de la mort. Ce scandale dit de la " parapolitique " a défrayé la chronique. L'enquête qui a suivi a mis en cause des parlementaires proches du Président, parmi lesquels son cousin, le sénateur Mario Uribe.

En septembre 2009, la Chambre des représentants et le Sénat ont adopté un projet de loi autorisant le Président Uribe à tenir un référendum sur la nécessité de modifier la limitation des mandats présidentiels prévue par la Constitution. Le 26 février 2010, la Cour constitutionnelle a fait abroger ce texte, estimant qu'il constituait une " atteinte considérable aux principes

démocratiques ". Le Partido de la U a alors désigné son candidat présidentiel, M. Juan Manuel Santos, ancien Ministre de la défense et proche de M. Uribe.

En 2010, 1 634 candidats représentant 361 partis se sont présentés à l'élection de la Chambre des représentants et 842 candidats de 19 partis, à celle du Sénat.

Malgré les scandales, le Partido de la U demeurait populaire. Son leader s'était engagé à poursuivre les politiques engagées par son prédécesseur, le Président Uribe, estimant qu'elles avaient permis au pays " d'obtenir des résultats sans précédent ". M. Santos entendait renforcer la sécurité et offrir une meilleure éducation et davantage de services aux Colombiens. Le Parti conservateur, allié du Parti de la U, a fait campagne sur un programme analogue, promettant en outre de créer des emplois.

Les candidats potentiels du Parti conservateur - Mme Noemí Sanín et M. Andrés Felipe Arias - étaient de proches alliés du Président Uribe, tandis que M. German Vargas Lleras, candidat du parti Changement radical, se proclamait contre la réélection du Président Uribe. M. Santos avait annoncé que le Partido de la U avait l'intention de s'allier avec le Parti conservateur et Changement radical si M. Vargas se désistait.

Le Parti libéral, qui s'était fermement opposé à un troisième mandat d'Álvaro Uribe, a choisi M. Rafael Pardo pour le représenter. Lors des élections de 2010, celui-ci a reproché au Président Uribe de se servir des médias et de sa fonction présidentielle pour promouvoir ses alliés au scrutin législatif.

Le Pole démocratique alternatif (ADP) siégeant dans l'opposition soutenait M. Gustavo Petro, détracteur affiché de M. Uribe, à la présidentielle. Pour l'ADP, il s'agissait de choisir entre dictature et démocratie. En octobre 2009, M. Petro avait engagé les partis de l'opposition à s'unir et à ne soutenir qu'un candidat à l'élection présidentielle, mais sans succès.

Le Parti vert, formé en octobre 2009, se voulait une force modérée dans le climat de division qui régnait.

Le Parti de l'intégration nationale (PIN), nouveau parti pro-Uribe formé en novembre 2009, soutenait des amis et des proches des personnes impliquées dans le scandale " parapolitique ". Le PIN s'engageait à se

battre pour la dignité humaine. Sa participation aux élections de 2010 a néanmoins soulevé un vent de controverse.

Près de 44 % des 29 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur.

Le Bureau colombien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a félicité la Colombie des efforts qu'elle avait déployés pour assurer la paix, la sécurité et la transparence lors des élections, ajoutant que ce scrutin avait été le plus paisible depuis de nombreuses années. Le HCDH a néanmoins craint qu'il n'y ait eu des fraudes et des achats de voix, regrettant en outre qu'il n'y ait pas eu davantage de candidates.

D'après les résultats finales, le Partido de la U est redevenu majoritaire, avec 47 sièges à la Chambre des représentants et 28 au Sénat. Le Parti conservateur en a obtenu respectivement 38 et 22. Venaient ensuite le Parti libéral avec 37 et 17 sièges, Changement radical, avec 15 et huit, et le Parti de l'intégration nationale, avec 12 et huit. Enfin, les Verts ont obtenu respectivement trois et cinq sièges.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité requise pour être élu dès le premier tour de l'élection présidentielle, le 30 mai. Au second tour qui s'est déroulé le 20 juin, M. Santos, du Parti de la U, a été élu par 69 % des voix, contre M. Antanas Mockus, des Verts.

Le 20 juillet, le nouveau Congrès a tenu sa première session. M. Carlos Alberto Zuluaga du Parti conservateur a été élu à la présidence de la Chambre des représentants, tandis que le Sénat a élu M. Armando Benedetti du Partido de la U.

M. Santos a reçu l'investiture à la présidence de la République le 7 août.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	29 853 299	
Votants	13 203 762	44,23 %
Bulletins blancs ou nuls	1 877 264	
Suffrages valables	11 326 498	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti social de l'unité nationale (Partido de la U)	2 804 123	24,76	28
Parti conservateur (CP)	2 298 748	20,30	22
Parti libéral (PL)	1 763 908	15,57	17
Parti de l'intégration nationale (PIN)	907 468	8,01	9
Changement radical (RC)	888 851	7,85	8
Pole démocratique alternatif (ADP)	848 905	7,49	8
Parti vert	531 293	4,69	5
Mouvement indépendant de rénovation absolue (MIRA)	298 862	2,64	3
Alliance sociale indigène			1
Autorités indigènes de Colombie			1
Total			102

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	85	
Femmes	17	16,67 %
Total	102	

COSTA RICA

Assemblée législative

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea Legislativa / Assemblée législative
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	57 élus au scrutin direct* *Les membres en exercice ne sont pas rééligibles immédiatement.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	7 février 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée législative à l'échéance normale de leur mandat.

Systeme électoral

► Circonscriptions

7 circonscriptions plurinominales (4 à 21 sièges en fonction de la population) correspondant aux provinces du pays.

► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct à listes bloquées.

Des sièges sont attribués aux partis ayant obtenu le quotient requis. Les sièges restant à pourvoir après la première répartition effectuée en fonction du quotient sont répartis entre les partis par ordre décroissant de leurs restes de voix; lors de cette répartition, il est également tenu compte des formations n'ayant pas atteint le sous-quotient et dont les suffrages recueillis sont alors considérés comme des restes.

Le quotient électoral est déterminé en divisant le total des suffrages valables par le nombre des sièges à pourvoir dans une même province; le sous-quotient correspond au nombre total de suffrages valables exprimés en faveur d'un parti qui, bien que n'ayant pas atteint le quotient électoral, recueille un nombre de voix au moins égal à 50% de ce quotient.

Les sièges devenus vacants en cours de législature sont attribués au premier des "viennent ensuite" de la liste à laquelle appartenait le titulaire, comme l'annonce le Tribunal électoral suprême.

Vote obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans
- citoyen costaricien ou naturalisé depuis plus de 1 an
- résidence dans le pays

Interdiction: interdiction par décision de justice, suspension des droits politiques, détenus, personnes présentant des troubles mentaux, immigrés sans papiers

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen costaricien de naissance ou naturalisé résidant depuis plus de 10 ans
- jouissance des droits civils

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République (ou ses parents proches)
- ministres
- certains hauts magistrats
- membres des forces armées en service actif
- hauts fonctionnaires de l'administration provinciale ou d'institutions autonomes
- entrepreneurs publics

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique ; au moins 40 % des candidats présentés par les partis politiques doivent être des femmes.
- pas de caution

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 étaient les premières à se tenir depuis que l'Assemblée législative a adopté le nouveau Code électoral, le 29 juillet 2009. Celui-ci a considérablement réduit le financement public des élections. D'ici les prochaines élections générales (qui auront lieu en 2014), le Costa Rica aura adopté le vote par correspondance et un quota de 50 % de femmes à l'Assemblée, contre 40 % actuellement.

Lors des élections précédentes, en février 2006, le Parti de libération nationale (PLN) du Président Oscar Arias avait remporté 25 des 57 sièges de l'Assemblée législative. Le Parti d'action des citoyens (PAC), qui soutenait la candidature de M. Ottón Solís à la présidentielle, en avait obtenu 17. Le

Mouvement libertaire (PML) et le Parti de l'unité sociale-chrétienne (PUSC) en avaient respectivement obtenu six et cinq tandis que quatre petits partis s'étaient partagé les quatre sièges restants. Au scrutin présidentiel, le Président Arias l'avait emporté de peu sur son rival.

Lors d'un référendum organisé en octobre 2007, les électeurs avaient approuvé à une courte majorité l'Accord de libre échange entre les Etats-Unis et l'Amérique centrale (ALEAC). Le PLN du Président Arias prônait l'adoption de ce traité tandis que le PAC y était opposé. En novembre 2008, le Costa Rica et la Chine ont entamé des négociations en vue d'un éventuel accord de libre échange. En 2009, le pays a connu sa première récession en 27 ans en raison de la crise économique mondiale. D'après les prévisions, l'économie devrait néanmoins repartir en 2010.

Avant les élections de 2010, le Président Arias, qui a reçu le Prix Nobel en 1987, a annoncé qu'il se retirerait de la vie politique à la fin de son mandat, en mai 2010. En juin 2009, le PLN avait choisi la Vice-Présidente, Mme Laura Chinchilla, pour le représenter au scrutin présidentiel. Le PLN s'était engagé à poursuivre les politiques du Président Arias en faveur des entreprises en nouant de nouveaux accords de libre échange. Mme Chinchilla promettait d'investir davantage de fonds publics pour garantir la sécurité.

Le candidat du PAC, M. Solís, s'engageait à revoir les conditions de l'ALEAC pour protéger les petits paysans du pays. Le Parti d'action des citoyens estimait que le gouvernement PLN était incompetent et qu'il n'avait pas réussi à réduire la pauvreté alors qu'il en avait les moyens. M. Solís avançait en outre que M. Arias continuerait à diriger le pays via Mme Chinchilla.

Le PML, qui présentait M. Otto Guevara, entendait combattre la criminalité en instaurant des peines de prison plus sévères. M. Guevara promettait par ailleurs de faire la chasse aux gaspillages dans les dépenses de santé publique et de dégraisser la fonction publique.

Quelque 69,08 % des 2,6 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

D'après les résultats finaux, le Parti de libération nationale (PLN) a remporté 24 sièges, contre 11 pour le Parti d'action des citoyens. Le Mouvement libertaire et l'Unité sociale-chrétienne en ont respectivement remporté neuf et six. Le Parti accessibilité sans exclusion (PASE), qui avait remporté un siège lors des élections de 2006, en a obtenu quatre. Enfin, trois petits partis ont obtenu un siège chacun.

Mme Chinchilla a remporté l'élection présidentielle avec plus de 46 % des voix, devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction au Costa Rica. Elle a appelé le PAC et le PML à rejoindre son gouvernement pour régler les problèmes de la nation.

Le 1er mai, l'Assemblée législative nouvellement élue a tenu sa première session et élu M. Luis Gerardo Villanueva Monge du PLN à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 580 780	
Votants	1 782 878	69,08 %
Bulletins blancs ou nuls	44 267	
Suffrages valables	1 738 611	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti de libération nationale (PLN)	24
Parti d'action des citoyens (PAC)	11
Mouvement libertaire (PML)	9
Parti de l'unité sociale-chrétienne (PUSC)	6
Parti de l'accès sans exclusion (PASE)	4
Parti de la rénovation du Costa Rica (PRC)	1
Parti de la restauration nationale	1
Parti du Front élargi (Frente Amplio)	1
Total	57

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	35	
Femmes	22	38,60 %
Total	57	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Finance, gestion ou affaires	16
Juristes	16
Enseignement	9
Informatique/technologie	4
Cadre de parti politique	4
Médecin, dentiste	3
Journalisme, audiovisuel, médias	2
Economiste	2
Agriculture	1
Travail social	1
Femme/homme au foyer, travaux domestiques	1
Autres	10
Total	69

Note :

Certains membres ont déclaré plusieurs emplois.

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	6
41 à 50 ans	19
51 à 60 ans	23
61 à 70 ans	9
Total	57

EGYPTE

Assemblée du peuple

Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis Al-Chaab / Assemblée du peuple
Nombre de membres	518 membres - 508 élus au scrutin direct (y compris 64 sièges réservés aux femmes) - 10 membres nommés par le Président.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	28 novembre & 5 décembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres élus scrutin direct de l'Assemblée du peuple à l'échéance normale de leur mandat.

Systeme électoral

► Circonscriptions

Pour les 444 sièges électifs généraux : 222 circonscriptions binominales.

Pour les 64 sièges réservés aux femmes :

- 26 gouvernorats disposant de deux sièges chacun et
- 3 gouvernorats disposant de quatre sièges chacun.

► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire à deux tours.

Les électeurs mettent deux bulletins dans l'urne : un pour les sièges généraux et un pour les sièges réservés aux femmes.

Conformément à l'article 87 de la Constitution, au moins la moitié des membres élus au scrutin général doivent être des ouvriers ou des paysans.

Si, dans une circonscription, les deux candidats arrivés en tête ne sont ni ouvriers ni paysans, celui qui a obtenu le meilleur score est élu. Il est procédé ensuite à une nouvelle élection au scrutin majoritaire simple à l'intention des ouvriers et paysans qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue dans une circonscription donnée à l'issue du premier tour, il est procédé, une semaine plus tard, à un deuxième tour de scrutin majoritaire simple pour départager les quatre candidats les mieux placés, pourvu que deux d'entre eux au moins soient ouvriers/paysans. Les deux candidats qui

arrivent en tête sont déclarés élus à condition que l'un d'eux au moins soit ouvrier ou paysan.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles ou à une nomination, selon le cas.

Vote obligatoire pour les hommes, l'abstention étant passible d'une amende de £E 20.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans

- citoyen égyptien (ou naturalisé depuis cinq ans au moins)

Interdiction : crime dont l'auteur n'a pas été réhabilité, mise sous séquestre, peine de prison pour certains délits, renvoi de la fonction publique pour conduite indigne ou malhonnête (dans les cinq années précédant le scrutin), mise sous tutelle durant cette même période.

- suspension des droits : maladie mentale, faillite non réhabilitée

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 30 ans

- citoyen égyptien (ou naturalisé depuis 10 ans au moins)

- de père égyptien

- maîtrise de la langue de travail

- accomplissement du service militaire à moins d'en être exempté

▶ **Incompatibilités**

Sauf exception :

- fonctionnaires du Gouvernement et du secteur public

- employés de sociétés étrangères

- membres d'autres assemblées ou conseils

- maires

▶ **Conditions de candidature**

- caution de £E 200

Contexte et déroulement des élections

Le 20 octobre 2010, le Président Hosni Moubarak a annoncé que les élections à l'Assemblée du peuple se tiendraient le 28 novembre. Ces élections étaient les premières depuis l'adoption des amendements législatifs de juin 2009 portant le nombre de membres de l'Assemblée de 454 à 518. Ces amendements prévoyaient 64 sièges réservés aux femmes et dix autres (contre huit auparavant) pourvus par le Président.

Lors des élections précédentes, tenues en novembre et décembre 2005, le Parti national démocrate (NDP) du Président Moubarak avait remporté 320 des 442 sièges électifs. Le Front national pour le changement (NFC) - coalition de l'opposition regroupant 12 partis d'opposition et les Frères musulmans - avait remporté 96 sièges en tout - 88 candidats sans étiquette soutenus par les Frères musulmans, six représentant le Néo-Wafd (NWP) et deux du Groupement d'union nationale progressiste (Tagammou). Les sièges restants étaient allés à 26 candidats indépendants proches du NDP.

Aux élections de juin 2010 qui visaient à pourvoir la moitié des 176 sièges électifs (soit 88) de l'Assemblée de la Choura (chambre haute), le NDP avait obtenu 80 sièges. Quatre candidats sans affiliation politique proches du NDP avaient aussi été élus. Enfin, les quatre sièges restants étaient échus à quatre partis d'opposition. Aucun des candidats soutenus par les Frères musulmans n'avait été élu.

Depuis sa création en 1978, le NDP est le parti politique dominant de l'Égypte, avec plus de deux-tiers des sièges de l'Assemblée du peuple. Les Frères musulmans, principale organisation islamique d'Égypte, fondée en 1928, sont officiellement interdits depuis 1954, suite à la tentative d'assassinat visant le Président Gamel Abdel Nasser. Néanmoins, la Constitution en vigueur prévoit que ses membres sont autorisés à se présenter sans étiquette aux élections.

En février 2010, le Prix Nobel de la paix et ancien Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed El-Baradeï, a lancé une campagne appelant au changement. Les réformes qu'il proposait visaient notamment à mettre fin à l'état d'urgence (décrété en 1981, voir note 1), à assurer un contrôle judiciaire des élections et à abroger les dispositions constitutionnelles relatives aux conditions de présentation à l'élection présidentielle (voir note 2). Avant les élections de 2010 à l'Assemblée du peuple, ses partisans avaient récolté plus de 100 000 signatures en faveur des réformes électorales et les Frères musulmans, qui s'étaient associés à cette campagne, en avaient recueilli 65 000.

En septembre, M. El-Baradeï a appelé toutes les forces de l'opposition à boycotter les élections à l'Assemblée du peuple, au motif qu'il y avait un risque important de fraude électorale. L'ancien candidat à la présidence de la République, Ayman Nour (voir note 3), a annoncé que son parti, le Parti de Demain (Al-Ghad) boycotterait les élections, mais certaines factions

ont malgré tout présenté des candidats dans certaines circonscriptions. Le NWP a, pour sa part, annoncé qu'il participerait au scrutin. Le leader des Frères musulmans, M. Mohammed Badie, a lui aussi annoncé que son parti prendrait part au scrutin et a encouragé les gens à " faire barrage à l'injustice par les urnes ".

En 2010, 5 181 candidats étaient en lice pour les 508 sièges à pourvoir. A lui seul, le NDP en a présenté 763. Les principaux partis d'opposition : le NWP, le Groupement d'union nationale progressiste (Tagammou) et le Parti nassérien (également connu sous le nom de Parti démocrate arabe nassériste), en ont respectivement présenté 168, 66 et 31. Les Frères musulmans soutenaient 135 candidats qui s'étaient annoncés, tandis qu'une douzaine d'autres ont été disqualifiés. Enfin, 380 femmes étaient en lice pour les 64 sièges qui leur sont réservés.

Agé de 82 ans, le Président Moubarak - élu pour un cinquième mandat en 2005 - s'était engagé à assurer des élections libres et régulières. Néanmoins, son gouvernement n'a accepté la présence d'aucun observateur international.

Le NDP avait annoncé qu'il favoriserait le développement économique grâce à une économie de marché, qu'il renforcerait la transparence des institutions de gouvernance et encouragerait la participation à la vie politique en faisant une place aux partis politiques.

Le Néo-Wafd - dirigé par le magnat des affaires El-Sayed El-Badawi depuis mai 2010 - était lui aussi favorable à une économie de marché. Il s'était engagé à lever les restrictions à la création de partis politiques et de limiter le nombre de mandats présidentiels.

Le Groupement d'union nationale progressiste (Tagammou) de M. Rifaat Al-Saeed voulait mettre fin à l'état d'urgence et modifier la Constitution de manière à garantir un contrôle judiciaire des élections. Le Parti nassérien de M. Diaeddin Daoud voulait revenir sur les réformes d'ouverture du marché mises en place par le Président Moubarak et rétablir un modèle économique fondé sur les principes du socialisme.

En Egypte, les slogans à caractère religieux sont interdits dans les campagnes politiques. Peu avant le scrutin, 11 membres des Frères musulmans ont été condamnés à deux ans de prison pour avoir distribué des prospectus intitulés " La solution, c'est l'Islam ". En tout, 1 200 partisans des

Frères musulmans ont été arrêtés pendant qu'ils faisaient campagne ou lors d'affrontements avec la police dans la période qui a précédé le premier tour.

En octobre, le régulateur national des télécommunications a fixé une nouvelle réglementation applicable aux sociétés envoyant des minimessages (SMS) à des destinataires multiples, qui les oblige à avoir une licence. Le principal opérateur du satellite a dû fermer 12 chaînes de télévision privées pour violation des conditions de leur licence audiovisuelle. Le Néo-Wafd a dénoncé ce tour de vis sur les médias.

D'après la Commission supérieure des élections, 34,95 % des 40,1 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes, tandis que les partis de l'opposition estiment que le taux de participation n'a été que de 10 %.

En tout, 221 candidats ont obtenu la majorité requise pour être élus au premier tour. Le NDP a remporté 209 sièges. Sept indépendants et cinq candidats de l'opposition - dont deux du NWP - ont été élus. Aucun des candidats soutenus par les Frères musulmans n'a été élu, bien que 27 d'entre eux soient allés au second tour.

Plusieurs mouvements de protestation et autres affrontements ont été signalés le jour du scrutin. Nombre de partis d'opposition ont dénoncé des fraudes - votes multiples et recours à des méthodes d'intimidation contre leurs partisans. Les Frères musulmans et le NWP ont demandé instamment au Gouvernement d'annuler le scrutin. La Commission supérieure des élections a reconnu qu'il y avait eu des infractions au premier tour, mais a réitéré que ces incidents n'entamaient pas la légitimité du processus dans son ensemble.

Les Frères musulmans et le NWP ont ensuite annoncé qu'ils retireraient leurs candidats du second tour. La Commission électorale a soutenu que le fait de retirer des candidats après la date limite était " illégal " et que les candidats se retirant seraient considérés comme battus. Plusieurs candidats du NWP ont participé au second tour sans étiquette.

Plusieurs candidats soutenus par les Frères musulmans ont saisi la juridiction administrative (première instance) pour qu'elle déclare les résultats des élections nuls et non avenus en raison de fraude électorale. Plusieurs chambres de la juridiction administrative ont déclaré des résultats électoraux nuls. Le 5 décembre, la Cour administrative suprême, plus haute

juridiction administrative du pays, a rendu sept arrêts, dont un prescrivant l'arrêt du second tour dans la circonscription de Matariya, au Caire.

La Commission supérieure des élections a estimé le taux de participation au second tour à 27,47 %.

Le NDP a remporté 427 des 512 sièges en jeu. En tout, les partis d'opposition ont remporté 16 sièges. Les 69 sièges restants sont allés à des candidats indépendants, proches, pour beaucoup, du NDP. En tout, 64 femmes ont été élues et une nommée par le Président.

Les arrêts de la Cour administrative suprême portaient sur 184 des 508 sièges pourvus au scrutin direct (ce qui laissait donc 324 membres élus), or l'article 87 de la Constitution prévoit que l'Assemblée du peuple doit compter au moins 350 élus. Estimant que les élections n'avaient pas permis d'élire le nombre minimum requis de parlementaires, la Cour a invalidé les deux tours de scrutin et prescrit la tenue de nouvelles élections. La Commission supérieure des élections a rejeté la décision de la Cour et déclaré que les élections avaient été transparentes et rendaient compte de la volonté des citoyens.

Le 13 décembre, l'Assemblée du peuple nouvellement élue a tenu sa première séance et réélu M. Ahmed Fathy Sorour (NDP) à sa présidence.

Le 14 janvier 2011, des manifestations populaires ont contraint le Président tunisien Zine al-Abidine Ben Ali à fuir son pays. Le mouvement de contestation contre le Gouvernement s'est étendu à plusieurs pays de la région, dont l'Egypte. Le 25 janvier, dans plusieurs villes d'Egypte ont démarré des manifestations populaires visant à obtenir la démission du Président Moubarak. Le 28 janvier, celui-ci a limogé plusieurs de ses ministres, dont le Ministre de l'intérieur. Il a nommé le chef du renseignement, Omar Souleyman, Vice-Président, et l'ancien commandant de l'Armée de l'air, Ahmed Shafiq, Premier ministre. Cependant, les manifestants ont continué à réclamer la démission immédiate du Président de la République, mobilisant plus d'un million de personnes dans les rues du Caire. Le Président de l'Assemblée du peuple a fait savoir que les résultats des élections législatives seraient " rectifiés " sur la base des décisions des tribunaux attendues pour bientôt.

Le 1er février, le Président Moubarak a annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat présidentiel aux élections prévues en septembre.

M. Sorour a, de son côté, promis des amendements aux articles 76 et 77 de la Constitution permettant, pour le premier, la réélection indéfinie du Président de la République et énonçant, pour le second, les conditions de présentation à l'élection présidentielle. Les manifestations anti-Moubarak n'ont pas cessé pour autant et ont donné lieu à des affrontements entre détracteurs et partisans du Président.

Au terme de 18 jours de contestations massives, le 11 février, le Vice-Président Omar Souleyman a annoncé que le Président Moubarak avait transféré le pouvoir au Conseil suprême des forces armées égyptiennes, dirigé par le commandant en chef et Ministre de la défense, le Maréchal Hussein Tantawi. Le 13 février, le Conseil suprême des forces armées a suspendu la Constitution et dissous le Parlement, avec l'annonce que des élections seraient convoquées dans un délai de six mois. Il a également annoncé la création d'une commission chargée de rédiger une nouvelle constitution.

Le 19 mars, 41,19 pour cent des quelque 28,5 millions d'électeurs inscrits sont allés voter au referendum constitutionnel et 77,2 pour cent d'entre eux ont approuvé la nouvelle Constitution. Les élections législatives doivent maintenant avoir lieu en septembre 2011, avant les élections présidentielles, prévues pour novembre.

Note 1 :

La Loi sur l'état d'urgence a été mise en place suite à l'assassinat du Président Anwar el-Sadate en 1981. Elle permet aux autorités de procéder à des arrestations sans inculpation, de détenir les prisonniers indéfiniment, de limiter la liberté d'expression et de réunion et d'avoir un tribunal spécial pour la sécurité. En mai 2010, l'Assemblée du peuple a approuvé la demande du gouvernement de proroger l'application de la Loi de deux ans. Le Gouvernement a expliqué qu'elle ne serait appliquée que dans les affaires de terrorisme et de trafic de stupéfiants.

Note 2 :

Conformément aux amendements constitutionnels approuvés par référendum en mars 2007, les partis politiques souhaitant présenter des candidats à la présidence de la République doivent représenter au moins 3 % des élus de l'Assemblée du peuple, d'une part, et de l'Assemblée de la Choura, d'autre part. Toutefois, ces amendements renferment également une clause d'exception permettant aux partis politiques ayant obtenu au moins un siège soit à l'Assemblée du peuple, soit à l'Assemblée de la

Choura, lors des élections les plus récentes, de présenter un candidat à toute élection présidentielle devant se tenir dans un délai de 10 ans à compter du 1er mai 2007. Les candidats à la présidence de la République doivent être soutenus par au moins 250 membres du Parlement ou des conseils locaux.

Note 3 :

M. Nour, alors membre de l'Assemblée du peuple, s'était vu retirer son immunité parlementaire et avait été arrêté en janvier 2005. Au mois de décembre suivant, il a été inculpé pour avoir produit de fausses signatures pour faire enregistrer son parti et a été condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement. Il a été libéré en février 2009, pour raisons de santé.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

	1er tour (28 novembre)		2ème tour (5 décembre)	
Nombre d'électeurs inscrits	40 160 799		29 109 107	
Votants	14 036 937	34,95 %	7 995 022	27,47 %
Suffrages valables	12 278 139		7 774 199	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti national démocrate (NDP)	427
Néo-Wafd (NWP)	7
Groupement d'union nationale progressiste (Tagammou)	5
Jill (Génération)	1
Parti de la justice sociale	1
Parti démocratique pour la paix	1
Parti de demain (Al-Ghad)	1
Indépendants	69
Total	512

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Membres élus	Membres nommés	Total	
Hommes	438	9	447	
Femmes	64	1	65	12.70 %
Total	502	10	512	

EGYPTE

Assemblée de la Choura

Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis Ash-Shura / Assemblée de la Choura
Nombre de membres	264 membres - 176 élus au scrutin direct - 88 nommés par le Chef de l'Etat.
Durée de la législature	6 ans ; renouvellement par moitié tous les 3 ans
Date des élections	1 & 8 juin 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de la moitié des membres de l'Assemblée de la Choura (88) à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

55 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct à deux tours à la majorité absolue.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue dans une circonscription donnée à l'issue du premier tour, il est procédé, une semaine plus tard, à un deuxième tour de scrutin majoritaire simple.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles ou à une nomination, selon le cas.

Vote obligatoire pour les hommes, l'abstention étant passible d'une amende de £E20.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen égyptien (ou naturalisé depuis cinq ans au moins)

Interdiction: crime dont l'auteur n'a pas été réhabilité, mise sous séquestre, peine de prison pour certains délits, renvoi de la fonction publique pour conduite indigne ou malhonnête (dans les cinq années précédant le scrutin), mise sous tutelle durant cette même période.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 30 ans

- citoyen égyptien (ou naturalisé depuis 10 ans au moins)
- de père égyptien
- maîtrise de la langue de travail
- accomplissement du service militaire à moins d'en être exempté

▶ **Incompatibilités**

Sauf exception:

- fonctionnaires du Gouvernement et du secteur public
- employés de sociétés étrangères
- membres d'autres assemblées ou conseils
- maires

▶ **Conditions de candidature**

- caution de £E 200

Contexte et déroulement des élections

Le 27 avril 2010, le Président Hosni Moubarak a pris un décret annonçant des élections pour la moitié des 176 sièges élus au scrutin direct (88) à l'Assemblée de la Choura. L'Assemblée de la Choura, qui compte 264 membres, compte en outre 88 membres nommés, renouvelés par moitié tous les trois ans au moment des élections.

Lors des précédentes élections (juin 2007), le Parti national démocratique (NDP), au pouvoir, a remporté 87 des 88 sièges en jeu. Le Parti Tagammu (Parti du rassemblement national progressiste unifié) a obtenu le siège restant. A l'issue des élections de 2007, le NDP contrôlait au total 245 sièges à l'Assemblée de la Choura. Les sièges restants étaient échus à des petits partis et à des candidats indépendants.

Le Président Moubarak (NDP), au pouvoir depuis 1981, n'a pas indiqué s'il briguerait un sixième mandat en 2011. La loi sur l'état d'urgence, en vigueur depuis 1981 (qui confère à l'Etat de vastes pouvoirs pour placer en détention les suspects sans inculpation) n'a pas été abrogée à la veille des élections de 2010.

Au total, 452 candidats ont brigué des sièges en 2010. Parmi eux, 115 candidats représentaient le NDP et 12 autres partis politiques, le reste étant des candidats indépendants. Onze femmes se sont présentées. Davantage de partis d'opposition ont présenté des candidats en 2010, apparemment en vue de remplir les conditions pour présenter un candidat à la présidence (voir note). L'opposition est restée fragmentée, dans la mesure où les trois

principaux partis d'opposition du pays - le Wafd, le Parti Tagammu et le Parti nassériste arabe démocratique - n'ont pas réussi à former une coalition électorale. Les trois partis ont soutenu 20 candidats en tout. Huit autres partis d'opposition ont quant à eux soutenu 25 autres candidats.

Les Frères musulmans, mouvement fondamentaliste fondé en 1928, a officiellement soutenu 14 candidats indépendants. Parmi eux, trois membres de l'Assemblée du peuple - l'autre Chambre du Parlement - étaient considérés comme des rivaux sérieux des candidats du NDP. Le mouvement des Frères musulmans est officiellement interdit depuis 1954, à la suite d'une tentative d'assassinat contre le Président de l'époque, Gamel Abdel Nasser. Aucun des 19 candidats soutenus par les Frères musulmans n'avait été élu à l'Assemblée de la Choura en 2007. Toutefois, des candidats bénéficiant de l'appui des Frères musulmans avaient remporté, en 2005, 88 sièges à l'Assemblée du peuple, qui en compte 454, devenant ainsi la principale force d'opposition. Les médias s'étaient posé la question de savoir si les Frères musulmans obtiendrait de bons résultats aux élections à l'Assemblée de la Choura, ce qui pouvaient laisser présager de l'issue des élections à l'Assemblée du peuple prévues pour la fin 2010.

Le Président Moubarak s'est engagé à organiser des élections libres et régulières. Le NDP a axé sa campagne sur le slogan « Pour vous ». Il s'est engagé à mettre en place un système d'assurance chômage, à relever les salaires de 30 %, à étendre les programmes d'assurance sociale aux familles les plus démunies, à améliorer les services publics et à appuyer le processus de démocratisation. La liste du NDP comprenait trois candidats coptes et une femme. M. Saftwat el Sherif, Président de l'Assemblée de la Choura et Secrétaire général du NDP, a promis aux électeurs de promouvoir les intérêts de l'Etat et les droits des citoyens.

Les Frères musulmans ont préconisé une modification de la Constitution en vue de rendre les élections législatives et les élections présidentielles davantage démocratiques. Des affiches portant le slogan « l'Islam est la solution » auraient été retirées par la police. La Haute Commission des élections a indiqué que ces affiches électorales avaient été enlevées car elles mélangeaient religion et politique. Le parti des Frères musulmans a dit que ses candidats étaient en butte à une hostilité croissante à l'approche des élections et qu'une quarantaine de ses membres avaient été appréhendés pendant la campagne.

Le Parti Tagammu de M. Sayed Abdel Al s'est engagé à mettre en marche

des réformes démocratiques et à abroger la loi sur l'état d'urgence. Un autre parti d'opposition, le « Parti de demain » (Al-Ghad, fondé en 2004 par des dissidents du parti Wafd), a appelé les électeurs à le soutenir pour qu'il puisse présenter un candidat à la présidence en 2011.

Les Frères musulmans et le Parti Wafd ont accusé le NDP de fraude électorale, qui a démenti les allégations.

Au premier tour du scrutin, le 1er juin, 30,8 % des quelque huit millions de personnes habilitées à voter ont participé au scrutin. Le NDP a remporté 74 sièges, dont 14 sièges non brigüés par un opposant. Quatre partis d'opposition - Al-Ghad, le Parti Tagammu, le Parti nassériste arabe démocratique et le Parti Jil (génération) - ont obtenu un siège chacun.

Le deuxième tour du scrutin visant à attribuer les dix sièges restants s'est tenu une semaine plus tard. Les résultats finaux ont donné 80 sièges au NDP. Les sièges restants sont allés à quatre candidats indépendants proche du NDP et quatre autres partis d'opposition ont obtenu chacun un siège. Les candidats soutenus par les Frères musulmans n'ont pas obtenu de représentation parlementaire.

Le 23 juin, le Président Moubarak a nommé 44 membres, dont huit Coptes et 11 femmes.

Le 24 juin, les parlementaires nouvellement élus ont reçu l'investiture en même temps que les parlementaires nommés par le Président Moubarak. M. Saffwat el Sherif, seul candidat au poste, a été réélu à la présidence de l'Assemblée de la Choura.

Le 14 janvier 2011, des manifestations populaires ont contraint le Président tunisien Zine al-Abidine Ben Ali à fuir son pays. Le mouvement de contestation contre le Gouvernement s'est étendu à plusieurs pays de la région, dont l'Egypte. Le 25 janvier, dans plusieurs villes d'Egypte ont démarré des manifestations populaires visant à obtenir la démission du Président Moubarak. Le 28 janvier, celui-ci a limogé plusieurs de ses ministres, dont le Ministre de l'intérieur. Il a nommé le chef du renseignement, Omar Souleyman, Vice-Président, et l'ancien commandant de l'Armée de l'air, Ahmed Shafiq, Premier ministre. Cependant, les manifestants ont continué à réclamer la démission immédiate du Président de la République, mobilisant plus d'un million de personnes dans les rues du Caire. Le Président de l'Assemblée du peuple a fait savoir que les résultats des élections législatives

seraient " rectifiés " sur la base des décisions des tribunaux attendues pour bientôt.

Le 1er février, le Président Moubarak a annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat présidentiel aux élections prévues en septembre. M. Sorour a, de son côté, promis des amendements aux articles 76 et 77 de la Constitution permettant, pour le premier, la réélection indéfinie du Président de la République et énonçant, pour le second, les conditions de présentation à l'élection présidentielle. Les manifestations anti-Moubarak n'ont pas cessé pour autant et ont donné lieu à des affrontements entre détracteurs et partisans du Président.

Au terme de 18 jours de contestations massives, le 11 février, le Vice-Président Omar Souleyman a annoncé que le Président Moubarak avait transféré le pouvoir au Conseil suprême des forces armées égyptiennes, dirigé par le commandant en chef et Ministre de la défense, le Maréchal Hussein Tantawi. Le 13 février, le Conseil suprême des forces armées a suspendu la Constitution et dissous le Parlement, avec l'annonce que des élections seraient convoquées dans un délai de six mois. Il a également annoncé la création d'une commission chargée de rédiger une nouvelle constitution.

Le 19 mars, 41,19 pour cent des quelque 28,5 millions d'électeurs inscrits sont allés voter au referendum constitutionnel et 77,2 pour cent d'entre eux ont approuvé la nouvelle Constitution. Les élections législatives doivent maintenant avoir lieu en septembre 2011, avant les élections présidentielles, prévues pour novembre.

Note :

Conformément aux amendements constitutionnels approuvés par référendum en mars 2007, les partis politiques qui souhaitent présenter des candidats présidentiels doivent constituer au moins 3 % des membres élus à l'Assemblée du peuple et à l'Assemblée de la Choura. Toutefois, les amendements apportés en 2007 prévoyaient une mesure d'exception permettant aux partis politiques qui, à l'issue des élections les plus récentes obtenaient au moins un siège à l'Assemblée du peuple ou à l'Assemblée de la Choura, à présenter un candidat à toute élection présidentielle qui se tiendrait durant les dix années à venir, à compter du 1er mai 2007. Les candidats indépendants à la présidence doivent être soutenus par au moins 250 parlementaires et conseils locaux.

Résultats des élections et statistiques électorales**► Taux de participation électorale**

	1er tour (1 juin)	2ème tour (8 juin)
Nombre d'électeurs inscrits	8 000 000	2 800 000
Votants	30,80 %	14,00 %

► Répartition des sièges par formation politique

	1 ^{er} tour	2 nd tour	Sièges totaux
Parti national démocrate (NDP)	74	6	80
Groupement d'union nationale progressiste (Tagammou)	1	0	1
Parti de demain (Al-Ghad)	1	0	1
Parti Génération démocratique (El-Geel)	1	0	1
Parti nassériste	1	0	1
Indépendants	0	4	4
Total	78	10	88

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	U.S. Congress / Congrès
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	435 élus au scrutin direct Plus des délégués du District de Columbia, des îles Vierges américaines, du Samoa américain et de Guam, ainsi qu'un commissaire résident de Porto Rico; ces cinq membres n'ont pas le droit de vote.
Durée de la législature	2 ans
Date des élections	2 novembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

435 circonscriptions uninominales

Chaque membre représente un nombre sensiblement égal de citoyens, sous réserve que chaque Etat ait au moins un représentant. C'est le Congrès lui-même qui détermine le nombre des membres de la Chambre des Représentants compte tenu des limites fixées par la Constitution, laquelle prévoit que cet effectif ne doit pas être supérieur à un pour 30.000 habitants.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire uninominal sauf dans l'Etat de Géorgie où il y a un deuxième tour si aucun candidat n'obtient la majorité absolue.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est repourvu par élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- tout citoyen américain qui, dans chaque Etat, remplit les conditions requises pour être électeur de la Chambre locale la plus importante numériquement; ce sont les Etats qui déterminent les conditions de jouissance du droit de vote

- inscription sur listes électorales et vote par correspondance autorisés par la Loi fédérale pour certaines catégories de citoyens (notamment les membres des forces armées et le personnel de la marine marchande, avec leurs conjoints et personnes à charge, ainsi que les particuliers vivant hors des Etats-Unis et les employés du Gouvernement)

Interdiction: condamnation pour crime, maladie mentale (majorité des Etats)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen américain depuis sept ans au moins

- résidence dans l'Etat concerné

▶ **Incompatibilités**

- personnes exerçant une fonction publique relevant de l'autorité des Etats-Unis

▶ **Conditions de candidature**

- présentation des candidats à l'issue des élections "primaires" auxquelles procèdent les partis politiques dans la plupart des Etats; elle est régie par la loi des Etats en question

- le nombre d'électeurs dont on doit obtenir l'appui pour être admis comme candidat à des élections primaires ou à une consultation législative générale, ainsi que l'obligation de verser une caution et le montant de celle-ci, varient selon les lois des différents Etats

Contexte et déroulement des élections

Les élections de mi-mandat de 2010 portaient sur les 435 sièges de la Chambre des Représentants et 37 des 100 sièges du Sénat (voir note).

Lors des élections précédentes tenues en novembre 2008 parallèlement à la présidentielle, les Démocrates avaient remporté 257 sièges à la Chambre des Représentants, contre 178 pour les Républicains. Au Sénat, les Démocrates avaient obtenu 20 sièges, soit un total de 59 (les sièges de deux sénateurs sans étiquettes inclus), manquant ainsi de peu les 60 sièges requis pour éviter les obstructions (recours à des obstacles procéduraux visant à

empêcher l'adoption d'une loi). Les Républicains avaient quant à eux obtenu 15 sièges, ce qui leur faisait un total de 41. A l'élection présidentielle, M. Barack Obama avait recueilli 53 % des suffrages populaires (et 365 voix de grands électeurs), devenant ainsi le premier Afro-américain à accéder à la fonction suprême.

Le Président Obama s'était fait élire en promettant de redresser l'économie du pays. En février 2009, le Congrès à majorité démocrate avait voté une loi de relance de l'économie de 787 milliards de dollars E.-U. à laquelle les Républicains s'étaient opposés. En mars 2010, le Congrès a adopté une loi de réforme de la santé, contre l'avis des Républicains et de certains Démocrates, loi que le Président Obama a promulguée le même mois. Cette réforme vise à étendre la couverture médicale à quelques 30 millions de personnes sans assurance maladie à l'horizon 2014 et à empêcher les assureurs de refuser de couvrir les personnes présentant des problèmes de santé. Les Démocrates ont salué cette loi dans laquelle ils voient un texte qui fera date, tandis que les Républicains y voient une volonté de l'Etat de prendre le contrôle du système de santé privé qui entraînera une augmentation des primes et des impôts.

L'économie, la réforme du système de santé et le déficit de l'Etat fédéral étaient une fois encore les principaux enjeux des élections de 2010. Démocrates et Républicains promettaient de créer de l'emploi et de renforcer la compétitivité de l'économie. Bien que d'après les chiffres officiels la récession soit finie depuis juin 2010, le taux de chômage était toujours élevé, avec 9,6 % de chômeurs en septembre 2010, contre 6,2 % en septembre 2008. Le déficit budgétaire fédéral devrait atteindre les 1 560 milliards de dollars en 2010, encore en hausse par rapport au record déjà enregistré à la clôture de l'exercice 2009 (1 410 milliards de dollars).

Les Démocrates semblaient en perte de vitesse en raison des difficultés économiques du pays. Les Républicains promettaient de dégraisser l'administration fédérale, de mettre fin à ses " dépenses effrénées " et d'annuler " la prise de contrôle par l'Etat du secteur de la santé ". Le leader républicain à la Chambre des représentants, John Boehner, qui aspirait à en devenir le président, promettait de réduire les dépenses et de ne pas augmenter les impôts. Le chef de file républicain, M. Eric Cantor, a quant à lui lancé le programme " You cut " (littéralement " C'est vous qui coupez "), invitant les internautes à choisir en ligne où ils voulaient que la Chambre réduise les dépenses (pour que ces réductions soient prises en compte dans le budget fédéral).

La campagne électorale a fait ressortir des désaccords chez les Démocrates. Peu de candidats ont ouvertement soutenu la réforme du secteur de la santé et d'aucuns ont même dit qu'ils avaient voté contre. Un certain nombre de candidats et élus démocrates de circonscriptions traditionnellement républicaines ont même pris leurs distances par rapport à la Présidente de la Chambre, Mme Pelosi. Son rôle crucial dans l'adoption de la réforme de la santé et le fait qu'elle veuille que l'Etat fédéral finance les avortements lui ont valu d'être la cible des attaques des conservateurs. Le Président Obama et son Vice-Président, Joseph Biden appelaient pour leur part les électeurs à renouveler leur soutien aux Démocrates, en faisant valoir qu'il serait destructeur et irresponsable de laisser le Congrès retomber aux mains des Républicains.

Avant les élections de 2010, un mouvement conservateur connu sous le nom de Tea Party a fait son apparition. Ce mouvement est partisan d'une fonction publique modeste, d'un faible niveau d'imposition et de la réduction des dépenses publiques. Le Tea Party, qui n'est pas officiellement un parti politique, compte parmi ses membres des personnalités républicaines telles que l'ancienne candidate à la Présidence de la République, Mme Sarah Palin, le sénateur Jim Demint, l'ancien leader républicain de la Chambre des Représentants, Dick Armey, et Mme Michelle Bachmann, membre de la Chambre des Représentants. Mme Bachmann a participé à la création d'un groupe parlementaire aux couleurs du Tea Party, qui compte 52 des 178 Républicains de la Chambre. Cent trente-huit candidats soutenus par le Tea Party (129 à la Chambre des Représentants et neuf au Sénat), tous républicains, se sont présentés aux élections.

Le vote a donné lieu au plus grand revirement qu'ait connu la Chambre des Représentants depuis 1948, avec une victoire retentissante des Républicains qui ont remporté 242 des 435 sièges, contre 178 en 2008. De leur côté, les Démocrates sont passés de 257 sièges à 193. Aux sénatoriales, les Démocrates ont réussi de peu à conserver la majorité en obtenant 13 sièges, ce qui leur fait un total de 53 (avec l'appui de deux sénateurs sans affiliation), contre 24 pour les Républicains, qui en détiennent 47 au total. Selon des sources non officielles, environ 70 candidats soutenus par le mouvement Tea Party auraient été élus au Congrès.

Le nouveau Congrès s'est réuni pour la première fois le 5 janvier 2011. La Chambre des Représentants a élu M. John Boehner (Républicain) à sa présidence, tandis que le Vice-Président Biden et Daniel K. Inouye (tous deux démocrates) continuent à remplir les fonctions de Président et Président pro

tempore du Sénat.

Note:

Trente-quatre sièges faisaient l'objet d'un renouvellement à l'échéance normale du mandat sénatorial. Les trois autres, qui concernaient le Delaware, New York et la Virginie occidentale, faisaient l'objet d'élections spéciales, après avoir été laissés vacants par M. Joseph Biden (élu Vice-Président des Etats-Unis), Mme Hillary Clinton (nommée Secrétaire d'Etat) et M. Robert Byrd, décédé en juin 2010.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Nombre de femmes
Parti républicain	242	25
Parti démocrate	193	48
Total	435	73

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	362	
Femmes	73	16,78 %
Total	435	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	U.S. Congress / Congrès
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senate / Sénat
Nombre de membres	100 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans
Date des élections	2 novembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement d'un tiers des membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

50 circonscriptions électorales plurinominales (deux sièges chacune) correspondant aux 50 états du pays

► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire à un tour sauf dans l'Etat de Géorgie où il y a un deuxième tour si aucun candidat n'obtient la majorité absolue.

En cas de vacance de siège en cours de législature, le Gouverneur, dans 49 des 50 Etats, peut procéder à une nomination temporaire afin de le repourvoir, soit pour le reste du mandat, soit jusqu'aux prochaines élections générales, lors desquelles est organisé un scrutin spécial, selon la législation de l'Etat. Un seul Etat (Oregon) a décrété l'organisation d'une élection partielle en cas de vacance de siège au Sénat.

Vote non obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- tout citoyen américain qui, dans chaque Etat, remplit les conditions requises pour être électeur de la Chambre locale la plus importante numériquement

- ce sont les Etats qui déterminent les conditions de jouissance du droit de vote

- inscription sur listes électorales et vote par correspondance autorisés par la Loi fédérale pour certaines catégories de citoyens (notamment

les membres des forces armées et le personnel de la marine marchande, avec leurs conjoints et personnes à charge, ainsi que les particuliers vivant hors des Etats-Unis et les employés du Gouvernement)
Interdiction: condamnation pour crime, maladie mentale (majorité des Etats)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 30 ans
- citoyen américain depuis 9 ans au moins
- résidence dans l'Etat concerné

▶ **Incompatibilités**

- personnes exerçant une fonction publique relevant de l'autorité des Etats-Unis

▶ **Conditions de candidature**

- présentation des candidats à l'issue des élections "primaires" auxquelles procèdent les partis politiques dans la plupart des Etats; elle est régie par la loi des Etats
- le nombre d'électeurs dont on doit obtenir l'appui pour être admis comme candidat à des élections primaires ou à une consultation législative générale, ainsi que l'obligation de verser une caution et le montant de celle-ci, varient selon les lois des différents Etats

Contexte et déroulement des élections

Les élections de mi-mandat de 2010 portaient sur les 435 sièges de la Chambre des Représentants et 37 des 100 sièges du Sénat (voir note).

Lors des élections précédentes tenues en novembre 2008 parallèlement à la présidentielle, les Démocrates avaient remporté 257 sièges à la Chambre des Représentants, contre 178 pour les Républicains. Au Sénat, les Démocrates avaient obtenu 20 sièges, soit un total de 59 (les sièges de deux sénateurs sans étiquettes inclus), manquant ainsi de peu les 60 sièges requis pour éviter les obstructions (recours à des obstacles procéduraux visant à empêcher l'adoption d'une loi). Les Républicains avaient quant à eux obtenu 15 sièges, ce qui leur faisait un total de 41. A l'élection présidentielle, M. Barack Obama avait recueilli 53 % des suffrages populaires (et 365 voix de grands électeurs), devenant ainsi le premier Afro-américain à accéder à la fonction suprême.

Le Président Obama s'était fait élire en promettant de redresser l'économie du pays. En février 2009, le Congrès à majorité démocrate avait voté une loi de relance de l'économie de 787 milliards de dollars E.-U. à laquelle les Républicains s'étaient opposés. En mars 2010, le Congrès a adopté une loi de réforme de la santé, contre l'avis des Républicains et de certains Démocrates, loi que le Président Obama a promulguée le même mois. Cette réforme vise à étendre la couverture médicale à quelques 30 millions de personnes sans assurance maladie à l'horizon 2014 et à empêcher les assureurs de refuser de couvrir les personnes présentant des problèmes de santé. Les Démocrates ont salué cette loi dans laquelle ils voient un texte qui fera date, tandis que les Républicains y voient une volonté de l'Etat de prendre le contrôle du système de santé privé qui entraînera une augmentation des primes et des impôts.

L'économie, la réforme du système de santé et le déficit de l'Etat fédéral étaient une fois encore les principaux enjeux des élections de 2010. Démocrates et Républicains promettaient de créer de l'emploi et de renforcer la compétitivité de l'économie. Bien que d'après les chiffres officiels la récession soit finie depuis juin 2010, le taux de chômage était toujours élevé, avec 9,6 % de chômeurs en septembre 2010, contre 6,2 % en septembre 2008. Le déficit budgétaire fédéral devrait atteindre les 1 560 milliards de dollars en 2010, encore en hausse par rapport au record déjà enregistré à la clôture de l'exercice 2009 (1 410 milliards de dollars).

Les Démocrates semblaient en perte de vitesse en raison des difficultés économiques du pays. Les Républicains promettaient de dégraisser l'administration fédérale, de mettre fin à ses " dépenses effrénées " et d'annuler " la prise de contrôle par l'Etat du secteur de la santé ". Le leader républicain à la Chambre des représentants, John Boehner, qui aspirait à en devenir le président, promettait de réduire les dépenses et de ne pas augmenter les impôts. Le chef de file républicain, M. Eric Cantor, a quant à lui lancé le programme " You cut " (littéralement " C'est vous qui coupez "), invitant les internautes à choisir en ligne où ils voulaient que la Chambre réduise les dépenses (pour que ces réductions soient prises en compte dans le budget fédéral).

La campagne électorale a fait ressortir des désaccords chez les Démocrates. Peu de candidats ont ouvertement soutenu la réforme du secteur de la santé et d'aucuns ont même dit qu'ils avaient voté contre. Un certain nombre de candidats et élus démocrates de circonscriptions traditionnellement républicaines ont même pris leurs distances par rapport à

la Présidente de la Chambre, Mme Pelosi. Son rôle crucial dans l'adoption de la réforme de la santé et le fait qu'elle veuille que l'Etat fédéral finance les avortements lui ont valu d'être la cible des attaques des conservateurs. Le Président Obama et son Vice-Président, Joseph Biden appelaient pour leur part les électeurs à renouveler leur soutien aux Démocrates, en faisant valoir qu'il serait destructeur et irresponsable de laisser le Congrès retomber aux mains des Républicains.

Avant les élections de 2010, un mouvement conservateur connu sous le nom de Tea Party a fait son apparition. Ce mouvement est partisan d'une fonction publique modeste, d'un faible niveau d'imposition et de la réduction des dépenses publiques. Le Tea Party, qui n'est pas officiellement un parti politique, compte parmi ses membres des personnalités républicaines telles que l'ancienne candidate à la Présidence de la République, Mme Sarah Palin, le sénateur Jim Demint, l'ancien leader républicain de la Chambre des Représentants, Dick Armey, et Mme Michelle Bachmann, membre de la Chambre des Représentants. Mme Bachmann a participé à la création d'un groupe parlementaire aux couleurs du Tea Party, qui compte 52 des 178 Républicains de la Chambre. Cent trente-huit candidats soutenus par le Tea Party (129 à la Chambre des Représentants et neuf au Sénat), tous républicains, se sont présentés aux élections.

Le vote a donné lieu au plus grand revirement qu'ait connu la Chambre des Représentants depuis 1948, avec une victoire retentissante des Républicains qui ont remporté 242 des 435 sièges, contre 178 en 2008. De leur côté, les Démocrates sont passés de 257 sièges à 193. Aux sénatoriales, les Démocrates ont réussi de peu à conserver la majorité en obtenant 13 sièges, ce qui leur fait un total de 53 (avec l'appui de deux sénateurs sans affiliation), contre 24 pour les Républicains, qui en détiennent 47 au total. Selon des sources non officielles, environ 70 candidats soutenus par le mouvement Tea Party auraient été élus au Congrès.

Le nouveau Congrès s'est réuni pour la première fois le 5 janvier 2011. La Chambre des Représentants a élu M. John Boehner (Républicain) à sa présidence, tandis que le Vice-Président Biden et Daniel K. Inouye (tous deux démocrates) continuent à remplir les fonctions de Président et Président pro tempore du Sénat.

Note:

Trente-quatre sièges faisaient l'objet d'un renouvellement à l'échéance normale du mandat sénatorial. Les trois autres, qui concernaient le

Delaware, New York et la Virginie occidentale, faisaient l'objet d'élections spéciales, après avoir été laissés vacants par M. Joseph Biden (élu Vice-Président des Etats-Unis), Mme Hillary Clinton (nommée Secrétaire d'Etat) et M. Robert Byrd, décédé en juin 2010

Résultats des élections et statistiques électorales

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges 2010	Sièges totaux	Nombre des femmes
Parti démocrate	13	51	12
Parti républicain	24	47	5
Indépendants	0	2	0
Total	37	100	17

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2010		Total	
Hommes	32		83	
Femmes	5	13,51%	17	17,00%
Total	37		100	

ETHIOPIE

Chambre des Représentants du Peuple

Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Yehizb Tewokayoch Mekir Bete / Chambre des Représentants du Peuple
Nombre de membres	547 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	23 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections ont eu lieu pour pourvoir tous les sièges de la Chambre des Représentants du Peuple à l'expiration normale du mandat des membres.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

547 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire uninominal.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles dans les trois mois qui suivent.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen éthiopien

- résidence pendant six mois au moins dans la circonscription concernée

Interdiction : maladie mentale, emprisonnement

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen éthiopien

- Le candidat doit s'être établi dans la circonscription où il se présente au moins deux ans avant la date des élections. Cependant, il n'a pas à remplir cette condition s'il se présente dans la circonscription de son lieu de naissance, ou de lieu de travail si, à la date des élections, il y travaille régulièrement depuis deux ans au moins.

► Incompatibilités

- membres de la Chambre de la Fédération
- employés de l'administration publique
- juges et procureurs
- militaires et personnel paramilitaire

► Conditions de candidature

- nominés par des citoyens ou des organisations politiques
- aucun appuis, ni signatures, n'est nécessaire aux candidats se trouvant sous la bannière d'un de parti politique
- appui d'au moins 1 000 électeurs inscrits de la circonscription concernée

Contexte et déroulement des élections

Les élections de mai 2010 étaient les quatrièmes depuis la chute du régime militaire de M. Mengistu Haile Mariam en 1991. Les trois premières avaient été remportées par la coalition au pouvoir, le Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Éthiopie (EPRDF).

Lors des précédentes élections (tenues en mai 2005), l'EPRDF, dirigé par le Premier ministre Meles Zenawi, a remporté 327 sièges sur les 547 que compte la Chambre des représentants du peuple. Son allié, le Parti démocratique des peuples somalis (SPDP), a remporté 24 sièges. L'opposition a remporté 173 sièges, comme suit : la Coalition pour l'Unité et la Démocratie (CUD), 109 sièges; les Forces Unies et Démocratiques d'Éthiopie (UEDF), 52 sièges; le Mouvement Fédéraliste et Démocratique Oromo (OFDM), 11 sièges; l'Organisation Démocratique Nationale du Peuple Argoba (ANDO), un siège.

L'EPRDF est composé de plusieurs partis fondés sur des groupes ethniques : le Front populaire de libération du Tigré (TPLF) de M. Meles Tigray, qui a remporté 38 sièges en 2005, le Mouvement démocratique national amhara (ANDM, 87 sièges), l'Organisation populaire démocratique de l'Oromo (OPDO, 110 sièges) et le Mouvement démocratique du peuple d'Éthiopie du Sud (92 sièges).

A la suite des élections de 2005, les partis d'opposition ont accusé le gouvernement EPRDF de fraudes électorales et organisé des manifestations de rue. Plus de 200 personnes, dont sept agents de police, ont trouvé la mort. Plus de 70 membres de l'opposition et journalistes - dont le dirigeant de la CUD Hailu Shawul et un autre membre éminent de la Coalition,

Mme Birtukan Mideksa - avaient été arrêtés. En juillet 2007, la Haute cour avait condamné 30 des 38 dirigeants de la CUD à la prison à vie.

En juillet 2007, le Président Girma Woldegiorgis a gracié les 38 membres de la CUD. En janvier 2008, M. Shawul s'est exilé aux Etats-Unis, à la suite de quoi la CUD s'est scindée. En juin 2008, Mme Mideksa a contribué à la fondation du parti Unité pour la démocratie et la justice (UDJ), et a par la suite été élue à sa direction. En décembre 2008, elle a de nouveau été arrêtée pour avoir contesté la version officielle des circonstances ayant mené à sa libération. Sa grâce a été annulée, et sa peine de réclusion à perpétuité rétablie. Malgré une pression locale et internationale grandissante, Mme Mideksa n'a pas été libérée avant les élections de 2010.

Dans l'intervalle, en octobre 2009, le Premier ministre Meles a vu son mandat de dirigeant de l'EPRDF renouvelé pour cinq ans. En novembre 2009, 26 personnes ont été condamnées pour avoir fomenté un coup d'Etat contre le Gouvernement, qui affirmait que M. Shawul avait organisé l'opération.

En 2010, 2188 candidats - dont 272 femmes - représentant 63 partis politiques étaient en lice pour les élections à la Chambre des représentants du peuple.

L'EPRDF a fait campagne sur son bilan au pouvoir. Il s'est engagé à maintenir sa politique agricole et ses services de santé et d'éducation. Le Premier ministre Meles a promis d'organiser des élections pacifiques en 2010. L'opposition a accusé le gouvernement de contrôler les médias et les organisations indépendantes.

En 2010, la force d'opposition majeure était une alliance de huit partis dirigée par l'UDJ, le Forum d'unité démocratique fédérale éthiopienne (FORUM), connu sous le nom de "Medrek" (qui signifie "forum" en amharique). Le FORUM était dirigé par un dignitaire de l'UDJ, M. Merera Gudina, et soutenu par l'ancien Président Negaso Gidada. Le FORUM a demandé le développement de l'industrie et des services, en s'opposant à l'attention prioritaire portée par le gouvernement à l'agriculture. Il a aussi promis d'accorder aux agriculteurs le droit de posséder leurs terres, qui actuellement sont toutes détenues par l'Etat. Le 16 mai, un membre de l'opposition dans le Parlement sortant, Mme Asnaketch Balcha, a été arrêtée et condamnée deux jours plus tard à six mois de prison pour atteinte à l'autorité de la justice.

L'Organisation de l'Unité éthiopienne (AEUO), qui faisait partie de la CUD en

2005, s'est présentée aux élections de 2010 avec son propre programme, sous la direction de M. Shawul. L'AEUO a demandé la libération d'autres détenus de la CUD qui avaient été incarcérés pour d'autres chefs d'accusation que les émeutes liées aux élections de 2005.

D'après la Commission électorale, 93,44 pour cent des quelque 32 millions d'électeurs inscrits se sont présentés aux urnes.

Les observateurs de l'Union européenne (UE) ont dit que les élections ont été pacifiques et bien organisées, mais qu'elles n'ont pas satisfait aux normes internationales. Ils ont ajouté que l'UE avait reçu de nombreux rapports indiquant que des personnes avaient été harcelées ou intimidées. La mission d'observation de l'Union africaine (UA) a déclaré que les élections avaient été généralement conformes aux directives et normes de l'Union africaine pour la conduite d'élections démocratiques.

Les résultats préliminaires ont conféré une victoire retentissante à l'EPRDF et ses alliés, qui ont remporté 545 des 547 sièges en lice. A lui seul, l'EPRDF s'est adjugé sans difficulté 499 sièges. Le FORUM n'a remporté qu'un siège, et un candidat indépendant a été élu. En tout, 152 femmes ont été élues.

Le FORUM et l'AEUO ont crié à la fraude électorale, en particulier dans les zones isolées où l'observation était difficile. Le dirigeant du FORUM, Merera, a réclamé de nouvelles élections. Le gouvernement a rejeté ces allégations et accusé l'opposition de tenter de trouver des excuses à sa défaite cuisante.

Le 31 mai, 14 partis éthiopiens d'opposition ont annoncé qu'ils acceptaient les résultats des élections, en déclarant qu'elles s'étaient déroulées de manière pacifique et démocratique. Ces partis étaient notamment la CUD, le Congrès national oromo (ONC), le Parti démocratique éthiopien (AEDP), le Mouvement national éthiopien (AENM), le Parti du projet éthiopien (EVP) et le Mouvement pour l'Unité Démocratique de l'Ethiopie (EDUM).

Le 21 juin, la Commission électorale a annoncé les résultats finaux, confirmant les résultats préliminaires.

Le 4 octobre, la Chambre des représentants du peuple nouvellement élue a tenu sa première séance et élu M. Abadula Gameda Dego du parti OPDO à sa présidence.

Le Président Woldegiorgis l'a de nouveau graciée le 6 octobre.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	31 926 520	
Votants	29 832 190	93,44 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Seats
Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Éthiopie (EPRDF) et ses alliés	545
Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Éthiopie (EPRDF)	499
Parti démocratique du peuple somali (SPDP)	24
Parti populaire démocratique Benishengul Gumuz (BGPDP)	9
Parti national démocratique Afar (ANDP)	8
Mouvement démocratique d'unité des peuples de Gambella (GPUDM)	3
Organisation démocratique populaire argoba (APDO)	1
Ligue nationale harari (HNL)	1
Opposition	2
Forum d'unité démocratique fédérale éthiopienne (FORUM)	1
Indépendants	1
Total	547

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	395	
Femmes	152	27,79 %
Total	547	

HAITI

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Chambre des Députés
Nombre de membres	99 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	28 novembre 2010 & 20 mars 2011

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Députés.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

99 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin à la majorité absolue, en deux tours si nécessaire.

Le seuil pour remporter un siège au premier tour est de 50 % des voix valides. La majorité absolue n'est plus requise pour le second tour.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles à moins que cette vacance ne se produise pendant ou après la dernière session ordinaire.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans à la date d'inscription

- citoyen haïtien

- jouissance des droits civils et politiques

- les citoyens se trouvant à l'étranger ne sont pas habilités à voter

Interdiction: toute peine d'emprisonnement, démence/maladie mentale, curatelle/tutelle, titulaires de permis de séjour provisoire, immigrés sans papiers

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 25 ans à la date d'inscription

- citoyen haïtien de naissance

- jouissance des droits civils et politiques
 - résidence pendant au moins deux années consécutives dans la circonscription concernée
 - propriété foncière ou exercice d'une profession dans la circonscription
- Inéligibilité : toute peine d'emprisonnement, condamnation (pour trahison, crime, corruption, ou délit électoral), démence/maladie mentale, curatelle/tutelle, titulaires de permis de séjour provisoire, immigrés sans papiers, responsables de la Commission électorale, membres de la Commission électorale

▶ **Incompatibilités**

- administrateurs de fonds publics (décharge en cas d'élection)
- bénéficiaires d'un contrat avec le Gouvernement
- représentants ou agents de personnes, compagnies ou sociétés ayant signé un contrat avec l'Etat
- délégués, vice-délégués, juges et hauts fonctionnaires de ministère, à moins de démissionner six mois avant les élections
- membres du Gouvernement et directeurs généraux de l'administration publique, à moins de démissionner au moins un an avant les fonctions

▶ **Conditions de candidature**

- caution de 5 000 gourdes
- la caution est remboursée pour moitié aux partis politiques ayant obtenu au moins 2% des votes de l'ensemble de l'électorat national.

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives initialement prévues pour février-mars 2010 ont été reportées au 28 novembre en raison du violent séisme qui a frappé le pays le 12 janvier. Les 99 sièges de la Chambre des députés étaient à pourvoir, ainsi que 11 sièges au Sénat. Le scrutin législatif s'est tenu en parallèle au scrutin présidentiel.

Les élections précédentes à la Chambre des députés (février et décembre 2006) avaient été les premières depuis le renversement du Président Jean-Bertrand Aristide en février 2004. Le Front de l'espoir (Lespwa) - fondé par d'anciens membres du Parti de la famille Lavalas, de M. Aristide - avait remporté 22 des 99 sièges à pourvoir. La Fusion des sociaux-démocrates haïtienne avait obtenu 16 sièges, suivie de l'Alliance démocratique (ALYANS) et de l'Organisation du peuple en lutte (OPL), qui en avaient obtenu respectivement 11 et dix. Le Parti de la famille Lavalas et l'Union en

avaient eu six chacun et les 27 sièges restants s'étaient répartis entre 13 petits partis. Enfin, les résultats concernant le dernier siège avaient été invalidés.

Lespwa était devenu la première force au Sénat également, en remportant 11 des 30 sièges à pourvoir. La Fusion des sociaux-démocrates, l'OPL et le Parti de la famille Lavalas en avaient recueilli respectivement cinq, quatre et trois. Les sièges restants étaient allés à quatre petits partis. Le leader de Lespwa, M. René Prével, avait remporté la présidentielle. M. Prével, qui avait déjà été Président de la République (de 1996 à 2001), était un allié de longue date du Président Aristide. En mai 2006, il a prêté serment, mettant ainsi officiellement fin à deux ans de transition politique.

A sa prise de fonctions, M. Prével a nommé M. Jacques Edouard Alexis Premier ministre, nomination que les deux Chambres ont approuvée à l'unanimité. Cependant, un certain nombre de membres de Lespwa et alliés du Président Prével ont par la suite formé la Concertation des parlementaires progressistes (CPP), en raison d'un mécontentement croissant quant aux politiques économiques du gouvernement.

En avril 2008, le Sénat a voté la révocation du Premier ministre. A la Chambre des députés, la CPP a rejeté deux propositions de candidats à sa succession - MM. Eric Pierre et Robert Manuel. Dix sièges du Sénat - sièges pourvus en février 2006 pour un mandat de deux ans - devaient faire l'objet d'un renouvellement en avril 2008, mais ce renouvellement n'a pas eu lieu en raison d'un blocage politique. En août et en septembre 2008, les deux Chambres ont tour à tour soutenu la désignation de Mme Michèle Duvivier Pierre-Louis au poste de Premier ministre. Au cours de cette période, cette île des Caraïbes comptant 9,8 millions d'habitants, a été frappée par une série d'ouragans qui ont fait près de 800 morts et entraîné des dégâts évalués à 15 % du PNB du pays. La désorganisation en résultant a encore retardé les élections sénatoriales.

Le renouvellement d'un tiers des sièges du Sénat a finalement eu lieu en avril et en juin 2009, parallèlement à la tenue d'élections partielles pour deux sièges vacants. Les résultats définitifs annoncés en juillet donnaient six sièges à Lespwa, un siège chacun à quatre autres partis et un siège à un candidat sans étiquette. Les résultats concernant le département du Centre ont été invalidés, de sorte qu'un siège est resté vacant.

Certains sénateurs déjà en fonction ont dénoncé les résultats définitifs,

estimant qu'il y avait eu des fraudes massives au second tour de scrutin dans les départements d'Artibonite et du Sud, en conséquence de quoi l'investiture des sénateurs nouvellement élus a été reportée. En septembre, le Sénat a validé leur élection, amenant le Bureau de la législature sortante à démissionner. M. Kelly C. Bastien (Lespwa) a été réélu à la tête du Sénat. En octobre, le Sénat a voté le renvoi de la Première ministre, Mme Pierre-Louis, à qui il reprochait la lenteur de la reprise économique. Le Président a nommé M. Jean Max Bellerive, alors Ministre de la planification et de la coopération, pour lui succéder.

Le renouvellement d'un tiers des membres du Sénat (élus en 2006 pour un mandat de quatre ans) et les élections visant à pourvoir le siège resté vacant du Département du Centre devaient se tenir en même temps que l'élection à la Chambre des députés, les 28 février et 3 mars 2010. Avant les élections de 2010, M. Préval, auquel la Constitution interdisait de briguer un autre mandat présidentiel, a créé le parti Inité (Unité), composé d'anciens dignitaires de Lespwa, de l'OPL et de l'Union nationale des Chrétiens pour la reconstruction d'Haïti (UNCRH). Parmi eux figuraient le Président de la Chambre des députés, M. Levallant Louis-Jeune (CPP), le Président du Sénat, M. Bastien, l'ancien Président du Sénat, Joseph Lambert (Lespwa), et la plupart des membres du CPP.

Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter a frappé le pays, faisant plus de 250 000 morts et laissant 1,5 million de personne sans abri. La plupart des bâtiments publics ont été détruit, dont celui du Parlement. Deux sénateurs sont morts dans le tremblement de terre. Le 2 février, le Conseil électoral a annoncé le report sine die des élections législatives. Suite au tremblement de terre, les analystes comptaient sur une contraction du PIB de 8,5 % en 2010, avec un chômage qui atteindrait les 30 %.

En mai, le Président Préval a annoncé qu'il prolongerait son mandat de trois mois si les élections n'avaient pas lieu en novembre 2010, ce qui a déclenché la colère de la rue. Bien qu'ayant par la suite déclaré qu'il quitterait le pouvoir à la fin de son mandat, soit le 7 février 2011, les deux chambres du Parlement ont adopté un amendement de la Loi électorale, l'autorisant effectivement à prolonger son mandat jusqu'au 14 mai 2011 (voir note). Le 30 juin, le Président Préval a signé un décret fixant les élections législatives et présidentielles au 28 novembre. Les élections de 2010 ont atteint des records avec 850 candidats à la Chambre des députés, 95 pour les 11 sièges à pourvoir au Sénat et 19 à la présidentielle. Nombre des

parlementaires sortants - appartenant pour la plupart au parti Inité - se sont représentés.

Les médias se sont concentrés sur l'élection présidentielle, reléguant les législatives au second plan.

Les principaux candidats à la présidentielle étaient M. Jude Célestin - Directeur général du Centre national de l'équipement et futur gendre du Président Préval - soutenu par le parti Inité; Mme Mirlande Manigat, figure en vue de l'opposition et détractrice connue du Président; et M. Michel Martelly, chanteur populaire. Une autre star du hip-hop, M. Wyclef Jean, a vu sa candidature rejetée du fait qu'il ne résidait pas dans le pays durant les cinq années précédant le scrutin. Le mari de Mme Manigat, M. Leslie Manigat, avait été Président pendant 4 mois en 1988, avant d'être déposé par l'armée. Mme Manigat était soutenue par le Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP, qui avait obtenu 4 sièges à la Chambre des députés en 2006) et le Collectif du renouveau haïtien (COREH), groupe de parlementaires influents. Le COREH a été formé par un groupe de 100 parlementaires anciens ou en exercice. Il est co-dirigé par deux sénateurs : M. Youri Latortue (issu du parti Latibonit Ann Aksyon) et M. Steven Benoît (ancien membre de Lespwa, passé à « Alternatif »).

La Mobilisation pour le progrès d'Haïti (MPH, qui avait remporté quatre sièges à la Chambre en 2006), de M. Samir Mourra (un Haïtien-Américain empêché de se présenter à la présidentielle de 2006), soutenait l'ancien Premier ministre Jacques Edouard Alexis. Il semblerait que nombre de parlementaires sortants membres d'Inité soutenaient ce dernier et non M. Célestin. Le parti Lavalas de l'ancien Président Aristide avait été exclu du scrutin, de même que le parti Renmen Ayiti. D'après la Commission électorale, ces partis n'avaient pas soumis la documentation requise pour les élections. Le Lavalas soutenait M. Jean-Henry Céant, avocat de renom, lui aussi opposant farouche au Président Préval.

En octobre, l'ouragan Thomas s'est abattu sur le pays toujours ébranlé par les dégâts et les pertes résultant du séisme du mois de janvier. Plusieurs cas de choléra - une épidémie qu'Haïti n'avait pas vue depuis plus d'un siècle - ont été signalés dans la région d'Artibonite, se propageant rapidement à la capitale Port-au-Prince, où se trouve le camp de réfugiés implanté à la suite du séisme, qui abrite 1,3 millions de personnes. Plus de 1 600 personnes ont péri du choléra avant les élections de novembre. Quatre

des 19 candidats ont demandé le report des élections, mais la date du premier tour a été maintenue.

De nombreux candidats - tant aux législatives qu'à la présidentielle - auraient fait campagne seuls, sans programme précis. Les candidats du parti au pouvoir comme de l'opposition promettaient de renforcer le consensus national, de mettre fin à la corruption, d'améliorer la justice et de relancer l'agriculture. Certains, en particulier les plus jeunes, ont également promis de créer de l'emploi, de travailler à la réforme de l'enseignement et de reconstruire l'économie. M. Célestin (Inité) entendait pour sa part restaurer la nation, tandis que Mme Manigat (COREH/RNDP) insistait sur le fait que le développement économique ne se ferait pas en un jour. Elle promettait par ailleurs un retrait progressif de la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti).

Les élections de 2010 ont subi une multitude de problèmes logistiques. Nombre de citoyens avaient perdu leur carte d'identité (nécessaires tant pour s'inscrire sur les listes que pour aller voter) dans le tremblement de terre. Plusieurs cas de fraude, parmi lesquels la distribution de faux bulletins de vote, ont été signalés, ce à quoi il fallait ajouter le faible taux d'alphabétisation des adultes (35 % d'après les chiffres de la Banque mondiale), qui a encore compliqué le scrutin.

Environ 22 % des 4,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Dans certaines régions, le taux de participation n'a pas dépassé les 6 %. Si le scrutin lui-même s'est déroulé dans un calme relatif, il y a néanmoins eu des allégations de fraude, parmi lesquelles le bourrage des urnes.

Douze des candidats à la présidence de la République ont demandé l'invalidation du scrutin et exhorté le Président Préval à démissionner et à confier le pouvoir à un gouvernement provisoire à l'expiration de son mandat de cinq ans, le 7 février 2011. M. Martelly voulait un nouveau scrutin présidentiel. La Mission conjointe d'observation des élections de l'Organisation des Etats américains et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui a contrôlé les élections a relevé de « sérieuses irrégularités » qu'elle a toutefois jugées insuffisantes pour invalider les résultats.

Aux législatives, 22 candidats ont obtenu la majorité requise pour être élus dès le premier tour à la Chambre des députés, 13 sièges allant à Inité et les autres se répartissant entre cinq petits partis. Quatre candidats (trois de l'Inité et un d'Alternatif) ont été élus au Sénat.

Mme Manigat est arrivée en tête du premier tour de la présidentielle avec 31,37 % des suffrages. Venait ensuite M. Célestin avec 22,48 % des voix, suivi de près par M. Martelly avec 21,84 %. Des partisans de M. Martelly ont conduit de violentes manifestations qui ont coûté la vie à cinq personnes. Le Président Préval a demandé à l'OEA de participer à la vérification du premier décompte. La Commission électorale a ensuite reporté la publication des résultats définitifs, qui auraient dû être rendus publics le 20 décembre.

Le 3 janvier 2011, la Commission électorale a annoncé le report sine die du second tour des élections législatives et présidentielles, initialement prévues pour le 16 janvier.

Le 13 janvier, l'OEA a publié un rapport concluant que M. Martelly était arrivé en deuxième position au scrutin présidentiel, derrière Mme Manigat. Cependant, M. Célestin a refusé de se retirer. M. Alain Le Roy, Chef de la MINUSTAH, a demandé instamment à la Commission électorale de respecter la conclusion de l'OEA, estimant qu'Haïti risquait de se heurter à une crise constitutionnelle, qui pourrait entraîner " des troubles et une insécurité considérables ". Inité et le Président Préval ont eux aussi engagé M. Célestin à retirer sa candidature. Le 3 février, la Commission électorale a annoncé qu'elle avait supprimé la candidature de M. Célestin, au profit de M. Martelly.

Dans l'intervalle, le 16 janvier, M. Jean-Claude Duvalier - l'ancien dictateur connu sous le nom de " Bébé Doc " - avait fait un retour inattendu en Haïti, après 25 ans d'exile, ce qui avait exacerbé les tensions politiques internes. M. Duvalier a ensuite été arrêté et inculpé de corruption et de violations des droits de l'homme commises pendant la période comprise entre 1971 et 1986, où il dirigeait le pays.

Le second tour des élections législatives et présidentielles a eu lieu le 20 mars. Selon les résultats définitifs de la Chambre des députés, Inité a remporté 46 sièges, LAVNI et A.A.A. huit sièges chacun et Alternativ sept. Les petits partis se sont partagé le reste des sièges. Au Sénat, Inité a obtenu six sièges sur les 11 qui étaient à pourvoir, et Alternativ quatre. Au deuxième tour des élections présidentielles, M. Martelly a devancé Mme Manigat.

Le 26 avril, la Chambre des députés nouvellement élue a tenu sa première séance et a élu à sa présidence M. Sorel Jacinthe (Inité). Le 28 avril, les 11 sénateurs nouvellement élus ont pris place au Sénat, qui a élu président

M. Rodolphe Joazile (Inité).

Le nouveau Président de Haïti, M. Martelly, a prêté serment le 14 mai 2011.

Note :

Le mandat présidentiel de cinq ans a démarré à la date du premier tour des élections (le 7 février 2006) et s'achève donc le 7 février 2011. Le Président Préval estime que le mandat présidentiel ne doit porter que sur la période effective d'exercice du pouvoir et donc commencer à la date d'investiture du Président (ce qui signifie qu'il devrait aller du 14 mai 2006 au 14 mai 2011), conformément à la Constitution qui en fixe la durée à cinq ans.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 712 693
Votants	22,00 %

► Répartition des sièges par formation politique

	1 ^{er} tour	2 nd tour	Sièges totaux
Inité	13	33	46
A.A.A	4	4	8
LAVNI	1	7	8
ALTERNATIV	0	7	7
Ansanm Nou Fò	1	3	4
RASAMBLE	2	1	3
KONBIT	0	3	3
Plateforme libération	0	3	3
REPOS PEYIZAN	0	3	3
PONT	1	1	2
MOCHRENHA	0	2	2
Plateforme des Patriotes haïtiens (PLAPH)	0	1	1
RESPE	0	1	1
Mouvement action socialiste (MAS)	0	1	1
Solidarité	0	1	1
VEYE YO	0	1	1
Indépendants	0	2	2
Total	22	74	96

Note : Il y a trois sièges à pourvoir.

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes (au 15 juillet 2011)

Hommes	91	
Femmes	4	4,21 %
Total	95	

HAITI

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Sénat
Nombre de membres	30 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans
Date des élections	28 novembre 2010 & 20 mars 2011

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement d' onze membres du Sénat.

Système électoral

► Circonscriptions

10 circonscriptions plurinominales (3 sièges) correspondant aux départements du pays.

► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin à la majorité absolue, en deux tours si nécessaire.

Les électeurs élisent 3 sénateurs pour chaque circonscription. Pour le renouvellement partiel (un tiers tous les deux ans), chaque électeur vote pour un sénateur dans la circonscription.

Le seuil pour remporter un siège au premier tour est de 50 % des voix valides. La majorité absolue n'est plus requise pour le second tour.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles à moins que cette vacance ne se produise pendant ou après la dernière session ordinaire.

Vote non obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge : 18 ans à la date d'inscription

- citoyen haïtien

- jouissance des droits civils et politiques

- il n'y a pas de condition de résidence

- les citoyens se trouvant à l'étranger ne sont pas habilités à voter

Interdiction: toute peine d'emprisonnement, démence/maladie mentale, curatelle/tutelle, titulaires de permis de séjour provisoire, immigrés sans papiers

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
 - âge: 30 ans à la date d'inscription
 - citoyen haïtien de naissance
 - jouissance des droits civils et politiques
 - résidence pendant au moins deux années consécutives dans la circonscription concernée
 - propriété foncière ou exercice d'une profession dans la circonscription
- Inéligibilité : toute peine d'emprisonnement, condamnation (pour trahison, crime, corruption, ou délit électoral), démence/maladie mentale, curatelle/tutelle, titulaires de permis de séjour provisoire, immigrés sans papiers, responsables de la Commission électorale, membres de la Commission électorale

► **Incompatibilités**

- administrateurs de fonds publics (décharge en cas d'élection)
- bénéficiaires d'un contrat avec le Gouvernement
- représentants ou agents de personnes, compagnies ou sociétés ayant signé un contrat avec l'Etat
- délégués, vice-délégués, juges et hauts fonctionnaires de ministère, à moins de démissionner au moins six mois avant les élections
- membres du Gouvernement et directeurs généraux de l'administration publique, à moins de démissionner au moins un an avant les élections

► **Conditions de candidature**

- caution de 5 000 gourdes
- la caution est remboursée pour moitié aux partis politiques ayant obtenu au moins 2% des votes de l'ensemble de l'électorat national.

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives initialement prévues pour février-mars 2010 ont été reportées au 28 novembre en raison du violent séisme qui a frappé le pays le 12 janvier. Les 99 sièges de la Chambre des députés étaient à pourvoir, ainsi que 11 sièges au Sénat. Le scrutin législatif s'est tenu en parallèle au scrutin présidentiel.

Les élections précédentes à la Chambre des députés (février et décembre 2006) avaient été les premières depuis le renversement du Président Jean-Bertrand Aristide en février 2004. Le Front de l'espoir (Lespwa) - fondé par d'anciens membres du Parti de la famille Lavalas, de M. Aristide - avait

remporté 22 des 99 sièges à pourvoir. La Fusion des sociaux-démocrates haïtienne avait obtenu 16 sièges, suivie de l'Alliance démocratique (ALYANS) et de l'Organisation du peuple en lutte (OPL), qui en avaient obtenu respectivement 11 et dix. Le Parti de la famille Lavalas et l'Union en avaient eu six chacun et les 27 sièges restants s'étaient répartis entre 13 petits partis. Enfin, les résultats concernant le dernier siège avaient été invalidés.

Lespwa était devenu la première force au Sénat également, en remportant 11 des 30 sièges à pourvoir. La Fusion des sociaux-démocrates, l'OPL et le Parti de la famille Lavalas en avaient recueilli respectivement cinq, quatre et trois. Les sièges restants étaient allés à quatre petits partis. Le leader de Lespwa, M. René Prével, avait remporté la présidentielle. M. Prével, qui avait déjà été Président de la République (de 1996 à 2001), était un allié de longue date du Président Aristide. En mai 2006, il a prêté serment, mettant ainsi officiellement fin à deux ans de transition politique.

A sa prise de fonctions, M. Prével a nommé M. Jacques Edouard Alexis Premier ministre, nomination que les deux Chambres ont approuvée à l'unanimité. Cependant, un certain nombre de membres de Lespwa et alliés du Président Prével ont par la suite formé la Concertation des parlementaires progressistes (CPP), en raison d'un mécontentement croissant quant aux politiques économiques du gouvernement.

En avril 2008, le Sénat a voté la révocation du Premier ministre. A la Chambre des députés, la CPP a rejeté deux propositions de candidats à sa succession - MM. Eric Pierre et Robert Manuel. Dix sièges du Sénat - sièges pourvus en février 2006 pour un mandat de deux ans - devaient faire l'objet d'un renouvellement en avril 2008, mais ce renouvellement n'a pas eu lieu en raison d'un blocage politique. En août et en septembre 2008, les deux Chambres ont tour à tour soutenu la désignation de Mme Michèle Duvivier Pierre-Louis au poste de Premier ministre. Au cours de cette période, cette île des Caraïbes comptant 9,8 millions d'habitants, a été frappée par une série d'ouragans qui ont fait près de 800 morts et entraîné des dégâts évalués à 15 % du PNB du pays. La désorganisation en résultant a encore retardé les élections sénatoriales.

Le renouvellement d'un tiers des sièges du Sénat a finalement eu lieu en avril et en juin 2009, parallèlement à la tenue d'élections partielles pour deux sièges vacants. Les résultats définitifs annoncés en juillet donnaient six sièges à Lespwa, un siège chacun à quatre autres partis et un siège à un candidat

sans étiquette. Les résultats concernant le département du Centre ont été invalidés, de sorte qu'un siège est resté vacant.

Certains sénateurs déjà en fonction ont dénoncé les résultats définitifs, estimant qu'il y avait eu des fraudes massives au second tour de scrutin dans les départements d'Artibonite et du Sud, en conséquence de quoi l'investiture des sénateurs nouvellement élus a été reportée. En septembre, le Sénat a validé leur élection, amenant le Bureau de la législature sortante à démissionner. M. Kelly C. Bastien (Lespwa) a été réélu à la tête du Sénat. En octobre, le Sénat a voté le renvoi de la Première ministre, Mme Pierre-Louis, à qui il reprochait la lenteur de la reprise économique. Le Président a nommé M. Jean Max Bellerive, alors Ministre de la planification et de la coopération, pour lui succéder.

Le renouvellement d'un tiers des membres du Sénat (élus en 2006 pour un mandat de quatre ans) et les élections visant à pourvoir le siège resté vacant du Département du Centre devaient se tenir en même temps que l'élection à la Chambre des députés, les 28 février et 3 mars 2010. Avant les élections de 2010, M. Préval, auquel la Constitution interdisait de briguer un autre mandat présidentiel, a créé le parti Inité (Unité), composé d'anciens dignitaires de Lespwa, de l'OPL et de l'Union nationale des Chrétiens pour la reconstruction d'Haïti (UNCRH). Parmi eux figuraient le Président de la Chambre des députés, M. Levallant Louis-Jeune (CPP), le Président du Sénat, M. Bastien, l'ancien Président du Sénat, Joseph Lambert (Lespwa), et la plupart des membres du CPP.

Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter a frappé le pays, faisant plus de 250 000 morts et laissant 1,5 million de personnes sans abri. La plupart des bâtiments publics ont été détruit, dont celui du Parlement. Deux sénateurs sont morts dans le tremblement de terre. Le 2 février, le Conseil électoral a annoncé le report sine die des élections législatives. Suite au tremblement de terre, les analystes comptaient sur une contraction du PIB de 8,5 % en 2010, avec un chômage qui atteindrait les 30 %.

En mai, le Président Préval a annoncé qu'il prolongerait son mandat de trois mois si les élections n'avaient pas lieu en novembre 2010, ce qui a déclenché la colère de la rue. Bien qu'ayant par la suite déclaré qu'il quitterait le pouvoir à la fin de son mandat, soit le 7 février 2011, les deux chambres du Parlement ont adopté un amendement de la Loi électorale, l'autorisant effectivement à prolonger son mandat jusqu'au 14 mai 2011

(voir note). Le 30 juin, le Président Préval a signé un décret fixant les élections législatives et présidentielles au 28 novembre. Les élections de 2010 ont atteint des records avec 850 candidats à la Chambre des députés, 95 pour les 11 sièges à pourvoir au Sénat et 19 à la présidentielle. Nombre des parlementaires sortants - appartenant pour la plupart au parti Inité - se sont représentés.

Les médias se sont concentrés sur l'élection présidentielle, reléguant les législatives au second plan.

Les principaux candidats à la présidentielle étaient M. Jude Célestin - Directeur général du Centre national de l'équipement et futur gendre du Président Préval - soutenu par le parti Inité; Mme Mirlande Manigat, figure en vue de l'opposition et détractrice connue du Président; et M. Michel Martelly, chanteur populaire. Une autre star du hip-hop, M. Wyclef Jean, a vu sa candidature rejetée du fait qu'il ne résidait pas dans le pays durant les cinq années précédant le scrutin. Le mari de Mme Manigat, M. Leslie Manigat, avait été Président pendant 4 mois en 1988, avant d'être déposé par l'armée. Mme Manigat était soutenue par le Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP, qui avait obtenu 4 sièges à la Chambre des députés en 2006) et le Collectif du renouveau haïtien (COREH), groupe de parlementaires influents. Le COREH a été formé par un groupe de 100 parlementaires anciens ou en exercice. Il est co-dirigé par deux sénateurs : M. Youri Latortue (issu du parti Latibonit Ann Aksyon) et M. Steven Benoît (ancien membre de Lespwa, passé à « Alternatif »).

La Mobilisation pour le progrès d'Haïti (MPH, qui avait remporté quatre sièges à la Chambre en 2006), de M. Samir Mourra (un Haïtien-Américain empêché de se présenter à la présidentielle de 2006), soutenait l'ancien Premier ministre Jacques Edouard Alexis. Il semblerait que nombre de parlementaires sortants membres d'Inité soutenaient ce dernier et non M. Célestin. Le parti Lavalas de l'ancien Président Aristide avait été exclu du scrutin, de même que le parti Renmen Ayiti. D'après la Commission électorale, ces partis n'avaient pas soumis la documentation requise pour les élections. Le Lavalas soutenait M. Jean-Henry Céant, avocat de renom, lui aussi opposant farouche au Président Préval.

En octobre, l'ouragan Thomas s'est abattu sur le pays toujours ébranlé par les dégâts et les pertes résultant du séisme du mois de janvier. Plusieurs cas de choléra - une épidémie qu'Haïti n'avait pas vue depuis plus d'un

siècle - ont été signalés dans la région d'Artibonite, se propageant rapidement à la capitale Port-au-Prince, où se trouve le camp de réfugiés implanté à la suite du séisme, qui abrite 1,3 millions de personnes. Plus de 1 600 personnes ont péri du choléra avant les élections de novembre. Quatre des 19 candidats ont demandé le report des élections, mais la date du premier tour a été maintenue.

De nombreux candidats - tant aux législatives qu'à la présidentielle - auraient fait campagne seuls, sans programme précis. Les candidats du parti au pouvoir comme de l'opposition promettaient de renforcer le consensus national, de mettre fin à la corruption, d'améliorer la justice et de relancer l'agriculture. Certains, en particulier les plus jeunes, ont également promis de créer de l'emploi, de travailler à la réforme de l'enseignement et de reconstruire l'économie. M. Célestin (Inité) entendait pour sa part restaurer la nation, tandis que Mme Manigat (COREH/RNDP) insistait sur le fait que le développement économique ne se ferait pas en un jour. Elle promettait par ailleurs un retrait progressif de la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti).

Les élections de 2010 ont subi une multitude de problèmes logistiques. Nombre de citoyens avaient perdu leur carte d'identité (nécessaires tant pour s'inscrire sur les listes que pour aller voter) dans le tremblement de terre. Plusieurs cas de fraude, parmi lesquels la distribution de faux bulletins de vote, ont été signalés, ce à quoi il fallait ajouter le faible taux d'alphabétisation des adultes (35 % d'après les chiffres de la Banque mondiale), qui a encore compliqué le scrutin.

Environ 22 % des 4,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Dans certaines régions, le taux de participation n'a pas dépassé les 6 %. Si le scrutin lui-même s'est déroulé dans un calme relatif, il y a néanmoins eu des allégations de fraude, parmi lesquelles le bourrage des urnes.

Douze des candidats à la présidence de la République ont demandé l'invalidation du scrutin et exhorté le Président Préval à démissionner et à confier le pouvoir à un gouvernement provisoire à l'expiration de son mandat de cinq ans, le 7 février 2011. M. Martelly voulait un nouveau scrutin présidentiel. La Mission conjointe d'observation des élections de l'Organisation des Etats américains et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui a contrôlé les élections a relevé de « sérieuses irrégularités » qu'elle a toutefois jugées insuffisantes pour invalider les résultats.

Aux législatives, 22 candidats ont obtenu la majorité requise pour être élus dès le premier tour à la Chambre des députés, 13 sièges allant à Inité et les autres se répartissant entre cinq petits partis. Quatre candidats (trois de l'Inité et un d'Alternativ) ont été élus au Sénat.

Mme Manigat est arrivée en tête du premier tour de la présidentielle avec 31,37 % des suffrages. Venait ensuite M. Célestin avec 22,48 % des voix, suivi de près par M. Martelly avec 21,84 %. Des partisans de M. Martelly ont conduit de violentes manifestations qui ont coûté la vie à cinq personnes. Le Président Préval a demandé à l'OEA de participer à la vérification du premier décompte. La Commission électorale a ensuite reporté la publication des résultats définitifs, qui auraient dû être rendus publics le 20 décembre.

Le 3 janvier 2011, la Commission électorale a annoncé le report sine die du second tour des élections législatives et présidentielles, initialement prévues pour le 16 janvier.

Le 13 janvier, l'OEA a publié un rapport concluant que M. Martelly était arrivé en deuxième position au scrutin présidentiel, derrière Mme Manigat. Cependant, M. Célestin a refusé de se retirer. M. Alain Le Roy, Chef de la MINUSTAH, a demandé instamment à la Commission électorale de respecter la conclusion de l'OEA, estimant qu'Haïti risquait de se heurter à une crise constitutionnelle, qui pourrait entraîner " des troubles et une insécurité considérables ". Inité et le Président Préval ont eux aussi engagé M. Célestin à retirer sa candidature. Le 3 février, la Commission électorale a annoncé qu'elle avait supprimé la candidature de M. Célestin, au profit de M. Martelly.

Dans l'intervalle, le 16 janvier, M. Jean-Claude Duvalier - l'ancien dictateur connu sous le nom de " Bébé Doc " - avait fait un retour inattendu en Haïti, après 25 ans d'exile, ce qui avait exacerbé les tensions politiques internes. M. Duvalier a ensuite été arrêté et inculpé de corruption et de violations des droits de l'homme commises pendant la période comprise entre 1971 et 1986, où il dirigeait le pays.

Le second tour des élections législatives et présidentielles a eu lieu le 20 mars. Selon les résultats définitifs de la Chambre des députés, Inité a remporté 46 sièges, LAVNI et A.A.A. huit sièges chacun et Alternativ sept. Les petits partis se sont partagé le reste des sièges. Au Sénat, Inité a obtenu six sièges sur les 11 qui étaient à pourvoir, et Alternativ quatre. Au deuxième tour des

élections présidentielles, M. Martelly a devancé Mme Manigat.

Le 26 avril, la Chambre des députés nouvellement élue a tenu sa première séance et a élu à sa présidence M. Sorel Jacinthe (Inité). Le 28 avril, les 11 sénateurs nouvellement élus ont pris place au Sénat, qui a élu président M. Rodolphe Joazile (Inité).

Le nouveau Président de Haïti, M. Martelly, a prêté serment le 14 mai 2011.

Note :

Le mandat présidentiel de cinq ans a démarré à la date du premier tour des élections (le 7 février 2006) et s'achève donc le 7 février 2011. Le Président Préval estime que le mandat présidentiel ne doit porter que sur la période effective d'exercice du pouvoir et donc commencer à la date d'investiture du Président (ce qui signifie qu'il devrait aller du 14 mai 2006 au 14 mai 2011), conformément à la Constitution qui en fixe la durée à cinq ans.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 712 693
Votants	22,00 %

► Répartition des sièges par formation politique

	1 ^{er} tour	2 nd tour	Sièges totaux
Inité	3	3	6
ALTERNATIV	1	3	4
LAVNI	0	1	1
Total	4	7	11

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2010 - 2011		Total	
Hommes	11		29	
Femmes	0	0,00 %	1	3,33 %
Total	11		30	

HONGRIE

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Orszaggyules / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	386 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	11 & 25 avril 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

- 176 circonscriptions uninominales, élisant autant de députés
- 20 circonscriptions territoriales - départementales, + celle de la capitale - élisant 146 députés (les 64 autres sont élus sur les listes nationales de "compensation" présentées par les partis).

► Mode de scrutin : Mixte

Scrutin majoritaire à deux tours dans les circonscriptions locales:

Chaque électeur votant pour un candidat et pour une liste de parti. Si, dans une circonscription locale, aucun candidat n'obtient la majorité absolue des suffrages au premier tour ou que le nombre de votants soit inférieur à la moitié des électeurs inscrits, il est procédé à un deuxième tour de scrutin. Dans ce cas (moins de votants que la moitié des électeurs), tous les candidats inscrits au premier tour peuvent se présenter à nouveau; est alors déclaré élu le candidat qui recueille le plus grand nombre de suffrages, à condition que 25% au moins des électeurs de la circonscription aient voté. Dans le premier cas (absence de majorité absolue), tous les candidats ayant obtenu au moins 15% des suffrages valables peuvent entrer à nouveau en lice; s'il y en a un ou deux qui remplissent cette condition, les trois candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour sont autorisés à tenter de nouveau leur chance. En tout état de cause, comme pour le premier cas, est déclaré élu le candidat qui obtient le plus grand nombre de suffrages, à condition que 25% au moins des électeurs de la circonscription aient voté.

Scrutin proportionnel dans les 20 circonscriptions territoriales :

Les élections sont au scrutin proportionnel (quotient électoral simple) à un tour, à moins que le nombre des votants soit inférieur à 50% des électeurs inscrits. Les partis qui recueillent moins de 5% des suffrages n'ont pas droit à un siège à travers ce système.

"Liste nationale" :

Les 64 sièges de "liste nationale" sont attribués aux partis selon un système de proportionnelle intégrale sur la base du "reliquat des voix", c'est-à-dire, le total national des suffrages qui avaient été exprimés en faveur des candidats ou des listes éliminés.

Pas de sièges réservés ou de quotas pour les femmes, les minorités ethniques ou autres catégories.

En cas de vacance de sièges de circonscriptions relevant du scrutin uninominal, il est procédé à des élections partielles, alors que, pour les sièges relevant d'une liste territoriale ou nationale, ce sont les partis qui désignent les remplaçants des titulaires parmi les candidats figurant sur la liste originale.

Vote non obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen hongrois y compris les citoyens naturalisés
- résidence en Hongrie à la date de l'élection

Interdiction: démence / maladie mentale, mise sous tutelle, titulaires de permis de séjour provisoires, immigrés sans papiers, interdiction d'exercice de charges publiques, peine de prison ou internement pour crime

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen hongrois y compris les citoyens naturalisés

Interdiction: démence / maladie mentale, mise sous tutelle, titulaires de permis de séjour provisoires, immigrés sans papiers, interdiction d'exercice de charges publiques, peine de prison ou internement pour crime

► **Incompatibilités**

- Président de la République

- membres de la Cour constitutionnelle
- certaines charges publiques ou d'Etat
- juges
- forces armées, de police et de sécurité

► **Conditions de candidature**

- présentation à titre indépendant ou sous l'étiquette d'un parti
- soutien par 750 électeurs au moins, dans les circonscriptions uninominales
- présentation de liste par les partis dans les circonscriptions territoriales.
- les listes territoriales sont réservées aux partis qui ont présenté des candidats dans un nombre donné de circonscriptions à un siège d'une circonscription territoriale donnée.
- ne peuvent présenter des listes nationales que les partis briguant des sièges dans au moins sept circonscriptions territoriales
- chaque liste territoriale ou nationale de parti peut comporter autant de candidats que le triple du nombre de sièges à pourvoir. Il est possible à une même personne de présenter sa candidature à plusieurs niveaux.

Contexte et déroulement des élections

Le 22 janvier 2010, le Président László Sólyom a annoncé que des élections législatives auraient lieu les 11 et 25 avril. Les élections de 2010 étaient les premières élections depuis la crise économique mondiale qui a durement frappé ce pays de 10 millions d'habitants.

Lors des précédentes élections tenues en avril 2006, la coalition au pouvoir, le Parti socialiste hongrois - Alliance des démocrates libres (MSZP-SZDSZ), dirigée par le Premier ministre de l'époque Ferenc Gyurcsany (MSZP), a remporté 210 des 386 sièges en jeu, devenant le premier gouvernement à être reconduit depuis l'effondrement du régime communiste en 1990. Son principal rival, l'Union civique hongroise - Parti chrétien-démocrate du peuple (FIDESZ-KNDP), a remporté 164 sièges. Le Forum démocratique hongrois (MDF) et l'Association du Comté de Somogy (Somogyért) ont remporté respectivement 11 sièges et un siège.

Peu de temps après les élections de 2006, la popularité du gouvernement avait été gravement entamée en raison de la divulgation d'un enregistrement dans lequel le Premier ministre Gyurcsany admettait que son parti avait menti sur l'état de l'économie pour gagner les élections de 2006. Cet événement, qui avait provoqué deux semaines d'émeutes, s'était soldé

par des appels à la démission du gouvernement.

Le pays a connu une forte croissance économique jusqu'à ce que la crise économique mondiale le frappe en 2008. La Hongrie a évité la faillite grâce à un renflouement international de 20 milliards d'euros du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Toutefois, le gouvernement n'est pas parvenu à faire adopter des mesures pour redresser l'économie, et le Premier ministre Gyurcsany a démissionné en mars 2009. Le Ministre de l'économie de l'époque, M. Gordon Bajnai (MSZP), a accepté de prendre la relève jusqu'aux élections de 2010, à condition que l'Assemblée nationale adopte les mesures d'austérité économique imposées par le renflouement. Le programme d'austérité de son gouvernement comporte des augmentations d'impôt et des réductions des salaires et des retraites.

Le taux de chômage est resté élevé - près de 11 pour cent en mars 2010. Le MSZP a en outre été affaibli par une série d'affaires de corruption impliquant ses membres et ses responsables. En conséquence, le FIDESZ-KDNP - dirigé par l'ancien Premier ministre Viktor Orbán - était donné vainqueur dans les sondages précédant les élections de 2010. Les autres principaux concurrents étaient le Mouvement pour une meilleure Hongrie (Jobbik), un parti de droite, et Faire de la politique autrement (LMP), parti libéral écologiste fondé en février 2009.

Le FIDESZ-KDNP a fait campagne sous le slogan "Le temps est venu!" ("Itt az idő!"). Il a promis de créer des millions d'emplois en 10 ans, de stimuler les prêts, de soutenir les petites entreprises et de réduire les impôts.

Le Jobbik, fondé en 2003, est connue pour sa rhétorique anti-Rom et antisémite. Il a remporté près de 15 pour cent des voix aux élections au Parlement européen en juin 2009. Le dirigeant du Jobbik, Gabor Vona, a affirmé que "la Hongrie appartient aux Hongrois". En 2007, le Jobbik a créé la Garde hongroise, dont les membres portent des uniformes semblables à ceux que portaient les membres du parti fasciste des Croix fléchées avant la Seconde guerre mondiale. M. Vona s'est engagé à porter l'uniforme de la Garde hongroise lors de son premier jour au Parlement.

La participation du Jobbik aux élections de 2010 a suscité une vive controverse. Le FIDESZ-KDNP a dit qu'il n'entrerait en aucun cas dans une coalition avec le Jobbik. Le Premier ministre Bajnai (MSZP), qui ne s'était pas présenté aux élections de 2010, a vivement incité les partis modérés à s'unir

contre les extrémistes. Il a affirmé que le Jobbik détruirait la démocratie hongroise, le qualifiant publiquement de "monstre". Les médias ont évoqué l'éventualité d'une alternance et l'apparition d'une force extrémiste à l'Assemblée nationale. Le MSZP a soutenu la candidature de M. Attila Mesterházy, économiste de 36 ans, au poste de Premier ministre.

L'un des dirigeants du LMP, M. Andras Schiffer, a promis une " révolution verte " comportant non seulement des objectifs de protection de l'environnement, mais aussi des solutions aux problèmes d'emploi. Le LMP a également promis de rétablir la confiance dans les affaires publiques, en mettant en œuvre des politiques transparentes et anti-corruption pour renouveler la démocratie hongroise. Malgré sa nouveauté sur la scène politique, le LMP aurait progressé grâce à la motivation de ses militants.

Au premier tour des élections, tenu le 11 avril, 64,38 % des 8 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

265 membres sur 386 ont été élus au premier tour. Le FIDESZ-KDNP a remporté une victoire retentissante en obtenant 206 des 265 sièges confirmés au premier tour. Il s'est adjugé sans difficulté l'ensemble des 119 sièges élus des circonscriptions uninominales. Le MSZP est arrivé loin derrière en deuxième position, ne remportant que 28 sièges. Le Jobbik est entré pour la première fois au Parlement, arrivant en troisième position avec 26 sièges. Le LMP a remporté cinq sièges. Le MDF n'est pas parvenu à dépasser le seuil de 5 %. Sa dirigeante, Mme Ibolya David, a annoncé sa démission.

Lors du second tour qui a eu lieu le 25 avril, le FIDESZ-KDNP a remporté 57 sièges supplémentaires, et détient ainsi 263 sièges à l'Assemblée nationale qui en compte 386. Le MSZP et le Jobbik ont remporté respectivement 59 et 47 sièges. 35 femmes ont été élues.

Le 14 mai, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première séance et a élu M. Pál Schmitt (FIDESZ), ancien vice-président du Parlement européen, à la présidence. Le même jour, le Président László Sólyom a proposé à l'Assemblée nationale M. Viktor Orbán au poste de Premier ministre.

Le 29 mai, M. Viktor Orbán (FIDESZ) a été investi en tant que Premier ministre. Son parti, le FIDESZ-KDNP, a dirigé le premier gouvernement qui n'était pas une coalition depuis le retour des élections pluripartites en 1990.

Le 29 juin, l'Assemblée nationale a élu son Président, M. Schmitt (FIDESZ) à la présidence de la République. Celui-ci a reçu l'investiture le 6 août et a été remplacé par M. László Kövér, lui aussi membre du FIDESZ.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

	1er tour (11 avril)	2ème tour (25 avril)
Nombre d'électeurs inscrits	8 034 394	2 486 111
Votants	5 172 222	64,38 % 1 160 117 46,66 %

► Répartition des sièges par formation politique (Round 1)

	Votes Uni nomi naux	Votes terri- toriales	Votes (Total)	Sièges unino- minaux	S. terri- toriaux	Siè- ges to- taux
Union civique hongroise - Parti chrétien-démocr ate du peuple (FIDESZ-KNDP)	2 732 965	2 706 292	5 439 257	119	87	206
Parti socialiste hongrois (MSZP)	1 088 374	990 428	2 078 802	0	28	28
Mouvement pour une meilleure Hongrie (Jobbik)	836 774	855 436	1 692 210	0	26	26
Faire de la politique autrement (LMP)	259 220	383 876	643 096	0	5	5
Indépendants	381	0	381	0	0	0
Union civique hongroise - Parti chrétien-démocr ate du peuple (FIDESZ-KNDP) - P arti des entrepreneurs	10 661	0	10 661	0	0	0
Total				119	146	265

► Répartition des sièges par formation politique (Round 2)

	Votes uni nomi naux	Sièges unino- minaux	Sièges nationaux	Sièges totaux 2ème tour	Sièges finaux
Union civique hongroise - Parti chrétien-démocrate du peuple (FIDESZ-KNDP)	620 232	53	3	56	262
Parti socialiste hongrois (MSZP)	326 361	2	29	31	59
Mouvement pour une meilleure Hongrie (Jobbik)	141 415	0	21	21	47
Faire de la politique autrement (LMP)	43 437	0	11	11	16
Union civique hongroise - Parti chrétien-démocrate du peuple (FIDESZ-KNDP) - Parti des entrepreneurs	0	1	0	1	1
Indépendants	8 796	1	0	1	1
Total		57	64	121	386

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	351	
Femmes	35	9,07 %
Total	386	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Cadre de parti politique	109
Fonction publique et administration locale	102
Enseignement	32
Juristes	29
Chef d'entreprise	23
Médecin, dentiste	12
Activité associative	10
Agriculture	8
Economiste	7
Architecte, géomètre, ingénieur	6
Journalisme, audiovisuel, médias	5
Recherche/sciences	5
Fonctionnaire international	3
Femme/homme au foyer, travaux domestiques	2
Ecrivain, auteur, artiste	2
Travail de bureau, secrétariat, administration	1
Finance, gestion ou affaires	1
Autres	29
Total	386

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	22
31 à 40 ans	82
41 à 50 ans	127
51 à 60 ans	115
61 à 70 ans	30
Plus de 70 ans	9
Indéterminé	1
Total	386

ILES SALOMON

Parlement national

Nom du parlement (générique / traduit)	National Parliament / Parlement national
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	50 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	4 août 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement national à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

50 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire uninominal.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen des Iles Salomon (y compris personnes naturalisées)

- résidence dans la circonscription à la date de l'élection

- les citoyens se trouvant à l'étranger ne sont pas habilités à voter

Interdiction: maladie mentale, fraude électorale, peine de prison de plus de 6 mois, condamnation à mort, titulaires de permis de séjour provisoires, immigrés sans papiers

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen des Iles Salomon (y compris personnes naturalisées)

Inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, faillite non réhabilitée, maladie mentale, fraude électorale, peine de prison de plus de 6 mois, condamnation à mort, titulaires de permis de séjour provisoires,

immigrés sans papiers, responsables de la Commission électorale, membres de la Commission électorale

► **Incompatibilités**

- Chef d'Etat
- détenteurs de postes publics
- détenteurs de charges judiciaires (juges)
- fonctionnaires
- conseillers du gouvernement
- responsables de la Commission électorale
- membres de la Commission électorale
- dirigeant d'une entreprise publique (d'Etat)
- employé d'une entreprise publique (d'Etat)
- membres des forces armées
- membres des forces de police

Les incompatibilités ci-dessus sont valables pendant la durée du mandat.

► **Conditions de candidature**

- nomination par trois grands électeurs qualifiés au moins résidant dans la même circonscription au moins 28 jours avant les élections
- candidature peut être présentée par des personnes physiques ou par des partis politiques
- caution non remboursable (2 000 dollars des Iles Salomon par candidat)

Contexte et déroulement des élections

Le 15 janvier 2010, le Président du Parlement, M. Peter Kenilorea, a annoncé que le Parlement serait dissous le 24 avril en vue de la tenue d'élections législatives. En mai, il a annoncé son intention de se retirer de la vie politique. M. Kenilorea, qui avait accédé aux fonctions de Ministre en chef des Iles Salomon en 1976, avait permis à son pays de s'émanciper de la couronne britannique deux ans plus tard avant de devenir le premier Premier ministre du pays. Le 22 juin, le Gouverneur général Frank Kabui a annoncé la tenue des élections pour le 4 août, sur proposition du Premier ministre Derek Sikua.

Lors des élections précédentes, en avril 2006, aucun parti n'avait remporté plus de quatre sièges, ce qui a entraîné une certaine instabilité jusqu'aux élections de 2010. Les candidats sans étiquette - réputés, pour la plupart, être alliés avec l'AIM (Association des parlementaires non affiliés formée durant la législature précédente) - avaient remporté 30 sièges. Le Parti

national (NP) et le Parti salomonien pour le progrès rural avaient obtenu chacun quatre sièges, contre trois pour le Parti démocratique salomonien. Le Parti de l'Alliance populaire (PAP) du Premier ministre d'alors, M. Allan Kemakeza, avait obtenu trois sièges. Enfin, le Parti du crédit social (Socred) de l'ancien Premier ministre, Manasseh Sogavare, et le Parti libéral (LP) avaient obtenu deux sièges chacun. Aucune femme n'avait été élue. Il est à noter que dans l'histoire du pays, une seule femme a siégé au Parlement.

La candidature de M. Snyder Rini (soutenu par l'AIM) à la fonction de premier ministre, après les élections de 2006 avait déclenché dans les rues de la capitale, Honiara, d'importantes manifestations qui visaient le quartier chinois. Les manifestants dénonçaient des pratiques corrompues, estimant que M. Rini avait injustement favorisé les entrepreneurs chinois. Les manifestations ont enflé après l'élection de ce dernier, le 18 avril, conduisant l'Australie et la Nouvelle-Zélande à envoyer des troupes sur place dès le lendemain. Le 24 avril, M. Kenilorea a été élu président du Parlement sans opposition. Deux jours plus tard, M. Rini a renoncé à sa fonction de Premier ministre, anticipant sur le vote d'une motion de censure au Parlement. M. Fred Fono, proche allié du Premier ministre sortant, a été nommé pour assurer l'intérim. Les partis opposés à ce que MM. Rini ou Kemakeza soit Premier ministre ont ensuite formé un gouvernement qu'ils ont baptisé "Grande coalition pour le changement" (GCC). En mai, leur candidat, M. Manasseh Sogavare (Socred), l'a emporté sur M. Fono.

En novembre 2007, neuf ministres, dont le Ministre de l'éducation, M. Derek Sikua, sont entrés dans l'opposition suite à la nomination controversée de M. Julian Moti - ressortissant australien recherché pour crimes sexuels sur des enfants - à la fonction de procureur général. En décembre, le Premier ministre Sogavare a été désavoué par le Parlement, sur une motion de censure introduite par M. Sikua. Celui-ci a ensuite été élu par le Parlement pour succéder à M. Sogavare, alors qu'il effectuait son premier mandat parlementaire. En janvier 2008, le gouvernement de la Coalition pour l'unité nationale et le progrès rural (C-NURA) a démis M. Moti, à la suite de quoi les relations avec l'Australie se sont normalisées.

En avril 2010, le Parlement a rejeté la proposition figurant dans le rapport 2009 de la Commission de découpage des circonscriptions visant à créer 17 sièges supplémentaires. Toujours en avril 2010, il a rejeté le projet d'amendement à la Constitution sur les partis politiques ainsi que le projet de loi 2009 sur les partis politiques (dépôt de statuts et administration), qui visaient à empêcher les parlementaires de changer de camp. M. Sikua, qui

estimait que ces projets de loi permettraient de stabiliser la vie politique, a remercié cinq de ses ministres qui s'y étaient opposés.

Le 24 avril, le Parlement a été dissous en vue des élections générales.

Plusieurs partis ont été formés avant les élections de 2010. En février 2010, M. Sogavare, et huit autres parlementaires ont fondé le Parti " Emancipation, unité et responsabilité " (OUR). En mai, le premier parti féminin de l'histoire du pays, les Douze piliers de la paix et de la prospérité (aussi appelé TP4) a vu le jour, derrière Mme Delma Nori. Le TP4 comptait offrir un cadre aux hommes et aux femmes qui croyaient en un processus démocratique ouvert aux femmes. En juin, le Vice-Premier ministre, Fred Fono, a créé le Parti populaire du Congrès salomonien, s'engageant à réformer le financement du développement des circonscriptions.

En tout, 509 candidats, dont 25 femmes, se sont présentés aux élections de 2010.

Le Premier ministre sortant, M. Sikua, membre de la C-NURA, demandait aux électeurs de lui accorder leur confiance, arguant qu'ils devaient élire des dirigeants " qui défendaient les intérêts du pays avant de défendre leurs intérêts propres ".

Le Parti démocratique salomonien (SIDP), du Ministre de la planification, Steve Abana, s'était engagé à rédiger un projet de loi pour garantir la stabilité politique.

Le Parti Emancipation, Unité et Responsabilité de M. Sogavare entendait décentraliser le développement économique et revenir à la stratégie de développement dite " ascendante " mise en œuvre sous son gouvernement.

Le Parti de l'alliance populaire de M. James Mekab promettait d'améliorer les routes en engageant une dizaine d'ingénieurs hautement qualifiés pour superviser les travaux.

Le Parti populaire du Congrès du Vice-Premier ministre, M. Fono, comptait faire des Iles Salomon une nation innovante et prospère. Il promettait aussi de favoriser le développement du secteur privé pour créer de l'emploi et disait vouloir allouer des sièges réservés (jusqu'à quatre) aux femmes, si celles-ci n'obtenaient pas de bons résultats aux élections.

Malgré de fortes pluies dans certaines circonscriptions, une bonne partie des 600 000 électeurs inscrits sont allés voter. Le scrutin s'est déroulé dans un calme relatif, hormis dans les provinces de Temotu, Malaita et du Centre, où des manifestants dénonçant les résultats de l'élection s'en sont pris à divers magasins et bâtiments. Dans le nord de l'île de Malaita, un ancien dirigeant de milice, M. Jimmy Lusibaea, a remporté une victoire écrasante.

Les observateurs du Commonwealth ont salué le calme dans lequel s'étaient déroulées les élections et conclu que les électeurs avaient exercé librement leur droit démocratique. Ils ont émis des doutes sur la qualité des listes électorales et ont recommandé que l'administration électorale établisse de nouvelles listes avant les prochaines élections.

Comme lors des élections de 2006, les candidats sans étiquette sont devenus la principale force du nouveau parlement, avec 19 sièges. S'agissant des partis politiques, le SIDP l'a emporté avec 13 sièges, tandis que le parti Emancipation, unité et responsabilité de M. Sogavare et le Parti de la réforme démocratique de M. Danni Phillip ont remporté chacun trois sièges. Le TP4 n'a pas obtenu de représentation parlementaire. Comme précédemment, aucune femme n'a été élue.

Les élections de 2010 ont entraîné un important renouvellement des membres du Parlement, puisque la moitié des membres sortants n'ont pas été réélus, notamment l'ancien Premier ministre, M. Kemakeza, le Vice-Premier ministre sortant, M. Fono, et le Ministre des affaires étrangères, M. William Haomae. Ce dernier a été battu par M. Rick Hou, ancien gouverneur de la banque centrale auquel les électeurs reconnaissent d'avoir évité que l'économie du pays ne s'effondre.

Le 25 août, M. Phillip (RDPSI), responsable politique chevronné, a été élu Premier ministre, contre M. Abana (SIDP), par 26 voix contre 23.

Le 8 septembre, le Parlement national a tenu sa première session et élu l'ancien Premier ministre, M. Kemakeza (PAP), à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 600 000
-----------------------------	-----------------

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges
Parti démocrate des Iles Salomon	13
Parti " Emancipation, unite et responsabilité " (OUR)	3
Parti de la réforme démocratique	3
Parti de l'Alliance populaire (PAP)	2
Parti démocrate indépendant	2
Parti salomonien pour le progrès rural	2
Parti de la Fédération du peuple	1
Parti du développement rural	1
Parti libéral des Iles Salomon (LP)	1
Parti national des Iles Salomon (NP)	1
Parti politique rural et urbain	1
Parti populaire du Congrès	1
Indépendants	19
Total	50

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	50	
Femmes	0	0,00 %
Total	50	

IRAQ**Conseil des Représentants de l'Iraq**

Nom du parlement (générique / traduit)	Council of Representatives of Iraq / Conseil des Représentants de l'Iraq
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	325 membres - 318 élus au scrutin direct - 7 sièges nationaux compensatoires
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	7 mars 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil des représentants de l'Iraq.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

18 circonscriptions fondées sur les gouvernorats pour les 318 sièges dont les huit sièges réservés aux minorités (les sept sièges restants sont des « sièges nationaux compensatoires », voir ci-après la rubrique « Mode de scrutin »)

Répartition des 318 sièges par gouvernorat :

Anbar : 14

Babil : 16

Bagdad : 70 (dont un siège pour les Chrétiens et un pour les Sabiens)

Bassora : 24

Diyala : 13

Dahuk : 11 (dont un siège pour les Chrétiens)

Arbil : 15 (dont un siège pour les Chrétiens)

Karbala : 10

Kirkuk : 13 (dont un pour les Chrétiens)

Missan : 10

Muthana : 7

Nadjaf : 12

Ninive : 34 (dont un pour les Chrétiens, un pour les Yézidis et un pour les Shabaks)

Qadissiya : 11

Salahaddin : 12

Sulamaniya : 17

Theqar : 18

Wasit : 11

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Système de représentation proportionnelle (fondé sur les gouvernorats) pour 318 des 325 sièges

- Les sept sièges restants (« sièges nationaux compensatoires ») sont attribués aux listes ayant obtenu les meilleurs résultats suivant la proportion de suffrages qu'elles ont recueillis.

- Au moins 25 % des membres du Parlement doivent être des femmes. Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- citoyen iraquien

- âge : 18 ans révolus

- avoir l'autorité juridique

- être inscrit sur les listes électorales

▶ **Conditions d'éligibilité**

- électeur qualifié

- citoyen iraquien

- âge : 30 ans révolus

- diplômé de l'enseignement secondaire

Inéligibilité :

- les personnes visées par la loi de débaassification (loi justice et vérité, qui restreint la participation des responsables de haut rang du parti Baas dissous);

- les personnes condamnées pour un crime d'honneur;

- les personnes qui se sont enrichies de manière illégale, aux dépens de l'Etat et des finances publiques; et

- les personnes appartenant aux forces armées au moment de l'élection.

▶ **Incompatibilités**

- autre position officielle

▶ **Conditions de candidature**

- Sur les listes présentées par les partis, un candidat sur trois doit être une femme.

Contexte et déroulement des élections

Le 8 décembre 2009, le Conseil présidentiel a annoncé la tenue, le 7 mars 2010, de l'élection des 325 membres du Conseil des représentants (auparavant au nombre de 275). Ce scrutin d'abord fixé au 10 janvier 2010 avait été reporté en raison de l'adoption tardive de la nouvelle loi électorale, à laquelle le Vice-Président Tariq al-Hashemi avait opposé son veto par deux fois. Le Vice-Président souhaitait en effet faire modifier la répartition des sièges, de manière à donner plus de poids politique à la minorité sunnite. Plus de 97 % des habitants du pays sont musulmans, 65 % d'entre eux étant chiites et les autres sunnites.

Le quota de 25 % de femmes, soit 82 sièges, avait été maintenu dans la nouvelle loi. Par ailleurs, ce texte réservait huit sièges aux minorités (voir note 1) et renfermait en outre des dispositions en faveur des personnes déplacées (voir note 2) et permettait ainsi à quelque 97 000 personnes de voter n'importe où dans le pays.

Lors des élections précédentes, tenues en décembre 2005, qui avaient été boycottées par une grande partie de la communauté sunnite, l'Alliance iraquienne unifiée (UIC) représentant la communauté chiite, avait remporté 128 des 275 sièges à pourvoir. Venait ensuite le Bloc kurde (ou Alliance kurde) avec 53 sièges. Le Front iraquien " Tawafaq " (concorde) et le Front national iraquien " Hewar " (dialogue) - représentant tous deux les sunnites - avaient respectivement remporté 44 et 11 sièges. La Liste iraquienne de l'ancien Premier ministre Iyad Allaoui avait obtenu 25 sièges. Les sièges restants s'étaient répartis entre de petits partis.

Après de longues négociations, en avril 2006, le Conseil des représentants avait réélu M. Jalal Talabani de l'Union patriotique du Kurdistan (PUK), Président de la République. Celui-ci avait alors nommé M. Nouri al-Maliki, de l'Alliance iraquienne unifiée, Premier ministre.

Début 2009, l'UIC s'est scindée en deux mouvements, la Coalition de l'état de droit du Premier ministre, d'une part, et l'Alliance nationale iraquienne (INA), de M. Ammar Hakim, d'autre part. La première comprend le Parti Dawa de M. Maliki et le Front du salut de l'Anbar. La seconde regroupe quant à elle le Conseil suprême islamique de l'Iraq de M. Hakim, le Congrès national iraquien, l'organisation Badr, les Sadristes, le Fadhila (parti islamique de la vertu), le Mouvement turkmène chiite, ainsi qu'un groupe de dissidents du Dawa, dirigé par l'ancien Premier ministre Ibrahim al-Jaafari.

En novembre 2009, 14 partis se sont unifiés sous le nom d'Alliance kurde (Kurdistanie). L'Alliance kurde compte notamment les deux principaux partis - l'Union patriotique du Kurdistan (PUK) du Président iraquien Talabani, et le Parti démocratique du Kurdistan (KDP), du Président du gouvernement régional kurde, Massoud Barzani. Le Goran (changement) de M. Nawshirwan Mostaf et deux autres partis kurdes - le Jamaa Islamia et l'Union islamique kurde - ont préféré rester en retrait.

En tout, 6 529 candidats de 86 partis ont brigué des sièges aux élections de 2010. La Commission électorale a rejeté la candidature de près de 500 candidats en raison de leurs liens présumés avec le Parti Baas dissous (parti en place sous le régime de Saddam Hussein). Figuraient parmi eux des législateurs sunnites de premier plan, parmi lesquels le Ministre de la défense Abdulqadir al-Obeldi.

Les partis ont tous fait campagne sur des programmes à peu près semblables, mettant l'accent sur la situation du pays en matière de sécurité. La Coalition de l'état de droit du Premier ministre al-Maliki s'était engagée à améliorer les services publics, à renforcer et la sécurité et à œuvrer à la réconciliation et à la reconstruction.

Contre la Coalition de l'état de droit se présentaient l'INA et le Mouvement national iraquien (INM), coalition laïque dirigée par M. Allaoui, ancien Premier ministre et chiite non religieux. L'INM se composait du Tawafaq de M. Allaoui, de l'Hewar, ainsi que d'autres petits partis sunnites. On peut citer parmi les personnalités appartenant à l'INM, le Vice-Président Tariq al-Hashemi (musulman sunnite) et un homme politique sunnite très connu, M. Saleh al-Mutlaq, interdit d'élection au scrutin de 2010. L'INM rejetait toute ingérence régionale dans les affaires iraqiennes, faisant par là référence à la République islamique d'Iran, qu'il accusait de soutenir la coalition de l'état de droit et l'INA.

Par mesure de sécurité, tous les véhicules - hormis ceux des forces de sécurité, du personnel électorale et des médias - ont été interdits de circulation le jour du scrutin. La Commission électorale a mis en place 50 000 bureaux de vote, de façon que tous les électeurs puissent aller voter à pied. Par ailleurs, chaque bureau de vote ne pouvait accueillir que 420 électeurs, de manière à éviter les engorgements.

Malgré de nombreuses menaces proférées par des mouvements extrémistes, dont Al-Qaida, de troubler les élections, 62,4 % des 18,9 millions d'électeurs

Inscrits en Iraq se sont rendus aux urnes le 7 mars. Par ailleurs, quelque 100 000 iraqiens résidant à l'étranger, sur un total de 1,3 millions d'inscrits, ont voté dans 16 pays différents (voir note 3).

Malgré des mesures de sécurité renforcées, une quarantaine de personnes ont été tuées par des explosions le jour du scrutin.

L'ONU et l'Union européenne (UE) ont délégué des observateurs. L'ONU a félicité le peuple et le gouvernement iraqiens, estimant que les élections étaient probantes. L'UE a déclaré que les élections avaient montré " l'adhésion des citoyens iraqiens à un Iraq démocratique ". L'une et l'autre ont salué le taux de participation élevé.

L'INM de M. Allaoui a remporté 91 sièges, soit deux de plus que la coalition du Premier ministre. L'INA et l'Alliance kurde en ont respectivement obtenu 70 et 43. En tout, 82 femmes ont été élues.

Le 14 juin, le Conseil des représentants nouvellement élu a tenu sa première séance, sous la conduite du Président de la Chambre par intérim, M. Fuad Masum. Celui-ci a dit qu'il fallait davantage de consultations entre les différents blocs et députés pour élire un Président. Les consultations n'ont pas avancé et le 24 octobre, la Cour suprême a fait obligation au Conseil des représentants de se réunir à nouveau pour élire son nouveau président ainsi qu'un gouvernement.

Le 11 novembre, le Conseil des représentants a siégé pour la première fois depuis le mois de juin et élu M. Osama al-Nujaifi (INM) à sa présidence, suite à une négociation tenue la veille entre les grands partis, sur la formation d'un nouveau gouvernement. M. al-Nujaifi a demandé que les détails de la formation du gouvernement qui avait été négociée soient ratifiés par un vote. Cependant, les Représentants ont refusé par un vote de débattre de la question, ce qui a entraîné le départ de la Chambre de tous les membres de l'INM, à l'exception du Président. Les Représentants restants ont ensuite réélu M. Talabani Président de la République, lequel a repris M. al-Malaki pour Premier ministre.

Note 1 :

Cinq sièges sont réservés aux Chrétiens, un siège aux Sabiens, un aux Yézidlis et un aux Shabaks.

Note 2 :

En l'espèce, on entend par personne déplacée sur le territoire national " tout Iraquien contraint de quitter son lieu de résidence permanente pour un autre, en Iraq, après le 9 avril 2003, pour quelque raison que ce soit ".

Note 3 :

Des citoyens iraqiens résidant à l'étranger ont voté dans les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Iran (République islamique d'), Jordanie, Liban, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Syrie et Turquie.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	18 900 000	
Votants		62,40 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Mouvement national iraquien (INM - Coalition " Al-Iraqiya ")	91
Coalition pour l'état de droit	89
Alliance nationale iraquienne (INA)	70
Alliance kurde (Kurdistanie)	43
Mouvement Goran (pour le changement)	8
Front iraquien Tawafaq (Liste Al-Tawafiq)	6
Coalition pour l'unité de l'Iraq	4
Liste Al-Rafidlan	3
Parti islamique kurde	3
Union Islamique du Kurdistan	3
Conseil public chaldéo-assyrien-syriaque	2
Mouvement Ayazei pour la réforme	1
Représentant des Sabiens	1
Représentant des Shabaks	1
Total	325

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	243	
Femmes	82	25,23 %
Total	325	

JAPON

Chambre des Conseillers

Nom du parlement (générique / traduit)	Kokkai / Diète nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Sangiin / Chambre des Conseillers
Nombre de membres	242 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par moitié tous les 3 ans
Date des élections	11 juillet 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de la moitié des membres de la Chambre des Conseillers à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

- 47 circonscriptions plurinominales (de deux à dix sièges chacune), établies sur une base métropolitaine ou préfectorale, pour un total de 146 sièges,
- une circonscription nationale pour les 96 sièges restants.

A chaque élection, 121 sièges sont renouvelés dans les différents types de circonscriptions, comme suit :

- 29 circonscriptions uninominales,
- 18 circonscriptions plurinominales (de deux à cinq sièges chacune), pour 44 sièges,
- une circonscription nationale pour les 48 sièges restants.

Les candidats ne peuvent se présenter que dans un type de circonscription à la fois.

► Mode de scrutin : Mixte

- 73 élus à la majorité simple dans des circonscriptions géographiques; sont déclarés élus dans l'ordre d'importance des suffrages valables obtenus sur la base de la majorité relative. Toutefois, ils doivent recueillir un nombre de suffrages égal ou supérieur au sixième du quotient résultant de la division du total des suffrages valables par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription.
- 48 élus à l'échelle nationale au scrutin de liste proportionnelle, selon la méthode d'Hondt.

En cas de vacance d'un siège de conseiller dans l'intervalle d'élections régulières, il est fait appel au premier qui vient immédiatement après le titulaire sur la liste du même parti dans le cas du scrutin proportionnel. S'agissant du système d'élection au niveau des circonscriptions, il est fait appel aux candidats qui ont obtenu le nombre de suffrages requis sans être élus pour occuper les sièges qui deviennent vacants dans les trois mois qui suivent les élections. Il est procédé à des élections partielles dans d'autres cas ou lorsqu'un nombre déterminé de sièges deviennent vacants dans la même circonscription.

Vote non obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 20 ans
- citoyen japonais
- résidence pendant au moins trois mois consécutifs dans la circonscription

Sont privées du droit de vote les personnes suivantes :

- personnes placées sous tutelle judiciaire par un juge aux affaires familiales;
- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, et n'ayant pas purgé leur peine;
- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, pour infraction électorale, et bénéficiant d'un sursis;
- personnes qui, pendant leur mandat officiel, ont été reconnues coupables de corruption. Cette privation est valable pendant la durée de la peine à laquelle s'ajoute une période de cinq ans.

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 30 ans
- citoyen japonais

Interdiction :

- personnes placées sous tutelle judiciaire par un juge aux affaires familiales;
- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, et n'ayant pas purgé leur peine;
- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, pour infraction électorale, et bénéficiant d'un sursis;
- personnes qui, pendant leur mandat officiel, ont été reconnues

coupables de corruption. Cette privation est valable pendant la durée de la peine à laquelle s'ajoute une période de dix ans.

► **Incompatibilités**

- fonctionnaires de l'Etat ou d'un organisme public local. Toutefois, un Premier Ministre, les Ministres d'Etat, Secrétaires adjoints du Gouvernement, Conseillers du Premier Ministre, Vices-Ministres, Secrétaires parlementaires peuvent être candidats à la Chambre des Conseillers (et un membre de la Chambre des Conseillers peut, durant son mandat, être nommé à l'une de ces fonctions).

- directeurs ou employés d'entreprises publiques.

► **Conditions de candidature**

- caution de ¥ 3 000 000 pour un siège de circonscription locale, remboursable si le candidat obtient au moins 1/8 du quotient résultant de la division du nombre de suffrages valables par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription concernée

- caution de ¥ 6 000 000 pour un parti politique, multiplié par le nombre de candidats inscrits sur sa liste dans le cadre de la représentation proportionnelle, remboursable seulement si le double du nombre d'élus du parti ou de la formation qui a présenté la liste nominale égale au moins le nombre de candidats de cette liste.

Un parti politique doit répondre à l'une des conditions suivantes : 1) avoir au minimum cinq députés à la Diète (c'est à dire dans les deux Chambres), 2) avoir obtenu un minimum de 2 % des voix soit dans les circonscriptions à un seul siège, soit à la proportionnelle, lors de la dernière élection.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 à la Chambre des Conseillers ont été les premières élections générales organisées après le changement de majorité de 2009 lorsque le parti libéral démocrate (LDP), aux commandes du pays pratiquement sans interruption depuis 1955, a perdu les élections à la Chambre des Représentants face au Parti démocrate japonais (DPJ). En 2010, la moitié des 242 sièges de la Chambre des Conseillers (soit 121) était à renouveler.

Aux précédentes élections à la Chambre des Conseillers (juillet 2007), le LDP de Shinzo Abe, Premier Ministre japonais de l'époque, avait subi une cuisante défaite en ne remportant que 37 des 121 sièges renouvelés. Le LDP

avait perdu pour la première fois depuis sa création en 1955 le contrôle qu'il exerçait sur la Chambre, où il ne détenait plus que 83 sièges. Le Nouveau Komei, son partenaire de coalition, avait remporté neuf sièges. Le DPJ, qui était auparavant le principal parti d'opposition, était par contre devenu le premier parti de la Chambre des Conseillers en remportant le chiffre record de 60 sièges. M. Satsuki Eda (DPJ), élu nouveau Président de la Chambre, était devenu le premier représentant de l'opposition à détenir ce poste. Le Premier ministre Abe avait démissionné en septembre et été remplacé par M. Yasuo Fukuda (LDP). M. Fukuda avait démissionné lui aussi, un an plus tard, peu après que les retombées de la crise économique mondiale eurent commencé à se faire sentir sur l'économie japonaise, en laissant la place à M. Taro Aso (LDP), ancien ministre des Affaires étrangères.

Dans un premier temps, le taux de popularité du Premier ministre Aso était extrêmement élevé, mais la politique économique menée par son gouvernement lui a rapidement valu des critiques. Au cours des élections à la Chambre des Représentants tenues en août 2009, le LDP n'a remporté que 119 des 480 sièges à renouveler, ce qui constituait son plus mauvais résultat depuis 1955. Fort de ses 308 sièges, le DPJ s'est imposé comme le plus grand parti à la Chambre des Représentants. Sa victoire a marqué un tournant dans la politique japonaise et entraîné la démission de M. Aso de ses fonctions de Premier ministre, ainsi que de son poste de Président du LDP.

En septembre, M. Yukio Hatoyama (DPJ) a été élu Premier Ministre. Il a ensuite formé une coalition gouvernementale composée du DPJ, du Parti social-démocrate (SDPJ) et du Kokumin Shinto (Parti nouveau du peuple), vraisemblablement dans le but de s'assurer une majorité à la Chambre des Conseillers. Le SDPJ s'est engagé à transférer une base militaire américaine en dehors de la région d'Okinawa, tandis que le Kokumin Shinto promettait de remettre en question la privatisation du service postal.

Le Premier ministre Hatoyama a lui aussi commencé par bénéficier d'une cote de popularité élevée, qui a toutefois rapidement chuté en raison de scandales financiers impliquant des représentants du DPJ. Son changement d'avis concernant le transfert de la base militaire américaine en dehors de la préfecture d'Okinawa n'a pas été bien perçu. Le 23 mai 2010, il a annoncé que le gouvernement déplacerait la base militaire à l'intérieur de la région et non pas à l'extérieur, comme le souhaitait le SDPJ. Ce dernier a alors quitté la coalition, ne laissant plus au gouvernement mené par le DPJ qu'une majorité fragile à la Chambre des Conseillers. Le taux d'approbation de l'action gouvernementale est passé en dessous de la barre des 20 pour

cent. Pour faire remonter la cote du DPJ avant les élections de 2010, M. Hatoyama a démissionné le 4 juin 2010 de son poste de Premier ministre, auquel M. Naoto Kan (DPJ), Ministre des Finances, lui a succédé le 8 juin.

Le 16 juin, le Premier ministre Kan a officiellement convoqué des élections pour le 11 juillet en annonçant l'intention du gouvernement d'adopter lors de la prochaine session parlementaire des lois visant à renationaliser progressivement les services postaux, comme le préconisait le Kokumin Shinto.

Au total, 437 candidats se sont disputés les sièges mis en lice lors des élections de 2010. La candidature de M. Eda, Président de la Chambre, a été soutenue par le DPJ, alors que ses prédécesseurs s'étaient toujours présentés aux élections en tant qu'indépendants pour veiller à préserver la neutralité du poste.

Avant les élections de 2010, plusieurs nouveaux partis ont été formés par des dissidents du LDP. Votre parti (Minna no To), lancé par M. Yoshimi Watanabe en août 2009, a remporté cinq sièges aux élections de 2009 à la Chambre des Représentants. Deux autres partis ont vu le jour en avril 2010: le Nouveau parti pour la renaissance (Shinto Kaikaku), placé sous la direction de Yoichi Masuzoe, ancien Ministre de la Santé, et le Parti japonais du soleil levant ("Tachiagare Nippon", qui signifie littéralement "Debout, Japon"), cofondé par Takeo Hiranuma, ancien Ministre du Commerce, et Kaoru Yosano, ancien Ministre des Finances.

Les médias se sont concentrés sur la question de savoir si le gouvernement emmené par le DPJ conserverait la majorité, à savoir plus de 122 sièges, à la Chambre des Conseillers. Outre les 65 sièges qui n'étaient pas mis aux voix en 2010, il fallait que le camp gouvernemental remporte au moins 57 sièges.

Le Premier Ministre Kan a estimé que le DPJ sortirait vainqueur des élections s'il remportait plus de 54 sièges (soit un chiffre identique au nombre de sièges du DPJ devant être renouvelés en 2010). Sadakazu Tanigaki, dirigeant du LDP, a fixé à son parti l'objectif de remporter plus de 40 sièges, en ajoutant qu'il démissionnerait si les forces d'opposition ne remportaient pas la majorité absolue à la nouvelle Chambre des Conseillers.

La promesse faite par le LDP de porter la taxe sur la consommation de 5 à 10% a mis la question de la fiscalité au centre de la campagne électorale, dont le coup d'envoi officiel a été donné le 24 juin.

Le DPJ a promis de discuter avec le LDP et les autres partis de l'opportunité de relever la taxe sur la consommation, en vue d'aller vers une consolidation fiscale à l'horizon 2020. Porté par la popularité de M. Kan, le DPJ semblait plutôt bien placé au début de la campagne électorale, mais ses perspectives se sont gâtées par la suite lorsque la popularité de M. Kan a brutalement chuté de 70 à 30 pour cent lorsque ce dernier a déclaré que le gouvernement réfléchirait à la hausse des impôts proposée par le LDP. M. Kan a ensuite retiré cette déclaration et exhorté les électeurs à donner au DPJ une nouvelle chance de relancer le Japon.

M. Tanigaki, dirigeant du LDP, a affirmé que le DPJ dirigeait le gouvernement de façon "arbitraire et irresponsable". Il a exhorté les électeurs à soutenir le LDP, en insistant sur le fait que la coalition au pouvoir devait être vaincue et mise en minorité.

A la différence du DPJ et du LDP, Votre parti a promis de ne pas augmenter la taxe sur la consommation pendant trois ans et s'est engagé à lutter contre le gaspillage d'argent public. M. Watanabe, le dirigeant du parti, a exclu l'éventualité d'une coalition avec le DPJ après les élections, tout en ajoutant que son parti collaborerait avec le nouveau gouvernement pour lutter contre la déflation.

M. Masuzoe, dirigeant du Nouveau parti pour la renaissance, a estimé que l'économie japonaise ne pourrait pas rebondir si la taxe sur la consommation ne passait pas au-dessus du seuil des 10 pour cent d'ici à 2020. Le Parti japonais du soleil levant a promis de porter la taxe sur la consommation à 8 pour cent à partir de 2012, puis de la faire passer aux environs de 12 ou 15 pour cent une fois relancée l'économie. Ces deux partis semblaient faire des efforts pour se démarquer des partis de la majorité.

Sur les 104 millions d'électeurs inscrits sur les listes, 57,92 pour cent se sont présentés aux urnes. Douze millions d'entre eux (un chiffre record) avaient voté avant la journée officielle du vote.

Le DPJ a remporté 44 sièges, tandis que le Kokumin Shinto, son partenaire de coalition, n'en a remporté aucun. Le gouvernement de coalition n'a pas conservé la majorité à la Chambre des Conseillers, où il ne détient plus que 109 des 242 sièges. C'est le LDP qui a remporté le plus grand nombre de sièges en 2010, avec 51 des 121 sièges en lice. Votre parti (Minna no To) a gagné dix sièges, ce qui lui en donne 11 en tout, tandis que le Nouveau

Komei, le Parti communiste japonais et le SDPJ en remportaient neuf, trois et deux respectivement. Le Nouveau parti de la renaissance et le Parti du soleil levant du Japon ont remporté un siège chacun. Dix-sept femmes au total ont été élues en 2010, ce qui porte à 44 le nombre total de femmes siégeant à la Chambre des Conseillers.

Le 30 juillet, les membres fraîchement élus se sont joints aux membres dont le siège n'était pas à renouveler en 2010 pour élire M. Takeo Nishioka (DPJ) au poste de Président de la Chambre des Conseillers.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

	Scrutin proportionnel de liste	Scrutin majoritaire
Nombre d'électeurs inscrits	104 029 135	104 029 135
Votants	60 251 214 57,92 %	60 255 670 57,92%

► Répartition des sièges par formation politique

	Candi- dats	Majori- taire	Propor- tionnel	Sièges
Parti libéral démocrate (LDP)	84	39	12	51
Parti démocrate japonais (DPJ)	106	28	16	44
Votre parti (Minna no To)	44	3	7	10
Nouveau Komei	20	3	6	9
Parti communiste japonais (JCP)	64	0	3	3
Parti social-démocrate (SDPJ)	14	0	2	2
Nouveau parti pour la renaissance (Shinto Kaikaku)	12	0	1	1
Parti japonais du soleil levant ("Tachiagare, Nippon")	13	0	1	1
Total		73	48	121

Groupes parlementaires à la Chambre des conseillers (26 juillet 2010)

Parti démocrate et Shin-Ryokufukai (DP-SR): 107

Parti libéral démocrate (LDP): 83

Nouveau Komei (NK): 19

Votre parti (Minna no To) : 11

Parti communiste japonais (JCP): 6

Parti japonais du soleil levant ("Tachiagare, Nippon") et Nouveau parti pour la renaissance (Shinto Kaikaku) : 5

Parti social-démocrate (SDP): 4

Parti nouveau du peuple (PN): 3

Indépendants: 4

Total: 242

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Sièges 2010		Total	
Hommes	104		198
Femmes	17	14,05%	44
Total	121		242

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Fonction publique et administration locale	114
Finance, gestion ou affaires	103
Enseignement	57
Secrétaire au député et au ministre	56
Syndicaliste	30
Journalisme, audiovisuel, médias	24
Médecin, dentiste	21
Juristes	21
Ecrivain, auteur, artiste	14
Activité associative	14
Cadre de parti politique	8
Recherche/sciences	6
Agriculture	5
Infirmier(ère)	2
Fonctionnaire international	1
Autres	33
Total	509

Note :

Certains membres ont déclaré plusieurs emplois.

▶ Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	24
41 à 50 ans	75
51 à 60 ans	66
61 à 70 ans	63
Plus de 70 ans	14
Total	242

JORDANIE

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Majlis Al-Umma / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis Al-Nuwaab / Chambre des Représentants
Nombre de membres	120 élus au scrutin direct* *Douze sièges sont réservés aux Chrétiens et Circassiens et 12 autres aux femmes.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	9 novembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections anticipées se sont tenues pour la Chambre des représentants élargie à 120 membres à la suite de la dissolution du 24 novembre 2009. Les élections précédentes avaient eu lieu en novembre 2007.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 108 sièges " généraux " répartis comme suit : 108 circonscriptions uninominales (sous-districts), dans 45 zones électorales, dont 12 sous-districts pour les minorités.
- 12 sièges réservés, un par gouvernorat, dont trois gouvernorats comprenant chacun une circonscription bédouine.

▶ Mode de scrutin : Majoritaire

- Chaque électeur a droit à un vote. Les électeurs doivent être inscrits dans les zones électorales et voter pour des candidats se présentant dans l'un ou l'autre des sous-districts de leur zone électorale.
- La commission électorale répartit d'abord les sièges entre les 108 candidats élus dans les sous-districts. Dans chaque sous-district, est déclaré(e) élu(e) le candidat (homme ou femme) qui a recueilli le plus grand nombre de voix.
- La commission calcule ensuite le pourcentage des suffrages recueillis par les candidates qui n'ont pas été élues en divisant le nombre de suffrages qu'elles ont recueillis par le nombre total de suffrages exprimés dans leur circonscription. Les 12 candidates les mieux classées sont déclarées élues, à raison d'une par gouvernorat.

Note : Les trois gouvernorats comprenant des circonscriptions

bédouines n'ont droit qu'à un siège réservé, qui ira soit au gouvernorat, soit à la circonscription bédouine.

En cas de vacance de siège en cours de législature, on procède normalement à une élection partielle dans les deux mois qui suivent la vacance.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen jordanien

- résidence régulière dans une circonscription

Interdiction: maladie mentale, faillite non réhabilitée, crime, allégeance à un Etat étranger, membre des forces armées

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 30 ans

- citoyen jordanien

Inéligibilité : proches parents du Roi, personnes condamnées à une peine de prison d'un an ou plus pour un délit non politique, partie à un contrat public

▶ **Incompatibilités**

- toute fonction publique

- Les députés peuvent être nommés ministres, mais un ministre qui souhaite se présenter aux élections législatives doit d'abord démissionner.

▶ **Conditions de candidature**

- caution non remboursable (700 dollars E.-U.)

- Les candidats ne peuvent se présenter que dans une sous-circonscription.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 ont fait suite à la dissolution anticipée de la Chambre des représentants décidée par le Roi Abdallah II en novembre 2009. Les 120 sièges de la Chambre (qui en comptait auparavant 110) étaient à pourvoir.

Lors des élections précédentes, tenues en novembre 2007, les indépendants et candidats tribaux fidèles au Roi avaient remporté la majorité des 110 sièges, tandis que le principal parti d'opposition - le Front d'action islamique

(IAF, aile politique des Frères musulmans en Jordanie) - avait connu un net recul, passant de 17 sièges à six.

Les élections de 2007 s'étaient déroulées conformément à la loi électorale qui prévoyait des circonscriptions plurinominales dans lesquelles les électeurs votaient pour un seul candidat. La loi conférait moins de sièges aux circonscriptions urbaines, où vivent beaucoup de citoyens d'origine palestinienne. La moitié des 6 millions d'habitants du pays sont en effet Palestiniens, ou d'ascendance palestinienne. Pour la plupart, ils sont arrivés en Jordanie après avoir fui la Cisjordanie en 1967, lorsqu'Israël a pris le contrôle de ce territoire.

La Loi de 2007 sur les partis politiques prévoyait qu'il fallait au moins 500 adhérents, dans cinq gouvernorats, pour fonder un parti politique. A la date d'avril 2008, 24 des 36 partis politiques existants étaient dissous (ou avaient cessé d'exister juridiquement). Seuls 12 partis, dont le Front d'action islamique, avaient réussi à se faire reconnaître comme tels.

Le 23 novembre 2009, le Roi Abdallah II a dissous la Chambre des représentants par décret, avec effet le lendemain, deux ans avant le terme de la législature. Le décret ne précisait pas la raison de cette dissolution, mais dans la période qui l'a précédée, le Parlement se serait vu reprocher un manque d'efficacité. C'était la deuxième fois depuis son accession au trône, en 1999, que le Roi dissolvait le Parlement avant l'échéance normale. Il avait chargé son Premier ministre, Nader Dahabi, d'organiser les élections législatives, qu'il voulait " transparentes et régulières, pour rendre compte de la volonté de réforme de la Jordanie ".

Le scrutin a été reporté pour permettre la rédaction d'une loi électorale. Le Roi a ensuite pris 30 ordonnances, dont la Loi n°9 de 2009, dite " loi électorale provisoire ". Le 24 mai 2010, le Gouvernement a promulgué cette loi, qui allait permettre la tenue du scrutin. Le 15 juin, il a fixé les élections législatives au 9 novembre.

La nouvelle loi prévoit une Chambre des représentants de 120 membres (contre 110 auparavant). Douze sièges sont désormais réservés aux femmes (deux fois plus que précédemment) et douze autres aux minorités (neuf pour les Chrétiens et trois pour les Circassiens), sans modification.

Le gouvernement estimait que cette modification visait à enrayer le tribalisme en ce sens qu'elle ne spécifiait pas la délimitation géographique

des sous-districts. Pourtant, de nombreux analystes pensaient au contraire que le rétrécissement des sous-districts allait renforcer le tribalisme, en ce sens que les candidats feraient campagne auprès d'un public plus restreint qu'auparavant. Certains estimaient aussi que ce découpage risquait de conduire à ce que dans certaines circonscriptions électorales, des candidats l'emportent sur leurs adversaires malgré un nombre inférieur de voix, en fonction du sous-district qu'ils représenteraient. La nouvelle loi confère des sièges supplémentaires aux zones urbaines, mais en accorde beaucoup plus aux zones rurales. Le Front d'action islamique a critiqué cette nouvelle loi qui vise selon lui à limiter sa représentation au Parlement et donc celle des Frères musulmans. En septembre, l'IAF a annoncé qu'il boycotterait les élections.

Au total, 763 candidats - dont 100 parlementaires sortants et 134 femmes - se sont présentés, pour la plupart, sans étiquette, bien qu'étant étroitement liés à des tribus traditionnellement favorables au Roi. Sept candidats du Front d'action islamique ont refusé de boycotter le scrutin et se sont présentés comme indépendants.

Les élections se sont déroulées dans un contexte de graves difficultés économiques. Le déficit budgétaire avait atteint le niveau record de 2 milliards de dollars E.-U. et la dette a explosé, s'établissant à 4,7 milliards de dollars en août 2010, soit près de 60 % du PIB de la Jordanie. Enfin, le chômage approchait les 13 %. Le Premier ministre, M. Al-Rifai, s'était donc engagé à réduire de moitié le déficit public en un an.

Sans surprise, la campagne a porté principalement sur la lutte contre l'inflation, l'augmentation des prix du pétrole et des denrées alimentaires, et le chômage. A la mi-octobre, un parlementaire israélien a déclaré que " la solution " au conflit israélo-palestinien était d'envisager d'installer le futur Etat palestinien en Jordanie, ce qui a mis le processus de paix israélo-palestinien au cœur des débats.

Indépendamment de leurs convictions politiques, nombre de candidats s'en sont pris à Israël, s'engageant à défendre leur pays contre la " menace israélienne ", en évitant toutefois les appels à la violence. Certains voulaient abroger le Traité de paix avec Israël signé en 1994 par le Roi Hussein. La Jordanie et l'Egypte sont les seuls Etats arabes à avoir trouvé un accord de paix avec l'Etat hébreu. Le Roi Abdallah II a rappelé qu'il n'accepterait aucun règlement du conflit palestinien aux dépens de son pays.

Soucieux d'inciter les citoyens à aller voter, le gouvernement a fait du jour du scrutin un jour férié. D'après les chiffres officiels, 53 % des 2,37 millions d'électeurs inscrits ont accompli leur devoir électoral. Le taux de participation a été plus élevé dans les zones rurales que dans les villes où le Front d'action islamique trouve son soutien. A Amman, la capitale, seuls 34 % des électeurs se sont rendus aux urnes.

La police a fait état de 53 incidents violents en différents endroits du pays, le jour du scrutin, dont un qui a fait un mort, un jeune homme de 25 ans tué dans une fusillade entre partisans de candidats rivaux.

Pour la première fois, le gouvernement a autorisé la venue de 250 observateurs internationaux chargés de suivre les élections. Le National Democratic Institute (NDI) a noté une nette amélioration par rapport à 2007 et en a recommandé d'autres dans l'administration des élections.

Les candidats progouvernementaux et les proches du Roi Abdallah II l'ont emporté. Vingt anciens ministres et 78 candidats de familles tribales bédouines élus pour la première fois ont fait leur entrée au Parlement. Un membre du Front d'action islamique qui s'était présenté sans étiquette a été élu. En tout, 13 femmes ont été élues (dont 12 grâce aux sièges réservés). Une candidate d'une circonscription bédouine a obtenu un des sièges réservés aux minorités, devenant ainsi la première Bédouine à siéger à la Chambre des représentants.

Le Secrétaire général du Front d'action islamique, Hamzah Mansour, a dénoncé les résultats du scrutin, entaché selon lui d'irrégularités, parmi lesquelles l'achat de voix. Certains candidats malheureux, qui avaient obtenu davantage de voix que les candidats élus dans leur circonscription électorale, ont demandé que la loi électorale soit modifiée.

Le 20 novembre, le Roi Abdallah II a chargé M. Samir Al-Rifai de former un gouvernement. Le nouveau gouvernement compte 30 ministres, dont trois femmes. Il a été approuvé par décret royal, le 24 novembre.

Le 25 novembre, le Roi Abdallah II a nommé 60 sénateurs, dont neuf femmes. M. Taher Al-Masri a été reconduit à la présidence du Sénat, par décret royal.

Le 28 novembre, le Roi Abdallah II a officiellement inauguré le Parlement. Le jour-même, la Chambre des représentants a élu l'ancien Premier ministre,

M. Faisal Al-Fayez, à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 370 000	
Votants		53,00 %

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	107	
Femmes	13	10,83 %
Total	120	

KIRGHIZISTAN

Conseil suprême

Nom du parlement (générique / traduit)	Jogorku Kenesh / Conseil suprême
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	120 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	10 octobre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont tenues pour élire les 120 membres du Conseil suprême élargi conformément à la Constitution de 2010.

Système électoral

▶ Circonscriptions

Une circonscription nationale de 120 sièges

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Système de la représentation proportionnelle (scrutin de liste)

Les partis formés sur la base de considérations religieuses ou ethniques sont interdits. De même, les membres des forces de police, de l'armée et les représentants de la justice n'ont pas le droit d'intégrer un parti politique. Les partis ne peuvent présenter des listes comptant plus de 70 % de candidats du même sexe, avec une alternance hommes-femmes tous les quatre candidats (ex : 1. homme, 2. homme, 3. homme et 4. femme ; ou 1. femme, 2. femme, 3. femme et 4. homme). Par ailleurs, chaque liste doit compter au moins 15 % de candidats d'une minorité ethnique.

Chaque électeur vote pour une liste. Les sièges sont attribués aux partis en fonction du pourcentage de voix qu'ils ont recueillies. Néanmoins, un parti ne peut se voir attribuer plus de 65 sièges et les candidats élus ne peuvent rejoindre les rangs d'un autre parti.

Les citoyens résidant à l'étranger peuvent voter sans restriction.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- citoyen kirghiz, y compris par naturalisation

- âge : 18 ans au moment de l'inscription

Interdiction :

- personnes sous le coup d'une condamnation pour trahison, crime, corruption ou fraude électorale

L'interdiction pour l'une quelconque des raisons susmentionnées demeure valable pour toute la durée de la condamnation.

- personnes atteintes de démence/maladie mentale, immigrés clandestins

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- citoyen kirghiz, y compris par naturalisation
- âge : 21 ans au moment de l'inscription
- résidence permanente dans le pays depuis au moins cinq ans

Interdiction :

- militaires
- fonctionnaires de police
- titulaires de fonctions judiciaires (magistrats)
- personnes incarcérées pour quelque raison que ce soit
- personnes sous le coup d'une condamnation pour trahison, crime, corruption ou fraude électorale

L'inéligibilité demeure valable pour toute la durée de la condamnation.

- personnes atteintes de démence/maladie mentale, personnes sous tutelle/pupilles, titulaires de permis de séjour temporaires, immigrés clandestins, membres et administrateurs de la Commission électorale

► **Incompatibilités**

- Chef de l'Etat
- Ministres
- Titulaires de charges publiques
- Titulaires de fonctions judiciaires (magistrats)
- Fonctionnaires
- Conseillers du gouvernement
- Administrateurs de la Commission électorale
- Personnel des entreprises publiques
- Militaires
- Fonctionnaires de police
- Ecclésiastiques

► **Conditions de candidature**

- désignation par au moins 5 % des électeurs de la circonscription

concernée

- présentation de la candidature au moins 40 jours avant le scrutin
- possibilité de présentation de candidatures par les partis politiques sans restriction
- communication simultanée de l'identité du suppléant
- dépôt pour les partis politiques : 500 000 soms (environ 11 000 dollars E.-U.)
- dépôt restitué aux partis remportant au moins 5 % de l'ensemble des suffrages

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 étaient les premières à se tenir depuis l'éviction en avril 2010 du Président Kourmanbek Bakiev en raison de troubles politiques. Ces élections devaient permettre d'élire les 120 membres du Conseil suprême élargi conformément à la Constitution de 2010.

Avant les élections précédentes, remontant à décembre 2007, le Président Bakiev avait contribué à la création d'un nouveau parti répondant au nom de Parti populaire Ak Zhol (Ak Zhol signifiant " voie lumineuse "), qui avait absorbé le parti Ata-Jurt - formé en 2004 par l'ancienne ministre des affaires étrangères, Roza Otunbayeva - ainsi que d'autres partis plus petits. Le Parti populaire Ak Zhol avait remporté 71 des 90 sièges que comptait alors le Conseil suprême. Le Parti social-démocrate et le Parti communiste en avaient obtenu respectivement 11 et huit. La coalition Ata-Merken (Patrie), de M. Omurbek Tekebayev - ancien Président du Conseil suprême et grande figure de l'opposition - était arrivé en deuxième position en termes de voix à l'échelon national (avec 8,7 % des suffrages), mais n'avait pas obtenu de siège au Parlement, faute d'avoir dépassé le seuil de 0,5 % dans chaque région, comme le prévoyait la loi.

En 2009, ce pays de 5,3 millions d'habitants a été durement frappé par la crise économique mondiale. Bien que le Kirghizistan exporte de l'or et de l'uranium, le revenu mensuel moyen ne dépasse pas 130 dollars E.-U. et un tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les transferts d'argent provenant des Kirghizes travaillant en Russie ont fortement diminué, alors que les prix ont augmenté. Le Président Bakiev porté au pouvoir en 2005 lors de la Révolution des tulipes qui avait renversé le premier président de l'ère post-soviétique, Askar Akayev, a été vivement attaqué pour des affaires de corruption. Cependant, en juillet 2009, il a été réélu après que M. Almazbek Atambayev - ancien Premier ministre et leader du Parti social-démocrate - se fut retiré de la compétition en dénonçant des fraudes

massives. En avril 2010, la Cour constitutionnelle a validé une proposition de M. Bakiev obligeant le président en exercice à obtenir l'aval d'un Conseil d'Etat, organe consultatif collégial dont son fils cadet, Maksim, fait partie.

Le 7 avril 2010, les manifestations qui avaient débuté la veille dans une ville de province se sont propagées à la capitale, Bichkek, et ont pris un tour violent. Plus de 80 personnes ont été tuées. Le lendemain, le Président a dû fuir la capitale. Mme Otunbayeva - désormais membre du Parti social-démocrate - s'est déclarée Présidente du gouvernement provisoire et a réclamé la démission du Président Bakiev, mais sans succès. Dans les heures qui ont suivi, Mme Otunbayeva a pris un décret portant dissolution du Conseil suprême et annonçant que la plupart des articles de la Constitution demeuraient applicables. Le Parti social-démocrate de M. Atambayev, l'Ata-Merken de M. Tekebayev et l'Ak-Shumbar (faucon blanc) de M. Temir Sariyev (autre candidat à la présidentielle de 2009) ont ensuite rejoint le gouvernement provisoire, dont M. Tekebayev est devenu le Président adjoint.

Le 13 avril, le gouvernement provisoire a levé l'immunité du Président de la République et lui a enjoint de se rendre. Il a en outre suspendu la Cour constitutionnelle, qu'il a accusée d'avoir validé des décisions renforçant le pouvoir du Président Bakiev, à la suite de quoi M. Bakiev s'est réfugié au Bélarus.

Le 19 avril, plusieurs parlementaires du Parti populaire Ak Zhol et de la faction communiste ont convoqué une session extraordinaire en l'absence du Président du Conseil suprême, Zainidin Kurmanov (Ak Zhol). Celui-ci aurait refusé de convoquer cette session au motif que le Conseil suprême avait été dissous par le gouvernement provisoire et qu'il n'en était donc plus président. Les parlementaires en cause ont donc voté son éviction et ont élu M. Iskhak Masallyev (communiste) à sa succession.

Le 22 avril, le gouvernement provisoire a annoncé la tenue d'un référendum sur la Constitution pour le 27 juin, ainsi que des élections législatives pour le 10 octobre. Le 3 mai, Mme Otunbayeva a signé une résolution portant création d'un Conseil constitutionnel de 75 membres, avec à sa tête, le Président adjoint, M. Tekebayev. Le 19 mai, le Conseil a présenté le projet définitif de Constitution, lequel a été approuvé par le gouvernement deux jours plus tard. Ce nouveau texte prévoyait une période de transition allant jusqu'à janvier 2012, date à laquelle le nouveau Président entrerait en fonctions. Le gouvernement provisoire a désigné Mme Otunbayeva pour

assurer la présidence de la République durant la période de transition de 18 mois.

Les troubles politiques du mois d'avril avaient ravivé les tensions ethniques dans un pays composé à 69,6 % de Kirghizes, à 14,5 % d'Ouzbeks et à 8,4 % de Russes. A la mi-mai des heurts ont éclaté entre les partisans de M. Bakiev et ceux du gouvernement provisoire à Djalal-Abad, ville d'origine de M. Bakiev, dans le sud du pays, faisant deux morts et 60 blessés. Les Ouzbeks représentent 40 % du million de personnes habitant la région et 50 % dans la région voisine d'Och. Le 19 mai, le gouvernement provisoire a déclaré l'état d'urgence à Djalalabad et dans le district contigu de Suzak jusqu'au 1er juin et imposé un couvre-feu. Cependant, les affrontements mortels se sont poursuivis en juin entre les membres des ethnies kirghizes et ouzbèkes, faisant près de 400 morts.

Le 27 juin, un référendum constitutionnel a eu lieu dans un contexte de tension ethnique, parallèlement à un autre référendum visant à maintenir Mme Otunbayeva à la tête du gouvernement de transition jusqu'en décembre 2011. En tout, 64,22 % des 2,7 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes pour le référendum sur la Constitution, laquelle a été approuvée par 90,55 % des voix.

La nouvelle Constitution, qui instaure un régime parlementaire, prévoit que le Président ne peut effectuer qu'un mandat de six ans. Mme Otunbayeva ne sera pas habilitée à se présenter à la fonction de Premier ministre, qui concentre le pouvoir. Le mandat du Parlement est toujours de cinq ans, mais le nombre réglementaire de sièges passe de 90 à 120. Les partis politiques ne peuvent présenter des listes comprenant plus de 70 % de candidats du même sexe (ce qui signifie qu'au moins 30 % des candidats doivent être des candidates). Enfin, aucun parti ne peut détenir plus de 65 % des sièges parlementaires.

Le 2 juillet, la commission électorale a validé les résultats du référendum. Elle a adopté le décret pris par le gouvernement provisoire le 8 avril et portant dissolution du Conseil suprême, mettant ainsi officiellement fin au mandat des parlementaires sortants.

La Présidente Otunbayeva a engagé tous les membres de son gouvernement souhaitant participer aux élections législatives à libérer leur poste au gouvernement en gage d'ouverture et de transparence à l'endroit du public. Le 12 juillet, M. Tekebayev a donc démissionné de sa

fonction de président adjoint pour se présenter au scrutin législatif et a été remplacé par M. Azimbek Beknazarov.

Le 20 juillet, Mme Otunbayeva a pris un nouveau décret portant modification de la loi électorale, qui ramenait l'âge minimum des candidats à l'élection législative de 25 à 21 ans. Le 10 août, elle a pris un autre décret, fixant officiellement les élections au 10 octobre.

En tout, 29 partis, dont trois partis du gouvernement de transition - le Parti social-démocrate, l'Ata-Merken et l'Ak-Shumbar - ont participé aux élections de 2010. Les autres grands protagonistes du scrutin étaient l'Ar-Namys, parti pro-russe de l'ancien Premier ministre Félix Kulov et l'Ata-Jurt, désormais conduit par l'ancien Ministre des situations d'urgence, Kamchybek Tashiyev, et comptant des partisans de M. Bakiev. La Respublika - nouveau parti créé en juin 2010 par l'ancien Premier ministre adjoint Omurbek Babanov - et le Parti Butun Kirghizistan (Kirghizistan uni), de M. Adakhan Madumarov, ont également présenté des candidats. On considérait généralement que la Respublika, qui n'avait pas de programme clairement pro ou anti-gouvernemental, se trouverait en position d'arbitre à l'issue du scrutin.

L'Ata-Jurt promettait de renforcer les liens avec la Fédération de Russie et de faire fermer la base aérienne américaine implantée non loin de Bichkek. L'Ata-Jurt et l'Ar-Namys s'étaient engagés à modifier la Constitution de manière à rétablir le régime présidentiel. M. Kulov, dirigeant de l'Ar-Namys, entendait aussi relever de 65 à 70 le plafond concernant le nombre de sièges attribuables au premier parti au Parlement. Selon lui, la disposition en vigueur risquait d'engendrer des blocages politiques en ce sens que l'absence de quelques élus pourrait priver le Conseil suprême de la majorité requise, à savoir 60 voix plus une.

Le leader de l'Ata-Merken, M. Tekebayev, était contre cette idée car 90 % de la population avait approuvé la nouvelle Constitution en juin. Mme Otunbayeva a reproché à ses prédécesseurs ce qu'elle a qualifié de "gouvernement népotique". Elle en a appelé aux citoyens afin qu'ils aillent voter massivement pour donner naissance à une démocratie parlementaire, conforme aux dispositions de la Constitution de 2010.

En tout, 56,59 % des 2,8 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a déclaré qu'il y avait eu un " véritable choix " et que ces élections étaient la preuve d'une " nouvelle consolidation du processus démocratique ".

L'obtention de sièges parlementaires est soumise à un seuil de 5 % des suffrages exprimés sur l'ensemble du territoire national et de 0,5 % dans chacune des neuf circonscriptions que compte le pays. Cinq partis ont franchi ces deux seuils. L'Ata-Jurt est sorti vainqueur avec 8,89 % des voix. S'agissant des partis du gouvernement de transition, le Parti social-démocrate est arrivé en deuxième position avec 8,04 % des voix et l'Ata-Merken avec 5,6 %. L'Ak-Shumbar n'a quant à lui pas réussi à dépasser le seuil national. L'Ar-Namys et la Respublika ont respectivement recueilli 7,74 et 7,24 % des voix. En tout, 28 femmes ont été élues.

Le 10 novembre, le Conseil suprême nouvellement élu a tenu sa première session.

Le lendemain, Mme Otunbayeva a chargé les sociaux-démocrates de former un gouvernement de coalition. Le 29 novembre, le Parti social-démocrate (26 sièges), l'Ata-Merken (18 sièges) et la Respublika (23 sièges), ont annoncé qu'ils allaient essayer de constituer une coalition. Néanmoins, ils auraient eu des divergences de vues quant au candidat à la présidence du Conseil suprême. Le 2 décembre, leur unique candidat, à savoir le dirigeant de l'Ata-Merken, Omurbek Tekebayev, n'a pas réussi à se faire élire, avec 58 voix favorables contre 59 voix défavorables. Le 7 décembre, la Présidente Otunbayeva a invité le leader de la Respublika, M. Omurbek Babanov, à former un nouveau gouvernement.

Le 16 décembre, Respublika, l'Ata-Jurt (28 sièges) et le Parti social-démocrate (26 sièges) sont convenus de former un nouveau gouvernement. Le lendemain, le Conseil suprême a élu M. Ahmatbek Keldibekov (Ata-Jurt) à sa présidence et M. Almazbek Atambayev (Parti social-démocrate), Premier ministre. Le 20 décembre, la Présidente du gouvernement provisoire, Mme Otunbayeva, a investi le nouveau gouvernement.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 852 751	
Votants	1 614 427	56,59 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Ata-Jurt	257 100	8,47	28
Parti social-démocrate	236 634	7,83	26
Ar-Namys	226 916	7,57	25
Respublika	210 594	6,93	23
Ata-Merken	166 714	5,49	18
Total			120

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	92	
Femmes	28	23,33 %
Total	120	

LETTONIE

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Saeima / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	100 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	2 octobre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

5 circonscriptions pluralistes (de 13 à 29 sièges): Riga (qui englobe aussi les bureaux de vote de l'étranger), Vidzeme, Latgale, Kurzeme et Zemgale.

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Systèmes proportionnels de liste avec vote préférentiel.

Les électeurs votent pour une liste, mais ils peuvent indiquer sur le bulletin une préférence particulière pour un ou plusieurs candidats ou une marque expresse de rejet de telle ou telle candidature. Seuls les partis obtenant au moins 5% des voix du suffrage national peuvent être représentés à la Saeima. Les sièges sont attribués aux partis selon la méthode de St. Lagüe. Dans chaque liste, l'ordre des candidats est révisé pour refléter les préférences exprimées par les électeurs. Le total de voix en faveur de chacun des candidats est calculé sur la base du nombre de votes pour la liste en procédant par addition ou soustraction de ses propres suffrages positifs ou négatifs. Les candidats qui recueillent le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus, jusqu'à l'épuisement du quota de sièges alloué à la liste concernée.

Pas de sièges réservés ou de quotas pour les femmes, les minorités ethniques ou autres catégories.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen letton (y compris personnes naturalisées)
- pas de condition de résidence
- les citoyens se trouvant à l'étranger sont habilités à voter sans restriction

Interdiction: personnes purgeant une peine d'emprisonnement, incapacité légale, démence / maladie mentale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen letton (y compris personnes naturalisées)
- pas d'obligation de résidence
- les citoyens se trouvant à l'étranger sont éligibles sans restriction

Inéligibilité: personnes déclarées incapables au plan légal; personnes purgeant une peine d'emprisonnement ou ayant été condamnées pénalement; anciens agents de l'URSS, de la République socialiste soviétique de Lettonie ou des services de sécurité, de renseignement ou de contre-espionnage; personnes actives après le 13 janvier 1991 au sein du Parti communiste letton (PCUS), du Front international des travailleurs de la RSS de Lettonie, du Conseil unifié des organes de travailleurs, de l'Organisation des anciens combattants et du travail, du Comité de salut pan-letton ou de ses comités régionaux.

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République et titulaires de certaines autres charges publiques
- membres des forces armées

▶ **Conditions de candidature**

- listes de candidats soumises à la Commission électorale 80 à 60 jours avant le scrutin
- les partis politiques ou associations de partis dûment enregistrés peuvent présenter des candidatures sans restriction.
- les partis ayant obtenu le minimum de 5 % ont droit au remboursement de la caution de 1.000 latis.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 étaient les premières depuis la crise économique mondiale de 2008 qui a durement frappé les 2,2 millions d'habitants que

compte le pays. En décembre 2008, la Lettonie a reçu une aide de 7,5 milliards d'euros du Fonds monétaire international (FMI) et de 1,3 milliard d'euros de l'Union européenne (UE). En 2009, l'économie nationale s'est contractée de 18 % et le taux de chômage a bondi à 20 %. Le Premier ministre Valdis Dombrovskis, entré en fonctions en mars 2009, a imposé des mesures d'austérité, parmi lesquelles des réductions de salaire pouvant atteindre jusqu'à 50 % dans le secteur public.

Les élections précédentes tenues en octobre 2006, avaient été remportées par le gouvernement de centre-droit du Premier ministre de l'époque, M. Aigars Kalvītis, qui regroupait le Parti populaire (TP, avec 23 sièges), l'Union des Verts et des paysans (ZZS, 18 sièges), l'Union électorale du Premier parti de Lettonie (LPP) - et de la Voie lettone (LC), qui avaient remporté 10 sièges, et l'Union pour la patrie et la liberté (TB/LNNK, huit sièges). L'opposition regroupait les partis Nouvelle ère (JL) et le Centre de l'harmonie, qui avaient obtenu respectivement 18 et 17 sièges, ainsi que le Parti pour les droits civils (PCTVL), qui en avait obtenu six. En mai 2007, le Parlement avait élu M. Valdis Zatlers, le candidat du gouvernement de coalition, Président de la République.

En octobre 2007, le Premier ministre, M. Kalvītis a démissionné. M. Ivars Godmanis (LC) - premier Premier ministre après l'indépendance du pays - lui avait succédé en décembre 2007.

En janvier 2009, la crise économique mondiale a suscité des manifestations populaires destinées à obtenir la dissolution du Parlement. Les partenaires de la coalition LPP-LC - à savoir le Parti populaire et l'Union des Verts et des paysans - ont exigé la démission du Premier ministre, démission que celui-ci a donnée en février 2009. L'ancien ministre des finances, M. Valdis Dombrovskis (Nouvelle ère), lui a succédé le mois suivant. Il a ensuite pris la tête d'un gouvernement minoritaire regroupant son parti, l'Union des Verts et des paysans et l'Union pour la patrie et la liberté.

Mille deux cent trente quatre candidats de 13 partis et coalitions se sont présentés aux élections de 2010 qui ont donné lieu à un duel entre la coalition Unité, de centre-droit, du Premier ministre et le Centre de l'harmonie, de centre-gauche, siégeant dans l'opposition, derrière M. Nils Usakovs, maire de la capitale, Riga.

La coalition Unité se composait du parti Nouvelle ère du Premier ministre Dombrovskis (JL, dirigé par Mme Solvita Aboltina), de l'Union civique (PS), de

M. Girts Valdis Kristovskis, et de la Société pour une autre politique (SCP), de M. Gatis Kokins. Les deux autres partis du gouvernement sortant, l'Union des Verts et des paysans et l'Union pour la patrie et la liberté, sont restés en dehors de la coalition. M. Roberts Zile a formé une coalition répondant au nom d'Alliance nationale, avec le parti d'extrême droite Tous pour la Lettonie (VL). Le LPP-LC de M. Ainars Slesers a constitué une coalition électorale intitulée Pour une bonne Lettonie, avec le Parti populaire de M. Andris Skele.

Le Centre de l'harmonie se composait du Parti social-démocrate pro-Russe Harmonie ainsi que du Parti socialiste et du Parti de la ville de Daugavpils. Harmonie avait été constituée derrière M. Janis Urbanovics, en février 2010, par les partis du Centre de la concorde. La minorité russophone compte pour 27 % de la population.

Le Premier ministre, M. Dombrovskis, a appelé les électeurs à soutenir sa coalition, faisant valoir que les mesures d'austérité décidées par son gouvernement étaient le seul moyen de remettre l'économie nationale sur pied. Selon lui, la Lettonie devait trouver de 800 à 900 millions de lats (soit entre 1,5 et 1,7 milliard de dollars E.-U.) supplémentaires, ce qui passait par des coupes budgétaires ou par un relèvement des impôts sur les deux prochaines années, pour respecter les conditions des prêts d'urgence accordés à la Lettonie. Le Premier ministre prévoyait une réduction de 6 % du budget en 2011. Enfin, M. Dombrovskis s'engageait à ce que son pays entre dans la zone euro à compter de 2014.

Le Centre de l'harmonie proposait une solution sociale-démocrate et reprochait au gouvernement ses coupes budgétaires et ses augmentations d'impôts. Il entendait renégocier le plan de remboursement des prêts que lui avaient accordés le FMI et l'UE et rapatrier les soldats lettons déployés en Afghanistan.

Le Président Zatlers a rappelé qu'il importait de respecter les conditions des prêts, annonçant également que tout parti qui soutiendrait le projet de retrait des troupes lettones d'Afghanistan compromettrait ses chances d'entrer au gouvernement.

Sur 1,5 million d'électeurs inscrits, 62,63 % se sont rendus aux urnes.

Cinq partis et coalitions ont dépassé le seuil des 5 % de voix. Ainsi, la coalition Unité est arrivée en tête avec 33 % des sièges, soit 4 sièges de plus

que son principal rival, le Centre de l'harmonie. Le Premier ministre sortant a recueilli le plus grand nombre de suffrages préférentiels. L'Union des Verts et des paysans et l'Alliance nationale ont remporté respectivement 22 et huit sièges. Le parti Pour une meilleure Lettonie a remporté huit sièges, tandis que le Parti pour les droits civils (PCTVL) n'a pas obtenu de représentation parlementaire.

Le 2 novembre, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance et élu Mme Solvita Aboltina, du parti Nouvelle ère (coalition Unité), à sa présidence.

Le même jour, le Président Zatlers a invité M. Dombrovskis à former un nouveau gouvernement. Celui-ci, composé de représentants de la coalition Unité et de l'Union des Verts et des paysans a reçu la confiance du Parlement le 3 novembre. M. Dombrovskis, ancien eurodéputé de 39 ans, est le plus jeune Premier ministre de l'UE.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	1 491 735	
Votants	934 336	62,63 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Unité (VIENOTIBA)	301 429	31,22	33
Centre de l'harmonie (SC)	251 400	26,04	29
Union des Verts et des paysans (ZZS)	190 025	19,68	22
Alliance nationale (NA)	74 029	7,67	8
Pour une meilleure Lettonie (LPP-LC)	73 881	7,65	8
Total			100

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	81	
Femmes	19	19,00 %
Total	100	

Note :

Dix-neuf femmes ont été élues en octobre 2010. Cependant, après la formation du nouveau gouvernement, en novembre, le nombre total de femmes parlementaires a été porté à 20.

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Fonction publique et administration locale	13
Juristes	11
Chef d'entreprise	10
Enseignement	8
Recherche/sciences	8
Architecte, géomètre, Ingénieur	7
Finance, gestion ou affaires	6
Journalisme, audiovisuel, médias	5
Médecin, dentiste	4
Agriculture	4
Armée/police	4
Informatique/technologie	4
Fonctionnaire international	3
Activité associative	3
Travail social	3
Ecrivain, auteur, artiste	2
Economiste	2
Cadre de parti politique	2
Travail de bureau, secrétariat, administration	1
Total	100

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	8
31 à 40 ans	12
41 à 50 ans	33
51 à 60 ans	31
61 à 70 ans	13
Plus de 70 ans	3
Total	100

MAURICE

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly - Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	69 membres - 62 élus au scrutin direct - 7 nommés* * La Commission de supervision des élections peut nommer au plus huit membres supplémentaires pour corriger un quelconque déséquilibre dans la représentation des communautés au Parlement.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	5 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée élus au scrutin direct à la suite de la dissolution anticipée de cet organe en mars 2010. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en juillet 2005.

Système électoral

► Circonscriptions

- 20 circonscriptions plurinominales, élitant chacune 3 députés
- 1 circonscription plurinomiale élitant 2 députés (île Rodrigues)

► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire plurinominal.

Chaque électeur a droit à un nombre de voix qui correspond au nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription concernée.

Les trois candidats (deux pour Rodrigues) qui recueillent le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus.

Les candidats malheureux ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages sont désignés par une commission électorale comme membres "supplémentaires" de l'Assemblée pour assurer une répartition ethnique équitable.

En cas de vacance d'un siège électif à l'Assemblée nationale, en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. S'il s'agit d'un siège pourvu par nomination, il est attribué au premier des candidats

non élus de la liste.
Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
 - citoyen du Commonwealth britannique
 - résidence à Maurice pendant deux ans au moins ou domicile dans le pays à une date déterminée
- Interdiction: maladie mentale, délits électoraux, peine de prison supérieure à un an

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 18 ans
 - citoyen du Commonwealth britannique
 - résidence à Maurice au moins pendant les deux années (et notamment les six mois) précédant immédiatement la date de candidature
 - maîtrise de l'anglais au point de pouvoir participer activement aux travaux de l'Assemblée
- Interdiction: allégeance à un Etat non membre du Commonwealth, faillite non réhabilitée, peine de prison supérieure à un an, délits électoraux, contrat non déclaré avec l'Etat

▶ **Incompatibilités**

- fonctionnaires de l'Etat ou de l'administration locale
- le Président ou le Vice-Président de l'Assemblée ne doit pas être Ministre

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par au moins six électeurs de la circonscription
- caution (\$ US 25 environ), remboursable si obtention d'au moins 10% des suffrages exprimés

Contexte et déroulement des élections

Le 31 mars 2010, le Président Anerood Jungnauth a dissous l'Assemblée nationale en vue d'élections anticipées. Le lendemain, le Premier ministre Navinchandra Ramgoolam a annoncé que les élections auraient lieu le 5 mai.

Lors des élections précédentes, en juillet 2005, l'Alliance sociale (AS) de M. Ramgoolam avait remporté 38 des 62 sièges à pourvoir au scrutin direct,

soit 16 de plus que la coalition du Mouvement militant mauricien (MMM) et du Mouvement socialiste militant (MSM), de l'ancien Premier ministre, Paul Berenger. L'Organisation du peuple de Rodrigues (OPR) avait conservé ses deux sièges. M. Ramgoolam, qui avait déjà occupé cette fonction entre 1995 et 2000, a été élu Premier ministre en juillet 2005. L'Alliance sociale se composait du Parti travailliste de M. Ramgoolam et du Parti mauricien social-démocrate de Xavier-Luc Duval, ainsi que de partis de moindre importance.

A sa prise de fonctions, M. Ramgoolam - fils de Sir Seewoosagur Ramgoolam, qui avait obtenu en 1968 l'indépendance de l'île - a fait des coupes franches dans la fonction publique dans le but d'attirer les investisseurs étrangers. Les politiques économiques du pays lui ont permis de faire face à la crise économique mondiale. Maurice jouit d'une économie stable avec un revenu de 6 431 dollars E.-U. par habitant. Selon les prévisions, l'économie devrait encore progresser de 4,6 % en 2010, contre 3,1 % en 2009.

Le pays compte 1,2 million d'habitants répartis en quatre groupes ethniques : hindous, musulmans, Chinois et ce que l'on appelle la "population générale" (voir note). Il a pratiquement toujours eu un premier ministre issu de la majorité hindoue, à l'exception de M. Berenger (MMM), originaire de France, qui appartenait à la population dite "générale".

Les candidats sont tenus, en vertu de la Constitution, de déclarer leur appartenance ethnique. En 2010, 104 candidats ont refusé de le faire, ce qui leur a valu de ne pas pouvoir se présenter aux élections. Il y avait donc 529 candidats en lice pour 62 sièges à pourvoir. Il est à noter que jusqu'à huit sièges additionnels, les sièges des "meilleurs perdants", peuvent être alloués à des candidats non élus présentés par des partis, pour que chaque communauté soit correctement représentée à l'Assemblée nationale.

Aux élections de 2010, le Parti travailliste du Premier ministre Ramgoolam a formé l'Alliance de l'avenir, qui regroupe donc le Parti travailliste (PTR), le Parti mauricien social-démocrate (PMSD) et le Mouvement socialiste militant (MSM) de M. Pravind Jugnauth, fils du Président sortant. L'ancien Premier ministre Berenger conduisait de son côté l'Alliance du cœur, composé de son parti, le MMM, de l'Union nationale (UN) et du Mouvement mauricien social-démocrate (MMSD).

Les deux coalitions ont fait campagne sur des programmes similaires, s'engageant à atténuer la pauvreté, à renforcer l'Etat providence et la

Justice sociale.

Le Premier ministre a en outre promis de permettre à tout un chacun de devenir propriétaire des vastes plantations de canne à sucre, actuellement aux mains des Mauriciens d'ascendance française.

M. Berenger s'engageait quant à lui à faire en sorte qu'il y ait davantage de femmes au Parlement en obligeant les partis politiques à présenter au moins une femme dans chaque circonscription. Seules huit femmes sur 60 candidats figuraient sur les listes de son Alliance du cœur, soit cinq de moins que sur les listes de l'Alliance de l'avenir, du Premier ministre. M. Berenger s'est plaint que le réseau de télévision nationale favorisait la coalition du Premier ministre.

En tout, 77,82 % des 880 000 électeurs inscrits, ou presque, se sont rendus aux urnes.

Les électeurs ayant adressé leur nom et leur numéro de carte d'identité à la Commission électorale par texto, ont reçu leur numéro d'électeur et l'adresse de leur bureau de vote sur leur téléphone mobile.

L'Union africaine (UA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont observé les élections. La SADC a conclu que les élections avaient été libres et régulières. L'Union africaine a jugé que le scrutin avait été bien organisé, mais elle a néanmoins souligné qu'il fallait mieux contrôler l'identité des électeurs pour éviter tout risque de fraude.

Les résultats définitifs ont donné 41 sièges à l'Alliance de l'avenir de M. Ramgoolam. L'Alliance du cœur en a remporté 18 et les sièges restants sont allés à de petits partis. Le Mouvement Rodriguais en a obtenu deux et le Front de solidarité mauricien (FSM) un. En tout, 10 femmes ont été élues.

La Commission électorale a annoncé les noms des sept "meilleurs perdants" : quatre de l'Alliance de l'avenir, deux de l'Alliance du cœur et un de l'Organisation du peuple de Rodrigues.

Trois des sept membres nommés sont des femmes, ce qui porte à 13 le nombre total de femmes.

Le 18 mai, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session et réélu M. Rajkeswur Purryag, membre nommé, à sa présidence.

Entre temps, le 14 mai, M. Ramgoolam avait formé un nouveau gouvernement avec les partis appartenant à l'Alliance de l'avenir.

Note

En vertu de la Constitution de 1968, la population de Maurice comprend : " une communauté hindoue, une communauté musulmane et une communauté sino-mauricienne; et toute personne ne semblant pas, par son mode de vie, appartenir à l'une de ces trois communautés est considérée comme appartenant à la population générale, elle-même considérée comme une quatrième communauté ".

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	879 897	
Votants	684 768	77,82 %
Bulletins blancs ou nuls	5 776	
Suffrages valables	678 992	

► Répartition des sièges par formation politique

	Membres élus	Membres nommés	Sièges totaux
Parti travailliste (PTR) - Parti mauricien social-démocrate (PMSD)-Mouvement socialiste militant (MSM)	41	4	45
Mouvement militant mauricien (MMM)-Union nationale (UN)-Mouvement mauricien social-démocrate (MMSD)	18	2	20
Mouvement Rodriguais	2	0	2
Front solidarité mauricienne (FSM)	1	0	1
Organisation du peuple de Rodrigues (OPR)	0	1	1
Total	62	7	69

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Membres élus	Membres nommés	Total	
Hommes	52	4	56	
Femmes	10	3	13	18,84 %
Total	62	7	69	

MYANMAR

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Pyidaungsu Hluttaw / Assemblée de l'Union
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Pythu Hluttaw / Chambre des Représentants
Nombre de membres	440 membres - 330 élus au scrutin direct - 110 nommés* *Au maximum 110 membres appartenant aux forces armées, nommés par le commandant en chef des forces armées.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	7 novembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont tenues pour tous les sièges de la Chambre des Représentants.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

330 circonscriptions uninominales

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Vote majoritaire avec possibilité de second tour.

- Il n'y a d'élections que dans les circonscriptions où plusieurs candidats sont en lice. Dans les autres circonscriptions, de nouvelles élections sont organisées en cas de décès du candidat unique.

- La Commission électorale peut décider de ne pas organiser d'élections dans certains secteurs se trouvant dans des circonscriptions où la situation ne le permet pas. Elle peut également transférer les bureaux de vote dans des lieux sûrs. Toutefois, les élections dans leur ensemble sont jugées valables à partir du moment où 51 % des électeurs inscrits ont voté.

- Chaque électeur met dans l'urne un bulletin portant le nom du candidat de son choix. Le candidat recueillant le plus grand nombre de suffrages valables est déclaré élu. En cas d'égalité, un second tour a lieu.

- Les sièges vacants sont pourvus au moyen d'élections partielles.

- Le vote n'est pas obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- citoyen du Myanmar né de deux parents eux-mêmes citoyens du Myanmar

- Age : 18 ans révolus au jour du scrutin

Interdiction :

- ecclésiastiques;

- personnes purgeant des peines de prison;

- personnes jugées et déclarées mentalement inaptes par un tribunal compétent;

- faillites non réhabilitées;

- personnes exclues aux termes de la loi électorale.

► **Conditions d'éligibilité**

- électeur qualifié

- citoyen du Myanmar né de deux parents eux-mêmes citoyens du Myanmar

- Age : 25 ans ou plus

- Résidence ininterrompue dans le pays depuis au moins 10 ans au moment du scrutin. Les séjours à l'étranger avec autorisation de l'Etat sont comptabilisés comme faisant partie de la période de résidence dans le pays.

Inéligibilité :

- personnes purgeant une peine de prison et personnes condamnées au pénal;

- personnes mentalement inaptes;

- personnes déclarées insolvables par un tribunal;

- personnes ayant voué allégeance à un gouvernement étranger, sujets d'un gouvernement étranger ou citoyens d'un autre pays;

- personnes habilitées à jouir des droits et privilèges des sujets d'un gouvernement étranger ou citoyens d'un pays étranger;

- personnes travaillant pour une entité détenue par un pays étranger;

- personnes travaillant pour une organisation incitant, par des discours ou déclarations écrites, à voter ou non sur la base de considérations religieuses, à des fins politiques;

- ecclésiastiques;

- fonctionnaires;

- employés des entreprises publiques;

- personnes condamnées pour des infractions électorales.

► Incompatibilités

- Membres de l'autre Chambre ou de parlements régionaux.

► Conditions de candidature

- Les candidatures sont présentées par les partis politiques ou par les candidats eux-mêmes en cas de candidature indépendante.

- Les partis politiques participant aux élections doivent acquitter un forfait de 300 000 kyats (soit 300 dollars E.-U.) pour s'inscrire et de 500 000 kyats (500 dollars E.-U.) par candidat.

Note :

Le Myanmar applique deux taux de change : le taux officiel, qui est adossé à un droit de tirage spécial (DTS - monnaie de réserve internationale créée par le FMI en 1969) et le taux du marché libre. Les équivalents en dollars indiqués ci-dessus ont été calculés au taux du marché libre.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 étaient les premières depuis 1990. L'Assemblée du peuple monocamérale élue à l'époque n'a jamais siégé et les résultats des élections de 1990 ont été invalidés par les lois électorales adoptées en mars 2010. Aux élections de 2010, tous les sièges de l'Assemblée de l'Union (Pyidaungsu Hluttaw) étaient à pourvoir. L'Assemblée de l'Union est un parlement bicaméral établi en vertu de la Constitution de 2008. Il se compose d'une Chambre des représentants (Pyithu Hluttaw) de 440 membres et d'une Chambre des nationalités (Amyotha Hluttaw) de 224 membres.

Le pays est devenu indépendant de la Grande-Bretagne en 1948 sous le nom de Birmanie. Jusqu'au coup d'Etat de 1962 du Général Ne Win, la Birmanie avait un régime parlementaire. Celui-ci a dirigé le Parti de programme socialiste pour la Birmanie (BSPP) - seul parti autorisé sous son régime - jusqu'aux grandes manifestations menées par les étudiants en août 1988 (connues sous le nom de soulèvement du 8-8-88). Le même mois, Mme Aung San Suu Kyi - fille du Général Aung San, qui avait joué un rôle majeur dans l'indépendance du pays - a pris la parole lors d'un immense rassemblement, pour demander un gouvernement démocratique. En septembre, un groupe militaire baptisé Conseil d'Etat pour le rétablissement de l'ordre public (SLORC), dirigé par le Général Saw Maung, a pris le pouvoir à la faveur d'un nouveau coup d'Etat, qui a mis un terme sanglant aux manifestations et entraîné la dissolution de l'Assemblée du peuple élue en 1985.

Le SLORC a repris toutes les fonctions du BSPP et le Général Maung s'est autoproclamé Premier ministre. En 1988, la junte au pouvoir et d'anciens membres du BSPP ont fondé le Parti de l'unité nationale (NUP), avec l'appui du SLORC. En septembre, Mme Suu Kyi a fondé la Ligue nationale pour la démocratie (NLD). En mai 1989, le pays a été rebaptisé Myanmar. Deux mois plus tard, Mme Suu Kyi a été assignée à résidence jusqu'à la fin des élections de mai 1990.

Les élections de mai 1990 à l'Assemblée du peuple qui comptait 492 membres étaient régies par la loi électorale de mai 1989, autorisant la participation de tous les. Quelque 2 300 candidats, issus de 93 partis, et 87 candidats sans étiquette se sont disputé les 485 sièges à pourvoir (le scrutin pour les sept autres sièges ayant été annulé pour des raisons de sécurité). Le SLORC promettait de céder le pouvoir à un gouvernement civil lorsque le parlement nouvellement élu aurait élaboré une nouvelle constitution. Les résultats finaux ont conféré une victoire retentissante à la NLD, qui a remporté 392 sièges, contre 10 pour le NUP. La Ligue nationale shan pour la démocratie, qui représente la minorité shan, est devenue le deuxième parti du pays avec 23 sièges, suivie de la Ligue démocratique rakhine (également connue sous le nom de Ligue de l'Arakan pour la démocratie), qui avait remporté 11 sièges. Le Front démocratique national du peuple môn, qui représente la communauté môn, a remporté cinq sièges, et le Parti démocratique national pour les droits de l'homme (NDPHR), quatre. Vingt-et-un petits partis se sont partagé les 34 sièges restants. La junte a d'abord reconnu ces résultats, mais l'Assemblée du peuple nouvellement élue n'a jamais siégé.

En juillet 1990, le SLORC a publié la Déclaration n° 1/90, dans laquelle il disait qu'il n'acceptait pas la formation d'un nouveau gouvernement régi par une constitution provisoire et que le rôle des représentants élus aux élections de 1990 serait d'élaborer une nouvelle constitution. Le SLORC, gouvernement militaire, continuerait à appliquer la loi martiale dans le pays. Le même mois, les candidats élus de la NLD ont adopté une constitution provisoire (conforme à la Constitution de 1947) pour permettre le transfert de pouvoir et la convocation de l'Assemblée du peuple, ce à quoi le SLORC a refusé de se plier. Au lieu de cela, il a lancé une vaste campagne de répression et de harcèlement des candidats-élus de la NLD. En décembre, la NLD a accepté la Déclaration n° 1/90. Cependant, la répression s'est poursuivie et en 1992, la plupart des 93 partis qui étaient en lice aux élections de 1990 avaient été déclarés illégaux. Seuls 10 partis, dont la NLD, sont restés légaux. Plusieurs partis interdits, dont le Parti démocratique

national pour les droits de l'homme, se sont exilés. En octobre 1991, Mme Suu Kyi a reçu le prix Nobel de la paix.

En avril 1992, M. Maung a démissionné de la direction du BSPP et de sa fonction de Premier ministre. Le Général Than Shwe lui a succédé. En janvier 1993, ce dernier a créé la Convention nationale chargée d'élaborer une nouvelle constitution. Cependant, les travaux de la Convention nationale ont été suspendus en septembre 1996, après le retrait de la NLD en raison de divergences majeures sur les principes fondamentaux que devait consacrer la future constitution. En 1997, le SLORC a changé de nom pour devenir le Conseil d'Etat pour la paix et le développement (SPDC), derrière le Général Than Shwe.

En mai 1998, le SPDC a rejeté la demande de la NLD de convoquer l'Assemblée du peuple. La NLD a alors annoncé en septembre la création du Comité représentant le Parlement du peuple (CRPP), qui fonctionnerait au nom de l'Assemblée du peuple jusqu'à ce que cette dernière soit convoquée. L'Union interparlementaire (UIP) a vivement incité ses Parlements Membres à soutenir le CRPP, à la suite de quoi le SPDC a placé en détention 200 candidats-élus de la NLD pour "préserver le droit et l'ordre".

En 2003, face à la pression internationale et nationale grandissante, la junte a publié une feuille de route pour la démocratie. En octobre 2004, le Premier ministre Khin Nyunt a été destitué, puis arrêté et condamné à 44 ans de prison en juillet 2005. Il aurait apparemment été favorable au fait d'associer Mme Suu Kyi à la Convention nationale. Le Général Soe Win lui a succédé en tant que Premier ministre. A sa mort en octobre 2007, M. Thein Sein est devenu Premier ministre.

En août 2007, les militants pro-démocratie se sont mis à manifester contre la hausse des prix du pétrole. Les autorités ont rapidement arrêté une dizaine de militants. Les autres ont été rejoints en septembre par les moines bouddhistes de Rangoon et d'autres villes. En octobre, une intervention militaire apparemment soutenue par l'Association pour la solidarité et le développement de l'Union (USDA) a mis fin à ces manifestations pacifiques, qui étaient les premières manifestations de masse depuis 1988. Le Ministère de l'intérieur avait créé l'USDA en 1993, qui était alors une organisation sociale. En 2002, cette association s'est vu confier un rôle politique et ses 5 millions de membres sont depuis la représentation populaire de la junte.

En septembre 2007, la Convention nationale a franchi la première étape de

la feuille de route de 2003 en posant les principes fondamentaux qui devraient figurer dans la nouvelle constitution. La Commission de rédaction de la constitution, composée de 54 membres, s'est mise au travail en décembre 2007.

En février 2008, le gouvernement militaire a annoncé la tenue d'un référendum constitutionnel en mai 2008 ainsi que d'élections législatives en 2010. Selon lui, le pays devait "passer d'un gouvernement militaire à une administration civile démocratique" fondée sur un "système démocratique pluraliste", conformément aux principes constitutionnels fondamentaux arrêtés par la Convention nationale en septembre 2007. L'USDA, qui détenait 633 sièges (58 %) à la Convention nationale, a été chargée d'organiser le référendum et les élections.

En mai 2008, le projet de constitution a été approuvé par référendum. Bien que la nouvelle Constitution stipule que le Myanmar doit être dirigé par un gouvernement civil ayant à sa tête un président élu, le chef de l'armée reste l'homme fort. Il nomme en effet les principaux ministres et est autorisé à assurer l'intérim "en cas de force majeure". Les principaux portefeuilles ministériels comme la justice, la défense et l'intérieur sont réservés à des officiers de l'armée.

Un quart des sièges des deux chambres du Parlement sont réservés aux militaires et tout amendement constitutionnel nécessite la majorité des deux tiers. La nouvelle constitution interdit aux ressortissants du Myanmar mariés à un(e) étranger(e) de se présenter aux élections. La majorité des observateurs considèrent que cette disposition a été adoptée pour empêcher Mme Suu Kyi de se présenter. Après avoir été assignée à résidence pendant 15 des 21 dernières années, elle a finalement été libérée le 13 novembre 2010.

Le 8 mars 2010, le SPDC, toujours au pouvoir, a adopté les lois électorales (une pour chacune des Chambres de l'Assemblée de l'Union), ainsi que la Loi sur l'enregistrement des partis politiques. L'article 91 des nouvelles lois électorales porte abrogation de la loi électorale de 1989 et invalide les résultats des élections de 1990, qui ne sont plus conformes à la Constitution. La Loi électorale de 1989 portait sur l'élection de l'Assemblée du peuple, alors monocamérale, tandis que la Constitution de 2008 prévoit 17 assemblées (nationales et régionales). La Loi sur l'enregistrement des partis politiques interdit aux membres d'un ordre religieux et aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'intégrer un parti politique. Elle stipule

également que tout parti qui ne s'est pas fait enregistrer auprès de la Commission électorale dans un délai de 60 jours à compter de la promulgation de la loi (c'est-à-dire avant le 7 mai 2010) sera dissous. Le 10 mars, la junte a autorisé la réouverture de la plupart des bureaux de la NLD, sauf ceux de son siège à Rangoon, fermés depuis 2003.

Fin mars, la NLD a annoncé qu'elle boycotterait le scrutin de 2010, qualifiant les lois électorales d'"injustes". Le Front démocratique national du peuple môn a également annoncé qu'il boycotterait les élections, avec d'autres partis représentant la communauté môn. Mme Suu Kyi aurait donné pour consigne aux responsables de la NLD de ne pas participer aux élections. Conformément à la Loi sur l'enregistrement des partis politiques, la NLD a officiellement été dissoute le 14 septembre. Entre-temps, en mai, un certain nombre de membres de la NLD qui estimaient que la Ligue devait participer aux élections ont formé la Force démocratique nationale (NDF), co-dirigée par MM. Than Nyein et Khin Maung Swe (voir note 1). Ils pensaient en effet que les élections de 2010 pouvaient annoncer un changement dans le pays. La NDF a été enregistrée comme parti politique en juillet. Le Parti démocratique de l'Union (UDP), autre parti d'opposition nouvellement créé, dirigé par M. Thein Hta, a également annoncé sa participation. L'UDP a été formé en mai 2010 par des acteurs du soulèvement du 8-8-88.

La Constitution de 2008 et les lois électorales de 2010 interdisent aux militaires de se présenter aux élections. Fin avril, le Premier ministre Thein Sein et 22 autres ministres, ainsi que le Général Than Shwe, ont quitté l'armée sans raison officielle. Cependant, leur démission allait leur permettre de se présenter aux élections législatives. Peu de temps après, ils ont demandé à la Commission électorale d'enregistrer le Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP). En juillet, l'USDA a été dissoute, et l'USDP, dirigé par le Premier ministre Thein Sein, a repris ses fonctions et ses biens.

Le 13 août, la télévision d'Etat a annoncé que des élections législatives se tiendraient le 7 novembre. La défunte NLD a reproché à la junte d'avoir organisé les élections quelques jours seulement avant la libération de leur dirigeante, prévue le 13 novembre.

En septembre, la Commission électorale a annoncé qu'il n'y aurait pas d'élections dans certaines zones de conflit. Les zones en question couvrant quatre municipalités contrôlées par l'Armée unie de l'Etat de Wa (voir note 2) et 300 quartiers de 32 municipalités. Ces zones représentent environ 340 000 électeurs sur un total de 29 millions d'inscrits.

Trente-sept partis et 82 candidats sans étiquette se sont présentés aux élections de 2010. Au moins 11 partis favorables au régime, notamment l'USDP et le NUP - constitué sous le régime du Général Ne Win - étaient en lice. L'USDP et le NUP étaient soutenus par différentes factions de l'armée.

Plus de 3 000 candidats se sont disputé 1 159 sièges du parlement national et des 14 parlements régionaux. L'USDP et le NUP ont soutenus respectivement près de 1 100 et 1 000 candidats. S'inclinant devant les contraintes financières et afin d'éviter de faire concurrence aux partis ethniques, la NDF - principal parti d'opposition - n'a présenté que 163 candidats, principalement dans les régions de Rangoon et de Mandalay. Une vingtaine de partis représentant des minorités ethniques ont participé aux élections, mais ils ne se sont présentés que dans quelques circonscriptions où ces minorités sont fortement représentées.

Les campagnes électorales ont été strictement encadrées par le gouvernement et la couverture médiatique a été restreinte. Les rassemblements de masse ont été interdits et les partis politiques ont eu un seul temps de parole à la télévision (15 minutes chacun), lors duquel ils ont présenté leur programme, qui devait être approuvé à l'avance par les autorités. Mis à part quelques panneaux d'affichage de l'USDP, les partis n'ont pratiquement bénéficié d'aucune publicité.

Le Premier ministre Thein Sein (USDP) a exhorté les électeurs à voter massivement, affirmant que le "prestige et l'intégrité de tous les citoyens et de l'Etat" dépendraient des élections de 2010, qui déboucheraient sur "une nouvelle nation démocratique dans laquelle la discipline prospérer(ait)". L'USDP s'est engagé à maintenir le régime foncier, en vertu duquel l'Etat est propriétaire la terre et accorde aux citoyens le droit de l'utiliser.

Le principal rival de l'USDP, le NUP, entendait "combattre le capitalisme", mais promettait toutefois de donner à tous les agriculteurs le droit de posséder les terres qu'ils cultivent, tentant visiblement d'attirer les électeurs des zones rurales.

La NDF a demandé aux électeurs de la soutenir afin de pouvoir profiter des rares possibilités de faire entendre leur voix à l'Assemblée de l'Union. Plusieurs candidats sans étiquette ont également insisté sur le fait que le vote serait le seul moyen de susciter un changement dans une nation réprimée par des années de dictature militaire. Il fallait saisir cette chance, si mince fût-elle.

Au total, 77,26 % des 29 millions d'électeurs inscrits ont participé à l'élection de la Chambre des représentants et 76,78 % à celle de la Chambre des nationalités. Il a été fait état de plusieurs agressions commises par des groupes armés karens (voir note 3) à l'issue du scrutin. A la suite de ces événements, les combats entre ces groupes et les forces armées ont contraint quelque 20 000 personnes à fuir en Thaïlande.

Au moins six partis, dont la NDF, ont porté plainte contre la Commission électorale, affirmant que les fonctionnaires avaient été contraints de voter pour l'USDP. La NDF a accusé l'USDP de "fraudes généralisées", allégation que l'USDP a rejetée.

Le pays n'a autorisé aucun journaliste étranger ni aucun observateur international à pénétrer dans les bureaux de vote, préférant inviter tous les diplomates étrangers du pays à effectuer une visite de groupe dans des bureaux de vote triés sur le volet. Un vingtain de diplomates - principalement d'Asie du Sud-Est - ont accepté l'invitation, qu'un certain nombre de diplomates occidentaux ont déclinée.

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a déclaré que le scrutin s'était déroulé dans des conditions "d'ouverture, de participation et de transparence insuffisantes". Il a exhorté les autorités du Myanmar à démontrer que le scrutin de 2010 s'inscrivait dans "une transition crédible vers l'établissement d'un régime démocratique, la réconciliation nationale et le respect des droits de l'homme".

L'USDP a remporté 259 des 326 sièges que compte la Chambre des représentants (les élections n'ont pas eu lieu dans quatre circonscriptions) et 129 des 168 sièges de la Chambre des nationalités. Le NUP a remporté respectivement 12 et cinq sièges. Quatre partis pro-gouvernementaux ont remporté huit sièges à la Chambre des représentants et quatre sièges à la Chambre des nationalités (voir note 4). La NDF a remporté respectivement huit et quatre sièges. Deux partis ethniques ont obtenu de bons résultats, à savoir le Parti démocrate shan qui a remporté respectivement 18 et trois sièges et le Parti du développement des nationalités arakanaises en a remporté respectivement neuf et sept. Au final, 14 femmes ont été élues à la Chambre des représentants et six à la Chambre des nationalités.

Le 31 janvier 2011, le nouveau parlement s'est réuni pour la première fois. La Chambre des représentants a élu M. Shwe Mann - troisième homme de la Junte - à sa présidence. La Chambre des nationalités, elle, a élu le Ministre

de la culture, M. Khin Aung Myint, à sa présidence. La réunion des deux chambres de l'Assemblée de l'Union a effectivement consacré la restauration du parlement national, qui n'avait pas fonctionné depuis sa dissolution inconstitutionnelle en septembre 1988.

Le 4 février, le Collège électoral présidentiel (voir note 5) a élu l'ancien Premier ministre Thein Sein (USDP), Président de la République. Celui-ci a constitué un gouvernement de 30 ministres (dont seulement quatre civils) qui a reçu l'investiture le 11 février. La plupart des membres du gouvernement sont d'anciens officiers de l'armée qui ont quitté leurs fonctions afin de pouvoir se présenter aux élections de 2010.

Note 1 :

M. Than Nyein - beau-frère de l'ancien Premier ministre Khin Nyunt - était l'un des membres fondateurs de la NLD et membre de son Comité exécutif central (CEC). En 2008, Than Nyein a été libéré après 11 ans de détention, de même que M. Khin Maung Swe, également membre du Comité central de la NLD, qui avait passé 16 ans en prison (il était détenu depuis 1990). Ni l'un ni l'autre ne se sont présentés aux élections de 2010, le premier pour des raisons de santé, le second parce que du fait de sa condamnation pour haute trahison en lien avec ses activités au sein de la NLD, la Commission électorale l'aurait empêché de se présenter.

Note 2 :

L'Armée unie de l'État de Wa est le plus grand groupe ethnique armé du pays. Bien qu'un accord de cessez-le-feu entre l'Armée unie de l'État de Wa et l'Armée de l'Alliance démocratique nationale du Myanmar (auparavant connue sous le nom de Parti démocrate Kokang) soit en place depuis 1989, des affrontements sporadiques ont été signalés. En août 2009, la répression de ces deux armées ethniques a provoqué la fuite de 10 000 personnes vers la Chine.

Note 3 :

Le 2 novembre 2010, six grands groupes d'opposition armée, dont l'Union nationale karène (KNU), se sont rassemblés à Mae Hong Son, du côté thaïlandais de la frontière, et ont formé une alliance contre les forces armées du gouvernement, qui avaient menacé de resserrer leur emprise. Ces six groupes représentent les Karens, qui comptent pour environ 7 % des 50 millions d'habitants du pays, essentiellement dans le Sud et le Sud-est du Myanmar. Les Karens revendiquaient déjà la création d'un Etat indépendant avant l'indépendance de la Birmanie, en 1948.

Note 4 :

Les quatre partis pro-gouvernementaux sont l'Organisation nationale Pa-O, le Parti national Palaung, le Parti démocratique wa et le Parti pour l'unité et la démocratie de l'Etat de Kachin.

Note 5 :

Le Collège électoral présidentiel se compose de trois groupes : a) des élus de la Chambre des représentants, b) des élus de la Chambre des nationalités et c) des membres nommés par les deux chambres. Chaque groupe élit un Vice-Président (qui n'est pas nécessairement parlementaire). Le Collège élit ensuite son Président parmi les trois Vice-Présidents. Le candidat recueillant le plus grand nombre de suffrages est élu. Les deux autres demeurent Vice-Présidents.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	29 021 608	
Votants	22 421 123	77,26 %
Bulletins blancs ou nuls	1 555 962	
Suffrages valables	20 865 161	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP)	259
Parti démocrate shan	18
Parti de l'unité nationale (NUP)	12
Parti du développement des nationalités arakanaises	9
Force démocratique nationale (NDF)	8
Organisation nationale Pa-O	3
Parti de la démocratie de toutes les régions mōns	3
Parti démocratique phalon-sawaw	2
Parti démocratique wa	2
Parti national chin	2
Parti pour l'unité et la démocratie de l'Etat de Kachin	2
Parti progressiste chin	2
Parti du développement intha	1
Parti du peuple karen	1
Parti national palaung	1
Indépendants	1
Total	326

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	422	
Femmes	14	3,21 %
Total	436	

MYANMAR

Chambre des Nationalités

Nom du parlement (générique / traduit)	Pyidaungsu Hluttaw / Assemblée de l'Union
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Amyotha Hluttaw / Chambre des Nationalités
Nombre de membres	224 membres - 168 élus au scrutin direct : 12 représentants de chaque région ou territoire et un représentant de chaque département ou zone auto-administré(e). - 56 membres appartenant aux forces armées et nommés par le commandant en chef des forces armées à raison de quatre représentants par région ou territoire.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	7 novembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont tenues pour tous les sièges de la Chambre des Nationalités.

Système électoral

► Circonscriptions

12 circonscriptions plurinominales pour un total de 168 sièges

► Mode de scrutin : Majoritaire

Vote majoritaire avec possibilité de second tour.

- Il n'y a d'élections que dans les circonscriptions où plusieurs candidats sont en lice. Dans les autres circonscriptions, de nouvelles élections sont organisées en cas de décès du candidat unique.

- La Commission électorale peut décider de ne pas organiser d'élections dans certains secteurs se trouvant dans des circonscriptions où la situation ne le permet pas. Elle peut également transférer les bureaux de vote dans des lieux sûrs. Toutefois, les élections dans leur ensemble sont jugées valables à partir du moment où 51 % des électeurs inscrits ont voté.

- Chaque électeur met dans l'urne un bulletin portant le nom du candidat de son choix. Le candidat recueillant le plus grand nombre

de suffrages valables est déclaré élu. En cas d'égalité, un second tour a lieu.

- Les sièges vacants sont pourvus au moyen d'élections partielles.
- Le vote n'est pas obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- citoyen du Myanmar né de deux parents eux-mêmes citoyens du Myanmar

- Age : 18 ans révolus au jour du scrutin

Interdiction :

- ecclésiastiques;
- personnes purgeant des peines de prison;
- personnes jugées et déclarées mentalement inaptes par un tribunal compétent;
- faillites non réhabilitées;
- personnes exclues aux termes de la loi électorale.

► **Conditions d'éligibilité**

- électeur qualifié

- citoyen du Myanmar né de deux parents eux-mêmes citoyens du Myanmar

- Age : 30 ans ou plus

- Résidence ininterrompue dans le pays depuis au moins 10 ans au moment du scrutin. Les séjours à l'étranger avec autorisation de l'Etat sont comptabilisés comme faisant partie de la période de résidence dans le pays.

Inéligibilité :

- personnes purgeant une peine de prison et personnes condamnées au pénal;
- personnes mentalement inaptes;
- personnes déclarées insolvables par un tribunal;
- personnes ayant voué allégeance à un gouvernement étranger, sujets d'un gouvernement étranger ou citoyens d'un autre pays;
- personnes habilitées à jouir des droits et privilèges des sujets d'un gouvernement étranger ou citoyens d'un pays étranger;
- personnes travaillant pour une entité détenue par un pays étranger;
- personnes travaillant pour une organisation incitant, par des discours ou déclarations écrites, à voter ou non sur la base de considérations religieuses, à des fins politiques;
- ecclésiastiques;
- fonctionnaires;

- employés des entreprises publiques;
- personnes condamnées pour des infractions électorales.

► **Incompatibilités**

- Membres de l'autre Chambre ou de parlements régionaux.

► **Conditions de candidature**

- Les candidatures sont présentées par les partis politiques ou par les candidats eux-mêmes en cas de candidature indépendante.
- Les partis politiques participant aux élections doivent acquitter un forfait de 300 000 kyats (soit 300 dollars E.-U.) pour s'inscrire et de 500 000 kyats (500 dollars E.-U.) par candidat.

Note :

Le Myanmar applique deux taux de change : le taux officiel, qui est adossé à un droit de tirage spécial (DTS - monnaie de réserve internationale créée par le FMI en 1969) et le taux du marché libre. Les équivalents en dollars indiqués ci-dessus ont été calculés au taux du marché libre.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 étaient les premières depuis 1990. L'Assemblée du peuple monocamérale élue à l'époque n'a jamais siégé et les résultats des élections de 1990 ont été invalidés par les lois électorales adoptées en mars 2010. Aux élections de 2010, tous les sièges de l'Assemblée de l'Union (Pyidaungsu Hluttaw) étaient à pourvoir. L'Assemblée de l'Union est un parlement bicaméral établi en vertu de la Constitution de 2008. Il se compose d'une Chambre des représentants (Pyithu Hluttaw) de 440 membres et d'une Chambre des nationalités (Amyotha Hluttaw) de 224 membres.

Le pays est devenu indépendant de la Grande-Bretagne en 1948 sous le nom de Birmanie. Jusqu'au coup d'Etat de 1962 du Général Ne Win, la Birmanie avait un régime parlementaire. Celui-ci a dirigé le Parti de programme socialiste pour la Birmanie (BSPP) - seul parti autorisé sous son régime - jusqu'aux grandes manifestations menées par les étudiants en août 1988 (connues sous le nom de soulèvement du 8-8-88). Le même mois, Mme Aung San Suu Kyi - fille du Général Aung San, qui avait joué un rôle majeur dans l'indépendance du pays - a pris la parole lors d'un immense rassemblement, pour demander un gouvernement démocratique. En septembre, un groupe militaire baptisé Conseil d'Etat pour le rétablissement de l'ordre public (SLORC), dirigé par le Général Saw Maung, a pris le pouvoir

à la faveur d'un nouveau coup d'Etat, qui a mis un terme sanglant aux manifestations et entraîné la dissolution de l'Assemblée du peuple élue en 1985.

Le SLORC a repris toutes les fonctions du BSPP et le Général Maung s'est autoproclamé Premier ministre. En 1988, la junte au pouvoir et d'anciens membres du BSPP ont fondé le Parti de l'unité nationale (NUP), avec l'appui du SLORC. En septembre, Mme Suu Kyi a fondé la Ligue nationale pour la démocratie (NLD). En mai 1989, le pays a été rebaptisé Myanmar. Deux mois plus tard, Mme Suu Kyi a été assignée à résidence jusqu'à la fin des élections de mai 1990.

Les élections de mai 1990 à l'Assemblée du peuple qui comptait 492 membres étaient régies par la loi électorale de mai 1989, autorisant la participation de tous les. Quelque 2 300 candidats, issus de 93 partis, et 87 candidats sans étiquette se sont disputé les 485 sièges à pourvoir (le scrutin pour les sept autres sièges ayant été annulé pour des raisons de sécurité). Le SLORC promettait de céder le pouvoir à un gouvernement civil lorsque le parlement nouvellement élu aurait élaboré une nouvelle constitution. Les résultats finaux ont conféré une victoire retentissante à la NLD, qui a remporté 392 sièges, contre 10 pour le NUP. La Ligue nationale shan pour la démocratie, qui représente la minorité shan, est devenue le deuxième parti du pays avec 23 sièges, suivie de la Ligue démocratique rakhine (également connue sous le nom de Ligue de l'Arakan pour la démocratie), qui avait remporté 11 sièges. Le Front démocratique national du peuple môn, qui représente la communauté môn, a remporté cinq sièges, et le Parti démocratique national pour les droits de l'homme (NDPHR), quatre. Vingt-et-un petits partis se sont partagé les 34 sièges restants. La junte a d'abord reconnu ces résultats, mais l'Assemblée du peuple nouvellement élue n'a jamais siégé.

En juillet 1990, le SLORC a publié la Déclaration n° 1/90, dans laquelle il disait qu'il n'acceptait pas la formation d'un nouveau gouvernement régi par une constitution provisoire et que le rôle des représentants élus aux élections de 1990 serait d'élaborer une nouvelle constitution. Le SLORC, gouvernement militaire, continuerait à appliquer la loi martiale dans le pays. Le même mois, les candidats élus de la NLD ont adopté une constitution provisoire (conforme à la Constitution de 1947) pour permettre le transfert de pouvoir et la convocation de l'Assemblée du peuple, ce à quoi le SLORC a refusé de se plier. Au lieu de cela, il a lancé une vaste campagne de répression et de harcèlement des candidats-élus de la NLD. En décembre,

la NLD a accepté la Déclaration n° 1/90. Cependant, la répression s'est poursuivie et en 1992, la plupart des 93 partis qui étaient en lice aux élections de 1990 avaient été déclarés illégaux. Seuls 10 partis, dont la NLD, sont restés légaux. Plusieurs partis interdits, dont le Parti démocratique national pour les droits de l'homme, se sont exilés. En octobre 1991, Mme Suu Kyi a reçu le prix Nobel de la paix.

En avril 1992, M. Maung a démissionné de la direction du BSPP et de sa fonction de Premier ministre. Le Général Than Shwe lui a succédé. En janvier 1993, ce dernier a créé la Convention nationale chargée d'élaborer une nouvelle constitution. Cependant, les travaux de la Convention nationale ont été suspendus en septembre 1996, après le retrait de la NLD en raison de divergences majeures sur les principes fondamentaux que devait consacrer la future constitution. En 1997, le SLORC a changé de nom pour devenir le Conseil d'Etat pour la paix et le développement (SPDC), derrière le Général Than Shwe.

En mai 1998, le SPDC a rejeté la demande de la NLD de convoquer l'Assemblée du peuple. La NLD a alors annoncé en septembre la création du Comité représentant le Parlement du peuple (CRPP), qui fonctionnerait au nom de l'Assemblée du peuple jusqu'à ce que cette dernière soit convoquée. L'Union interparlementaire (UIP) a vivement incité ses Parlements Membres à soutenir le CRPP, à la suite de quoi le SPDC a placé en détention 200 candidats-élus de la NLD pour "préserver le droit et l'ordre".

En 2003, face à la pression internationale et nationale grandissante, la junte a publié une feuille de route pour la démocratie. En octobre 2004, le Premier ministre Khin Nyunt a été destitué, puis arrêté et condamné à 44 ans de prison en juillet 2005. Il aurait apparemment été favorable au fait d'associer Mme Suu Kyi à la Convention nationale. Le Général Soe Win lui a succédé en tant que Premier ministre. A sa mort en octobre 2007, M. Thein Sein est devenu Premier ministre.

En août 2007, les militants pro-démocratie se sont mis à manifester contre la hausse des prix du pétrole. Les autorités ont rapidement arrêté une dizaine de militants. Les autres ont été rejoints en septembre par les moines bouddhistes de Rangoon et d'autres villes. En octobre, une intervention militaire apparemment soutenue par l'Association pour la solidarité et le développement de l'Union (USDA) a mis fin à ces manifestations pacifiques, qui étaient les premières manifestations de masse depuis 1988. Le Ministère de l'intérieur avait créé l'USDA en 1993, qui était alors une organisation

sociale. En 2002, cette association s'est vu confier un rôle politique et ses 5 millions de membres sont depuis la représentation populaire de la junte.

En septembre 2007, la Convention nationale a franchi la première étape de la feuille de route de 2003 en posant les principes fondamentaux qui devraient figurer dans la nouvelle constitution. La Commission de rédaction de la constitution, composée de 54 membres, s'est mise au travail en décembre 2007.

En février 2008, le gouvernement militaire a annoncé la tenue d'un référendum constitutionnel en mai 2008 ainsi que d'élections législatives en 2010. Selon lui, le pays devait "passer d'un gouvernement militaire à une administration civile démocratique" fondée sur un "système démocratique pluraliste", conformément aux principes constitutionnels fondamentaux arrêtés par la Convention nationale en septembre 2007. L'USDA, qui détenait 633 sièges (58 %) à la Convention nationale, a été chargée d'organiser le référendum et les élections.

En mai 2008, le projet de constitution a été approuvé par référendum. Bien que la nouvelle Constitution stipule que le Myanmar doit être dirigé par un gouvernement civil ayant à sa tête un président élu, le chef de l'armée reste l'homme fort. Il nomme en effet les principaux ministres et est autorisé à assurer l'intérim "en cas de force majeure". Les principaux portefeuilles ministériels comme la justice, la défense et l'intérieur sont réservés à des officiers de l'armée.

Un quart des sièges des deux chambres du Parlement sont réservés aux militaires et tout amendement constitutionnel nécessite la majorité des deux tiers. La nouvelle constitution interdit aux ressortissants du Myanmar mariés à un(e) étranger(e) de se présenter aux élections. La majorité des observateurs considèrent que cette disposition a été adoptée pour empêcher Mme Suu Kyi de se présenter. Après avoir été assignée à résidence pendant 15 des 21 dernières années, elle a finalement été libérée le 13 novembre 2010.

Le 8 mars 2010, le SPDC, toujours au pouvoir, a adopté les lois électorales (une pour chacune des Chambres de l'Assemblée de l'Union), ainsi que la Loi sur l'enregistrement des partis politiques. L'article 91 des nouvelles lois électorales porte abrogation de la loi électorale de 1989 et invalide les résultats des élections de 1990, qui ne sont plus conformes à la Constitution. La Loi électorale de 1989 portait sur l'élection de l'Assemblée du peuple,

alors monocamérale, tandis que la Constitution de 2008 prévoit 17 assemblées (nationales et régionales). La Loi sur l'enregistrement des partis politiques interdit aux membres d'un ordre religieux et aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'intégrer un parti politique. Elle stipule également que tout parti qui ne s'est pas fait enregistrer auprès de la Commission électorale dans un délai de 60 jours à compter de la promulgation de la loi (c'est-à-dire avant le 7 mai 2010) sera dissous. Le 10 mars, la junte a autorisé la réouverture de la plupart des bureaux de la NLD, sauf ceux de son siège à Rangoon, fermés depuis 2003.

Fin mars, la NLD a annoncé qu'elle boycotterait le scrutin de 2010, qualifiant les lois électorales d'"injustes". Le Front démocratique national du peuple môn a également annoncé qu'il boycotterait les élections, avec d'autres partis représentant la communauté môn. Mme Suu Kyi aurait donné pour consigne aux responsables de la NLD de ne pas participer aux élections. Conformément à la Loi sur l'enregistrement des partis politiques, la NLD a officiellement été dissoute le 14 septembre. Entre-temps, en mai, un certain nombre de membres de la NLD qui estimaient que la Ligue devait participer aux élections ont formé la Force démocratique nationale (NDF), co-dirigée par MM. Than Nyein et Khin Maung Swe (voir note 1). Ils pensaient en effet que les élections de 2010 pouvaient annoncer un changement dans le pays. La NDF a été enregistrée comme parti politique en juillet. Le Parti démocratique de l'Union (UDP), autre parti d'opposition nouvellement créé, dirigé par M. Thein Hta, a également annoncé sa participation. L'UDP a été formé en mai 2010 par des acteurs du soulèvement du 8-8-88.

La Constitution de 2008 et les lois électorales de 2010 interdisent aux militaires de se présenter aux élections. Fin avril, le Premier ministre Thein Sein et 22 autres ministres, ainsi que le Général Than Shwe, ont quitté l'armée sans raison officielle. Cependant, leur démission allait leur permettre de se présenter aux élections législatives. Peu de temps après, ils ont demandé à la Commission électorale d'enregistrer le Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP). En juillet, l'USDA a été dissoute, et l'USDP, dirigé par le Premier ministre Thein Sein, a repris ses fonctions et ses biens.

Le 13 août, la télévision d'Etat a annoncé que des élections législatives se tiendraient le 7 novembre. La défunte NLD a reproché à la junte d'avoir organisé les élections quelques jours seulement avant la libération de leur dirigeante, prévue le 13 novembre.

En septembre, la Commission électorale a annoncé qu'il n'y aurait pas

d'élections dans certaines zones de conflit. Les zones en question couvrant quatre municipalités contrôlées par l'Armée unie de l'État de Wa (voir note 2) et 300 quartiers de 32 municipalités. Ces zones représentent environ 340 000 électeurs sur un total de 29 millions d'inscrits.

Trente-sept partis et 82 candidats sans étiquette se sont présentés aux élections de 2010. Au moins 11 partis favorables au régime, notamment l'USDP et le NUP - constitué sous le régime du Général Ne Win - étaient en lice. L'USDP et le NUP étaient soutenus par différentes factions de l'armée.

Plus de 3 000 candidats se sont disputé 1 159 sièges du parlement national et des 14 parlements régionaux. L'USDP et le NUP ont soutenus respectivement près de 1 100 et 1 000 candidats. S'inclinant devant les contraintes financières et afin d'éviter de faire concurrence aux partis ethniques, la NDF - principal parti d'opposition - n'a présenté que 163 candidats, principalement dans les régions de Rangoon et de Mandalay. Une vingtaine de partis représentant des minorités ethniques ont participé aux élections, mais ils ne se sont présentés que dans quelques circonscriptions où ces minorités sont fortement représentées.

Les campagnes électorales ont été strictement encadrées par le gouvernement et la couverture médiatique a été restreinte. Les rassemblements de masse ont été interdits et les partis politiques ont eu un seul temps de parole à la télévision (15 minutes chacun), lors duquel ils ont présenté leur programme, qui devait être approuvé à l'avance par les autorités. Mis à part quelques panneaux d'affichage de l'USDP, les partis n'ont pratiquement bénéficié d'aucune publicité.

Le Premier ministre Thein Sein (USDP) a exhorté les électeurs à voter massivement, affirmant que le "prestige et l'intégrité de tous les citoyens et de l'État" dépendraient des élections de 2010, qui déboucheraient sur "une nouvelle nation démocratique dans laquelle la discipline prospérer(ait)". L'USDP s'est engagé à maintenir le régime foncier, en vertu duquel l'État est propriétaire la terre et accorde aux citoyens le droit de l'utiliser.

Le principal rival de l'USDP, le NUP, entendait "combattre le capitalisme", mais promettait toutefois de donner à tous les agriculteurs le droit de posséder les terres qu'ils cultivent, tentant visiblement d'attirer les électeurs des zones rurales.

La NDF a demandé aux électeurs de la soutenir afin de pouvoir profiter des

rare possibilités de faire entendre leur voix à l'Assemblée de l'Union. Plusieurs candidats sans étiquette ont également insisté sur le fait que le vote serait le seul moyen de susciter un changement dans une nation réprimée par des années de dictature militaire. Il fallait saisir cette chance, si mince fût-elle.

Au total, 77,26 % des 29 millions d'électeurs inscrits ont participé à l'élection de la Chambre des représentants et 76,78 % à celle de la Chambre des nationalités. Il a été fait état de plusieurs agressions commises par des groupes armés karens (voir note 3) à l'issue du scrutin. A la suite de ces événements, les combats entre ces groupes et les forces armées ont contraint quelque 20 000 personnes à fuir en Thaïlande.

Au moins six partis, dont la NDF, ont porté plainte contre la Commission électorale, affirmant que les fonctionnaires avaient été contraints de voter pour l'USDP. La NDF a accusé l'USDP de "fraudes généralisées", allégation que l'USDP a rejetée.

Le pays n'a autorisé aucun journaliste étranger ni aucun observateur international à pénétrer dans les bureaux de vote, préférant inviter tous les diplomates étrangers du pays à effectuer une visite de groupe dans des bureaux de vote triés sur le volet. Un vingtaine de diplomates - principalement d'Asie du Sud-Est - ont accepté l'invitation, qu'un certain nombre de diplomates occidentaux ont déclinée.

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a déclaré que le scrutin s'était déroulé dans des conditions "d'ouverture, de participation et de transparence insuffisantes". Il a exhorté les autorités du Myanmar à démontrer que le scrutin de 2010 s'inscrivait dans "une transition crédible vers l'établissement d'un régime démocratique, la réconciliation nationale et le respect des droits de l'homme".

L'USDP a remporté 259 des 326 sièges que compte la Chambre des représentants (les élections n'ont pas eu lieu dans quatre circonscriptions) et 129 des 168 sièges de la Chambre des nationalités. Le NUP a remporté respectivement 12 et cinq sièges. Quatre partis pro-gouvernementaux ont remporté huit sièges à la Chambre des représentants et quatre sièges à la Chambre des nationalités (voir note 4). La NDF a remporté respectivement huit et quatre sièges. Deux partis ethniques ont obtenu de bons résultats, à savoir le Parti démocrate shan qui a remporté respectivement 18 et trois sièges et le Parti du développement des nationalités arakanaises en a

remporté respectivement neuf et sept. Au final, 14 femmes ont été élues à la Chambre des représentants et six à la Chambre des nationalités.

Le 31 janvier 2011, le nouveau parlement s'est réuni pour la première fois. La Chambre des représentants a élu M. Shwe Mann - troisième homme de la Junte - à sa présidence. La Chambre des nationalités, elle, a élu le Ministre de la culture, M. Khin Aung Myint, à sa présidence. La réunion des deux chambres de l'Assemblée de l'Union a effectivement consacré la restauration du parlement national, qui n'avait pas fonctionné depuis sa dissolution inconstitutionnelle en septembre 1988.

Le 4 février, le Collège électoral présidentiel (voir note 5) a élu l'ancien Premier ministre Thein Sein (USDP), Président de la République. Celui-ci a constitué un gouvernement de 30 ministres (dont seulement quatre civils) qui a reçu l'investiture le 11 février. La plupart des membres du gouvernement sont d'anciens officiers de l'armée qui ont quitté leurs fonctions afin de pouvoir se présenter aux élections de 2010.

Note 1 :

M. Than Nyein - beau-frère de l'ancien Premier ministre Khin Nyunt - était l'un des membres fondateurs de la NLD et membre de son Comité exécutif central (CEC). En 2008, Than Nyein a été libéré après 11 ans de détention, de même que M. Khin Maung Swe, également membre du Comité central de la NLD, qui avait passé 16 ans en prison (il était détenu depuis 1990). Ni l'un ni l'autre ne se sont présentés aux élections de 2010, le premier pour des raisons de santé, le second parce que du fait de sa condamnation pour haute trahison en lien avec ses activités au sein de la NLD, la Commission électorale l'aurait empêché de se présenter.

Note 2 :

L'Armée unie de l'État de Wa est le plus grand groupe ethnique armé du pays. Bien qu'un accord de cessez-le-feu entre l'Armée unie de l'État de Wa et l'Armée de l'Alliance démocratique nationale du Myanmar (auparavant connue sous le nom de Parti démocrate Kokang) soit en place depuis 1989, des affrontements sporadiques ont été signalés. En août 2009, la répression de ces deux armées ethniques a provoqué la fuite de 10 000 personnes vers la Chine.

Note 3 :

Le 2 novembre 2010, six grands groupes d'opposition armée, dont l'Union nationale karène (KNU), se sont rassemblés à Mae Hong Son, du côté

thaïlandais de la frontière, et ont formé une alliance contre les forces armées du gouvernement, qui avaient menacé de resserrer leur emprise. Ces six groupes représentent les Karens, qui comptent pour environ 7 % des 50 millions d'habitants du pays, essentiellement dans le Sud et le Sud-est du Myanmar. Les Karens revendiquaient déjà la création d'un Etat indépendant avant l'indépendance de la Birmanie, en 1948.

Note 4 :

Les quatre partis pro-gouvernementaux sont l'Organisation nationale Pa-O, le Parti national Palaung, le Parti démocratique wa et le Parti pour l'unité et la démocratie de l'Etat de Kachin.

Note 5 :

Le Collège électoral présidentiel se compose de trois groupes : a) des élus de la Chambre des représentants, b) des élus de la Chambre des nationalités et c) des membres nommés par les deux chambres. Chaque groupe élit un Vice-Président (qui n'est pas nécessairement parlementaire). Le Collège élit ensuite son Président parmi les trois Vice-Présidents. Le candidat recueillant le plus grand nombre de suffrages est élu. Les deux autres demeurent Vice-Présidents.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	29 021 608	
Votants	22 283 465	76,78 %
Bulletins blancs ou nuls	1 432 387	
Suffrages valables	20 851 078	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP)	129
Parti du développement des nationalités arakanaises	7
Parti de l'unité nationale (NUP)	5
Force démocratique nationale (NDF)	4
Parti de la démocratie de toutes les régions môn	4
Parti progressiste chin	4
Parti démocrate shan	3
Parti démocratique phalon-sawaw	3
Parti national chin	2
Organisation nationale Pa-O	1
Parti de la démocratie et du progrès de l'Etat karen	1
Parti démocratique wa	1
Parti du peuple karen	1
Parti national palaung	1
Parti pour l'unité et la démocratie de l'Etat de Kachin	1
Indépendants	1
Total	168

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	218	
Femmes	6	2,68 %
Total	224	

NAURU

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	18 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	24 avril & 19 juin 2010

Système électoral

► Circonscriptions

8 circonscriptions plurinominales (sept circonscriptions binominales et une quadrinominale).

► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire: système de Dowdall (méthode de Borda appliquée à des circonscriptions plurinominales et non uninominales)

Chaque électeur indique ses préférences en inscrivant un numéro dans les cases du bulletin de vote, « 1 » correspondant à la préférence. Pour être valable un bulletin doit comporter un numéro à côté de chaque nom.

A chaque numéro correspond un nombre de points. Tous les points sont comptabilisés, comme suit : « 1 » correspond à 1 point, « 2 » à 0,5 point, « 3 » à 0,33, etc. On calcule ainsi le nombre de points recueillis par chaque candidat. Dans les circonscriptions binominales, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de points sont déclarés élus. Idem dans les circonscriptions quadrinominales.

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles.

Le vote est obligatoire et tout manquement est passible d'une amende de 6 dollars australiens.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 20 ans
- citoyen de Nauru
- résidence dans le pays

► Conditions d'éligibilité

- âge: 20 ans

- citoyen de Nauru
 - résidence dans le pays
- Inéligibilité: maladie mentale, faillite non réhabilitée, condamnation à mort, peine de prison d'un an ou plus

► **Incompatibilités**

Sans objet.

L'article 31 e) de la Constitution dispose que ne peuvent se présenter les personnes occupant une fonction rémunérée au service de Nauru ou d'une société d'Etat, cette fonction devant être précisée par une loi, aux fins du présent paragraphe ». Toutefois, aucune loi de la sorte n'a été adoptée et ce paragraphe est donc sans effet.

► **Conditions de candidature**

- frais de présentation de 50 dollars australiens
- présentation par écrit au moins 14 jours avant le scrutin, avec signature du candidat et d'au moins deux électeurs de la circonscription

Elections du 24 avril 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 20 mars 2010. Les précédentes élections au Parlement avaient eu lieu le 26 avril 2008.

Contexte et déroulement des élections

Les élections anticipées d'avril 2010 faisaient suite à un face à face entre parlementaires pro-gouvernementaux soutenant le Président Marcus Stephen et parlementaires anti-gouvernementaux au nombre desquels l'ancien Président du Parlement et Ministre des finances et des affaires étrangères M. David Adeang. Chacun des deux groupes détenait neuf des 18 sièges que compte le Parlement.

Les élections précédentes qui remontaient à avril 2008 avaient elles aussi été provoquées par une impasse politique dans ce pays de 14 000 habitants qui a vu se succéder pas moins de 36 gouvernements depuis qu'il s'est émancipé de la tutelle britannique en 1968. En mars 2008 le Président Stephen avait soutenu la candidature de M. Adeang à la présidence du Parlement pour tenter de réduire le nombre de voix de l'opposition

parlementaire (le Président ne votant qu'en cas d'égalité entre les deux camps). Des élections anticipées avaient dû être organisées en avril 2008 suite à la décision de M. Adeang de suspendre les neuf parlementaires favorables au gouvernement dont le Président Stephen. Lors de ces élections les neuf parlementaires en question avaient été réélus. Trois autres nouvellement élus s'étaient ensuite ralliés au gouvernement qui détenait ainsi 12 sièges sur 18. Fin avril le Parlement avait élu son ancien Président M. Riddel Akua et M. Stephen avait été réélu à la tête du pays.

M. Adeang a été suspendu du nouveau parlement en juillet 2009 pour avoir tenu des propos désobligeants. Entre janvier et février 2010 trois parlementaires de la majorité ont rejoint les rangs de l'opposition pour exprimer leur mécontentement face à l'action du gouvernement de sorte que les deux camps disposaient de nouveau de neuf sièges chacun. Début février M. Adeang a été autorisé à regagner le Parlement après avoir présenté une lettre d'excuses. Fin février une motion de censure déposée contre le Président Stephen n'a pas été adoptée.

Le 27 février 2010 le pays a eu à se prononcer sur le premier référendum constitutionnel de son histoire. Celui-ci n'a cependant pas obtenu la majorité des deux-tiers requise pour être adopté. Deux membres de l'opposition qui s'étaient prononcés en faveur des amendements au Parlement ont ensuite fait campagne contre avant la tenue du scrutin.

Peu après ce scrutin les membres de l'opposition ont déposé une autre motion de censure contre le Président. Le Ministre des finances Kieran Keke a accusé l'opposition de se livrer à des manœuvres politiques incessantes visant à renverser le gouvernement pour s'emparer du pouvoir à des fins personnelles.

Le 16 mars le Président Stephen a demandé la dissolution du Parlement pour le 20 mars jour où la motion de censure le visant devait être débattue au motif que l'opposition empêchait le gouvernement et le Parlement de s'acquitter correctement de leurs missions. Le Président du Parlement M. Akua a présenté sa démission et été remplacé par M. Shadlog Bernicke assurant l'intérim. Le 22 mars celui-ci a demandé au directeur du scrutin d'organiser des élections législatives pour le 24 avril soit 12 mois plus tôt que prévu.

En tout 86 candidats dont la totalité des membres sortants se sont présentés. Les partis politiques n'existant pas à Nauru tous se présentaient sans

étiquette.

Le Président Stephen a appelé les électeurs à lui donner un mandat clair pour lui permettre de poursuivre la reconstruction du pays. Les parlementaires pro-gouvernementaux ont fait campagne sur leurs résultats. Ils faisaient valoir que les exportations de phosphate et le PIB avaient très sensiblement augmenté. Depuis 2009 il y a de l'électricité 24 heures sur 24 et sept jours par semaine pour la première fois en dix ans. Le Ministre du commerce de l'industrie et de l'environnement M. Frederick Pitcher promettait de son côté un nouveau référendum sur la Constitution si le gouvernement était reconduit.

Les élus anti-gouvernementaux estimaient que les résultats obtenus devaient aussi être mis au crédit du gouvernement du Président Scotty et de M. Adeang.

Environ 91 % des 5 700 électeurs ont participé au scrutin. Le pays s'est doté pour la première fois de procédures de vérification strictes au moyen d'un système informatique ce qui a engendré un léger retard dans l'annonce des résultats.

Aucun des grands observateurs internationaux n'a contrôlé le scrutin. Il n'y a pas eu d'incidents violents.

D'après les résultats définitifs publiés au journal officiel le 26 avril les 18 membres sortants ont été réélus entraînant ainsi une nouvelle impasse politique. Seuls des hommes ont été élus.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance le 27 avril mais n'a pas réussi à élire son nouveau président. Le 13 mai il a élu M. Godfrey Thoma membre de l'opposition à sa présidence au sixième tour de scrutin. Celui-ci a néanmoins démissionné le 18 mai replongeant ainsi le pays dans l'impasse politique.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 5 700	
Votants	5 202	Environ 91%
Bulletins blancs ou nuls	185	
Suffrages valables	5 017	

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	18	
Femmes	0	0,00 %
Total	18	

Elections du 19 juin 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 11 juin 2010. Les précédentes élections au Parlement avaient eu lieu le 24 avril 2010.

Contexte et déroulement des élections

La plus petite République du monde (sa superficie est d'à peine 21 km²) a tenu de nouvelles élections anticipées en juin 2010, moins de deux mois après les précédentes élections anticipées du mois d'avril.

Le scrutin d'avril 2010 avait été organisé pour tenter de résoudre une situation d'impasse entre les parlementaires de la majorité qui soutiennent le Président Marcus Stephen et ceux de l'opposition, au nombre desquels figure l'ancien Président du Parlement et Ministre des finances et des affaires étrangères, M. David Adeang. Les deux groupes détenaient chacun neuf sièges au Parlement qui en compte 18. Le scrutin d'avril a abouti exactement à la même répartition des sièges et la situation politique est restée au point mort.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance le 27 avril, mais n'a pas réussi à élire un nouveau Président. Après de longues négociations, un membre de l'opposition, M. Godfrey Thoma, a accepté le poste, en vue de porter le nombre réglementaire de sièges à 19, le Président du Parlement devenant ainsi un membre non élu (voir note 1). A son entrée en fonctions, le 13 mai, le Président Thoma a annoncé son intention de démissionner avant la séance suivante à moins que le gouvernement ne forme une coalition avec l'opposition ou ne lui conseille de dissoudre le Parlement en vue de convoquer de nouvelles élections. Conformément à son intention, il a démissionné de son poste de Président du Parlement le 18 mai et le pays s'est à nouveau retrouvé dans une impasse politique.

Suite à cela, un parlementaire de la majorité, M. Dominic Tabuna a été élu à la présidence du Parlement le 1er juin, mais il a également remis sa démission à peine trois jours plus tard, justifiant sa décision par les « récents

événements survenus au Parlement ».

En vertu de la Constitution actuelle, en cas de vacance de sa présidence, le Parlement doit se concentrer exclusivement sur l'élection d'un nouveau Président (voir note 2). Le pays, dont le budget avait été établi seulement jusqu'au mois de juin, s'est une fois de plus retrouvé sans parlement opérationnel pour voter le nouveau budget.

Après plusieurs séances parlementaires n'ayant pas permis d'aboutir à l'élection d'un nouveau président, le Président par intérim, M. Stephen, a déclaré l'état d'urgence le 11 juin de manière à pouvoir obtenir des crédits budgétaires supplémentaires malgré l'absence de parlement. Le même jour, il a dissous le Parlement en vue de la tenue de nouvelles élections le 19 juin. L'état d'urgence devait durer tout au plus 21 jours (jusqu'au 1er juillet) ou jusqu'à la date de l'élection du nouveau président du pays par le Parlement nouvellement élu, selon ce qui devait survenir en premier.

L'opposition, menée désormais par M. Baron Waqa, estimait que l'état d'urgence constituait une menace pour les droits de l'homme, tels que la liberté d'expression et la liberté de réunion et d'association. Il a critiqué la courte durée de la période de campagne, qui, à son avis, ne permettait pas à de nouveaux candidats de se présenter.

Les 18 membres du Parlement sortant se sont présentés aux élections de juin. Les médias se sont principalement intéressés à un candidat de premier plan dans la circonscription d'Alwo, M. Milton Dube, qui n'avait jamais siégé au Parlement. Celui-ci axé sa campagne sur des questions intéressant la population locale et s'est engagé à se pencher sur les problèmes écologiques découlant de l'exploitation des gisements de phosphate. La quantité de poussières de phosphate provenant de l'usine de séchage du phosphate exploitée depuis une centaine d'années est devenue le thème central de la campagne. Le Président par intérim, M. Stephen, a promis de relocaliser l'usine dans une zone reculée de l'île. Le Ministre de l'environnement, M. Frederick Pitcher, a dit que le gouvernement s'était penché sur de nouvelles technologies visant à réduire les émissions de particules lors du séchage des phosphates. M. Dube a indiqué qu'il soutiendrait le camp de ceux qui s'engageraient en faveur des intérêts de la circonscription d'Alwo.

Le vote étant obligatoire à Nauru, le taux de participation est traditionnellement élevé. En juin dernier, 92,69 % des 5 700 électeurs ont

participé au scrutin.

Les neuf parlementaires pro-gouvernementaux ont été réélus et un membre de l'opposition, M. Dantes Tsitsi, a perdu son siège qui est échu à M. Dube, seul membre nouveau de la nouvelle législature. Une fois de plus, aucune femme n'a été élue au Parlement.

Le Président par intérim, M. Stephen, a insisté pour que M. Dube rejoigne le gouvernement pour sortir de l'impasse politique, mais ce dernier n'a annoncé sa loyauté au gouvernement qu'à la première session.

Le 22 juin, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session. M. Aloysius Amwano, membre de l'opposition, a ensuite accepté de devenir le nouveau Président du Parlement, mais a exigé la démission du Président par intérim, M. Stephen. Celui-ci s'est dit prêt à laisser la place, pour autant que le nouveau dirigeant soit de son camp. Le 2 juillet, M. Amwano a été élu à la présidence du Parlement.

Le 6 juillet, M. Mathew Batsiua, parlementaire pro-gouvernemental, a proposé au Parlement de procéder à l'élection d'un Président du pays. Il a annoncé que le gouvernement disposait de la majorité requise pour gouverner, a présent qu'un membre de l'opposition, M. Rykers Solomon, avait rallié le camp du gouvernement. Malgré tout, le Président Amwano a refusé cette proposition, replongeant le pays dans le marasme politique.

Le Président Stephen a ensuite démis le Président du Parlement, M. Amwano, par décret d'urgence. M. Landon Deireragea a pris sa place par intérim.

Le 11 octobre, derrière M. Waqa, les membres de l'opposition ont engagé une action en justice, reprochant au Président en exercice d'avoir agi de manière anticonstitutionnelle en renvoyant le Président du Parlement et déclaré l'état d'urgence en juin. Le 20 octobre, la Cour suprême a tranché en faveur du gouvernement sur toutes les requêtes de l'opposition.

M. Ludwig Scotty a accepté sa nomination à la fonction de Président du Parlement, donnant ainsi la majorité parlementaire au Gouvernement. Le 1er novembre, M. Scotty a été élu à l'unanimité. Le même jour, M. Stephen a été réélu à la présidence de la République, contre M. Dube, par 11 voix contre six, ce qui a permis au pays de sortir de l'impasse politique. Sa première décision a été de lever l'état d'urgence.

Note 1 :

Pour que ces amendements puissent entrer en vigueur, deux projets de loi doivent être examinés au Parlement : une loi ordinaire ayant pour objet d'accroître le nombre réglementaire de membres et une autre visant à modifier la Loi de 2009 relative à la Constitution de Nauru (amendements parlementaires), qui renferme des dispositions tendant à faire du Président du Parlement un membre non élu. Cette dernière doit être soumise au Parlement au moins 90 jours avant son adoption.

Note 2 :

L'article 34.-(1.) dispose que « le Parlement, avant d'entreprendre toute autre activité, élit un de ses membres au poste de président et, lorsque la place est vacante, ne se livre à aucune activité autre que l'élection d'un de ses membres pour pourvoir ce poste ». Une fois le Président élu, le Parlement doit élire le Vice-Président, les Présidents de commissions et le Président du pays avant toute chose.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	5 704	
Votants	5 287	92,69 %
Bulletins blancs ou nuls	107	
Suffrages valables	5 180	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	18	
Femmes	0	0,00 %
Total	18	

PAYS-BAS

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Staten-Generaal / Etats Généraux
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral Tweede Kamer der Staten-Generaal / Chambre des Représentants
Nombre de membres	150 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	9 juin 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections pour tous les sièges de la Chambre des représentants se sont tenues après parution d'un décret royal du 18 mars 2010 annonçant des élections anticipées. Les précédentes élections à la Chambre des représentants avaient eu lieu le 22 novembre 2006.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

18 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin direct de liste avec répartition proportionnelle.

Les sièges sont répartis au niveau national entre les listes ou groupes de listes apparentées qui ont obtenu 0,67% au moins des suffrages exprimés à l'échelon national; chaque liste ou groupe de listes se voit attribuer autant de sièges que le nombre de voix recueillies par les candidats y figurant contient de fois le quotient national (obtenu par division du total de voix valables dans le pays par le nombre de sièges à pourvoir, soit 150). A l'intérieur de chaque liste, les sièges sont attribués aux candidats selon l'ordre dans lequel ils y figurent. Les sièges non pourvus à l'issue de cette première répartition sont attribués selon le système d'Hondt de la plus forte moyenne.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est pourvu par le premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen néerlandais

Interdiction: maladie mentale, peine de prison, privation du droit de vote résultant de certaines condamnations pénales, déchéance de l'autorité parentale ou du droit de tutelle

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 18 ans

- citoyen néerlandais

► **Incompatibilités**

- ministres

- vice-Président

- membres du Conseil d'Etat

- juges à la Cour suprême

- membres du Bureau général de vérification des comptes,

- Gouverneur d'une province

- secrétaire général ou tout autre fonctionnaire de la Première ou de la Deuxième Chambre

► **Conditions de candidature**

- dans chaque district, soutien par 25 électeurs au moins. Les 25 signataires peuvent désigner un représentant habilité, au niveau national, à rattacher sa liste à d'autres pour former un apparentement

- caution de 11,250 euros, pour le dépôt des listes de partis qui ne sont pas encore représentés à la Deuxième Chambre. Ce dépôt n'est pas remboursé si le candidat n'obtient pas au moins 75% du quotient électoral requis.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de juin 2010 faisaient suite à l'effondrement du quatrième gouvernement de coalition de Jan Peter Balkenende en février 2010.

Lors des précédentes élections (novembre 2006), aucune majorité claire ne s'était dégagée ni à gauche ni à droite. Le Rassemblement chrétien démocrate (CDA) était resté en tête en remportant 41 sièges sur les 150 en jeu. Le Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD) avait remporté 22 sièges. Le Parti de la liberté (PVV), issu d'une scission du VVD, dirigé par M. Geert Wilders, avait remporté neuf sièges. La principale force d'opposition de gauche, le Parti du travail (PvdA), s'était maintenu au second rang avec 33 sièges, suivi du Parti socialiste (SP), avec 25 sièges. Les

Verts-gauche avaient remporté sept sièges, tandis que l'Union chrétienne du centre gauche en avait obtenu six.

A l'issue de longues discussions, M. Balkenende avait formé son quatrième gouvernement de coalition en février 2007. Celui-ci rassemblait le CDA, le PvdA, l'Union chrétienne et Démocratie 66 (D66, parti centriste qui avait remporté trois sièges aux élections de 2006).

M. Balkenende était arrivé au pouvoir en 2002, mais ses trois précédents gouvernements de coalition s'étaient désagrégés avant la fin des quatre années que dure le mandat. Les trois partis qui composaient son quatrième gouvernement ont eu des divergences sur les questions majeures, notamment la réforme des retraites et les dépenses publiques au lendemain de la récession économique.

Les différends concernant la poursuite de l'engagement militaire des Pays-Bas en Afghanistan ont immédiatement mis fin à la coalition. En 2006, les Pays-Bas avaient fourni un contingent à la mission de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Afghanistan. L'engagement initial devait prendre fin en 2008 mais la mission avait été prolongée car aucun autre membre de l'OTAN n'avait envoyé de troupes pour remplacer le contingent néerlandais. Sur fond d'impopularité grandissante, la Chambre des représentants a voté en octobre 2009 en faveur du retrait des 2 000 soldats néerlandais au mois d'août 2010.

Cependant, l'OTAN a demandé au Gouvernement néerlandais de prolonger le déploiement des troupes après 2010 en raison de l'insécurité en Afghanistan. Le CDA du Premier ministre Balkenende était en faveur de cette prolongation, mais le PvdA du Vice-Premier ministre Wouter Bos s'y est opposé avec force. En février 2010, le PvdA a annoncé son retrait du gouvernement de coalition, entraînant sa chute. La Reine Béatrix a par la suite demandé au gouvernement sortant de dissoudre la Chambre des représentants en vue d'organiser des élections anticipées le 9 juin. Ces élections étaient les quatrième depuis 2002.

M. Balkenende est devenu Premier ministre par intérim. Il s'est engagé à mettre en place des réformes économiques draconiennes en formant un nouveau gouvernement rassemblant le CDA, le VVD, les Verts-gauche et le D66, composition sans précédent.

Peu avant les élections de 2010, le Bureau d'analyse des politiques

économiques a annoncé que les dépenses publiques devraient être réduites de 29 milliards d'euros d'ici à 2015, ce qui a incité de nombreux partis à se concentrer sur les restrictions budgétaires pendant la campagne électorale. Les partis de la gauche et de la droite ont présenté des plans d'austérité contradictoires.

Les partis de gauche - le PvdA, le SP et les Verts-gauche - ont promis de réduire les dépenses militaires, tout en imposant davantage les hauts revenus. Le PvdA a promis d'économiser près de 10 milliards d'euros d'ici 2015. Les partis de gauche se sont engagés à ne pas réduire les dépenses autant que les partis de droite, en faisant valoir que des réductions trop radicales diminueraient le pouvoir d'achat et provoqueraient une hausse du chômage, ce qui menacerait le redressement économique.

Les partis de droite - le VVD de M. Mark Rutte, le PVV de M. Wilders et le CDA de M. Balkenende - se sont engagés à réduire davantage les dépenses. Le VVD a promis d'économiser 20 milliards d'euros d'ici 2015, et 10 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2019 en réduisant les dépenses de la fonction publique et de la sécurité sociale. Le VVD et le CDA ont affirmé que le gouvernement devait adopter des mesures radicales pour empêcher la faillite du pays. Ils ont insisté sur la réduction des emprunts accumulés qui avaient accaparé une proportion grandissante du budget. Le VVD a promis de réduire de moitié le budget de coopération en matière de développement (équivalant à 0,8 pour cent du PNB), tandis que le PVV promettait de l'abolir purement et simplement. Seul le CDA a promis de maintenir le budget de coopération à son niveau actuel.

Le débat électoral était également axé sur l'immigration. Le VVD a promis de réduire les allocations accordées aux immigrés, tandis que le PVV s'engageait à réduire l'immigration. En mars 2010, le PVV avait enregistré une forte progression aux élections locales en préconisant une interdiction du voile islamique dans les lieux publics. Le PvdA aurait bénéficié du soutien des immigrés grâce à son nouveau dirigeant, M. Job Cohen, qui avait été populaire auprès de la communauté immigrée lorsqu'il était maire d'Amsterdam.

Les sondages indiquaient une course au coude-à-coude entre le PvdA, de gauche, et le VVD, de droite. Sur 12,5 millions d'électeurs inscrits, 75,40 pour cent se sont présentés aux urnes.

Comme aux élections de 2006, aucun parti n'a remporté la majorité en 2010.

Les résultats finaux ont donné 31 sièges au VVD et 30 au PvdA. Le PVV est arrivé troisième avec 24 sièges, tandis que le CDA en remportait 21. 61 femmes (40,67%) ont été élues - le chiffre était de 55 (36,67%) en 2006. Il s'agit du plus haut pourcentage de femmes élues à la Chambre des représentants néerlandaise.

Le 17 juin, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première séance. Le 22 juin, elle a réélu Mme Gerdi A. Verbeet (PvdA) à la présidence.

Au terme de longues négociations, le 29 septembre, le CDA - de M. Maxime Verhagen - et le VVD ont décidé de former un gouvernement de coalition, avec l'appui du PVV. Le 14 octobre, la Reine Béatrix a fait prêter serment au nouveau gouvernement minoritaire emmené par M. Rutte (VVD). Celui-ci est devenu le premier dirigeant du VVD à occuper cette fonction depuis la création du parti en 1948.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	12 524 152	
Votants	9 442 977	75,40 %
Bulletins blancs ou nuls	26 976	
Suffrages valables	9 416 001	

► Répartition des sièges par formation politique

	Can- di- dats	Votes	% votes	Siè- ges	Pro- grès/ recul	Nombre de femmes
Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD)	73	1 929 575	20,49	31	9	13
Parti du travail (PvdA)	70	1 848 805	19,63	30	-3	15
Parti de la liberté (PVV)	48	1 454 493	15,45	24	15	4
Rassemblement chrétien-démocrate (CDA)	75	1 281 886	13,61	21	-20	9
Parti socialiste (SP)	50	924 696	9,82	15	-10	5
Démocratie 66 (D66)	50	654 167	6,95	10	7	5
Verts-gauche	30	628 096	6,67	10	3	6
Union chrétienne	50	305 094	3,24	5	-1	2
Parti de la politique réformée (SGP)	30	163 581	1,74	2	0	0
Parti pour les animaux (PvdD)	17	122 317	1,30	2	0	2
Total				150		61

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	89
Femmes	61
Total	150
	40,67 %

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonction publique et administration locale	32
Activité associative	30
Chef d'entreprise	26
Finance, gestion ou affaires	19
Journalisme, audiovisuel, médias	10
Médecin, dentiste	8
Armée/police	8
Enseignement	6
Cadre de parti politique	5
Informatique/technologie	4
Juristes	2
Total	150

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	8
31 à 40 ans	44
41 à 50 ans	53
51 à 60 ans	37
61 à 70 ans	8
Total	150

PHILIPPINES

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Kongreso / Congrès
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral Kapulungan Ng Mga Kinatawan / Chambre des Représentants
Nombre de membres	280 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	10 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 228 circonscriptions uninominales pour le scrutin majoritaire
- 1 circonscription nationale soumise au scrutin proportionnel

▶ Mode de scrutin : Mixte

Chaque électeur exprime deux suffrages: l'un en faveur du représentant de la circonscription et l'autre pour le parti de son choix.

- 228 sièges pourvus au scrutin majoritaire uninominal
- 52 sièges soumis au scrutin proportionnel de liste. Dans ce cas, les partis doivent dépasser le seuil de 2% des suffrages pour s'assurer une représentation au Parlement. Chaque parti a droit à un maximum de 3 sièges.

Les sièges qui deviennent vacants en cours de législature sont pourvus par élection partielle.

Vote obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen philippin
- résidence dans le pays au moins un an et dans la circonscription les six mois précédant le scrutin

Interdiction : maladie mentale, incompétence attestée, condamnation pour crime comportant un acte de déloyauté à l'égard du

Gouvernement ou qui porte atteinte à la sûreté nationale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- Philippin de naissance
- savoir lire et écrire
- résidence dans la circonscription au moins l'année précédant les élections

Inéligibilité : corruption d'électeurs ou de responsables électoraux, acte terroriste, dépassement du plafond établi en matière de dépenses électorales, transactions financières illégales

▶ **Incompatibilités**

- titulaire de tout autre fonction ou emploi au sein du Gouvernement ou d'un département ou organisme gouvernemental, y compris les sociétés d'Etat ou sous contrôle de l'Etat et leurs filiales
- conseillers juridiques (de tribunal, de tribunal électoral ou d'organe administratif)
- partie à un contrat gouvernemental

▶ **Conditions de candidature**

- présentation sous l'étiquette d'un parti ou à titre indépendant
- dépôt au moins 45 jours avant le scrutin auprès du directeur électoral de la province
- le scrutin de liste fait obligation à chaque parti de présenter une liste d'au moins 5 candidats

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives de mai 2010 ont eu lieu en même temps que les élections présidentielles. Etaient en jeu 280 sièges à la Chambre des représentants (il n'y en avait auparavant que 269, voir note) et 12 sièges au Sénat (soit la moitié).

Lors des élections précédentes tenues en mai 2007, TEAM Unity - coalition composée des partisans de la Présidente Gloria Macapagal Arroyo - avait remporté près de 170 des 240 sièges de la Chambre des représentants. Cette coalition rassemblait le parti Lakas-Kampi-CMD de la Présidente Arroyo et la Coalition populaire nationaliste (NPC). Une coalition électorale nommée l'"Opposition authentique" (GO) avait emporté 44 sièges. La GO était composée du Parti libéral (LP) et du Parti nationaliste. La plupart des

25 candidats présentés par des partis, proposés par des groupes autochtones, avaient par la suite rejoint TEAM Unity. Seuls quatre candidats partisans de la Présidente avaient été élus au Sénat, où la coalition GO avait remporté la majorité absolue.

Depuis son élection en 2004, la Présidente Arroyo s'est efforcée de faire amender la Charte (Constitution), connue localement sous le nom de "Cha-Cha". Ces changements visent à transformer le régime présidentiel du pays en un régime parlementaire. Ses opposants l'ont accusée de convoiter la présidence du Parlement et de tenter de revenir au pouvoir en qualité de Première ministre une fois les changements constitutionnels adoptés. Auparavant Vice-présidente du pays, Mme Arroyo avait accédé à la présidence en janvier 2001 après la destitution du Président de l'époque, Joseph Estrada, à la suite d'allégations de corruption.

La Constitution interdisait à Mme Arroyo de briguer un deuxième mandat consécutif en 2010. Elle a donc brigué un siège à la Chambre des représentants. Mme Arroyo s'est engagée à poursuivre son action pour faire amender la Charte. L'ancienne première dame Imelda Marcos - dont feu le mari, Ferdinand Marcos, Président entre 1969 et 1986, avait imposé la loi martiale en 1972 - se présentait également à la Chambre des représentants, où elle avait été élue en 1995.

Les médias ont concentré leur attention sur les élections présidentielles, délaissant les élections législatives.

La Présidente Arroyo a soutenu la candidature de M. Gilberto Teodoro, du parti Lakas-Kampi-CMD, à sa succession. Le Lakas-Kampi-CMD était à la tête d'une coalition composée de deux petits partis : le KABACA et le SARRO. Cette coalition s'est engagée à œuvrer en faveur de "Philippines dynamiques et progressistes" en réduisant la pauvreté et en améliorant les infrastructures.

La coalition Lakas-Kampi-CMD se présentait contre la coalition NP-NPC. Le dirigeant du NP, l'ancien Président du Sénat Manny Villar, se présentait aussi aux élections présidentielles. M. Villar, magnat de l'immobilier, se targuait de son ascension sociale fulgurante malgré des origines très modestes, mais son image aurait été ternie par des allégations de corruption. L'ancien acteur et Président Joseph Estrada se présentait aussi. Il avait été incarcéré en 2001 pour corruption, mais avait été gracié par la Présidente Arroyo la même année. Il serait resté populaire grâce à ses rôles de gangsters au

grand cœur.

Le sénateur Benigno Aquino III - cousin de M. Teodoro et fils de la très charismatique ancienne Présidente Corazon Aquino - décédée en mai 2009 - s'est présenté à la présidentielle sur la liste du Parti libéral (LP). Le Parti libéral, dirigé par l'ancien Président du Parlement et Maire de Quezon City, M. Feliciano Belmonte Jr., était allié au KKK (Kapayapaan, Katarungan, Kaunlaran). La coalition LP a promis de gérer les affaires publiques de manière transparente. M. Aquino a promis d'ouvrir une enquête sur les allégations de corruption visant la Présidente Arroyo. Le candidat à la vice-présidence, le sénateur Manuel Roxas II, a critiqué publiquement la candidature de la Présidente Arroyo à un siège à la Chambre, faisant valoir que cette candidature n'avait d'autre objet que l'immunité parlementaire.

M. Aquino a accusé le gouvernement de soutenir la candidature de M. Villar, qui serait un proche allié de la Présidente Arroyo, afin qu'il garde le silence sur les problèmes auxquels est confrontée l'administration actuelle, notamment des affaires de corruption. Etant le seul parlementaire d'après-guerre à avoir présidé les deux chambres du Congrès, M. Villar a reproché à M. Aquino de ne pas avoir fait voter une seule loi après trois mandats à la Chambre et un au Sénat.

De nombreux membres du parti Lakas-Kampi-CMD n'auraient soutenu ni M. Aquino, ni M. Villar. Au début du mois d'avril, le Gouverneur d'Albay, Joey Salceda - l'un des plus hauts conseillers économiques de la Présidente Arroyo - a annoncé son soutien à M. Aquino.

73,42 pour cent des 50 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Comme par le passé, les élections ont été entachées de violences qui ont entraîné la mort de plus de 90 personnes, dont 57 victimes d'un massacre en novembre 2009 à Mindanao. Plus de 30 personnes ont été tuées lors de la campagne électorale, et au moins 12 autres sont mortes le jour des élections à la suite des violences politiques. Quatre municipalités de Mindanao ont déclaré que le scrutin ne pouvait avoir lieu après que des responsables du scrutin eurent fait état de harcèlement et de menaces de mort. La Commission électorale a confirmé ce constat et annoncé qu'elle organiserait des élections spéciales à Mindanao.

Des problèmes techniques liés au nouveau dispositif de vote électronique utilisé pour la première fois ont été signalés dans plusieurs bureaux de vote.

Aucune grande organisation internationale n'a envoyé de mission d'observation. La People's International Observers' Mission 2010 (PIOM) composée de 86 observateurs étrangers provenant de 11 pays - Allemagne, Argentine, Australie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis, France, Japon, Nouvelle Zélande et Royaume-Uni - a suivi le scrutin. La mission a relevé plusieurs irrégularités et critiqué le manque de confidentialité dans certaines circonscriptions.

Les résultats finaux pour la Chambre des représentants donnaient 119 sièges au LP, 45 à la coalition Lakas-Kampi-CMD et 22 sièges à la coalition NP-NPC. Les sièges restant ont été attribués à de petits partis. Au Sénat, le LP et la coalition NP-NPC ont remporté trois sièges chacun. Le Lakas-Kampi-CMD et le Pwersa ng Masang Pilipino (Force des masses philippines) du Président sortant du Sénat Juan Ponce Enrile ont remporté deux sièges chacun, tandis que le Parti de la réforme populaire (PRP) en a obtenu un. Le siège restant a été attribué à un candidat indépendant. La Présidente Arroyo et Mme Marcos ont toutes deux été élues à la Chambre des représentants.

Lors des élections présidentielles, M. Aquino a été élu avec plus de 40 pour cent des voix.

Les partisans de M. Aquino ont formé la coalition Conscience et réforme (CORE) à la Chambre des représentants pour tenter d'empêcher Mme Arroyo d'accéder à la présidence du Parlement.

Les membres de la Chambre des représentants nouvellement élue et du Sénat ont été réunis en session le 26 juillet. La Chambre a élu M. Feliciano R. Belmonte, Jr. Du LP à sa présidence. Le Sénat a réélu son président Juan Ponce Enrile de la Force des masses philippines (Pwersa ng Masang Pilipino, PMP).

Note:

Le nombre de candidats présentés par des partis est passé à 52.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	50 723 733	
Votants	37 243 529	73,42 %
Suffrages valables	33 858 638	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti libéral (LP)	119
Lakas-Christian Muslim Democrats - Kabalikat ng Malayang Pilipino (Lakas-Kampi-CMD)	45
Parti nationaliste (NP)	22
Pwersa ng Masang Pilipino (Force des masses philippines, PMP)	5
Partido Demokratiko Pilipino-Laban (Parti démocrate des Philippines-pouvoir populaire, PDP-Laban)	2
Kilusang Bagong Lipunan (Mouvement pour une nouvelle société, KBL)	1
Laban ng Demokratikong Pilipino (LDP)	1
Lapiang Manggagawa (Parti travailliste et paysan des Philippines)	1
Indépendants	1
Autres	31
Total	228

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	218	
Femmes	62	22,14 %
Total	280	

PHILIPPINES

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Kongreso / Congrès
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado / Sénat
Nombre de membres	24 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par moitié tous les 3 ans
Date des élections	10 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement la moitié des membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

Une circonscription nationale; tous les sénateurs sont élus à l'échelon national.

▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire plurinominal.

A chaque renouvellement, 12 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

Aucun sénateur ne peut siéger pour plus de deux mandats (12 ans) consécutifs.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen philippin

- résidence dans le pays au moins un an et dans la circonscription les six mois précédant le scrutin

Interdiction : maladie mentale, incompétence attestée, condamnation pour crime comportant un acte de déloyauté à l'égard du

Gouvernement ou qui porte atteinte à la sûreté nationale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 35 ans
- Philippin de naissance
- savoir lire et écrire
- résidence dans le pays pendant au moins les deux ans précédant le scrutin

Inéligibilité : corruption d'électeurs ou de responsables électoraux, acte terroriste, dépassement du plafond établi en matière de dépenses électorales, transactions financières illégales

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de tout autre fonction ou emploi au sein du Gouvernement ou d'un département ou organisme gouvernemental, y compris les sociétés d'Etat ou sous contrôle de l'Etat et leurs filiales
- nomination à une fonction créée pendant le mandat du sénateur

▶ **Conditions de candidature**

- présentation sous l'étiquette d'un parti ou à titre indépendant; dépôt auprès de la Commission électorale au moins 90 jours avant le scrutin.

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives de mai 2010 ont eu lieu en même temps que les élections présidentielles. Etaient en jeu 280 sièges à la Chambre des représentants (il n'y en avait auparavant que 269, voir note) et 12 sièges au Sénat (soit la moitié).

Lors des élections précédentes tenues en mai 2007, TEAM Unity - coalition composée des partisans de la Présidente Gloria Macapagal Arroyo - avait remporté près de 170 des 240 sièges de la Chambre des représentants. Cette coalition rassemblait le parti Lakas-Kampi-CMD de la Présidente Arroyo et la Coalition populaire nationaliste (NPC). Une coalition électorale nommée l'"Opposition authentique" (GO) avait emporté 44 sièges. La GO était composée du Parti libéral (LP) et du Parti nationaliste. La plupart des 25 candidats présentés par des partis, proposés par des groupes autochtones, avaient par la suite rejoint TEAM Unity. Seuls quatre candidats partisans de la Présidente avaient été élus au Sénat, où la coalition GO avait remporté la majorité absolue.

Depuis son élection en 2004, la Présidente Arroyo s'est efforcée de faire amender la Charte (Constitution), connue localement sous le nom de

"Cha-Cha". Ces changements visent à transformer le régime présidentiel du pays en un régime parlementaire. Ses opposants l'ont accusée de convoiter la présidence du Parlement et de tenter de revenir au pouvoir en qualité de Première ministre une fois les changements constitutionnels adoptés. Auparavant Vice-présidente du pays, Mme Arroyo avait accédé à la présidence en janvier 2001 après la destitution du Président de l'époque, Joseph Estrada, à la suite d'allégations de corruption.

La Constitution interdisait à Mme Arroyo de briguer un deuxième mandat consécutif en 2010. Elle a donc brigué un siège à la Chambre des représentants. Mme Arroyo s'est engagée à poursuivre son action pour faire amender la Charte. L'ancienne première dame Imelda Marcos - dont feu le mari, Ferdinand Marcos, Président entre 1969 et 1986, avait imposé la loi martiale en 1972 - se présentait également à la Chambre des représentants, où elle avait été élue en 1995.

Les médias ont concentré leur attention sur les élections présidentielles, délaissant les élections législatives.

La Présidente Arroyo a soutenu la candidature de M. Gilberto Teodoro, du parti Lakas-Kampi-CMD, à sa succession. Le Lakas-Kampi-CMD était à la tête d'une coalition composée de deux petits partis : le KABACA et le SARRO. Cette coalition s'est engagée à œuvrer en faveur de "Philippines dynamiques et progressistes" en réduisant la pauvreté et en améliorant les infrastructures.

La coalition Lakas-Kampi-CMD se présentait contre la coalition NP-NPC. Le dirigeant du NP, l'ancien Président du Sénat Manny Villar, se présentait aussi aux élections présidentielles. M. Villar, magnat de l'immobilier, se targuait de son ascension sociale fulgurante malgré des origines très modestes, mais son image aurait été ternie par des allégations de corruption. L'ancien acteur et Président Joseph Estrada se présentait aussi. Il avait été incarcéré en 2001 pour corruption, mais avait été gracié par la Présidente Arroyo la même année. Il serait resté populaire grâce à ses rôles de gangsters au grand cœur.

Le sénateur Benigno Aquino III - cousin de M. Teodoro et fils de la très charismatique ancienne Présidente Corazon Aquino - décédée en mai 2009 - s'est présenté à la présidentielle sur la liste du Parti libéral (LP). Le Parti libéral, dirigé par l'ancien Président du Parlement et Maire de Quezon City, M. Feliciano Belmonte Jr., était allié au KKK (Kapayapaan, Katarungan,

Kaunlaran). La coalition LP a promis de gérer les affaires publiques de manière transparente. M. Aquino a promis d'ouvrir une enquête sur les allégations de corruption visant la Présidente Arroyo. Le candidat à la vice-présidence, le sénateur Manuel Roxas II, a critiqué publiquement la candidature de la Présidente Arroyo à un siège à la Chambre, faisant valoir que cette candidature n'avait d'autre objet que l'immunité parlementaire.

M. Aquino a accusé le gouvernement de soutenir la candidature de M. Villar, qui serait un proche allié de la Présidente Arroyo, afin qu'il garde le silence sur les problèmes auxquels est confrontée l'administration actuelle, notamment des affaires de corruption. Etant le seul parlementaire d'après-guerre à avoir présidé les deux chambres du Congrès, M. Villar a reproché à M. Aquino de ne pas avoir fait voter une seule loi après trois mandats à la Chambre et un au Sénat.

De nombreux membres du parti Lakas-Kampi-CMD n'auraient soutenu ni M. Aquino, ni M. Villar. Au début du mois d'avril, le Gouverneur d'Albay, Joey Salceda - l'un des plus hauts conseillers économiques de la Présidente Arroyo - a annoncé son soutien à M. Aquino.

73,42 pour cent des 50 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Comme par le passé, les élections ont été entachées de violences qui ont entraîné la mort de plus de 90 personnes, dont 57 victimes d'un massacre en novembre 2009 à Mindanao. Plus de 30 personnes ont été tuées lors de la campagne électorale, et au moins 12 autres sont mortes le jour des élections à la suite des violences politiques. Quatre municipalités de Mindanao ont déclaré que le scrutin ne pouvait avoir lieu après que des responsables du scrutin eurent fait état de harcèlement et de menaces de mort. La Commission électorale a confirmé ce constat et annoncé qu'elle organiserait des élections spéciales à Mindanao.

Des problèmes techniques liés au nouveau dispositif de vote électronique utilisé pour la première fois ont été signalés dans plusieurs bureaux de vote.

Aucune grande organisation internationale n'a envoyé de mission d'observation. La People's International Observers' Mission 2010 (PIOM) composée de 86 observateurs étrangers provenant de 11 pays - Allemagne, Argentine, Australie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis, France, Japon, Nouvelle Zélande et Royaume-Uni - a suivi le scrutin. La mission a relevé plusieurs irrégularités et critiqué le manque de confidentialité dans certaines

circonscriptions.

Les résultats finaux pour la Chambre des représentants donnaient 119 sièges au LP, 45 à la coalition Lakas-Kampi-CMD et 22 sièges à la coalition NP-NPC. Les sièges restant ont été attribués à de petits partis. Au Sénat, le LP et la coalition NP-NPC ont remporté trois sièges chacun. Le Lakas-Kampi-CMD et le Pwersa ng Masang Pilipino (Force des masses philippines) du Président sortant du Sénat Juan Ponce Enrile ont remporté deux sièges chacun, tandis que le Parti de la réforme populaire (PRP) en a obtenu un. Le siège restant a été attribué à un candidat indépendant. La Présidente Arroyo et Mme Marcos ont toutes deux été élues à la Chambre des représentants.

Lors des élections présidentielles, M. Aquino a été élu avec plus de 40 pour cent des voix.

Les partisans de M. Aquino ont formé la coalition Conscience et réforme (CORE) à la Chambre des représentants pour tenter d'empêcher Mme Arroyo d'accéder à la présidence du Parlement.

Les membres de la Chambre des représentants nouvellement élue et du Sénat ont été réunis en session le 26 juillet. La Chambre a élu M. Feliciano R. Belmonte, Jr. Du LP à sa présidence. Le Sénat a réélu son président Juan Ponce Enrile de la Force des masses philippines (Pwersa ng Masang Pilipino, PMP).

Note:

Le nombre de candidats présentés par des partis est passé à 52.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	50 723 733	
Votants	37 243 529	73,42 %

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges 2010	Sièges totaux
Lakas-Christian Muslim Democrats - Kaballikat ng Malayang Pilipino (Lakas-Kampi-CMD)	2	4
Parti libéral (LP)	3	4
Parti national (NP)	2	4
Coalition populaire nationaliste (NPC)	1	2
Pwersa ng Masang Pilipino (Force des masses philippines, PMP)	2	2
Laban ng Demokratikong Pilipino (LDP)	0	1
Parti de la réforme populaire (PRP)	1	1
Indépendants	1	5
Total	12	23

Note :

Le sénateur Aquino du Parti libéral (LP) ayant été élu à la présidence du pays en mai 2010, il y a actuellement un siège vacant au Sénat. Celui-ci sera pourvu aux prochaines élections générales, en 2013.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

	Sièges 2010	Total
Hommes	10	20
Femmes	2	3
	16,67%	13,04%
Total	12	23

REPUBLICQUE DE MOLDOVA

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	101 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	28 novembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 29 septembre 2010. Les précédentes élections avaient eu lieu en juillet 2009.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

L'ensemble du pays constitue une seule circonscription électorale.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Les sièges sont d'abord attribués aux partis ayant atteint les seuils requis (voir plus bas), puis en fonction de la proportion des suffrages recueillis. Les sièges restants sont répartis de manière séquentielle, par parti (organisation politique ou bloc électoral), en commençant par celui qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages, et ainsi de suite, en ordre décroissant.

Les seuils sont les suivants :

- candidat sans étiquette : 2 % des votes exprimés à l'échelon national,
- parti ou organisation sociopolitique : 4 %,
- bloc électoral comprenant deux partis : 7 % et
- bloc électoral comprenant trois partis ou plus : 9 %.

Pour que le scrutin soit valable, le taux de participation doit dépasser les 33 %.

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont attribués au candidat suivant sur la liste concernée.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans
- citoyen moldave

Les personnes en détention (y compris lorsqu'elles ont été condamnées) conservent le droit de vote. De même, les étudiants sont autorisés à voter sur le lieu de leurs études, sans condition de permis de séjour ou de visa.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge : 18 ans
- citoyen moldove

Les personnes ayant la double nationalité sont habilitées à voter et à se présenter aux suffrages des électeurs sans restriction.

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République
- membres du gouvernement (les parlementaires nommés au gouvernement peuvent cumuler les mandats pendant une durée maximale de six mois, au terme de laquelle ils doivent renoncer à l'un des deux)
- Médiateur
- toute personne exerçant une fonction rémunérée, y compris pour un Etat tiers ou une organisation internationale

▶ **Conditions de candidature**

- les candidats sont désignés par les partis ou se présentent sans étiquette
- les candidats sans étiquette doivent être soutenus par 2 000 à 2 500 électeurs.

Contexte et déroulement des élections

En novembre 2010, les Moldoves se sont rendus aux urnes pour la troisième fois depuis avril 2009. Etaient alors à pourvoir les 101 sièges du parlement monocaméral chargé d'élire le Président de la République.

Aux élections législatives d'avril 2009, le Parti communiste de Moldova (PCRM) du Président Vladimir Voronine avait remporté 60 sièges sur 101. En juin, sa candidate à la présidence, alors Premier ministre, Mme Zinaida Greceanii avait échoué par trois fois à atteindre au Parlement la majorité des trois cinquièmes (61 voix) requise pour être élue présidente de la République. Par voie de conséquence, comme le prévoit la Constitution, le Parlement avait été dissous le 15 juin, en vue d'élections anticipées qui se tiendraient en juillet. Parallèlement, le 10 juin, l'ancien Président du

Parlement, M. Marian Lupu, avait quitté le PCRM pour rejoindre le Parti démocrate de Moldova (PDM).

Aux élections de juillet 2009, le PCRM est arrivé en tête avec 48 sièges. Les quatre autres partis qui se sont partagé les 53 sièges restants - le Parti libéral-démocrate de Moldova (PLDM, 18 sièges), le Parti libéral (PL, 15 sièges), le Parti démocratique de Moldova (PDM, 13 sièges) et l'Alliance « Notre Moldova » (AMN, sept sièges) - ont annoncé leur intention de former un gouvernement de coalition qu'ils ont appelé l'Alliance pour l'intégration européenne (AEI). En août, M. Mihai Ghimpu (Parti libéral) a été élu à la tête du Parlement. En septembre, la Cour constitutionnelle lui a confié la présidence de la République par intérim et il a nommé M. Vlad Filat (PLDM) Premier ministre.

L'élection présidentielle par le Parlement initialement prévue pour le 23 octobre a été reportée, M. Lupu (PDM) étant l'unique candidat. Sa candidature était soutenue par le gouvernement de coalition. Le 30 octobre 2009, le Parlement a voté des amendements de la Constitution prévoyant notamment que les élections présidentielles pourraient se tenir même lorsqu'il n'y avait qu'un candidat. De même, l'article prévoyant la dissolution du Parlement si celui-ci échouait par deux fois à élire un Président de la République a été modifié. Le Parlement ne peut désormais plus être dissous moins de 365 jours après la précédente dissolution (en l'occurrence, le 15 juin 2009).

Après un premier échec du Parlement à élire un Président de la République en novembre 2009, le Président par intérim et Président du Parlement Mihai Ghimpu a créé, le 1er décembre 2009, une commission chargée de rédiger un projet de loi portant modification de la Constitution, afin que le Président de la République puisse être élu avec 52 voix (50 % plus une), contrairement aux 61 (trois-cinquièmes) en vigueur. Les membres de l'Alliance pour l'intégration européenne (AEI) étaient opposés à ce projet et voulaient au contraire un référendum sur la Constitution qui prévoirait l'élection du Président au scrutin direct. La Constitution n'a donc pas été modifiée. Au second tour, le 7 décembre, le Parlement n'est à nouveau pas parvenu à élire M. Lupu.

Le 6 juillet 2010, la Cour constitutionnelle a approuvé la tenue d'un référendum constitutionnel visant à modifier l'article 78 pour instaurer une élection présidentielle au scrutin direct (voir note 1). Le lendemain, le Parlement a pris une résolution fixant le référendum au 5 septembre.

L'ancien Président et leader du Parti communiste, Vladimir Voronine, a appelé les électeurs à boycotter le référendum.

Le 5 septembre, alors que 87,8 % des électeurs étaient favorables aux amendements constitutionnels, la participation au référendum n'a pas atteint le minimum requis de 33 % (soit un tiers) des inscrits pour qu'il soit validé, puisque seulement 29,05 % des 2,6 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le Président par intérim et Président du Parlement, M. Ghimpu, a ensuite demandé à la Cour constitutionnelle de confirmer que les conditions étaient réunies pour prononcer la dissolution du Parlement. Le 21 septembre, celle-ci a confirmé que le fait que le Parlement avait échoué par deux fois à élire un Président était suffisant pour dissoudre le Parlement et fixer une date pour une nouvelle élection législative. Le 29 septembre, M. Ghimpu a dissous le Parlement en vue de nouvelles élections fixées au 28 novembre. Tous les partis représentés au Parlement, dont le Parti communiste, se sont félicités de ces élections anticipées, tandis que l'Alliance « Notre Moldova » a estimé qu'elles intervenaient beaucoup trop tôt.

Le référendum sans succès de 2010 a fait ressurgir des divergences au sein de la coalition de l'alliance pro-européenne. Le 15 septembre, M. Lupu a conclu un partenariat politique à Moscou entre son parti (le Parti démocrate) et le parti Russie unie, du Président Dmitri Medvedev et de son Premier ministre, Vladimir Poutine, apparemment, sans en avoir informé ses partenaires de l'Alliance.

Le 23 septembre, le parquet a demandé au Parlement de lever l'immunité de l'ancien Président Voronine. Selon le parquet, son incurie avait coûté la vie à un manifestant et conduit à des brutalités policières durant les manifestations contre son gouvernement ayant fait suite aux élections d'avril 2009. Le 11 octobre, le Parlement a répondu par la négative, estimant qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves. M. Voronine a donc pu conduire le PCRM aux élections de 2010.

Le nouveau code électoral adopté par le Parlement le 19 juin 2010 autorise des blocs électoraux multipartites à se présenter aux élections. Toutefois, pour obtenir une représentation au Parlement, ils doivent recueillir au moins 7 % des suffrages pour les blocs de deux partis et au moins 9 %, pour les coalitions regroupant trois partis ou plus, alors qu'un parti politique seul n'a besoin que de 4 % (contre 5 % auparavant), et les candidats sans étiquette,

de 2 % (contre 3 % auparavant). La méthode d'Hondt qui a tendance à favoriser les grands partis a fait place à une nouvelle méthode de répartition des sièges (voir note 2). Les personnes en détention, y compris lorsqu'elles ont été condamnées, conservent le droit de vote. Les étudiants peuvent également voter sans permis de séjour ou visa dans la région où ils étudient. Le PCRM dénonçait ce nouveau code électoral.

Vingt partis et 19 candidats sans étiquette se sont présentés aux élections de 2010. Aucun bloc électoral n'a été constitué. Les principaux concurrents étaient le PCRM de M. Voronine et les trois partis de l'alliance pro-européenne : le Parti libéral-démocrate du Premier ministre, le Parti démocrate de M. Lupu, ancien Président du Parlement, et le Parti libéral de M. Ghimpu, Président de la République par intérim. Le parti restant de la coalition sortante, à savoir l'Alliance « Notre Moldova » de M. Serafim Urechean, semblait en perte de vitesse.

Le PCRM a promis la gratuité des universités publiques à l'horizon 2015. Il a par ailleurs accusé la coalition de l'AEI de fraude massive aux élections de 2010, accusation rejetée par l'AEI.

Le Président du Parlement et Président de la République par intérim, M. Ghimpu, a appelé les électeurs à soutenir les partis de sa coalition afin que le pays puisse élire un nouveau président. L'AMN a quant à elle cherché à s'attirer les faveurs des électeurs en promettant un gouvernement de coalition démocratique après les élections de 2010.

A la tête du PDM, M. Lupu a publiquement critiqué le Premier ministre, M. Filat, qui se serait selon lui plus soucieux de ses intérêts personnels que de bonne gouvernance. Il promettait par ailleurs de poursuivre des politiques économiques plus à gauche pour remédier aux difficultés sociales.

M. Filat (PLDM) s'est défendu des allégations de M. Lupu qu'il a à son tour accusé d'être incapable de rompre avec le PCRM (dont il est un ancien membre). Le PLDM a lancé une campagne intitulée « Engagement en faveur de la jeunesse », promettant d'améliorer la vie des jeunes par l'emploi, une éducation de qualité et une plus grande facilité de circulation au sein de l'Union européenne. Les jeunes du PLDM ont eux-mêmes lancé une campagne qu'ils ont baptisée « La vérité sur la pauvreté », comprenant notamment la diffusion d'un film intitulé « Huit années de mensonges », mettant en cause l'action du PCRM lorsqu'il était au pouvoir. Le Premier ministre a rejeté d'ailleurs toute idée de coopération avec le PCRM après le

scrutin.

En tout, 63,37 % des 2,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le PCRM a dénoncé des cas de vote multiple, d'intimidation et de corruption d'électeurs. Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont jugé l'élection conforme à la plupart des critères de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

D'après les résultats définitifs, ni le PCRM, ni la coalition de l'AEI n'ont remporté la majorité des deux-tiers requise pour pouvoir élire le nouveau président (61 des 101 sièges du Parlement). Le PCRM demeure toutefois le parti le plus important, malgré un recul qui l'a fait passer de 48 à 42 sièges. Inversement, le PLDM a plus que doublé d'importance, passant de 14 à 32 sièges. Venait ensuite le PDM avec 15 sièges, contre 12 auparavant, puis le LP, avec les 12 sièges restants (contre 15 auparavant). L'AMN n'a pas obtenu le moindre siège. Au total, 19 femmes ont été élues.

Le 30 décembre, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance et élu M. Marian Lupu (PDM) à sa présidence, le nommant également Président de la République par intérim.

Note 1 :

En vertu des amendements proposés, les candidats à la présidence doivent recueillir au moins 50 % des suffrages pour être élus au premier tour. Au second tour, le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage est déclaré élu. Les candidats à la présidence de la République doivent avoir 40 ans révolus et résider en République de Moldova depuis au moins 10 ans.

Note 2 :

Le pays a adopté la méthode d'Hondt en 1994. Celle-ci prévoit que les suffrages recueillis par les partis n'atteignant pas le seuil sont répartis entre les autres partis, proportionnellement à leurs propres résultats (autrement dit, le parti qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages, en dehors de ceux qui sont à redistribuer, se voit attribuer le plus grand nombre de voix, et par conséquent, le plus grand nombre de sièges). Les partis de la coalition AEI, en particulier le LP et l'AMN, estimaient que la méthode d'Hondt était contraire à l'Article 38.1) de la Constitution qui dispose que tous les votes sont égaux. Elle a donc revu la méthode de répartition des sièges prévue par le Code électoral. L'Article 87.5) du nouveau Code (Loi n°199, 18 juin

2010) prévoit que les mandats parlementaires non attribués sont répartis de manière séquentielle, par parti ou autre organisation sociopolitique, ou par bloc électoral, de celui qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages à celui qui en a recueilli le moins.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 734 700	
Votants	1 733 051	63,37 %
Bulletins blancs ou nuls	12 058	
Suffrages valables	1 720 993	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Progrès / recul
Parti communiste de Moldova (PCRM)	676 761	39,32	42	-6
Parti libéral-démocrate de Moldova (PLDM)	506 365	29,42	32	14
Parti démocrate de Moldova (PDM)	218 847	12,72	15	2
Parti libéral (PL)	171 434	9,96	12	-3
Total			101	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	82	
Femmes	19	18,81 %
Total	101	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Juristes	20
Recherche/sciences	15
Economiste	12
Architecte, géomètre, ingénieur	10
Enseignement	10
Fonction publique et administration locale	10
Chef d'entreprise	5
Activité associative	4
Médecin, dentiste	4
Journalisme, audiovisuel, médias	3
Finance, gestion ou affaires	2
Agriculture	2
Ecrivain, auteur, artiste	2
Infirmier(ère)	1
Informatique/technologie	1
Total	101

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	1
31 à 40 ans	24
41 à 50 ans	37
51 à 60 ans	30
61 à 70 ans	9
Total	101

REPUBLICQUE DOMINICAINE

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso de la República / Congrès de la République
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Diputados / Chambre des Députés
Nombre de membres	183 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	16 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

31 provinces et le District national. Attribution des sièges en fonction de la population, à raison d'un député pour 50 000 habitants ou toute tranche supérieure à 25 000.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin direct à listes bloquées avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont pourvus par les suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans ou marié

- citoyen dominicain

Interdiction: appartenance aux forces armées et de police, condamnation irrévocable pour trahison, espionnage ou conspiration contre la République, condamnation pour soulèvement armé ou participation à une attaque contre le pays, suspension de droit dans le cas d'une condamnation irrévocable pour crime (jusqu'à réhabilitation), interdiction par décision de justice (pour durée de la sentence), acceptation, sans avoir reçu l'autorisation du pouvoir exécutif, d'un emploi ou d'une fonction offert par un Gouvernement étranger

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen de la République dominicaine
- jouissance des droits civils et politiques
- naissance dans la circonscription ou résidence pendant 5 ans sans interruption

► Incompatibilités

- fonction publique

► Conditions de candidature

- désignation par un parti politique reconnu par le Comité électoral central . Ils sont choisis lors d'une convention du parti qu'ils représentent. Les partis soumettent ensuite les noms de candidats au comité électoral compétent
- les candidats indépendants peuvent se présenter à la condition d'être soutenus par un groupe politique ayant une organisation et un programme comparables à ceux d'un parti politique

Contexte et déroulement des élections

Les élections de mai 2010 visaient à élire les 183 membres de la Chambre des députés (contre 178 auparavant) et les 32 membres du Sénat. Ces élections étaient les premières depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution promulguée par les deux chambres réunies en Congrès de la République en janvier 2010. La durée de la législature, soit quatre ans, est inchangée mais les membres des deux chambres élus en 2010 accompliront un mandat de six ans de manière que les élections présidentielles, législatives et locales puissent se tenir en même temps en 2016.

Lors des élections précédentes, en mai 2006, le Parti de la libération dominicaine (PLD) du Président Leonel Fernández avait remporté 96 sièges à la Chambre des députés et 22 au Sénat, et le Parti révolutionnaire dominicain (PRD) 82 et 10.

M. Fernández a été élu président une première fois en 1996, puis à nouveau en 2004 et en 2008. Il s'était engagé à construire un réseau de transports souterrains dans la capitale, Saint Domingue, pour réduire les encombrements et le métro est bien entré en service en janvier 2009. Par ailleurs, la stabilité de l'économie valait une grande popularité à M. Fernández.

La nouvelle Constitution - rédigée par le Président et par le dirigeant du Parti révolutionnaire, M. Miguel Vargas Maldonado - a été adoptée à une majorité écrasante par les deux Chambres du Congrès, avec seulement 14 voix contre. Ce nouveau texte permet au Président d'être réélu indéfiniment, mais prévoit néanmoins qu'il ne peut effectuer deux mandats consécutifs.

En tout, 26 partis ont participé aux élections de 2010. Le Parti de la libération et son allié, le Parti réformiste social chrétien (PRSC) de M. Carlos Morales, avaient pour principal concurrent le Parti révolutionnaire, de M. Vargas.

Le Parti de la libération a fait campagne sur le bilan du Gouvernement en disant que voter pour ses candidats, c'était voter pour le progrès et le développement. Le Président Fernández s'engageait à aligner la législation sur la nouvelle Constitution qui interdit la traite des êtres humains. Cette mesure visait à répondre aux problèmes posés par les secteurs du bâtiment et de l'agriculture qui reposent sur une main-d'œuvre " importée " d'Haïti et ce, souvent, de manière illégale.

Le Parti révolutionnaire reprochait au gouvernement de gaspiller les deniers publics et de ne pas avoir su enrayer la criminalité. Il accusait le Parti de la libération de détournement de fonds et d'achat massif de voix dans la ville de Samana.

Le gouvernement a déclaré les 15, 16 et 17 mai (jusqu'à midi) fériés, pour permettre aux électeurs d'aller voter le 16 mai. En tout, 56,44 % des 6,1 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les élections se sont déroulées dans un climat de violence. Cinq personnes auraient été tuées et 13 autres blessées. M. Fernández a condamné ces violences.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a suivi le scrutin. Elle a recommandé un contrôle plus efficace de l'utilisation des fonds publics durant les élections. Elle a ajouté qu'il fallait revoir la présentation des bulletins pour faciliter le dépouillement.

Le parti en place, le Parti de la libération, et ses alliés ont raflé 31 des 32 sièges du Sénat. Le dernier siège est allé au Parti réformiste. Le Parti révolutionnaire n'est donc pas représenté au Sénat. A la Chambre des députés, le Parti de la libération et ses alliés ont remporté 105 sièges, contre 75 pour l'autre camp (Parti révolutionnaire et consorts). En tout, 38 femmes

ont été élues à la Chambre des députés et trois au Sénat.

Le Congrès nouvellement élu a tenu sa première session le 16 août et a élu M. Abel Martínez (PLD) Président de la Chambre des députés et réélu M. Reinaldo Pared Pérez du même parti, Président du Sénat.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 116 397	
Votants	3 451 872	56,44 %
Bulletins blancs ou nuls	139 895	
Suffrages valables	3 311 977	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti de la libération dominicaine (PLD) et ses alliés	105
Parti révolutionnaire dominicain (PRD) et ses alliés	75
Parti réformiste social chrétien (PRSC)	3
Total	183

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	145	
Femmes	38	20,77 %
Total	183	

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso de la República / Congrès de la République
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado / Sénat
Nombre de membres	32 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	16 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

32 circonscriptions uninominales pour les 31 provinces et le district national

► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin direct uninominal majoritaire

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont pourvus par les suppléants élus en même temps que les titulaires

Vote obligatoire

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans ou marié

- citoyen dominicain

Interdiction: appartenance aux forces armées et de police, condamnation irrévocable pour trahison, espionnage ou conspiration contre la République, condamnation pour soulèvement armé ou participation à une attaque contre le pays,, suspension de droit dans le cas d'une condamnation irrévocable pour crime (jusqu'à réhabilitation), interdiction par décision de justice (pour durée de la sentence), acceptation, sans avoir reçu l'autorisation du pouvoir exécutif, d'un emploi ou d'une fonction offert par un Gouvernement étranger

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen dominicain
- jouissance des droits civils et politiques
- naissance dans la circonscription ou résidence pendant 5 ans sans interruption

► Incompatibilités

- fonction publique

► Conditions de candidature

- désignation par un parti politique reconnu par le Comité électoral central. Ils sont choisis lors d'une convention du parti qu'ils représentent. Les partis soumettent ensuite les noms de candidats au comité électoral compétent
- les candidats indépendants peuvent se présenter à la condition d'être soutenus par un groupe politique ayant une organisation et un programme comparables à ceux d'un parti politique

Contexte et déroulement des élections

Les élections de mai 2010 visaient à élire les 183 membres de la Chambre des députés (contre 178 auparavant) et les 32 membres du Sénat. Ces élections étaient les premières depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution promulguée par les deux chambres réunies en Congrès de la République en janvier 2010. La durée de la législature, soit quatre ans, est inchangée mais les membres des deux chambres élus en 2010 accompliront un mandat de six ans de manière que les élections présidentielles, législatives et locales puissent se tenir en même temps en 2016.

Lors des élections précédentes, en mai 2006, le Parti de la libération dominicaine (PLD) du Président Leonel Fernández avait remporté 96 sièges à la Chambre des députés et 22 au Sénat, et le Parti révolutionnaire dominicain (PRD) 82 et 10.

M. Fernández a été élu président une première fois en 1996, puis à nouveau en 2004 et en 2008. Il s'était engagé à construire un réseau de transports souterrains dans la capitale, Saint Domingue, pour réduire les encombrements et le métro est bien entré en service en janvier 2009. Par ailleurs, la stabilité de l'économie valait une grande popularité à M. Fernández.

La nouvelle Constitution - rédigée par le Président et par le dirigeant du Parti révolutionnaire, M. Miguel Vargas Maldonado - a été adoptée à une majorité écrasante par les deux Chambres du Congrès, avec seulement 14 voix contre. Ce nouveau texte permet au Président d'être réélu indéfiniment, mais prévoit néanmoins qu'il ne peut effectuer deux mandats consécutifs.

En tout, 26 partis ont participé aux élections de 2010. Le Parti de la libération et son allié, le Parti réformiste social chrétien (PRSC) de M. Carlos Morales, avaient pour principal concurrent le Parti révolutionnaire, de M. Vargas.

Le Parti de la libération a fait campagne sur le bilan du Gouvernement en disant que voter pour ses candidats, c'était voter pour le progrès et le développement. Le Président Fernández s'engageait à aligner la législation sur la nouvelle Constitution qui interdit la traite des êtres humains. Cette mesure visait à répondre aux problèmes posés par les secteurs du bâtiment et de l'agriculture qui reposent sur une main-d'œuvre " importée " d'Haïti et ce, souvent, de manière illégale.

Le Parti révolutionnaire reprochait au gouvernement de gaspiller les deniers publics et de ne pas avoir su enrayer la criminalité. Il accusait le Parti de la libération de détournement de fonds et d'achat massif de voix dans la ville de Samana.

Le gouvernement a déclaré les 15, 16 et 17 mai (jusqu'à midi) fériés, pour permettre aux électeurs d'aller voter le 16 mai. En tout, 56,44 % des 6,1 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les élections se sont déroulées dans un climat de violence. Cinq personnes auraient été tuées et 13 autres blessées. M. Fernández a condamné ces violences.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a suivi le scrutin. Elle a recommandé un contrôle plus efficace de l'utilisation des fonds publics durant les élections. Elle a ajouté qu'il fallait revoir la présentation des bulletins pour faciliter le dépouillement.

Le parti en place, le Parti de la libération, et ses alliés ont raflé 31 des 32 sièges du Sénat. Le dernier siège est allé au Parti réformiste. Le Parti révolutionnaire n'est donc pas représenté au Sénat. A la Chambre des députés, le Parti de la libération et ses alliés ont remporté 105 sièges, contre 75 pour l'autre camp (Parti révolutionnaire et consorts). En tout, 38 femmes

ont été élues à la Chambre des députés et trois au Sénat.

Le Congrès nouvellement élu a tenu sa première session le 16 août et a élu M. Abel Martínez (PLD) Président de la Chambre des députés et réélu M. Reinaldo Pared Pérez du même parti, Président du Sénat.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 116 397	
Votants	3 451 872	56,44 %
Bulletins blancs ou nuls	139 895	
Suffrages valables	3 311 977	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti de la libération dominicaine (PLD) et ses alliés	31
Parti réformiste social chrétien (PRSC)	1
Total	32

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	29	
Femmes	3	9,38 %
Total	32	

REPUBLICHE TCHEQUE

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Poslanecka Snemovna / Chambre des Députés
Nombre de membres	200 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	28 au 29 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 14 circonscriptions plurinominales ("régions électorales")

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin proportionnel

Chaque électeur vote pour la liste de parti de son choix et peut aussi indiquer sa préférence pour quatre des candidats inscrits sur la liste.

Pour les partis, le seuil de représentation parlementaire est fixé à 5 % des suffrages exprimés à l'échelon national. Ce seuil est porté à 10 % pour les coalitions de deux partis, à 15 % pour les coalitions de trois partis et à 20 % pour les coalitions de quatre partis et plus. La répartition des sièges se fait selon la méthode d'Hondt.

Les candidats recueillant plus de 5 % des suffrages préférentiels à l'échelon régional sont placés en haut de la liste de leur parti. Lorsque plusieurs candidats recueillent plus de 5 % des votes préférentiels, ils sont classés par ordre décroissant, en fonction du nombre total de votes préférentiels qu'ils ont recueillis.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans

- citoyen tchèque (y compris les personnes naturalisées)

- résidence dans le pays au moment de l'élection

Interdiction : liberté de mouvement restreinte pour raisons de santé publique, privation du droit de vote.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 21 ans

- citoyen tchèque (y compris les personnes naturalisées)

Inéligibilité : folle/maladie mentale, détenteurs de permis de séjour provisoires, immigrants sans papier, membres de la Commission électorale, liberté de mouvement restreinte pour raisons de santé publique, privation du droit de vote.

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République

- sénateurs, magistrats, procureurs ou médiateurs d'Etat

▶ **Conditions de candidature**

- Les candidats se présentent sous l'étiquette d'un parti/d'une coalition politique, ou en tant qu'indépendants.

- La liste des candidats dans chaque circonscription doit être déposée au moins 66 jours avant le scrutin.

- Chaque parti/coalition doit verser aux autorités régionales une contribution aux frais électoraux qui se monte à 15 000 couronnes par liste.

Contexte et déroulement des élections

Le 5 février 2010, le Président Václav Klaus a fixé les élections à la Chambre des députés aux 28 et 29 mai 2010.

Les précédentes élections à la Chambre des députés (juin 2006) avaient fini dans l'impasse : deux blocs avaient remporté exactement 100 sièges chacun à la Chambre, qui compte 200 membres. Le Premier ministre de l'époque, Jiri Paroubek, du Parti social-démocrate tchèque (CSSD) et son possible allié, le Parti communiste de Bohême et de Moravie (KSCM), avaient remporté 74 et 26 sièges respectivement. Le Parti démocrate civique (ODS), de M. Mirek Topolánek, qui dirigeait le bloc d'opposition, était devenu le plus parti le plus important, en remportant 81 sièges. Ses alliés - l'Union démocrate-chrétienne - Parti populaire tchécoslovaque (KDU-CSL) et les Verts (SZ) - avaient remporté respectivement 13 et six sièges.

En août 2006, le Président Klaus (Président honoraire de l'ODS) a nommé M. Topolanek Premier ministre. Cependant, en octobre, le gouvernement de M. Topolanek n'est pas parvenu à remporter un vote de confiance. A la suite de la victoire de l'ODS aux élections sénatoriales en octobre, M. Topolanek a été nommé Premier ministre pour la deuxième fois en novembre. A la suite de longues négociations, son gouvernement de coalition composé de l'ODS, du KDU-CSL et du SZ a finalement été approuvé en janvier 2007, grâce à l'abstention de deux parlementaires du CSSD.

En février 2008, le Parlement a réélu M. Klaus Président du pays au quatrième tour des élections. Cependant, le Premier ministre et le Président se sont brouillés avant les élections sénatoriales d'octobre 2008, au sujet des politiques du pays vis-à-vis de l'Union européenne (UE). M. Klaus s'est publiquement opposé à un plus grand transfert de pouvoir à l'Union européenne, au Traité de Lisbonne (qui vise à réformer les institutions européennes) et à l'introduction de l'euro. Le CSSD a obtenu de bons résultats aux élections sénatoriales, privant l'ODS de sa majorité au Sénat.

En janvier 2009, la République tchèque a pris la présidence de l'UE. Cependant, au milieu de son mandat, le 24 mars 2009, le gouvernement minoritaire de M. Topolanek (ODS) a fait l'objet d'une motion de censure, qui a été adoptée. C'était la première fois dans l'histoire de la République tchèque que l'opposition parvenait à adopter une motion de censure contre le gouvernement. L'ODS, le CSSD et le SZ ont convenu de former un gouvernement intérimaire non partisan. En mai, le directeur de l'Office tchèque des statistiques, M. Jan Fisher, a été investi en tant que Premier ministre par intérim. A la fin du mois de mai, le Sénat a adopté une loi raccourcissant le mandat de la Chambre des députés, en vue des élections anticipées qui devaient être organisées les 9 et 10 octobre au plus tard.

Les élections anticipées exigeaient un amendement constitutionnel, que le Président Klaus a promulgué en septembre après son adoption par le Sénat. Toutefois, plusieurs membres de la Chambre des députés se sont opposés à cet amendement, en faisant valoir qu'ils avaient le droit de siéger pendant les quatre années que dure le mandat. Plus tard ce même mois, le CSSD, le KSCM et le SZ ont voté contre la dissolution de la Chambre. En conséquence, les élections ont été tenues les 28 et 29 mai 2010, quelques jours avant l'expiration du mandat des membres sortants (le 2 juin). Le mandat du gouvernement intérimaire a été prolongé jusqu'aux nouvelles élections.

Le 30 avril, peu de temps avant les élections de 2010, M. Miloslav Vizek (CSSD) a démissionné en tant que Président du parlement et parlementaire en raison de scandales liés à des accords de prêt abusifs. M. Vizek avait fait pression en faveur d'une subvention publique de 25 millions de couronnes (environ 973 000 euros) pour la construction d'un centre sportif promis par son ancien assistant. Cependant, ce dernier aurait en fait utilisé la subvention pour construire un grand hôtel. Mme Miroslava Némcová (ODS) est devenue Présidente du parlement par intérim.

Ving-cinq partis et mouvements, y compris tous les partis du Parlement sortant, se sont présentés aux élections de 2010. Les principaux concurrents étaient l'ODS, dirigé par M. Petr Nečas, le CSSD, dirigé par M. Paroubek, et le KSCM de M. Vojtech Filip. En outre, deux partis non parlementaires étaient en lice : le parti Tradition Responsabilité Prospérité 09 (TOP 09), parti conservateur dirigé par un ancien Ministre des affaires étrangères, M. Karel Schwarzenberg, et le Parti des affaires publiques (VV). Le parti Tradition Responsabilité Prospérité 09 a été lancé en septembre 2009 par des dissidents du KDU-CSL, notamment l'ancien dirigeant de ce parti, Miroslav Kalousek. Le VV, fondé en 2001, a attiré l'attention des médias quand l'ancien animateur de télévision Radek John est devenu son dirigeant en juin 2009.

Aucune coalition formelle n'a été formée, mais les partis de droite - l'ODS, le TOP 09 - et le parti VV, centriste, se soient engagés à mettre en œuvre des programmes d'austérité, tandis que les partis de gauche - le CSSD et le KSCM - ainsi que le KDU-CSL ont promis davantage de prestations sociales.

Le programme électoral de l'ODS, Vision 2020, portait sur les restrictions budgétaires. Le dirigeant d'ODS, Nečas, a insisté sur le fait que le pays devait réduire ses dettes et prévenir des dérives de la protection sociale. L'ODS a promis d'adopter une loi pour assurer notamment la responsabilité budgétaire, et réduire les dépenses ministérielles. Il a également promis une réforme des retraites en introduisant un système de cotisations volontaires.

Le parti TOP 09 de M. Schwarzenberg a proposé des mesures d'austérité plus radicales. Il s'est engagé à réduire les traitements des fonctionnaires et de diminuer de moitié les contributions publiques aux partis politiques, tout en maintenant l'accès aux soins de santé et les retraites.

Le VV a présenté un plan en dix points dans lequel il promettait une

amélioration des services de santé et une réduction de 10 % des effectifs de la fonction publique. Il s'est aussi engagé à réformer les retraites et à imposer des conditions plus strictes pour les allocations de chômage.

Le CSSD de l'ancien Premier ministre Paroubek s'est présenté sous le slogan "Changement et espoir". Le CSSD a promis de placer le redressement économique en tête des priorités et d'abolir le système de taux uniforme de l'impôt pour revenir à un système d'impôt progressif. Il a également promis de rationaliser l'utilisation des subventions européennes.

Le KSCM a promis de mettre en place des prêts immobiliers sans intérêt pour les jeunes mariés et un salaire mensuel minimum de 14 000 CZK (540 euros), et de faire passer progressivement la retraite minimum de 2 080 CZK (80 euros) à 10 000 CZK (390 euros) par mois. Il s'est engagé à réduire de 5 % la TVA sur les produits de base, à éliminer la TVA sur la nourriture et les médicaments, et à augmenter les impôts sur les sociétés et les impôts sur les dividendes.

Les élections de 2010 se sont déroulées sur fond de crise grecque et de crise de la zone euro. En mai, les membres de la zone euro et le Fonds monétaire international (FMI) ont convenu d'un ensemble de mesures de sauvetage de 110 milliards d'euros sur trois ans pour la Grèce, dont les dettes ont atteint 300 milliards d'euros, soit 125 % de son PIB en mars 2010. Sur fond de crainte que d'autres pays de la zone euro se trouvent confrontés à une crise semblable, l'euro est tombé à son point le plus bas depuis quatre ans contre le dollar au milieu du mois de mai.

Le thème dominant de la campagne en République tchèque était la manière de traiter le déficit public du pays. En 2009, le déficit des finances publiques de la République tchèque a atteint 5,9 % du PIB - près du double de la limite maximum de 3 % fixée par les critères de Maastricht. Le Ministre des finances Eduard Janota a dit que le plan d'austérité du gouvernement pourrait ramener le déficit en dessous de 3 % du PIB d'ici à 2013. Tous les grands partis ont approuvé le plan. Le TOP 09 et l'ODS se sont en outre engagés à rééquilibrer le budget en 2015 et 2017 respectivement. Les grands partis, notamment le CSSD et l'ODS, ont dit que le pays serait prêt à entrer dans la zone euro au plus tard en 2016. Le TOP 09 n'a pas fixé de date pour l'adoption de l'euro.

Sur les 8,4 millions d'électeurs inscrits, 62,60 % se sont présentés aux urnes.

Le résultat final a de nouveau conduit à l'impasse, aucun parti n'ayant remporté la majorité à la Chambre des députés. Les deux grands partis ont obtenu moins de sièges qu'au parlement sortant. Le CSSD est arrivé en tête avec 56 sièges (alors qu'il en détenait 74), suivi de près par l'ODS, qui a remporté 53 sièges (alors qu'il en détenait 81). Le KSCM a remporté 26 sièges. 44 femmes ont été élues.

Le KDU-CSL n'est parvenu à remporter aucun siège à la Chambre des députés pour la première fois depuis que la République tchèque a été fondée en 1993, ce qui a entraîné la démission de son dirigeant, M. Cyril Svoboda. Le SZ n'a pas non plus réussi à conserver sa représentation à la Chambre des députés. Le dirigeant du CSSD, M. Paroubek, a assumé la responsabilité de la défaite de son parti et a aussi annoncé sa démission.

Le 22 juin, la Chambre des députés nouvellement élue a tenu sa première session. Le 24 juin, elle a élu à sa présidence son ancienne présidente par intérim, Mme Miroslava Némcová (ODS).

Après de longues négociations, un nouveau gouvernement de coalition réunissant l'ODS, le TOP 09 et le VV a été formé le 13 juillet. Le 10 août, ce nouveau gouvernement conduit par M. Necas (ODS) a remporté un vote de confiance.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	8 415 892	
Votants	5 268 098	62,60 %
Bulletins blancs ou nuls	32 963	
Suffrages valables	5 230 859	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti social-démocrate (CSSD)	1 155 267	22,09	56
Parti démocrate civique (ODS)	1 057 792	20,22	53
Tradition, responsabilité, prospérité 09 (TOP 09)	873 833	16,71	41
Parti communiste de Bohême et de Moravie (KSCM)	589 765	11,27	26
Parti des Affaires publiques (VV)	569 127	10,88	24
Total			200

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	156	
Femmes	44	22,00 %
Total	200	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Fonction publique et administration locale	69
Chef d'entreprise	30
Enseignement	19
Médecin, dentiste	17
Finance, gestion ou affaires	15
Juristes	11
Activité associative	7
Cadre de parti politique	7
Architecte, géomètre, ingénieur	5
Agriculture	3
Economiste	3
Armée/police	2
Journalisme, audiovisuel, médias	2
Travail de bureau, secrétariat, administration	2
Syndicaliste	1
Infirmier(ère)	1
Informatique/technologie	1
Femme/homme au foyer, travaux domestiques	1
Recherche/sciences	1
Autres	3
Total	200

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	10
31 à 40 ans	35
41 à 50 ans	62
51 à 60 ans	66
61 à 70 ans	24
Plus de 70 ans	3
Total	200

REPUBLIQUE TCHEQUE

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senat / Sénat
Nombre de membres	81 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par tiers tous les deux ans
Date des élections	15 au 16 & 22 au 23 octobre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Election d'un tiers des sénateurs (27) à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

81 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire à deux tours.

Si besoin est, un second tour est organisé six jours après le premier. Pas de seuil exigé pour remporter un siège au second tour. Les sièges devenus vacants entre les élections sont pourvus par élections partielles tenues dans un délai de 90 jours, hormis durant la dernière année de mandat.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans

- citoyen tchèque (y compris personnes naturalisées)

- résidence dans le pays au moment de l'élection

Interdiction : liberté de mouvement restreinte pour raisons de santé publique, privation du droit de vote.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 40 ans

- citoyen tchèque (y compris personnes naturalisées)

Inéligibilité : folie/maladie mentale, détenteurs de permis de séjour provisoires, immigrants sans papier, membres de la Commission

électorale, liberté de mouvement restreinte pour raisons de santé publique, privation du droit de vote.

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République
- juges, procureurs ou médiateurs d'Etat
- membre de la Chambre des députés
- responsable d'une entité locale

▶ **Conditions de candidature**

- les candidats se présentent sous l'étiquette d'un parti/d'une coalition politique, ou en tant qu'indépendants;
- les candidatures doivent être présentées au moins 60 jours avant le vote; le dépôt de 20 000 couronnes est remboursé si le candidat obtient au moins 6 % des voix dans sa circonscription;
- tout parti en lice doit avoir au moins 10 000 adhérents ou partisans;
- la liste des candidats dans chaque circonscription doit être déposée au moins 60 jours avant le scrutin.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 au Sénat étaient les premières tenues sous le gouvernement du Premier ministre Petr Necas, du Parti démocrate civique (ODS), arrivé au pouvoir en août 2010. Un tiers des 81 sièges du Sénat étaient en jeu. Les élections sénatoriales avaient pour arrière-plan les nouveaux plans d'austérité du gouvernement.

La dernière fois que le Sénat a été renouvelé, en octobre 2008, le Parti social-démocrate tchèque (CSSD) avait gagné les élections pour la première fois en remportant 23 des 27 sièges en jeu et avait renforcé sa position au Sénat en la portant à 29 sièges. L'ODS, dirigé par le Premier ministre de l'époque, M. Mirek Topolanek, avait enregistré son plus mauvais résultat en ne remportant que trois sièges. Avec 35 sièges, l'ODS avait perdu sa majorité absolue au Sénat. Ayant remporté le siège restant, le Parti communiste de Bohême et de Moravie (KSCM) détenait en tout trois sièges.

Le pays a connu par la suite une série d'impasses politiques. En mars 2009, le Premier ministre Topolanek a perdu un vote de confiance. Le dirigeant du CSSD, M. Jiri Paroubek, a critiqué le gouvernement à plusieurs égards, notamment au sujet de son intervention face à la crise économique. C'était la première fois dans l'histoire de la République tchèque que l'opposition parvenait à faire adopter une motion de censure à l'encontre du

gouvernement. L'ODS, le CSSD et les Verts (SZ) avaient convenu de former un gouvernement intérimaire non partisan. En mai, M. Jan Fisher, alors directeur de l'Office tchèque des statistiques, avait été investi en tant que Premier ministre par intérim. Les élections anticipées à la Chambre des députés, prévues pour le mois d'octobre 2009, n'avaient pas eu lieu, car la Chambre des députés n'était pas parvenue à faire adopter l'amendement constitutionnel nécessaire. Le mandat du gouvernement par intérim avait donc été prolongé jusqu'à la tenue d'élections à la Chambre des députés en mai 2010, au terme normal de la législature.

Ces élections se sont soldées par une nouvelle impasse, aucun parti n'ayant obtenu la majorité à la Chambre des députés. Le CSSD est arrivé en tête en remportant 56 des 200 sièges en jeu, suivi de près par l'ODS, qui en a remporté 53. Le parti Tradition Responsabilité Prospérité 09 (TOP 09, parti conservateur dirigé par M. Karel Schwarzenberg, ancien Ministre des affaires étrangères), et le Parti des affaires publiques (VV, dirigé par l'ancien animateur de télévision Radek John) ont remporté respectivement 41 et 24 sièges. Les 26 sièges restant ont été attribués au KSCM. Pour la première fois depuis que la République tchèque a été fondée en 1993, l'Union démocrate-chrétienne - Parti populaire tchécoslovaque (KDU-CSL) n'a remporté aucun siège à la Chambre des députés.

Au terme de longues négociations, un nouveau gouvernement de coalition composé de l'ODS, de TOP 09 et du VV a été formé le 13 juillet. Le nouveau gouvernement, dirigé par M. Necas (ODS), a remporté un vote de confiance le 10 août.

Chiffre record, 227 candidats issus de 36 partis, groupes et coalitions étaient en lice aux élections sénatoriales de 2010, qui ont une fois de plus été le théâtre d'un duel entre l'ODS et le CSSD.

Bien qu'un veto au Sénat puisse être invalidé par la Chambre des députés, où la coalition gouvernementale détient 118 sièges sur 200, les élections sénatoriales de 2010 ont été jugées importantes. Une séance commune des deux chambres élira le nouveau président en 2013 au terme du mandat du Président Vaclav Klaus.

Le déficit budgétaire du pays a atteint 5,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009, soit près du double de la limite de 3 % définie par l'Union européenne. Lors de son entrée en fonction en août, le gouvernement de M. Necas a proposé une série de réformes pour ramener le déficit à 5,3 % du PIB en 2010.

Parmi ces réformes figuraient une réforme des retraites, une diminution de 10 % des traitements de la fonction publique, l'imposition rétroactive des plans d'épargne logement, la suppression des prestations sociales, une augmentation de la TVA et l'introduction de frais d'inscription à l'université. Des débats animés sur ces réformes ont marqué la campagne des sénatoriales.

Le Premier ministre Necas a souligné que, comme tout autre gouvernement en Europe, son gouvernement devait mettre en œuvre des réformes impopulaires "tout simplement parce qu'elles (étaient) nécessaires". Il a demandé aux électeurs de soutenir la coalition au pouvoir, en faisant valoir qu'un Sénat dominé par l'opposition compliquerait le processus de réforme et pourrait repousser la République tchèque aux marges de l'Europe, point de vue repris par le Ministre des finances Miroslav Kalousek (TOP 09) et Radek John, le Président de VV. TOP 09, qui a formé une coalition électorale avec Maires et indépendants (STAN), s'est engagé à maintenir la coalition au pouvoir, quels que soient les résultats des élections sénatoriales.

Bohuslav Sobotka, dirigeant par intérim du CSSD, a vivement incité les électeurs à voter pour son parti, afin d'empêcher ce qu'il a qualifié de "projet illégal du gouvernement". Il a soutenu que l'imposition rétroactive des plans d'épargne logement était inconstitutionnelle. Le CSSD a promis de modifier les projets de réforme de manière à ce que les 130 000 familles les plus pauvres puissent continuer à recevoir des prestations sociales. Le parti a critiqué le refus de dialogue du gouvernement sur les projets de réforme et a indiqué que les réformes devaient d'abord être l'objet d'un débat. Le KSCM de M. Vojtech Filip a repris les propos tenus par le CSSD, en accusant le gouvernement dirigé par l'ODS de tenter d'adopter 16 des 32 projets de réforme par une procédure raccourcie en première lecture, sans débat. Le Premier ministre Necas a rejeté l'argument selon lequel son gouvernement n'ayant été formé qu'en août, il n'avait pas disposé de suffisamment de temps pour élaborer les projets de réformes et pour allouer le temps nécessaire aux débats. Le CSSD s'est efforcé de convaincre les électeurs qu'il pourrait lancer un débat public sur les projets de réforme du gouvernement en battant en brèche cette argumentation cette opinion à la faveur des élections sénatoriales.

Chiffre record, 44,59 % des 2,7 millions d'électeurs inscrits se sont présentés aux urnes au premier tour, soit le pourcentage le plus élevé dans l'histoire du Sénat, alors que le taux de participation n'était que de 39,52 % en 2008.

Aucun des candidats n'a remporté la majorité requise au premier tour. Le CSSD a obtenu de bons résultats, 22 de ses candidats passant au second tour, soit trois de plus que son principal rival, l'ODS. Cinq candidats de la coalition STAN-TOP 09 et cinq candidats du groupe KDU-CSL sont également passés au second tour. En outre, deux candidats des Bohèmes du Nord (Severosi.cz, groupe régional) et un autre candidat des Non-partisans ("Nestranici ") de Bohême orientale étaient en lice pour leur première représentation au Sénat.

En tout, 24,64 % des 2,7 millions d'électeurs inscrits se sont présentés aux urnes au second tour tenu les 22 et 23 octobre.

D'après les résultats finaux, le CSSD est arrivé premier, remportant 12 des 27 sièges en jeu. Il a donc obtenu 41 sièges au Sénat, ce qui lui a permis de regagner la majorité. L'ODS a remporté huit sièges, et dispose donc de 25 sièges au total. Le groupe KDU-CSL et la coalition STAN-TOP 09 ont remporté deux sièges chacun, et détiennent en tout cinq sièges chacun. Les Bohèmes du Nord et les Nestranici sont entrés au Sénat pour la première fois, remportant respectivement deux sièges et un siège. Le groupe KSCM-CSL n'a remporté aucun nouveau siège en 2010, et n'en a conservé que deux. Quatre femmes ont été élues en 2010, portant ainsi à 15 le nombre total de femmes au Sénat.

Le 24 novembre, le Sénat nouvellement élu a tenu sa première séance et a élu M. Milan Stech, du CSSD, à sa présidence. Celui-ci est devenu le premier membre du CSSD à diriger le Sénat depuis sa création en 1996.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

	1er tour (16 octobre)		2ème tour (23 octobre)	
Nombre d'électeurs inscrits	2 774 178		2 774 982	
Votants	1 237 072	44,59 %	683 705	24,64 %
Bulletins blancs ou nuls	89 682		3 268	
Suffrages valables	1 147 390		680 437	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges 2010	Sièges totaux
Parti social-démocrate (CSSD)	12	41
Parti démocrate civique (ODS)	8	25
Union démocratique chrétienne - Parti populaire tchécoslovaque (KDU - CSL)	2	5
Coalition des maires et des indépendants (STAN) - Tradition, responsabilité, prospérité 09 (TOP 09)	2	5
Bohèmes du Nord (Severocesl.cz)	2	2
Parti communiste de Bohême et de Moravie (KSCM)	0	2
Non-partisan (Nestranici)	1	1
Total	27	81

Note : Aucun candidat n'a été élu au premier tour.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2010		Total	
Hommes	23		66	
Femmes	4	14,81 %	15	18,52%
Total	27		81	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonction publique et administration locale	39
Médecin, dentiste	13
Architecte, géomètre, ingénieur	6
Enseignement	5
Recherche/sciences	5
Finance, gestion ou affaires	4
Syndicaliste	2
Juristes	1
Entrepreneurs	1
Journalisme, audiovisuel, médias	1
Agriculture	1
Ecrivain, auteur, artiste	1
Autres	2
Total	81

▶ Répartition des sièges selon l'âge

41 à 50 ans	13
51 à 60 ans	43
61 à 70 ans	22
Plus de 70 ans	2
Indéterminé	1
Total	81

REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Bunge - National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	357 membres - 239 élus au scrutin direct - 102 femmes élues par leur parti politique proportionnellement à la part des suffrages que celui-ci a recueilli lors du scrutin - 5 élus de Zanzibar (dont au moins deux femmes) - 10 nommés par le Président de la République (cinq d'entre eux doivent être des femmes) - le Procureur général
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	31 octobre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des députés élus au suffrage populaire à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

239 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire uninominal pour les membres directement élus.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen tanzanien

Interdiction: allégeance à un Etat étranger, maladie mentale, condamnation à mort, peine de prison supérieure à 6 mois

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen tanzanien

Inéligibilité: peine de prison ou de déportation supérieure à 6 mois, faillite non réhabilitée

► Incompatibilités

- parties à un contrat avec l'Etat
- fonctionnaires

► Conditions de candidature

- dépôt des candidatures 5 à 25 jours après la dissolution du Parlement
- dépôt appuyé par les signatures d'au moins 25 électeurs inscrits de la circonscription pour chaque candidature

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 étaient les quatrième depuis l'avènement du pluralisme politique en 1992. Le Président a dissous le Parlement le 1er août 2010, ouvrant la voie aux élections générales fixées au 31 octobre, parallèlement au scrutin présidentiel.

Lors des élections précédentes, en décembre 2005, le Parti révolutionnaire de Tanzanie (CCM) avait remporté une victoire écrasante avec 206 des 232 sièges à pourvoir au scrutin direct. Quatre partis d'opposition s'étaient partagé les 26 sièges restants : 19 sièges pour le Front civique unifié (CUF), cinq pour le Parti pour la démocratie et le progrès (Chadema) et un chacun pour le Parti travailliste de Tanzanie (TLP) et pour le Parti démocrate unifié (UDP). A la présidentielle, le candidat du CCM, M. Jakaya Kikwete, avait été élu avec plus de 80 % des suffrages.

Bien que le Président Kikwete ait été élu sur un programme anticorruption, son gouvernement a essuyé des critiques suite à plusieurs scandales de corruption. En février 2008, le Premier ministre Edward Lowassa et deux de ses ministres ont démissionné suite à des allégations selon lesquelles ils auraient attribué un marché à un fournisseur d'électricité américain fantôme. D'autres anciens ministres étaient poursuivis au sujet d'un marché d'audit de la production d'or dans le pays.

En 2010, 16 partis ont présenté des candidats pour les 239 sièges à pourvoir au scrutin direct (232 auparavant). Les principaux partis en lice étaient le CCM, le Chadema et le CUF.

Sept candidats se présentaient à la présidentielle. Les principaux rivaux du Président Kikwete étaient M. Willbrod Slaa (Chadema), ancien prêtre catholique, et M. Ibrahim Lipumba (CUF), ancien économiste à la Banque mondiale, qui briguaient la présidence de la République pour la quatrième fois.

Les principaux enjeux électoraux concernaient l'approvisionnement en eau, les services de santé, l'éducation et la lutte anticorruption.

Les trois principaux partis mettaient en avant l'approvisionnement durable en eau comme l'une des priorités majeures des deux premières années devant suivre l'arrivée au pouvoir du nouveau président. Le CCM faisait valoir ses états de service au pouvoir, avançant que sous la présidence de M. Kikwete, l'approvisionnement en eau avait été amélioré et qu'en 2009, 58,3 % de la population rurale et 80,3 % de la population urbaine avaient accès à de l'eau propre. Le Président Kikwete s'engageait à poursuivre ses efforts s'il était réélu. Le Chadema promettait de son côté d'affecter davantage de moyens au secteur de l'eau. Enfin, le CUF estimait que la question de l'eau, tant pour les ménages que pour l'utilisation industrielle, était encore loin d'être réglée. Son candidat à la présidence, M. Lipumba, entendait revoir tous les systèmes d'approvisionnement en eau du pays et en instaurer de nouveaux fondés sur des technologies importées.

Le CCM promettait aussi d'améliorer les établissements d'enseignement et de lutter contre la pauvreté. Il comptait construire davantage d'établissements de santé et des infrastructures pour les transports (routes et voies ferrées). Le Chadema et le CUF présentaient des programmes analogues et promettaient de combattre la corruption, reprochant au CCM de ne pas prendre des mesures suffisantes sur le sujet.

Environ 43 % des 19,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Le scrutin s'est déroulé dans le calme dans la majeure partie des bureaux de vote, malgré un retard dans l'arrivée des bulletins et des problèmes de listes électorales dans certains bureaux.

Les résultats définitifs montrent une progression des partis d'opposition. Le CCM a remporté 186 des 239 sièges à pourvoir (contre 206 sur 232 en 2005). Le Chadema est passé de cinq sièges à 23 et le CUF de 19 à 24. Les sièges restants sont échus à de petits partis.

Plusieurs ministres ont perdu leur siège au profit de candidats du Chadema.

Parmi ces nouveaux élus, on peut citer M. Vincent Nyerere, un neveu du premier Président de la Tanzanie après l'indépendance, Julius Nyerere. M. Salum Khalfani Bar'wani (CUF) est devenu le premier albinos (voir note) élu au Parlement tanzanien.

A la présidentielle, M. Kikwete (CCM) a été élu pour un second et dernier mandat, avec 61 % des voix.

Le 12 novembre, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance. Il a élu Mme Anne Makinda (CCM), la vice-présidente sortant du Parlement, à sa présidence. Celle-ci est ainsi devenue la première femme à occuper cette fonction.

Note :

Les albinos font l'objet de discriminations dans de nombreux pays d'Afrique. En Tanzanie, nombre d'entre eux ont été tués par des sorciers qui croient que l'on peut fabriquer des porte-bonheur à partir de leurs organes. En avril 2008, dans le cadre d'un projet national de lutte contre la discrimination envers les albinos, le Président Kikwete avait nommé Mme Al Shaymaa Kwegyir, faisant d'elle la première albinos au Parlement.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 19 700 000	43 %
-----------------------------	--------------------	------

► Répartition des sièges par formation politique

	Membres élus	Sièges femmes	Membres nommés/ Zanzibar	Sièges tautaux
Parti révolutionnaire de Tanzanie (CCM)	186	67	6	259
Front civique unifié (CUF)	24	10	2	36
Chadema (Parti pour la démocratie et le progrès)	23	25	0	48
NCCR-Mageuzi	4	0	0	4
Parti démocratique unifié (UDP)	1	0	0	1
Parti travailliste de la Tanzanie (TLP)	1	0	0	1
Autre (le Procureur general)	0	0	1	1
Total	239	102	9	350

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Membres élus	Sièges femmes	Membres nommés/ Zanzibar	Total
Hommes	218	0	6	224
Femmes	21	102	3	126
Total	239	102	9	350

Note :

Sept autres membres peuvent être nommés par le Président.

ROYAUME-UNI

Chambre des Communes

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Commons / Chambre des Communes
Nombre de membres	650 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	6 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Communes à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 650 circonscriptions uninominales
- 533 représentent l'Angleterre
- 59 l'Ecosse
- 40 le Pays de Galles
- 18 l'Irlande du Nord

▶ Mode de scrutin : Majoritaire

- Scrutin majoritaire uninominal.
- En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.
- Vote non obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen britannique, irlandais ou du Commonwealth
- Interdiction: peine de prison, détention pour maladie mentale, membres de la Chambre des Lords, délit électoral (privation pour 5 ans)

▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen britannique, irlandais ou du Commonwealth
- Inéligibilité: maladie mentale, faillite non réhabilitée, peine de prison de

plus d'un an

▶ **Incompatibilités**

- fonctionnaires
- personnes exerçant certaines fonctions juridiques
- membres des forces armées ou de la police
- membres du clergé anglican
- pairs
- membres d'un grand nombre d'organismes publics et tribunaux

▶ **Conditions de candidature**

- les listes doivent être appuyées par au moins 10 électeurs
- caution: £ 500, remboursable si obtention de 5% du total des suffrages exprimés dans la circonscription

Contexte et déroulement des élections

Le 6 avril 2010, le Premier ministre Gordon Brown a annoncé que des élections auraient lieu le 6 mai. Les élections faisaient suite à une révision du découpage des circonscriptions (voir note 1) qui a fait passer le nombre réglementaire des membres de la Chambre des communes de 646 à 650.

Lors des précédentes élections tenues en mai 2005, le Parti travailliste dirigé par Tony Blair, Premier ministre de l'époque, avait remporté 355 des 646 sièges en jeu, avec 35,19 % des voix. Le Parti conservateur (que l'on évoque souvent sous le nom de Tories) avait remporté 32,35 % des voix, mais était arrivé loin derrière avec 198 sièges, en raison du scrutin majoritaire à un tour. Les Démocrates libéraux (" Lib Dems ") ont remporté 62 sièges, avec 22,05 % des voix. Les sièges restants ont été remportés par neuf autres partis.

En décembre 2005, M. David Cameron avait été élu dirigeant du Parti conservateur. En juin 2007, M. Blair, qui était Premier ministre depuis que les travaillistes avaient pris le pouvoir aux conservateurs en 1997 a démissionné et a été remplacé par le Chancelier de l'échiquier (Ministre des finances) de l'époque, M. Brown. En 2008, durant le mandat de M. Brown, le pays a été frappé par la crise économique mondiale et un scandale lié aux dépenses parlementaires a suivi en 2009, conduisant le Président du Parlement, M. Michael Martin, à démissionner en mai 2009. C'était la première fois depuis 1965 qu'un dirigeant de la Chambre des communes devait renoncer à ses fonctions.

En février 2010, la Chambre des communes a approuvé les projets du

gouvernement visant à tenir un référendum national sur la modification du système électoral pour passer du scrutin majoritaire à un tour au système du vote alternatif (voir note 2). Le Parti travailliste, qui avait promis des réformes électorales dans son programme électoral de 1997, a fait valoir qu'un nouveau système était nécessaire pour que l'opinion publique ait de nouveau confiance dans l'action politique. Les Démocrates libéraux dirigés par M. Nick Clegg, depuis toujours fervents partisans de la réforme électorale, ont soutenu ce plan. Par contre, le Parti conservateur a fait valoir que le système actuel avait assuré la stabilité du gouvernement et permis d'écarter les extrémistes. Il s'est engagé à supprimer le projet de référendum s'il remportait les élections. In fine, la Chambre des communes sortante a été dissoute avant que le projet ait pu devenir une loi.

Lors de élections de 2010, trois partis - le Parti travailliste, le Parti conservateur et les Démocrates libéraux sont demeurés les principaux concurrents. En tout, 4 150 candidats étaient en lice. En raison de la mort d'un des candidats, les élections ont été reportées au 27 mai dans une circonscription du North Yorkshire.

Les médias s'étaient demandés si les Conservateurs - dans l'opposition depuis 1997 - reviendraient au pouvoir. Les principaux enjeux étaient notamment le déficit budgétaire au lendemain de la crise financière, le retrait des troupes britanniques d'Afghanistan et la relation entre Royaume-Uni et Union européenne.

Le Premier ministre Brown a vivement incité les électeurs à confier au Parti travailliste le soin de consolider la reprise économique. Il a promis de continuer à investir dans les écoles, la garde des enfants et le Service national de santé (" National Health Service "), et d'imposer les hauts revenus à 50 %.

Le dirigeant des conservateurs, David Cameron, a dit que son parti donnerait au pays un nouveau départ. Il a promis de procéder immédiatement à une réduction des dépenses de 6 milliards de livres lors de sa première année au pouvoir, et de protéger le Service de santé national et l'aide publique au développement. Il a également promis des réductions d'impôt sur les sociétés.

Le dirigeant des Démocrates libéraux, M. Clegg, a affirmé que seul son parti apporterait de vrais changements dans la vie politique britannique, en promettant de jouer un rôle majeur dans le nouveau gouvernement, quel qu'il soit. Il a promis de réduire les dépenses publiques de 15 milliards de

livres par an.

Le Parti travailliste s'est engagé à amorcer le retrait des troupes britanniques d'Afghanistan au dernier trimestre de l'année 2011, tandis que les conservateurs visaient un retrait total dans un délai de cinq ans. Ces derniers se sont en outre engagés à doubler les bonus opérationnels pour les troupes qui combattraient en Afghanistan dans l'intervalle. Les Démocrates libéraux ont promis de concevoir une stratégie qui rendrait l'Afghanistan suffisamment stable pour permettre le retrait des troupes britanniques au cours de la prochaine législature.

S'agissant de la relation avec l'UE, le Parti conservateur s'est engagé à modifier la loi afin qu'un référendum s'impose sur tout nouveau traité qui transférerait davantage de pouvoirs du Royaume-Uni à l'Union européenne. Le parti travailliste a promis de se battre pour que l'Union européenne soit plus ouverte sur l'extérieur, qu'elle crée davantage d'emplois, qu'elle génère davantage de prospérité et qu'elle exerce une plus grande influence au niveau mondial. Les Démocrates libéraux ont promis de mettre la Grande Bretagne au centre de l'Europe, de manière à " parvenir à la prospérité et à la sécurité, et à ouvrir des perspectives pour la Grande Bretagne ".

Les sondages pré-électorales prévoyaient qu'aucun parti ne remporterait la majorité, et indiquaient la probabilité d'un " parlement bloqué ". Le Parti Démocrate libéral, qui arrivait troisième dans les sondages, jouerait vraisemblablement un rôle influent dans la nouvelle Chambre des communes. Son dirigeant, M. Clegg, ancien membre du Parlement européen connu pour être partisan de l'UE, n'a pas indiqué sur quel parti il s'alignerait si aucun d'entre eux ne remportait une majorité nette.

Le 6 mai, 65,1 % des 45 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. En raison du fort taux de participation (61,79 aux élections de 2005), les électeurs qui faisaient la queue dans plusieurs bureaux de vote n'ont pu voter avant 22h00, l'heure limite officielle.

Les élections de 2010 ont produit le premier parlement " bloqué " depuis 1974. A l'époque, de nouvelles élections avaient été organisées la même année. Les conservateurs sont arrivés en tête avec 306 sièges. Les Travaillistes et les Démocrates libéraux ont suivi avec 258 et 57 sièges respectivement. Les sièges restants ont été remportés par de petits partis. 143 femmes ont été élues.

Les élections ont été suivies d'une période d'incertitude pour déterminer quel parti formerait un gouvernement. Le 10 mai, le Parti conservateur et le Parti démocrate libéral ont annoncé un gouvernement de coalition dirigé par M. Cameron, avec pour vice-premier ministre M. Clegg. M. Brown a annoncé sa démission en tant que dirigeant du Parti travailliste et Premier ministre. Le lendemain, la reine Elisabeth a officiellement confirmé que M. Cameron, âgé de 43 ans, était Premier ministre. Celui-ci est devenu le plus jeune Premier ministre depuis que Lord Liverpool avait pris ses fonctions en 1812 à l'âge de 42 ans.

Le 18 mai, la Chambre des communes nouvellement élue a tenu sa première séance et réélu M. John Bercow à la présidence (voir note 3).

Note 1 :

478 circonscriptions anglaises sur 533, 22 circonscriptions galloises sur 40 et les 18 sièges que compte l'Irlande du Nord ont vu leurs délimitations modifiées depuis 2005. En Ecosse, le redécoupage électoral avait déjà eu lieu pour les élections de 2005.

Note 2 :

Dans le système du vote alternatif, les électeurs choisissent leurs candidats par ordre de préférence. Un candidat obtenant plus de 50 % des premiers choix de voix est déclaré élu. Si aucun candidat ne remporte plus de 50 % des voix, le candidat obtenant le moins de voix est éliminé, et les seconds choix des électeurs sont attribués aux candidats restants. Ce processus se poursuit jusqu'à ce qu'un candidat l'emporte.

Note 3 :

M. Bercow avait siégé en tant que membre du Parti conservateur avant d'être élu président du Parlement en juin 2009. A la Chambre des communes, le Président cesse de participer aux activités du parti à compter de son élection.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	45 597 461
Votants	65,10 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti conservateur	306
Parti travailliste	258
Démocrates libéraux	57
Parti démocrate unioniste	8
Parti national écossais	6
Sinn Fein	5
Parti travailliste social-démocrate	3
Plaid Cymru	3
Les Verts	1
Parti de l'Alliance de l'Irlande du Nord	1
Indépendants	1
Le Président	1
Total	650

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	507	
Femmes	143	22,00 %
Total	650	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Finance, gestion ou affaires	243
Juristes	86
Enseignement	49
Journalisme, audiovisuel, médias	38
Syndicaliste	27
Activité associative	18
Fonction publique et administration locale	18
Armée/police	17
Architecte, géomètre, ingénieur	13
Agriculture	10
Médecin, dentiste	9
Recherche/sciences	3
Autres	119
Total	650

▶ Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	15
31 à 40 ans	113
41 à 50 ans	198
51 à 60 ans	213
61 à 70 ans	96
Plus de 70 ans	15
Total	650

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	15 membres - 11 élus au scrutin direct - 3 nommés par le Gouverneur général sur avis du Premier ministre et du chef de l'opposition. - Le procureur général est membre de droit lorsqu'il n'est pas élu. Le Président de l'Assemblée nationale peut ou non être un membre élu de cette dernière.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	25 janvier 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres élus au scrutin direct à l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

11 circonscriptions uninominales (huit à Saint-Kitts et trois à Nevis)

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire à un tour

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles ou par nomination.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans révolus à la date du scrutin

- citoyen de Saint-Kitts-et-Nevis

- résidence dans le pays depuis un an au moins

Interdiction: maladie mentale, allégeance à un Etat étranger

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen de Saint-Kitts-et-Nevis
 - résidence dans le pays durant les 12 mois précédant la date du scrutin
 - maîtrise de l'anglais (aptitude à parler et à lire la langue anglaise sauf en cas de cécité ou d'autre handicap physique)
- Inéligibilité: faillite non réhabilitée, condamnation à mort ou à une peine de prison supérieure à 12 mois, fonction de ministre du culte

► **Conditions de candidature**

- candidatures soumises par les partis politiques ou des particuliers
- appui par au moins deux électeurs de la circonscription concernée
- caution équivalant à 55 dollars E.-U., remboursables aux candidats obtenant au moins 1/8 des suffrages exprimés dans la circonscription

Contexte et déroulement des élections

Le 15 décembre 2009, le Premier ministre Denzil L. Douglas a demandé au Gouverneur général, Sir Cuthbert Sebastian de dissoudre l'Assemblée nationale avec effet immédiat, en vue des élections générales. Le 7 janvier 2010, le Gouverneur général a pris un décret fixant les élections au 25 janvier (voir note). La fédération des îles jumelles qui compte 40 000 habitants, élit 11 membres à l'Assemblée nationale : huit pour Saint-Kitts et trois pour Nevis.

Lors des élections précédentes, en octobre 2004, le Parti travailliste (SNLKP) du Premier ministre avait remporté sept des huit sièges à pourvoir à Saint-Kitts. Le siège restant avait été obtenu par la principale force d'opposition, le Mouvement d'action populaire (PAM). A Nevis, le Mouvement des citoyens conscients (CCM) et le Parti réformiste de Nevis (NRP) avaient remporté respectivement deux sièges et un siège. M. Mark Brantley, du CCM, était devenu le chef de l'opposition.

En tout 23 candidats étaient en lice pour les élections de 2010. Tant les Travaillistes, que le Mouvement d'action populaire présentaient des candidats dans chacune des huit circonscriptions de Saint-Kitts, où se présentait également un indépendant. A Nevis, le Mouvement des citoyens et le Parti réformiste présentaient chacun trois candidats.

Le Parti travailliste de M. Douglas a fait campagne sous le slogan " Du progrès, pas des promesses ". M. Douglas, au pouvoir depuis 1995, briguaît un quatrième mandat, ce qui ne s'est jamais vu à Saint-Kitts-et-Nevis. L'ancienne Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Marcella Liburd, était la seule candidate du Parti. Le Premier ministre a fait campagne en mettant en avant les états de service de son gouvernement. Il faisait valoir

notamment que son parti avait permis aux citoyens de sortir de la pauvreté et d'accéder à la propriété foncière. Il estimait en outre que le pays, touché par la crise économique mondiale, avait besoin de " bras mûrs et hautement expérimentés " pour le conduire.

Le leader du Mouvement d'action populaire, M. Lindsay Grant, estimait de son côté que si la crise économique mondiale posait de graves difficultés, elle recelait aussi de nombreuses opportunités. Il s'engageait à apporter au pays le changement positif dont il avait besoin dès qu'il serait élu. Sir Kennedy Simmonds - qui avait conduit le pays à l'indépendance en septembre 1983 - est sorti de sa retraite pour participer à la campagne et soutenir le PAM. Il a reproché au Premier ministre d'avoir endetté le pays à hauteur de plus de 1,1 milliard de dollars E.-U. Pour M. Simmonds, le PAM était le seul à pouvoir tirer le pays de cette " situation de chaos ".

En tout, 83,51 % des 32,000 d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

L'Organisation des Etats américains (OEA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'équipe spécialisée du Commonwealth ont surveillé le scrutin. CARICOM a déclaré que celui-ci s'était déroulé " de manière paisible et sans incident ".

D'après les résultats définitifs, le Parti travailliste a remporté six sièges, soit un de moins qu'en 2004. L'ancienne Présidente de l'Assemblée, Mme Liburd, a été élue. Le Mouvement d'action populaire a augmenté sa part de deux sièges bien que son dirigeant, M. Grant, ait perdu le sien. Enfin, le Mouvement des citoyens et le Parti réformiste de Nevis ont conservé le même nombre de sièges : soit deux et un respectivement.

Le 10 mars, l'Assemblée nationale a tenu sa première session et réélu M. Curtis Martin (SKNLP) à sa présidence.

Dans l'intervalle, le 27 janvier, le Premier ministre Douglas a reçu l'investiture pour un quatrième mandat.

Note:

Le mandat de l'Assemblée nationale a une durée de cinq ans à compter de sa première session, et non de la date des élections. La Constitution prévoit que de nouvelles élections doivent se tenir dans les trois mois qui suivent la fin de la législature. Bien que les élections précédentes aient eu lieu en octobre 2004, la législature sortante ayant tenu sa première session

en décembre 2004, les élections devaient se tenir au plus tard en mars 2010.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	32 766	
Votants	27 364	83,51 %
Bulletins blancs ou nuls	118	
Suffrages valables	27 246	

► Répartition des sièges par formation politique

	Candidats	Votes	Sièges
Parti travailliste (SKNLP)	8	12 227	6
Mouvement d'action populaire (PAM)	8	8 393	2
Mouvement des citoyens conscients (CCM)	3	2 860	2
Parti réformiste de Nevis (NRP)	3	2 539	1
Total			11

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	10	
Femmes	1	9,09 %
Total	11	

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Assemblée

Nom du parlement (générique / traduit)	House of Assembly / Assemblée
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	23 membres - 15 élus au scrutin direct - 6 nommés par le Gouverneur général. - 2 membres de droit : le Président(e) de l'Assemblée et le Procureur général
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	13 décembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres élus au scrutin direct à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

15 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire uninominal.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont pourvus par élections partielles ou par nomination dans les 90 jours.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen du Commonwealth britannique

- domicile ou résidence dans le pays pendant 1 an avant le scrutin

Interdiction: maladie mentale, faillite non réhabilitée, condamnation à mort, peine de prison de plus de 1 an, allégeance à un Etat étranger

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen du Commonwealth britannique

- maîtrise de l'anglais

▶ Incompatibilités

- juges de la Cour suprême
- fonction publique
- contrat conclu avec l'Etat
- forces armées ou de police
- ministres du culte (peuvent être sénateurs mais pas députés)

▶ Conditions de candidature

- appui par 6 électeurs de la circonscription
- caution de EC\$500, remboursable si obtention de 1/8 au moins des suffrages exprimés.

Contexte et déroulement des élections

Le 14 novembre 2010, le Premier ministre Ralph Gonsalves a annoncé que l'Assemblée serait dissoute le 15 novembre, en vue de la tenue d'élections générales le 13 décembre.

Aux élections précédentes tenues en décembre 2005, le Parti unifié du travail (ULP) de M. Gonsalves avait remporté un deuxième mandat consécutif, avec 12 sièges sur les 15 à pourvoir et 55,26 % des suffrages. Le Nouveau parti démocratique (NDP), écarté en 2001 après 17 ans au pouvoir, n'avait obtenu que trois sièges, bien qu'ayant recueilli 44,68 % des suffrages.

Ce pays de 110 000 habitants a été durement touché par la crise économique mondiale en 2008. Désireux, semble-t-il, de rallonger un budget insuffisant, le Premier ministre Gonsalves a resserré les liens entre son pays et l'Iran, qui a octroyé 7 millions de dollars E.-U. d'aide au financement de plusieurs projets locaux. En 2009, Saint-Vincent-et-les-Grenadines a rejoint l'Alliance bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique (ALBA, voir note), fondée en 2004 par le Président du Venezuela, Hugo Chávez, et le Président cubain, Fidel Castro.

En septembre 2009, l'Assemblée a adopté un projet de loi de référendum constitutionnel ouvrant ainsi la voie à la tenue d'un référendum le 25 novembre. Le projet de constitution prévoyait un Président et non plus un Gouverneur-général à la tête de l'Etat, contrairement à la Constitution de 1979. Ce président serait élu par l'Assemblée nationale, nouveau nom du Parlement. Le Parti unifié du travail du Premier ministre faisait valoir que cette nouvelle constitution apporterait une véritable indépendance au pays. Inversement, le Nouveau parti démocratique de l'ancien Premier ministre, Arnhim Eustace, appelait les électeurs à rejeter ce projet au motif qu'il ne

rognerait pas les pouvoirs du Premier ministre. Le 25 novembre, 43 % des électeurs se sont prononcés en faveur du projet de constitution, une proportion très insuffisante, sachant qu'il fallait une majorité des deux-tiers pour que le projet soit approuvé. Le Nouveau parti démocratique a donc demandé que les élections générales soient avancées, ce à quoi le Premier ministre s'est opposé.

Quarante-quatre candidats se sont disputés les 15 sièges de l'Assemblée à pourvoir au scrutin direct. L'ULP et le NDP ont présenté chacun 15 candidats. Les 14 autres appartenaient aux Verts, qui n'avaient pas obtenu de siège en 2005. Les médias ont privilégié le duel opposant l'ULP au NDP, de sorte que la campagne des Verts est passée au second plan.

L'ULP brigait une troisième victoire consécutive avec un programme en 10 points visant à réduire la pauvreté, créer de l'emploi, assurer la croissance économique et le développement. L'ULP a également mis l'accent sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), avec un programme intitulé « un ordinateur par étudiant » dans le cadre de sa politique de « révolution éducative ». Le Premier ministre Gonsalves a appelé les électeurs à soutenir l'ULP, arguant qu'il lui fallait un autre mandat de cinq ans pour « achever certains travaux en cours » et pour amener le pays « au pallier suivant », dans l'intérêt de tous les citoyens. Il promettait d'améliorer les conditions de logement, de santé et de bien-être, de développer les TIC et de moderniser l'aéroport.

Le NDP a reproché au Gouvernement ses politiques économiques et sociales, estimant que les pauvres devenaient de plus en plus pauvres et que beaucoup de citoyens avaient besoin de meilleurs services sanitaires. Il a aussi adopté une « Charte de renouveau social et spirituel », programme de création d'emploi visant à ce qu'au moins une personne par foyer (33 000) puisse avoir un emploi. Son leader, M. Eustace, un économiste, promettait de mettre en place une économie fondée sur le savoir. Il reprochait au Premier ministre un exercice « autocratique » du pouvoir. Nombre de candidats du NDP entendaient par ailleurs prendre des distances avec le Venezuela et Cuba.

Les listes électorales de 2010 comptaient 101 000 électeurs, contre 91 000 en 2005. Pour M. Eustace, cet écart venait du fait que 20 000 morts figuraient sur les listes, ce que le contrôleur des élections a nié.

En tout, 62,33 % des inscrits se sont rendus aux urnes.

L'Organisation des Etats américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont surveillé les élections. L'OEA a conclu qu'elles avaient été conformes aux normes internationales d'inclusion et de transparence et la CARICOM, que les préparatifs s'étaient déroulés correctement et que les conditions étaient réunies pour que les électeurs puissent exprimer librement leur volonté.

Le Premier ministre a été reconduit dans ses fonctions avec une majorité réduite, puisque l'ULP n'a obtenu que huit des 15 sièges à pourvoir. Le NDP a obtenu les sièges restants et les Verts n'ont toujours pas obtenu de représentation au Parlement.

Le 15 décembre, M. Gonsalves a prêté serment pour un troisième mandat consécutif de Premier ministre et, avec lui, Mme Girlyn Miguel, Vice-Premier ministre et seule femme élue à l'Assemblée en 2010. M. Gonsalves a désigné quatre hommes à l'Assemblée et le NDP, deux femmes. Ceux-ci ont ensuite été officiellement nommés par le Gouverneur-général.

Le 30 décembre, l'Assemblée nouvellement élue a tenu sa première session et réélu M. Hendrick Alexander à sa présidence.

Note :

L'ALBA a été créée pour faire contrepoids à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), créée à l'initiative des Etats-Unis. En 2010, Antigua-et-Barbuda, la Bolivie, Cuba, la Dominique, l'Equateur, le Nicaragua et le Venezuela en étaient membres.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	101 067	
Votants	62 993	62,33 %
Bulletins blancs ou nuls	188	
Suffrages valables	62 805	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti unifié du travail (ULP)	32 099	51,11	8
Nouveau parti démocratique (NDP)	30 568	48,67	7
Total			15

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Membres élus	Membres nommés	Membres de droit	Total	
Hommes	14	4	1	19	
Femmes	1	2	1	4	17,39 %
Total	15	6	2	23	

SAO TOME-ET-PRINCIPE

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assembleia nacional / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	55 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	1 août 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

7 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin proportionnel à listes bloquées.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est occupé par le premier des "viennent ensuite" de la liste du parti du titulaire.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen de Sao Tomé

Interdiction: maladie mentale, allégeance à un Etat étranger, condamnation pour crime

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 18 ans

- citoyen de Sao Tomé

Inéligibilité: condamnation avec sursis ou à titre définitif (pour la durée de la peine), déchéance des droits politiques par décision de justice

▶ **Incompatibilités**

- membres de la Commission électorale nationale

- membres du Gouvernement et leurs directeurs de cabinet

- ambassadeurs, directeurs généraux

► **Conditions de candidature**

- désignation par un parti politique et inscription sur sa liste ou par un groupe de 250 électeurs qualifiés

Contexte et déroulement des élections

En février 2010, le Premier ministre Rafael Branco a annoncé que les élections législatives qui devaient se tenir au plus tard en avril 2010 seraient reportées indéfiniment, faute d'argent. Il semblerait que le Gouvernement était dans l'incapacité de fixer une date pour le scrutin en raison d'un conflit opposant le Président de la République au Parlement. Le 17 mars, le Président Fradique de Menezes a pris un décret stipulant que le Président de la République était seul habilité à fixer la date des élections et fixant le scrutin législatif au 1er août.

Lors des élections précédentes, tenues en mars-avril 2006, le Mouvement démocratique Force pour le changement/Parti libéral - Parti démocratique de convergence (MDFM/PL-PCD), dirigé par le Président de Menezes, avait remporté 23 des 55 sièges de l'Assemblée nationale. Le Mouvement pour la libération de Sao Tomé-et-Príncipe - Parti social-démocrate (MLSTP-PSD) et l'Alliance démocratique indépendante (ADI), qui avaient tous deux fait partie du gouvernement de coalition aux côtés du Mouvement démocratique et du Parti de convergence démocratique, avaient obtenu respectivement 19 et 12 sièges. Le siège restant était allé à un petit parti. Après les élections de 2006, le Président de Menezes avait nommé son allié, M. Tomé Vera Cruz (MDFM/PL), Premier ministre, mettant ainsi fin à la période cohabitation. M. Francisco da Silva (PCD) avait été élu à la présidence de l'Assemblée nationale. M. de Menezes (MDFM/PL) avait été réélu lors du scrutin présidentiel, en juillet 2006, contre le dirigeant de l'Alliance démocratique, M. Patrice Trovoada, fils de l'ancien président Miguel Trovoada.

Depuis l'instauration de la démocratie pluraliste, avec la Constitution de 1990, aucun gouvernement n'a duré toute une législature. En février 2008, un gouvernement de coalition a été formé entre le Mouvement démocratique, le PCD et l'ADI, derrière le nouveau Premier ministre et dirigeant de l'ADI. Toutefois, en mai 2008, ce gouvernement s'est effondré suite à une motion de censure votée par le Parlement, à l'initiative du Mouvement de libération et du PCD. M. de Menezes a alors nommé M. Rafael Branco (MLSTP-PSD) Premier ministre, le quatorzième depuis 1990.

Le Mouvement démocratique et le PCD du Président de Menezes ont rejoint le nouveau gouvernement.

En décembre 2009, M. de Menezes, qui était jusque là Président honoraire de son parti, en a été élu dirigeant. Le Parti de convergence démocratique a estimé que cette élection était anticonstitutionnelle, la Constitution interdisant au Président de la République d'occuper toute autre fonction officielle. Le Mouvement de libération - Parti social-démocrate et le Parti de convergence démocratique ont donc saisi la Cour suprême afin qu'elle se prononce sur la légalité de cette élection. Le Mouvement démocratique s'est ensuite retiré du gouvernement emmené par le Mouvement de libération - Parti social-démocrate. En avril 2010, le Président de l'Assemblée nationale, M. da Silva (PCD) est mort et a été remplacé le mois suivant par M. Arzemiro de Jesus Ribeiro dos Prazeres appartenant lui aussi au PCD.

Le Mouvement démocratique semblant être en perte de vitesse, les élections de 2010 opposeraient le Mouvement de libération - Parti social-démocrate du Premier ministre, M. Branco, et l'ADI, parti d'opposition de l'ancien Premier ministre, M. Trovoada.

Pour la campagne, l'Alliance démocratique a mis l'accent sur le changement. Elle s'est engagée à rétablir l'autorité de l'Etat et à combattre la corruption. Elle écartait toute possibilité de former un gouvernement avec les partis du gouvernement sortant, à savoir le Mouvement de libération - Parti social-démocrate et le Parti de convergence démocratique.

De son côté, le Mouvement de libération - Parti social-démocrate engageait les électeurs à lui donner la majorité absolue à la nouvelle Assemblée, pour stabiliser la vie politique du pays. Le Premier ministre, M. Branco, promettait d'ouvrir son nouveau gouvernement à la société civile. Le PCD de M. Albertino Bragança promettait une "gouvernance dynamique" et de la croissance économique.

Le 1er août, 88,45 % des quelque 79 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Le scrutin s'est déroulé assez calmement hormis dans deux bureaux de vote. A Belém, les citoyens avaient décidé de boycotter les élections pour dénoncer le manque d'eau potable dans la région et à Montalvão, c'est une urne qui a été volée dans un bureau de vote. M. Trovoada a dénoncé des achats de voix et des tactiques d'intimidation contre les partisans de l'Alliance. Le 8 août, la commission électorale a fait procéder à

un nouveau scrutin dans les bureaux de vote en question.

Après le décompte final, l'ADI a remporté 26 sièges, soit une progression de 12 sièges par rapport à 2006. Le Mouvement de libération - Parti social-démocrate du Premier ministre, M. Branco, est arrivé en deuxième position avec 21 sièges et le PCD en a remporté sept. Le Mouvement démocratique n'a obtenu qu'un siège. En tout, dix femmes ont été élues.

Le 14 août, la Cour suprême a validé les résultats du scrutin. Le Président de Menezes a nommé M. Trovoada Premier ministre. Le gouvernement, composé de membres de l'Alliance démocratique, parti de M. Trovoada, et du Mouvement démocratique, est entré en fonctions le 23 août.

Le 11 septembre, l'Assemblée nationale a tenu sa première séance et élu l'ancien Premier ministre Evaristo do Espírito Santo Carvalho (ADI) à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	79 296	
Votants	70 136	88,45 %
Bulletins blancs ou nuls	1 531	
Suffrages valables	68 605	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Alliance démocratique indépendante (ADI)	29 588	43,13	26
Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe - Parti social-démocrate (MLSTP-PSD)	22 510	32,81	21
Parti démocratique de convergence (PCD)	9 540	13,91	7
Mouvement démocratique Force pour le changement/Parti libéral (MDFM/PL)	4 986	7,27	1
Total			55

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	45	
Femmes	10	18,18 %
Total	55	

SLOVAQUIE

Conseil national

Nom du parlement (générique / traduit)	Narodna rada Slovenskej republiky / Conseil national
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	150 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	12 juin 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil national à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

Une circonscription nationale.

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Système de listes bloquées avec méthode Hagenbach-Bischoff de représentation proportionnelle et recours au plus fort reste pour la répartition des sièges non attribués.

Chaque électeur exprime quatre votes préférentiels pour les candidats d'une même liste.

Chaque parti (même s'il fait partie d'une coalition) doit obtenir au moins 5% du total national des suffrages pour s'assurer la représentation au Parlement.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont pourvus par les suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote non obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen slovaque (y compris personnes naturalisées)

- les citoyens se trouvant à l'étranger sont habilités à voter sous certaines conditions

Interdiction: incapacité établie par décision de justice, peine d'emprisonnement, mesure restrictive de liberté pour raison de santé

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen slovaque (y compris personnes naturalisées)
- résidence permanente dans le pays

Interdiction: incapacité établie par décision de justice, peine d'emprisonnement, mesure restrictive de liberté pour raison de santé

► Incompatibilités

- Président de la République
- juges
- procureur de la République
- policiers et militaires de carrière
- personnel pénitentiaire
- ombudsman
- membres du Parlement européen

► Conditions de candidature

- la candidature doit être soumise au moins 90 jours avant les élections
- présentation par partis disposant d'un effectif minimum de 10 000 membres, à moins qu'il n'ait été représenté dans la précédente législature
- le dépôt de 500 000 couronnes slovaques est remboursé si le candidat obtient au moins 2 % des voix valides dans sa circonscription

Contexte et déroulement des élections

Les élections de juin 2010 étaient les premières élections depuis l'adoption de l'euro par le pays en janvier 2009. Elles faisaient suite aux élections en Hongrie (avril) et en République tchèque (mai) à l'issue desquelles les partis du centre-droit ont regagné le pouvoir après s'être engagés à réduire la dette du pays, dans le contexte de la crise grecque et du recul de l'euro. En mai, le Gouvernement slovaque a consenti à contribuer à hauteur de 800 millions d'euros au plan de sauvetage de la Grèce mis en place par l'Union européenne.

Les précédentes élections (juin 2006) s'étaient tenues après la chute du gouvernement de coalition de centre-droit dirigé par M. Mikulas Dzurinda de la Coalition démocratique slovaque et Union chrétienne - Parti démocratique (SDKU - DS). Trois partis au sein de ce gouvernement - le SDKU - DS, le Parti de la coalition hongroise (SMK) et le Mouvement chrétien démocrate (KDH) - ont remporté 31, 20, et 14 sièges respectivement, soit en

tout 65 sièges sur les 150 que compte le Conseil national. Le parti de gauche Smer (Direction)- Démocratie sociale (Smer-SD) est arrivé en tête avec 50 sièges et a ensuite formé un gouvernement de coalition avec un parti d'extrême droite, le Parti national slovaque (SNS, qui a remporté 20 sièges), et le parti populaire - Mouvement pour une Slovaquie démocratique (LS-HZDS, 15 sièges), sous l'égide de M. Robert Fico (Smer-SD).

Le gouvernement de M. Fico a interrompu les projets de privatisation engagés par M. Dzurinda et a mis en œuvre plusieurs programmes de protection sociale. L'économie du pays est restée forte jusqu'à la crise économique mondiale de la fin 2008. La dette publique a atteint 6,8 % du PIB (Produit intérieur brut) en 2009.

Au deuxième tour de l'élection présidentielle (avril 2009), M. Ivan Gasparovic, soutenu par le Smer-SD et le SNS, a été réélu, l'emportant sur Mme Iveta Radicova (SDKU - DS). En février 2010, M. Dzurinda, le dirigeant du SDKU - DS, a annoncé qu'il ne participerait pas aux élections législatives de 2010, mais il a conservé son poste de dirigeant du SDKU - DS. Il a pris la décision de ne pas participer au scrutin suite à un scandale concernant le financement du parti, dans lequel M. Dzurinda a démenti toute implication. En mars, Mme Radicova s'est imposée en tête de la liste de candidats du SDKU - DS lors des élections législatives, et est effectivement devenue la dirigeante du parti.

Peu avant le scrutin de 2010, les relations entre la Slovaquie et la Hongrie se sont dégradées. Le 26 mai, l'Assemblée nationale hongroise a édicté une loi autorisant les Hongrois de souche vivant à l'étranger à obtenir la nationalité hongroise. Les Hongrois de souche représentent environ 10 % de la population slovaque, qui est de cinq millions d'habitants. Plus tard dans la journée, le Conseil national slovaque a voté une loi interdisant la double nationalité et prévoyant que les Slovaques qui obtenaient la nationalité d'un autre pays seraient déchus de leur nationalité slovaque à compter du 17 juillet 2010.

En 2010, 18 partis et 2 397 candidats - dont 545 femmes - ont brigué un siège au Conseil national.

Les partis du gouvernement sortant - le Smer-SD, le LS-HZDS et le SNS - avaient comme concurrents le SDKU - DS et le KDH. Le SMK dirigé par M. Pal Csaky et le parti Most-Hid (" Pont ") se sont ralliés aux partis de droite.

Le premier Ministre Fico a appelé les électeurs à soutenir son parti, le Smer-SD, et ses alliés, pour qu'il puisse continuer à promouvoir un " Etat social fort ". A la mi-mai, un journal local a révélé un scandale financier impliquant le Smer-SD, accusations vivement contestées par le Premier ministre. A l'approche du scrutin, le Smer-SD a diffusé plusieurs slogans radicaux dans l'espoir de battre le SDKU - DS. Il a fait valoir que la coalition SDKU-DS-KDH-SMK avait trahi la Slovaquie en faisant entrer des Hongrois de souche au gouvernement. Le slogan en question se terminait par la formule " et ils seraient prêts à le refaire ".

Le partenaire de coalition du Smer-SD, le SNS, a mis l'accent sur le patriotisme et les valeurs traditionnelles. Le dirigeant du SNS est connu pour ses propos anti-hongrois. Avant les élections de 2010, il avait déclaré que la minorité rom abusait des allocations sociales. Bien que le SNS ne s'en soit pas pris à la minorité hongroise lors de la campagne électorale, son slogan électoral était " Il ne faut pas nourrir ceux qui ne veulent pas travailler ". Le SNS a indiqué que ce slogan faisait référence à tous ceux qui profitent du système de protection sociale.

Le parti LS-HZDS dirigé par M. Vladimir Meciar aurait été affaibli après le départ de certains membres de haut rang au sein du parti, notamment le gouverneur régional de Trnava, Tibor Mikus. Le parti avait gagné le soutien des personnes âgées lors des précédentes élections, grâce à la popularité de M. Meciar, qui avait joué un rôle de premier plan lors de l'indépendance du pays dans les années 90. Toutefois, certains partisans du LS-HZDS auraient soutenu le Smer-SD en 2010.

Le SDKU-DS, chef de file des partis de droite, s'est engagé à réduire le déficit budgétaire, à améliorer le climat économique pour créer davantage d'emplois et à lutter contre la corruption. Il s'est opposé à la promesse faite par la Slovaquie de fournir 800 millions d'euros à la Grèce.

Le KDH et son dirigeant, M. Jan Figel, a surtout mis l'accent sur le programme traditionnel du parti, mettant en avant l'importance des valeurs chrétiennes et familiales.

Le SMK s'est engagé à protéger les intérêts des 500 000 Hongrois de souche du pays, en collaboration avec le Premier ministre hongrois, M. Viktor Orban. Le dirigeant du SMK, M. Csaky, a annoncé publiquement qu'il songeait à introduire une demande d'obtention de la nationalité hongroise en application de la nouvelle loi votée en Hongrie. Le SMK n'a pas exclu la

possibilité de s'allier au Smer-SD au sein du gouvernement qui sera issu des élections.

En juin, le Ministère de la culture, invoquant la loi relative à l'utilisation de la langue slovaque de septembre 2009, a donné l'ordre au SMK d'écrire en slovaque sur ses affiches électorales. En vertu de cette loi, les habitants de Slovaquie sont tenus d'utiliser le slovaque dans les communications officielles sous peine d'amende. Le SMK n'a pas modifié ses affiches.

Il semblerait que le SMK ait été en perte de vitesse en raison d'un clivage au sein du parti. L'ancien dirigeant du SMK, M. Bela Burgar, a formé le parti Most-Hid en juin 2009. Le Most-Hid avait annoncé son intention de faire office de " passerelle " entre les Slovaques et les Hongrois de souche établis en Slovaquie.

Un autre parti non représenté au Parlement, le parti Liberté et solidarité (SaS), brigait également des sièges. Le dirigeant du SaS, M. Richard Sulík, avait été un collaborateur du Ministère des finances sous le gouvernement Dzurinda et le gouvernement Fico, où il avait procédé à des réformes fiscales. M. Sulík avait annoncé qu'il travaillerait avec l'un ou l'autre des deux camps afin de former une majorité parlementaire à l'issue des élections. M. Daniel Krajcer, ancien présentateur de télévision, était au nombre des candidats du SaS. Le SaS avait promis d'organiser un référendum en vue de diminuer le nombre de députés, de réduire leur immunité et d'éliminer la redevance audiovisuelle. Il a fait campagne sur Internet, à l'aide des sites Facebook et Twitter, ce qui aurait contribué à sa popularité auprès des jeunes.

En tout, 58,84 % des 4,3 millions d'électeurs inscrits ont voté, ce qui représente une hausse par rapport à 2006, où ils n'avaient été que 54,67 % à participer au scrutin.

Le Smer-SD a vu sa représentation augmenter, passant à 62 sièges. Toutefois, son allié, le SNS, n'a remporté que neuf sièges, et le LS-HZDS n'est pas parvenu à obtenir de représentation au Parlement, pour la première fois depuis sa création en 1991. Le SDKU - DS est arrivé en deuxième position, loin derrière le Smer-SD, avec 28 sièges, suivi du SaS, qui a obtenu 22 sièges. Le KDH et le Most-Hid ont remporté 15 et 14 sièges respectivement. Le SMK n'a pas obtenu de représentation parlementaire pour la première fois depuis sa création en 1998. Au total, 23 femmes ont été élues.

Le Premier ministre Fico et la dirigeante du SDKU-DS, Mme Radicova, ont tous deux revendiqué la victoire aux élections.

Le 13 juin, le Président Gasparovic a demandé à M. Fico de former un nouveau gouvernement, faisant valoir que le parti ayant remporté le plus grand nombre de sièges devait diriger le pays. Toutefois, M. Fico n'est pas parvenu à former un gouvernement de coalition.

Le 8 juillet, après conclusion d'un accord de coalition entre le SDKU-DS, le SaS, le KDH et le Most-Híd, le Président Gasparovic a nommé Mme Radicova (SDKU-DS) Premier ministre. Elle est ainsi devenue la première femme à occuper ce poste en Slovaquie.

Le même jour, le Conseil national nouvellement élu a tenu sa première séance et a élu M. Richard Sulík (SaS) à sa présidence.

Le 10 août, le gouvernement conduit par Mme Radicova a remporté un vote de confiance au Conseil national.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 362 369	
Votants	2 566 779	58,84 %
Suffrages valables	2 529 385	

► Répartition des sièges par formation politique

	Candi- dats	Votes	% votes	Sièges	Progrès/ recul
Smer - Démocratie sociale (Smer-SD)	150	880 111	34,80	62	12
Coalition démocratique slovaque et Union chrétienne - Parti démocratique (SDKU - DS)	150	390 042	15,42	28	-3
Liberté et solidarité (SaS)	148	307 287	12,15	22	
Mouvement chrétien démocrate (KDH)	150	215 755	8,53	15	1
Most-Híd	150	205 538	8,13	14	
Parti national slovaque (SNS)	148	128 490	5,08	9	-11
Total				150	

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	127	
Femmes	23	15,33 %
Total	150	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Finance, gestion ou affaires	37
Architecte, géomètre, ingénieur	20
Enseignement	20
Juristes	18
Economiste	14
Médecin, dentiste	14
Fonction publique et administration locale	12
Recherche/sciences	10
Ecrivain, auteur, artiste	5
Journalisme, audiovisuel, médias	4
Travail social	2
Cadre de parti politique	2
Autres	5
Total	163

Note:

Certains membres ont déclaré plusieurs emplois.

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	5
31 à 40 ans	35
41 à 50 ans	48
51 à 60 ans	51
61 à 70 ans	11
Total	150

SOUDAN

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	National Legislature / Législature nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis Watani / Assemblée nationale
Nombre de membres	450 élus au scrutin direct* *Au moins 25 % des membres (112) doivent être des femmes.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	11 avril 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les sièges de l'Assemblée nationale.

Système électoral

▶ Circonscriptions

25 circonscriptions correspondant aux 25 Etats que compte le pays.

Scrutin majoritaire : 25 circonscriptions plurinominales comptant entre deux et 36 sièges chacune.

Scrutin proportionnel :

- pour les 112 sièges réservés aux femmes, avec une circonscription uninominale et 24 circonscriptions plurinominales (comprenant entre deux et 15 sièges chacune),
- pour les 68 sièges restants, qui relèvent de six circonscriptions uninominales et de 19 circonscriptions plurinominales (de deux à neuf sièges).

▶ Mode de scrutin : Mixte

450 membres élus au scrutin direct, comme suit :

- 60 % au maximum (soit 270 membres) au scrutin majoritaire uninominal dans des circonscriptions, et
 - 40 % au minimum (soit 180 membres) au scrutin proportionnel de listes.
- Les particuliers et partis politiques peuvent participer aux élections majoritaires. En revanche, seuls les partis politiques peuvent participer au scrutin proportionnel de liste auquel ils doivent présenter au moins 50 % de femmes. Les noms des candidats doivent apparaître sur les listes dans l'ordre d'élection selon le principe d'alternance

homme-femme.

- Chaque électeur vote pour un candidat au scrutin majoritaire et un parti au scrutin de liste.

- Au scrutin majoritaire, le candidat recueillant le plus grand nombre de suffrages valables dans chaque circonscription est élu.

- Au scrutin proportionnel, les listes recueillant plus de 5 % des suffrages valables ont droit à une représentation parlementaire. Les sièges sont attribués à la proportionnelle aux partis dépassant le seuil, selon le principe du plus grand quotient.

- La Commission électorale détermine dans un premier temps le nombre de femmes devant être élues à la proportionnelle en retranchant le nombre de femmes élues au scrutin majoritaire. Lors de l'attribution des sièges aux différents partis, elle veille à ce qu'au moins 25 % des représentants élus (soit 112) soient des femmes. Elle répartit ensuite les sièges restants entre les candidats - hommes et femmes confondus - de chaque liste, selon l'ordre dans lequel ils apparaissent sur les listes. Si un nombre suffisant de femmes est élu au scrutin majoritaire, les sièges relevant du scrutin proportionnel sont attribués aux candidats dans l'ordre où ils apparaissent sur les listes.

Vote non obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- nationalité soudanaise

- âge : 18 ans

- inscription sur les listes électorales

- pleine capacité mentale

Note : Les Soudanais de l'étranger sont habilités à s'inscrire sur les listes électorales pour les élections présidentielles et les référendums, mais pas pour les élections législatives.

► **Conditions d'éligibilité**

- nationalité soudanaise

- âge : 21 ans

- pleine capacité mentale

- scolarité accomplie

- absence de condamnation pour un délit mettant en cause l'honnêteté du candidat ou pour atteinte à la moralité durant les sept années précédant l'entrée en fonctions

- ne pas appartenir à l'Assemblée législative ou au Gouvernement du Sud-Soudan, à un parlement ou gouvernement d'un Etat de la Fédération, ou au Conseil national des ministres

► **Conditions de candidature**

Au scrutin majoritaire :

- désignation par au moins 150 électeurs inscrits dans la circonscription
- la candidature doit être soumise entre 50 et 60 jours avant la date du scrutin
- elle peut être soumise par des particuliers
- elle peut être soumise par des partis politiques
- caution de 150 livres soudanaises (soit 60 dollars E.-U.) remboursable aux candidats obtenant au moins 10 % des suffrages valables dans la circonscription où ils se présentent ou se retirant au moins 30 jours avant le scrutin

Au scrutin proportionnel :

- les candidatures sont présentées par les partis politiques
- elles doivent être soumises entre 50 et 60 jours avant la date du scrutin
- caution de 100 livres soudanaises (soit 40 dollars E.-U.) remboursable si le parti obtient au moins 5 % des suffrages valables dans la circonscription concernée ou retire sa liste au moins 30 jours avant le scrutin. Les partis présentant des candidats également en lice au scrutin majoritaire n'ont pas besoin de verser une deuxième caution pour le scrutin proportionnel.

Contexte et déroulement des élections

En avril 2010, ont eu lieu simultanément l'élection des 450 membres de l'Assemblée nationale, l'élection présidentielle et celle des assemblées des Etats. Une fois constituées, chacune des 25 assemblées d'Etat élit deux membres au Conseil des Etats, la chambre haute, qui compte également deux observateurs du Conseil de la région d'Abiye.

Les élections de 2010 étaient les premières à se tenir dans le cadre de l'Accord de paix global signé par le Parti du Congrès national (NCP), du Président Omar el-Béchar, et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), en janvier 2005. L'Accord de paix global avait mis fin à la guerre civile - qui avait débuté en 1983 entre le Nord à majorité musulmane et le Sud essentiellement chrétien et animiste.

Aux termes de l'Accord, les élections auraient dû se tenir en juillet 2009, mais elles ont été reportées à plusieurs reprises pour permettre l'adoption d'une nouvelle loi électorale qui a pris beaucoup de temps (et a fini par être adoptée en juillet 2008) et parce que le recensement national avait pris du retard. D'après les résultats officiels publiés en mars 2009, le Soudan compte

39 millions d'habitants, dont 8 millions dans le Sud. Enfin, la prolongation de la période d'inscription sur les listes électorales a elle aussi contribué à retarder le scrutin.

Lors des élections précédentes, celles de décembre 2000, boycottées par la majorité des partis d'opposition, le parti du Président el-Béchr avait remporté 355 des 360 sièges de l'Assemblée nationale d'alors. M. el-Béchr était arrivé au pouvoir en juin 1989, suite à un coup d'Etat contre le Premier ministre Sadiq al-Mahdi. Omar el-Béchr a fait appliquer la Charia dans l'ensemble du pays et lancé une campagne militaire pour en contrôler le Sud. En 1993, il s'est autoproclamé Président, avant d'être élu en 1996, puis réélu en 2000.

Sur la base de l'Accord de paix généralisé, un gouvernement d'unité nationale a reçu l'investiture en septembre 2005. Le NCP détenait 52 % des 74 postes ministériels et le SPLM 28 %. Ni l'Alliance démocratique nationale, parti du Nord, ni aucun groupe de rebelles combattant dans la région occidentale du Darfour n'avaient pris part au gouvernement. L'Accord de paix global prévoyait la création d'un parlement de transition composé d'une Assemblée nationale de 450 membres nommés, voir note) et d'un Conseil des Etats, composé de 52 sièges. Il prévoyait aussi une relative autonomie pour le Sud-Soudan, l'indépendance complète de la région devant faire l'objet d'un référendum en 2011.

La campagne électorale de 2010 a démarré le 13 février. En mars, 17 partis d'opposition ont envoyé un mémorandum au Président, dans lequel ils lui demandaient de reporter le scrutin au mois de novembre, afin que plusieurs lois sur la sécurité nationale et les médias puissent être modifiées. La Commission électorale a néanmoins maintenu la date des élections, qui ont donc eu lieu en avril. Plusieurs partis d'opposition ont alors annoncé qu'ils boycotteraient le scrutin et se sont plaints de fraude électorale.

Peu avant les élections, deux candidats à la présidence - M. Yassir Arman (SPLM) et l'ancien Premier ministre Sadiq al-Mahdi, du Parti national Umma (NUP) - se sont retirés de la course à la présidence, en dénonçant des problèmes de sécurité et des irrégularités dans la procédure électorale. M. Arman était jusque là considéré comme l'adversaire le plus redoutable du Président el-Béchr. Lorsqu'il s'est désisté, plusieurs autres partis d'opposition, dont une force importante - le Parti démocratique unioniste, ont annoncé qu'ils boycotteraient eux aussi le scrutin présidentiel. Le SPLM a boycotté la plupart des élections qui ont eu lieu dans le Nord, accusant le

NCP de trucages. Le cousin de l'ancien Premier ministre, M. Moubarak al-Mahdi, se présentait à l'élection présidentielle pour le compte d'un parti issu d'une scission : le Parti Umma pour la réforme et le renouveau (UPRR).

Le NUP, qui s'était également retiré des élections législatives, avait des appuis conséquents au Darfour, plongé dans la guerre civile depuis 2003. Malgré plusieurs trêves officiellement censées avoir mis fin à la guerre civile, les violences se poursuivent par intermittences. D'après l'ONU, près de 300 000 personnes ont péri des effets cumulés de la guerre, de la famine et de maladies et 2 millions d'autres ont été déplacées. Le Gouvernement soudanais soutient que le bilan réel est de 10 000 morts. En mars 2009, la Cour pénale internationale (CPI), qui siège à La Haye, a délivré un mandat d'arrêt international contre le Président el-Béchetir, inculpé entre autres de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. M. el-Béchetir était le premier chef d'Etat en exercice à être poursuivi par la CPI, ce qui n'a pas empêché le NCP de le désigner pour porter ses couleurs au scrutin présidentiel de 2010.

Les principales forces en présence aux élections de 2010 étaient donc le NCP de M. el-Béchetir et le SPLM de M. Salva Kiir Mayadrit, qui se présentait à la présidence du Sud-Soudan.

Le Président el-Béchetir appelait les électeurs à renouveler leur soutien au NCP, pour lui permettre de consolider l'unité nationale et la paix au Darfour. Il s'engageait à mettre en œuvre des projets de développement et de services pour assurer le bien-être des citoyens.

Le SPLM faisait campagne sous le slogan « Liberté-Paix-Prospérité ». Il promettait des transformations démocratiques et la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix. Il s'engageait par ailleurs à offrir une vie meilleure à tous et à apporter paix et stabilité au pays.

Les élections de 2010 devaient se dérouler sur trois jours, du 11 au 13 avril. Cependant, la période électorale a été prolongée jusqu'au 15 avril, en raison de l'ouverture tardive de certains bureaux de vote.

Dans le Sud, où 12 élections distinctes se tenaient simultanément, les électeurs devaient mettre 12 bulletins dans l'urne. Le taux élevé d'analphabétisme - qui avoisinerait les 70 % dans le Sud - a encore compliqué le processus.

Il y avait 16 millions d'électeurs inscrits, mais le taux de participation a apparemment été peu élevé. Il n'y a pas eu d'incident majeur durant le scrutin.

Le SPLM a accusé la Commission électorale de nombreuses irrégularités, à savoir notamment que de nombreux électeurs ne figuraient pas sur les listes.

Le Centre Carter et l'Union européenne ont observé les élections. Ils ont tous deux salué un processus qu'ils ont jugé globalement paisible et ont estimé que ces élections constituaient un grand pas en direction de la démocratie. Cependant, ils ont estimé que les élections n'avaient pas satisfait aux normes internationales, avec des cas d'intimidation et de harcèlement.

Selon les résultats définitifs, le NCP a remporté 323 sièges et le SPLM, 99.

M. el-Béchir a remporté le scrutin présidentiel dès le premier tour, avec 68 % des voix. Au Sud-Soudan, M. Kiir a été élu avec plus de 90 % des suffrages.

Le 24 mai 2010, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session et réélu M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir (NCP) à sa présidence. Le nouveau Conseil des Etats a tenu sa première session le même jour et élu M. Adam Hamid Musa (NCP) à sa tête.

Note:

Les 450 membres nommés à l'Assemblée nationale en 2005 se répartissaient comme suit :

- 52 %, soit 234 membres appartenant au Parti du Congrès national (NCP);
- 28 %, soit 126 membres appartenant au Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM);
- 14 %, soit 63 membres d'autres partis du Nord;
- 6 %, soit 27 membres de groupes du Sud.

Conformément à l'Accord de paix du Darfour et à l'Accord de paix du Soudan oriental, signés respectivement en mai et en octobre 2006, 12 élus des Etats du Darfour ont rejoint les rangs de l'Assemblée nationale le 3 avril 2007. Neuf d'entre eux ont pris les sièges qui leur étaient réservés, tandis que les trois autres ont succédé à des membres du NCP qui avaient renoncé à leur siège. Huit autres parlementaires ont été nommés par décret présidentiel en date du 25 juin 2007, pour occuper, là encore, des sièges libérés par le NCP, pour représenter les Etats orientaux. Ces huit nouveaux membres ont reçu l'investiture en octobre 2007.

Résultats des élections et statistiques électorales

▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 16 000 000
-----------------------------	--------------------

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti du Congrès national (NCP)	323
Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM)	99
Congrès du peuple	4
Parti démocratique unioniste	4
Parti fédéral Umma	3
Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM)-DC	2
Parti démocrate unioniste - Origine	2
Parti Umma pour la réforme et le développement	2
Frères musulmans	1
Leadership collectif de la Ummah	1
Parti national Umma	1
Parti Umma	1
Indépendants	3
Vacant	4
Total	450

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	332	
Femmes	114	25,56 %
Total	446	

SRI LANKA

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	225 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans
Date des élections	8 au 20 avril 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 22 circonscriptions plurinominales (4 à 20 sièges, selon la population) pour 196 sièges
- 1 circonscription nationale (29 sièges)

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Système de représentation proportionnelle à vote préférentiel.

Chaque électeur désigne le parti ou la formation indépendante de son choix puis trois de ses candidats. Les partis qui obtiennent moins d'1/8 des suffrages d'une circonscription ne peuvent prétendre aux sièges.

Les 29 sièges "nationaux" sont répartis entre les partis politiques proportionnellement à l'ensemble des suffrages qu'ils ont recueillis lors des élections.

En cas de vacance de sièges, il est fait appel aux suppléants désignés par le parti ou la formation indépendante des titulaires.

Vote non obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen sri lankais
- résidence dans la circonscription concernée

Interdiction: maladie mentale, peine d'emprisonnement égale ou supérieure à six mois (au cours des sept années précédant le scrutin), condamnation à mort, fraude électorale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- 18 ans
- citoyen sri-lankais

Inéligibilité: faillite non réhabilitée, acceptation (au cours des sept années précédant le scrutin) de gratification offerte en vue d'influencer le jugement de l'intéressé en tant que parlementaire.

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de certaines charges publiques
- certains employés de société
- membres des forces armées ou de police
- fonctionnaires des services judiciaires, Secrétaire général et personnel du Parlement, membres de la Commission de la fonction publique et Commissaire parlementaire à l'administration (Ombudsman).

▶ **Conditions de candidature**

- dépôt des listes de candidats entre la septième et la cinquième semaine précédant le scrutin
- dans chaque district, tout parti ou toute formation indépendante peut présenter jusqu'à trois candidats de plus que de sièges à pourvoir
- les formations indépendantes sont tenues de verser une caution de 2.000 roupies par candidat (remboursable à celles qui obtiennent plus d'1/8 des suffrages du district)

Contexte et déroulement des élections

Les élections d'avril 2010 étaient les premières à se tenir après 26 ans d'un conflit armé achevée en mai 2009, quand l'armée a défait la rébellion des Tigres tamouls et tué leur chef, Velupillai Prabhakaran. Les rebelles, qui se faisaient appeler les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), revendiquaient un Etat tamoul indépendant, composé du Nord et de l'Est de l'île. La guerre civile a fait plus de 70 000 morts et des milliers de déplacés. Les Tamouls représentent 12 % de la population du pays qui compte 21 millions d'habitants. De son côté, la majorité cinghalaise représente 75 % de la population.

Lors des élections précédentes, tenues en avril 2004, l'Alliance populaire unifiée pour la liberté (UPFA, voir note) de la Présidente alors en place, Mme Chandrika Kumaratunga - fille de deux anciens Premiers ministres - avait remporté 105 des 225 sièges à pourvoir. Le Parti national unifié (UNP) du Premier ministre Ranil Wickramasinghe en avait obtenu 82. Les élections

avaient été avancées suite à un différend opposant Mme Kumratunga et M. Wickramasinghe sur la manière de mener les négociations de paix avec les Tigres tamouls. Le Parti pour un Etat tamoul du Lanka (ITAK), qui comptait dans ses rangs des candidats ayant fait allégeance aux Tigres tamouls, était arrivé en troisième position, avec 22 sièges. Les sièges restants étaient échus à de petits partis. A l'issue du scrutin, M. Mahinda Rajapakse, de l'UPFA était devenu Premier ministre.

Au scrutin présidentiel de novembre 2005, M. Rajapakse l'avait emporté sur M. Wickramasinghe, qui était alors devenu son Premier ministre. Le nouveau Président avait élargi le gouvernement - à près de 110 postes ministériels et vice-ministériels, apparemment pour s'assurer la majorité au Parlement.

Un accord de cessez-le feu était en vigueur depuis 2002, qui a régulièrement fait l'objet de violations. Ces dernières ont atteint un point culminant en juillet 2006 lorsque les LTTE ont fermé les vannes du canal Mavil Aru qui irrigue les rizières dans la province orientale, privant ainsi des milliers de riziculteurs d'une source de revenus et de moyens de subsistance. Le Gouvernement a lancé une campagne militaire contre les Tigres tamouls, et en janvier 2008, il a annoncé son intention de se retirer officiellement de la trêve, accusant les Tigres de bafouer régulièrement l'accord. Les opérations militaires se sont poursuivies avec intensité jusqu'à la fin de la guerre, en mai 2009.

En novembre, le général Sarath Fonseka, qui avait conduit les opérations contre les Tigres tamouls, a pris sa retraite afin de pouvoir se présenter aux élections présidentielles. Les relations entre le Président en exercice et l'ancien général ont alors commencé à se dégrader, d'aucuns reprochant à M. Fonseka de fomenter un coup d'Etat contre M. Rajapakse.

Lors des élections présidentielles anticipées du 25 janvier 2010, le Président Rajapakse (UPFA) l'a emporté sur son adversaire, M. Fonseka. Ce dernier, qui représentait le Nouveau Front démocratique (NDF) de Mme Shamila Perera, avait également le soutien du Parti national unifié et du Front de libération du peuple (Janatha Vimukthi Peramuna, JVP). Après l'élection présidentielle, le JVP a essayé de former une alliance électorale avec le Nouveau Front démocratique et le Parti national unifié en vue des législatives, mais en vain. Il a donc résolu de fonder lui-même l'Alliance nationale démocratique (DNA), derrière M. Fonseka.

Le 8 février, M. Fonseka a été arrêté par la police militaire pour répondre, devant la cour martiale, de deux accusations de corruption et de

participation illégale à la vie politique alors qu'il était encore en fonction dans l'armée - allégations qu'il rejetait. Le lendemain, le Président Rajapakse a dissous le Parlement et annoncé la tenue d'élections anticipées le 8 avril, alors que la législature se terminait normalement le 21 avril. Le 9 mars, le Parlement a été convoqué pour une session extraordinaire à laquelle il a prolongé l'état d'urgence d'un mois, jusqu'à la date du scrutin. Le Parti national unifié et l'Alliance nationale tamoule (TNA, jugée proche des Tigres tamouls), ont voté contre la prorogation de l'état d'urgence, sur la base de la Loi sur la prévention du terrorisme, votée en 1979.

En tout, 7 620 candidats de 36 partis et 301 candidats sans étiquette étaient en lice. Figuraient parmi eux deux frères et un fils du Président. Les principaux partis en lice étaient l'UPFA, l'UNP et la DNA. Deux partis tamouls - le Congrès des travailleurs de Ceylan et le Front populaire du Nord du pays - présentaient des candidats sous la bannière de l'UPFA. Le Parti national unifié avait formé une coalition électorale, le Front national unifié (UNF), avec le Congrès musulman de Sri Lanka (SLMC), qui avait remporté cinq sièges aux élections de 2004. Cette coalition était emmenée par l'ancien Premier ministre, M. Wickramasinghe.

Peu avant les élections, le Président Rajapakse a annoncé qu'il réduirait considérablement le nombre de ministères, laissant entendre par ailleurs qu'il pourrait amender la Constitution sans pour autant préciser quels articles il comptait modifier. Lors d'un rassemblement, il a dit vouloir rétablir le scrutin majoritaire qui avait eu cours jusqu'en 1978, avant l'adoption de la représentation proportionnelle. Sa coalition, l'UPFA promettait de créer de l'emploi et d'œuvrer au développement rural et agricole.

Conduit par le Parti national unifié, le Front national unifié (UNF) rejetait tout amendement à la Constitution, qui de son point de vue représentait une menace pour la démocratie et favoriserait un régime autoritaire. Pour lui, le Président Rajapakse faisait en sorte de conserver le pouvoir après la fin de son second mandat, en 2017. Il lui reprochait en outre d'essayer d'instaurer une politique dynastique. Le Front national unifié prônait une réforme électorale et entendait ramener le mandat législatif de six à cinq ans. Il comptait aussi relever les salaires des fonctionnaires.

L'Alliance nationale démocratique a fait campagne sur un programme de lutte contre la corruption. Elle promettait par ailleurs d'œuvrer à la réconciliation nationale. M. Fonseka briguaient un siège dans la capitale, Colombo. La Cour suprême n'avait pas rendu d'arrêt sur la question de

savoir si le candidat, alors en détention provisoire, serait effectivement autorisé à occuper un siège au Parlement. Le Front national unifié et l'Alliance nationale démocratique s'engageaient tous deux à le faire libérer s'ils obtenaient la majorité parlementaire. L'Alliance nationale tamoule, elle aussi favorable à la libération de M. Fonseka, était semble-t-il en perte de vitesse par rapport aux autres partis tamouls.

Le Gouvernement avait fait déployer près de 80 000 policiers et soldats pour assurer la sécurité durant le vote.

En tout, 61,26 % des 14 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes.

Le Service des élections a invalidé les résultats de deux bureaux de vote, dans les circonscriptions de Kandy et de Trincomalee, où de nouvelles élections ont eu lieu le 20 avril.

Au final, l'Alliance populaire unifiée pour la liberté a remporté 144 sièges, soit six de moins que le nombre requis pour obtenir la majorité des deux tiers. Le Front national unifié emmené par le Parti national unifié est arrivé loin derrière avec 60 sièges. L'Alliance nationale tamoule et l'Alliance nationale démocratique conduite par le JVP ont remporté respectivement 14 et sept sièges.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 22 avril et élu M. Chamal Rajapakse (UPFA), le frère aîné du Président de la République, à sa présidence.

Note:

Mme Kumaratunga et M. Rajapakse appartiennent au Parti pour la liberté de Sri Lanka (SLFP). Sont actuellement représentés au Parlement, dans le cadre de l'Alliance populaire unifiée pour la liberté (UPFA), les partis suivants :

- le Parti pour la liberté de Sri Lanka (SLFP),
- le Front Mahajana Eksath (MEP),
- le Parti Lanka Sama Samaja (LSSP),
- le Parti communiste de Sri Lanka (CP),
- le Front national pour la liberté (NFF),
- le Congrès des travailleurs de Ceylan (CWC),
- le Parti démocratique populaire de l'Eelam (EPDP),
- le Jathika Hela Urumaya (JHU),
- le Congrès national musulman (NMC),

- le Congrès de tous les musulmans de Ceylan (ACMC),
- le Front démocratique de gauche (DLF),
- le Parti libéral (LP) et
- le Front populaire du Nord (UCPF).

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	14 088 500	
Votants	8 630 689	61,26 %
Bulletins blancs ou nuls	596 972	
Suffrages valables	8 033 717	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges circonscriptions	Sièges nationaux	Sièges totaux
Alliance populaire unifiée pour la liberté (UPFA)	127	17	144
Parti national unifié (UNP)	51	9	60
Parti de l'état tamoul du Lanka (ITAK)	13	1	14
Alliance nationale démocratique (DNA)	5	2	7
Total	196	29	225

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	213	
Femmes	12	5,33 %
Total	225	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Agriculture	60
Chef d'entreprise	36
Juristes	31
Informatique/technologie	20
Enseignement	18
Travail social	15
Journalisme, audiovisuel, médias	10
Infirmier(ère)	10
Architecte, géomètre, ingénieur	8
Médecin, dentiste	5
Ecrivain, auteur, artiste	5
Economiste	2
Finance, gestion ou affaires	2
Syndicaliste	2
Fonction publique et administration locale	1
Total	225

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	5
31 à 40 ans	34
41 à 50 ans	67
51 à 60 ans	54
61 à 70 ans	34
Plus de 70 ans	20
Indéterminé	11
Total	225

SUEDE

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Riksdagen / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	349 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	19 septembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

- 29 circonscriptions plurinominales pour 310 membres (de deux à 34 sièges; le nombre de sièges par circonscription est révisé à chaque élection en fonction du nombre d'électeurs remplissant les conditions requises)
- Une autre circonscription plurinomiale pour 39 sièges compensatoires

► Mode de scrutin : Proportionnel

Pour les 310 sièges:

- scrutin à listes bloquées avec vote préférentiel;
- répartition proportionnelle selon la méthode St. Lagüe modifiée;
- pour obtenir un siège, un parti doit recueillir, soit 4% au moins des suffrages exprimés à l'échelon national, soit 12% des suffrages d'une circonscription;
- les électeurs votent pour une liste de partis mais peuvent aussi exprimer leur préférence pour des candidats de cette liste. Dans ce cas, le minimum requis pour être élu sur la base de ce vote préférentiel est de 8% du total des suffrages exprimés en faveur du parti du candidat dans la circonscription concernée.

Pour les 39 sièges ("compensatoires") restants :

- les sièges restants sont attribués aux partis à la proportionnelle intégrale et en fonction des suffrages obtenus au niveau national;
- pour obtenir un siège, un parti doit recueillir 4% au moins des suffrages exprimés à l'échelon national.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Des élections ont lieu pour tous les sièges du Parlement à expiration normale du mandat des membres (quatre ans), le troisième dimanche de septembre de l'année des élections.

Vote non obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : au moins 18 ans le jour des élections

- citoyen suédois (y compris naturalisé)

- pas de condition de résidence

- les citoyens expatriés peuvent voter sous certaines conditions: ils doivent être inscrits sur une liste électorale spéciale où figurent tous les citoyens qui ont émigré au cours des dix dernières années, ou qui ont signalé aux autorités fiscales leur souhait d'être inscrits au plus tard le 16 août de l'année des élections (l'inscription reste possible à condition que le bulletin de vote arrive avant le 14 septembre de l'année des élections).

Interdiction: détenteurs de permis de séjour temporaires, immigrés sans papiers

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : au moins 18 ans le jour des élections

- citoyen suédois (y compris naturalisé)

- pas de condition de résidence

- les citoyens expatriés peuvent voter sous certaines conditions (s'ils sont inscrits sur la liste électorale spéciale susmentionnée)

Interdiction : détenteurs de permis de séjour temporaires, immigrés sans papiers

► **Incompatibilités**

- Ministres d'Etat

- les ministres, de même que le Président du Parlement, ne peuvent pas exercer simultanément le mandat de parlementaire, mais peuvent néanmoins conserver leur siège qui est alors occupé par un suppléant; il leur est possible d'exercer de nouveau ce mandat dès qu'ils quittent le gouvernement.

► **Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique officiel

- le nom des suppléants doit être présenté simultanément.

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives de 2010 portaient sur 349 sièges. La première question qui intéressait les médias était de savoir si le gouvernement emmené par Fredrik Reinfeldt serait le premier gouvernement de centre-droit à être reconduit au pouvoir depuis 1921, date à laquelle les femmes avaient obtenu le droit de vote en Suède.

Lors des élections précédentes (septembre 2006), l'Alliance pour la Suède, regroupant quatre partis de centre-droit siégeant alors dans l'opposition - le Parti modéré (97 sièges), le Parti du centre (CO, 29 sièges), le Parti libéral (FP, 28 sièges) et le Parti démocrate-chrétien (KD, 24 sièges) - avait remporté au total 178 sièges. Le Parti social-démocrate (SAP) du Premier ministre Göran Persson, parti qui avait été aux affaires durant la majeure partie de la période écoulée depuis 1932, en avait obtenu 132. Enfin, le Parti de gauche (VP) et les Verts (Mpg) - qui avaient voté avec le gouvernement minoritaire sortant - en avaient respectivement obtenu 22 et 19. Le Premier ministre a reconnu la défaite de son parti. M. Reinfeldt (Parti modéré), seul candidat de l'Alliance à la fonction de Premier ministre, a formé un gouvernement de coalition en octobre.

Durant les quatre années qui ont suivi, M. Reinfeldt a réussi à faire voter 70 milliards de couronnes (soit 10 milliards de dollars E.-U.) de réductions d'impôts sur les revenus, promettant de réduire de 25 milliards de couronnes supplémentaires à l'horizon 2014 les impôts sur les revenus et les pensions de retraite. L'économie nationale s'était contractée de 5,1 % en 2009 du fait de la crise économique mondiale, mais devait renouer avec une croissance de 4,5 % en 2010, ce qui plaçait la Suède en tête des 27 Etats membres de l'Union européenne (UE). Cependant, le taux de chômage a atteint 7,4 % - niveau plus élevé que lors de l'arrivée au pouvoir de M. Reinfeldt.

Lors des élections de 2010, la coalition de M. Reinfeldt devait affronter le SAP et d'autres partis de centre-gauche, ainsi que les Démocrates suédois (SD), parti d'extrême droite formé en 1988.

Le Premier ministre a appelé les électeurs à tenir le SD à l'écart du Parlement. Il voulait que la Suède s'implique davantage dans l'UE, promettant toutefois de ne pas organiser de nouveau référendum sur l'euro (les Suédois ont refusé d'entrer dans la zone euro lors d'un référendum de 2003). Le leader du FP et Ministre de l'éducation, Jan Björklund, proposait d'ouvrir une filière

d'élite dans le secondaire, pour amener davantage d'élèves au terme du cursus secondaire. Le Parti du centre, dirigé par la Première ministre adjointe, Maud Olofsson, se présentait comme le parti des entreprises et des écologistes de droite. Enfin, le dirigeant du KD, Göran Högglund promettait de créer de l'emploi et de reporter l'âge de la retraite de 67 à 70 ans.

La chef de file du SAP, Mme Mona Sahlin, qui espérait devenir la première femme Premier ministre du pays, reprochait au gouvernement ses réductions d'impôts. Selon elle, le gouvernement avait détricoté le système de protection sociale et creusé l'écart entre les riches et les pauvres, avis que partageait le leader du VP, Lars Ohly. Mme Sahlin était réputée impopulaire. On lui reprochait d'avoir utilisé à des fins personnelles une carte de crédit professionnelle dans les années 90. De son côté, le Mpg, co-dirigé par M. Peter Eriksson et Mme Maria Wetterstrand, gagnait du terrain grâce à la popularité de cette dernière, connue pour ses politiques " libérales-vertes ". Outre son habituel agenda environnemental, le Mpg s'était engagé à privatiser certaines entreprises publiques et M. Eriksson avait fait savoir que le Mpg était ouvert à l'idée d'une coopération avec les partis de centre-droit.

Le SD, qui estimait que l'Islam et les Musulmans étaient " anti-suédois ", comptait réduire l'immigration de 90 %. Il décrivait l'immigration comme un poids pour le système de protection sociale. Son leader, Jimmie Aakesson, voulait durcir les conditions d'accès à la nationalité suédoise et renforcer les sanctions pénales, notamment avec l'expulsion automatique des étrangers reconnus coupables de crimes et délits graves. Enfin, il voulait relever les dépenses en faveur des aînés.

Les grands partis dénonçaient tous le programme anti-immigrationniste du SD, appelant instamment les électeurs à ne pas voter pour lui. Tous ont aussi affirmé qu'ils ne feraient pas d'alliance avec le SD. La Suède a une longue tradition d'accueil des immigrés et des réfugiés qui représentent aujourd'hui 14 % de ses 9,4 millions d'habitants.

En tout, 84,63 % des 7,1 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les quatre partis qui composaient le gouvernement de M. Reinfeldt ont remporté un total de 173 sièges, à deux sièges de la majorité. Le SAP a enregistré son plus mauvais score depuis sa création en 1914, avec 112 sièges. Inversement, le SD a obtenu des résultats qui lui ont permis de faire son entrée au Parlement avec 20 sièges. Le Mpg en a remporté 25, contre 19 en 2006, et le FP, 19.

Les femmes étant peu nombreuses parmi les élus du SD (3 sur 20, soit 15 %), le pourcentage de femmes au Parlement a reculé pour la première fois depuis 1991, passant de 162 (soit 46,42 %) en 2006, à 157 (44,99 %) en 2010.

Le 23 septembre, le Premier ministre Reinfeldt a annoncé qu'il constituerait un gouvernement majoritaire au sein d'une coalition élargie incluant le Mpg. Il est devenu le premier dirigeant de centre-droit depuis 1921 à être reconduit au gouvernement après un mandat complet.

Le 4 octobre, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance et réélu M. Per Westerberg, du Parti modéré, à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	7 123 651	
Votants	6 028 682	84,63 %
Bulletins blancs ou nuls	68 274	
Suffrages valables	5 960 408	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Progrès/ recul	Nombre de femmes
Parti social-démocrate (SAP)	1 827 497	30,66	112	-18	54
Parti modéré (M)	1 791 766	30,06	107	10	51
Verts (Mpg)	437 435	7,34	25	6	14
Parti libéral (FP)	420 524	7,06	24	-4	10
Parti du centre (CP)	390 804	6,56	23	-6	7
Démocrates suédois (SD)	339 610	5,70	20	20	3
Parti chrétien-démocrate (KD)	333 696	5,60	19	-5	7
Parti de gauche (VP)	334 053	5,60	19	-3	11
Total			349		157

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	192	
Femmes	157	44,99 %
Total	349	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Enseignement	29
Journalisme, audiovisuel, médias	17
Economiste	15
Travail social	15
Infirmier(ère)	14
Syndicaliste	14
Juristes	14
Finance, gestion ou affaires	13
Fonction publique et administration locale	11
Femme/homme au foyer, travaux domestiques	9
Agriculture	8
Armée/police	7
Architecte, géomètre, ingénieur	5
Travail de bureau, secrétariat, administration	5
Recherche/sciences	4
Activité associative	4
Cadre de parti politique	4
Chef d'entreprise	3
Informatique/technologie	3
Médecin, dentiste	2
Autres	153
Total	349

► **Répartition des sièges selon l'âge**

Moins de 20 ans	1
21 à 30 ans	25
31 à 40 ans	71
41 à 50 ans	108
51 à 60 ans	109
61 à 70 ans	33
Plus de 70 ans	2
Total	349

SURINAME

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Nationale Assemblée / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	51 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	25 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

10 circonscriptions plurinominales (comptant entre deux et 17 sièges chacune).

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin proportionnel de liste.

Les candidats sont élus à la proportionnelle, sur la base de la plus forte moyenne, avec vote préférentiel.

Les sièges sont alloués par circonscription. Le premier siège va au parti qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Les sièges restants vont au parti qui a recueilli en moyenne le plus grand nombre de voix. Sur chaque liste, sont élus les candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de votes préférentiels.

Les sièges devenant vacants en cours de mandat sont repourvus par des suppléants, selon l'ordre dans lequel figurent les noms sur les listes de chaque parti.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen du Suriname

- résidence dans le pays

Interdiction: privation du droit de vote par décision judiciaire, détention, maladie mentale

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen du Suriname
- résidence dans la circonscription brigüée pendant au moins 2 ans
- appartenance à un parti politique

► Conditions de candidature

- présentation par un parti
- soutien d'un nombre déterminé d'électeurs

Contexte et déroulement des élections

Le 6 octobre 2009, le Président Ronald Venetiaan a annoncé la tenue d'élections législatives le 25 mai 2010. Une Assemblée nationale nouvellement élue devait procéder à l'élection du Président du pays. M. Venetiaan, homme politique chevronné de 73 ans qui accomplissait son troisième mandat à la présidence du pays, a annoncé qu'il ne se représenterait pas.

Le Suriname est un des plus petits pays d'Amérique du Sud. Sa population, soit 519 000 personnes, se compose d'environ 37 % d'Hindoustaniens (descendants des immigrants indiens), de 31 % de Créoles, de 15 % de Javanais, et de 10 % de « Marrons » (descendants d'anciens esclaves). La plupart des partis politiques sont fondés sur l'appartenance ethnique. Le nouveau Front pour la démocratie et le développement (NF) de M. Venetiaan englobe le Parti national du Suriname, parti du Président (qui bénéficie de l'appui de la communauté créole), le Parti Pertjajah Luhur (PLP, un parti javanais) et le Parti progressif de réforme (VHP, un parti hindoustani).

Aucun parti n'avait recueilli la majorité des suffrages lors des précédentes élections (mai 2005). Le NF du Président Venetiaan a remporté 23 des 51 sièges en jeu. Le Parti démocratique national (NDP, qui n'est pas fondé sur l'appartenance ethnique), emmené par l'ancien dirigeant militaire Desi Bouterse, a plus que doublé sa représentation, remportant 15 sièges. La Coalition de l'alliance populaire pour la prospérité (VVP) de l'ancien président Jules Wijdenbosch et la Coalition A (A-Com) de l'ancien dirigeant rebelle Ronnie Brunswijk, ont obtenu cinq sièges chacune. M. Brunswijk avait combattu M. Bouterse pendant la « guerre du bush » de 1986.

En juillet 2005, l'Assemblée nationale n'était pas parvenue, à deux reprises, à élire un Président, les candidats en lice n'ayant pas pu atteindre la majorité

requis de deux-tiers des suffrages (34 voix). Conformément à la Constitution du Suriname, l'Assemblée populaire unie (organe représentant les conseils de district et les conseils régionaux) avait été convoquée en août et avait réélu M. Venetiaan à la présidence du pays.

Depuis les élections de 2005, le gouvernement du Président Venetiaan a été ébranlé par de nombreux scandales liés à des concessions de terrain dans lesquelles plusieurs ministres et des responsables du PLP auraient trempé.

En juillet 2008 a débuté le procès de M. Bouterse et de 24 autres personnes soupçonnées d'avoir été impliquées dans l'assassinat de 15 dirigeants de l'opposition en 1982, à l'époque du régime militaire. Le procès n'était pas encore terminé au moment des élections de 2010. S'il est condamné, M. Bouterse risque une peine de 20 ans d'emprisonnement. Il a aussi été condamné à 11 ans de prison par un tribunal hollandais pour trafic de stupéfiants en 1999, mais il n'a pas été transféré aux Pays-Bas en raison d'un traité interdisant l'extradition conclu entre les deux pays.

En mars 2010, le PLP a annoncé qu'il ne se présenterait seul pas aux élections. Le dirigeant du PLP et Président sortant de l'Assemblée nationale, M. Paul Somohardjo, brigait la présidence, mais le NF aurait soutenu le Vice-président en exercice Ram Sardjoe, dirigeant du VHP. Par ailleurs, M. Somohardjo avait fait valoir que le PLP pourrait remporter au moins dix sièges, tandis que le NF ne lui en accordait que neuf dans sa liste commune de candidats. Il a donc créé un nouveau parti, l'Alliance populaire (VA), comprenant des petits partis de la communauté javanaise.

Aux élections de 2010, auxquelles ont pris part huit partis, le NF du Président Venetiaan se présentait contre la coalition dite « Méga-Alliance ». Cette dernière réunissait le NDP de M. Bouterse, le Nouveau Suriname (NU), le Parti Palu (un parti de gauche) et le Parti paysan indonésien (KTPI). Tout portait à croire que M. Bouterse deviendrait le nouveau président du pays s'il n'y avait pas de majorité nette au Parlement, vu que son camp détenait 567 sièges sur les 919 à pourvoir à l'Assemblée populaire unie.

Le NF a mené campagne en s'appuyant sur le bilan récent du gouvernement. Le Vice-président Sardjoe a appelé les électeurs à soutenir le NF, faisant valoir qu'il était le seul parti à même de favoriser le développement économique en vue d'améliorer la vie de la population. Le Ministre de la justice Chandrikapersad Santokhi s'est engagé à conduire le pays vers un « avenir stable et radieux », pour ainsi encourager les Surinamais

établis à l'étranger à revenir au pays. De nombreux candidats du NF ont fait référence au régime militaire dirigé par M. Bouterse et ont vivement incité les électeurs à soutenir le NF afin d'éviter que le pays ne soit à nouveau en proie à « la répression et à des politiques désastreuses ».

Le Président Venetiaan a dit que le NF ne formerait pas de nouveau gouvernement avec M. Bouterse, en raison des poursuites dont il fait actuellement l'objet et du rôle qu'il a joué dans le renversement du gouvernement en 1980.

M. Bouterse a dit qu'il chercherait à devenir président si la « Méga-Alliance » remportait suffisamment de sièges aux élections. Ses opposants ont déclaré qu'il s'agissait là d'un moyen d'éviter la prison et d'accorder une amnistie à tous ceux qui étaient impliqués dans les assassinats de 1982. La Méga-Alliance a promis de créer davantage d'emplois et de logements abordables. Cette coalition rencontrait, paraît-il, un succès croissant auprès des jeunes électeurs, qui représentent 60 % de l'électorat et ne sont pas suffisamment âgés pour se souvenir de l'époque du régime militaire.

Le dirigeant de l'A-Com, M. Brunswijk, a aussi annoncé qu'il serait candidat à la présidence, mais il n'a pas exclu la possibilité de coopérer avec M. Bouterse dans le cadre du nouveau gouvernement.

En tout, 73,21 % des 324 000 électeurs inscrits ont participé au scrutin.

L'équipe d'observateurs dépêchés par l'Organisation des Etats américains (OEA) a dit que les élections s'étaient déroulées dans un climat conforme « à l'attachement du pays aux valeurs de civilité, de professionnalisme et de démocratie ». Elle a toutefois recommandé à la Commission des élections d'apporter davantage d'assistance aux personnes handicapées. Les observateurs de la Communauté des Caraïbes ont estimé que les élections avaient été libres et régulières.

Au final, la Méga-Alliance a obtenu 23 sièges. Le NF est arrivé deuxième avec 14 sièges. La coalition A-Com et le VA ont remporté sept et six sièges respectivement. Le Parti pour la démocratie et le développement par l'unité (DOE, un parti chrétien) a obtenu son premier siège au Parlement. Cinq femmes ont été élues.

Les membres du Parlement nouvellement élu se répartissaient comme suit : dix-sept Hindoustanis, onze Créoles, neuf Javanais, dix Marrons, deux

Amérindiens et deux Chinois. Au total, 31 candidats (60,78 %) ont été élus à l'Assemblée nationale pour la première fois.

Le 30 juin, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première séance et a élu Mme Jennifer Geerlings-Simons (Méga-Alliance) à sa présidence et Mme Ruth Wijdenbosch du Parti national du Suriname à sa vice présidence.

Le 19 juillet, l'Assemblée nationale a élu M. Bouterse (Méga-Alliance) nouveau Président du pays. Sa candidature bénéficiait de l'appui de son parti, la Méga-Alliance, de l'A-Com et de la VA.

Le 12 août, M. Bouterse a officiellement pris ses fonctions présidentielles. Il a ensuite constitué un gouvernement de coalition comprenant les partis qui l'avaient soutenu lors des élections présidentielles indirectes.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	324 490	
Votants	237 575	73,21 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Méga-Alliance	95 543	40,22	23
Nouveau Front pour la démocratie et le développement (NF)	75 190	31,65	14
Coalition A (A-Com)	11 176	4,70	7
Alliance populaire (VA)	30 844	12,98	6
Partie pour la démocratie et le développement par l'unité (DOE)	12 085	5,09	1
Total			51

Note :

Les chiffres indiquent le nombre et le pourcentage de suffrages recueillis par chaque parti ou coalition politique à l'échelon national. Les sièges étant alloués par circonscription, un parti qui a recueilli un moindre pourcentage de suffrages à l'échelon national peut néanmoins obtenir davantage de sièges.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	46	
Femmes	5	9,80 %
Total	51	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Fonction publique et administration locale	17
Enseignement	12
Juristes	9
Informatique/technologie	6
Chef d'entreprise	6
Activité associative	5
Médecin, dentiste	3
Journalisme, audiovisuel, médias	2
Economiste	2
Armée/police	1
Infirmier(ère)	1
Autres	2
Total	66

Note: Certains membres ont déclaré plusieurs emplois.

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	3
31 à 40 ans	8
41 à 50 ans	19
51 à 60 ans	14
61 à 70 ans	6
Plus de 70 ans	1
Total	51

TADJIKISTAN

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Majlisi Oli / Conseil suprême
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral Majlisi namoyandogon / Chambre des Représentants
Nombre de membres	63 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	28 février 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 41 circonscriptions uninominales;
- une circonscription nationale pour 22 sièges (pour le systèmes proportionnels).

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

- Système proportionnel de liste pour 22 sièges.
- Système majoritaire: Scrutin à la majorité absolue, en deux tours. Dans chaque circonscription, le scrutin n'est valide que si 50% au moins des électeurs y participent et les candidats qui obtiennent plus de 50% des suffrages exprimés sont déclarés élus; si une de ces conditions n'est pas remplie, il est procédé à un second tour.
Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen tadjik

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen tadjik

▶ Incompatibilités

- chef d'Etat
- membres de l'autre chambre
- ministres
- titulaires de charges publiques
- titulaires de fonctions judiciaires (magistrats)
- membres de l'armée

▶ Conditions de candidature

Caution de 7 000 somoni (soit environ 1 600 dollars E.-U.) par candidat, remboursable aux candidats élus dans les circonscriptions uninominales et aux partis franchissant le seuil de 5 % dans les circonscriptions plurinominales.

Contexte et déroulement des élections

Le 28 février 2010, les citoyens tadjiks étaient appelés à élire les membres de la Chambre des représentants pour la troisième fois depuis la fin de la guerre civile, en 1997.

Lors des dernières élections, tenues en février et mars 2005, le Parti démocratique populaire du Tadjikistan (PDPT), du Président Emomali Rahmon, avait remporté 52 et 63 sièges à pourvoir. Le Président Rahmon était en place depuis 1992 et son parti détenait la majorité absolue des sièges de la Chambre des représentants depuis l'instauration, en 2000, d'un système électoral reposant sur les partis. Le Parti communiste du Tadjikistan (CPT) et le Parti du renouveau islamique du Tadjikistan (IRPT) avaient obtenu respectivement quatre sièges et deux sièges. Les sièges restants étaient échus à des candidats sans étiquette.

En mai 2009, le Parti communiste avait proposé de supprimer le cautionnement, qui se monte actuellement à 7 000 somoni (soit environ 1 600 dollars E.-U.) par candidat. Le Parti communiste estimait en effet que très peu gens disposaient d'une telle somme dans un pays où les cadres gagnaient 150 dollars par mois. Le montant du cautionnement a néanmoins été maintenu pour les élections de 2010.

En tout, 221 candidats, dont 22 femmes, représentant les huit partis enregistrés, étaient en lice pour le scrutin de 2010. Outre les trois partis représentés au Parlement (le PDPT, le CPT et l'IRPT), deux partis progouvernementaux présentaient des candidats, à savoir le Parti des réformes économiques du Tadjikistan et le Parti paysan du Tadjikistan.

Avant les élections, le Président de la Chambre des représentants, M. Saidullo Hairulloev (PDPT), avait annoncé qu'il ne se représenterait pas. Le Ministre du travail et de la sécurité sociale, M. Shukurjon Zuhurov, briguait donc sa circonscription.

Durant la période préélectorale, les médias publics ont mis l'accent sur les efforts déployés par le gouvernement du PDPT pour répondre aux besoins du pays en matière d'électricité et pour exporter de l'énergie vers les pays voisins, l'Afghanistan et le Pakistan.

Le Parti communiste de M. Shodi Shabdolov appelait à davantage de justice sociale, promettant d'assurer une éducation, des soins médicaux et une retraite digne à tous les Tadjiks.

Le Parti du renouveau islamique emmené par M. Mukhiddin Kabiri, voulait former un groupe parlementaire à la nouvelle Chambre des représentants. Ce parti, qui a combattu le gouvernement du Président Rahmon durant la guerre civile de 1992 à 1997, est le seul parti religieux de la Communauté des Etats indépendants (CEI), dont les activités ne sont pas sanctionnées par la Constitution. Le parti a multiplié par deux ses effectifs depuis les élections de 2005 et compte désormais 35 000 adhérents.

La Commission centrale des élections et des référendums (CCER) a annoncé que 90,84 % des 3,6 millions d'électeurs inscrits étaient allés voter.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a déclaré que les élections s'étaient déroulées dans un " climat globalement bon ". Toutefois, elle a relevé de graves irrégularités, notamment un fort taux de votes " familiaux " ou par procuration et des cas de bourrage d'urnes, et a estimé que le scrutin ne répondait pas aux critères démocratiques élémentaires. La CEI a déclaré que les élections avaient été " démocratiques, transparentes et libres ". Elle a aussi relevé de nombreux cas de votes familiaux (pratique qui veut qu'une même personne vote pour toute la famille), mais a indiqué que cette pratique était habituelle dans à peu près tous les Etats membres de la CEI.

Le Parti démocratique populaire a remporté 54 des 62 sièges validés au premier tour. Le Parti communiste, le Parti du renouveau islamique, le Parti paysan et le Parti des réformes économiques ont remporté deux sièges chacun. Le leader de l'IRPT, Mukhiddin Kabiri, a affirmé que son parti avait recueilli 30 % des suffrages et non les 8 % annoncés par la Commission

centrale des élections.

Aux élections municipales, tenues en même temps que les législatives, M. Rustami Emomali, fils, âgé de 23 ans, du Président Rahmon et considéré par la majorité des observateurs comme son successeur probable, a été élu au Conseil municipal de la capitale, Douchanbé.

Au second tour, tenu le 14 mars, le candidat du Parti démocratique populaire a remporté le siège restant, portant ainsi le nombre total de sièges détenus par le parti à 55. Ont par ailleurs été élues 12 femmes, toutes membres du Parti démocratique populaire.

Le 16 mars, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première session et a élu M. Shukurjon Zuhurov (PDPT) à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	3 621 174	
Votants	3 289 377	90,84 %
Bulletins blancs ou nuls	21 710	
Suffrages valables	3 267 667	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Majoritaire	Proportionnel	Sièges totaux
Parti démocratique populaire du Tadjikistan (PDPT)	2 321 436	71,04	39	16	55
Parti communiste de Tadjikistan (CPT)	229 080	7,01	0	2	2
Parti des réformes économiques du Tadjikistan	165 324	5,06	1	1	2
Parti du renouveau islamique du Tadjikistan (IRPT)	268 096	8,20	0	2	2
Parti paysan du Tadjikistan	166 935	5,11	1	1	2
Total			41	22	63

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	51	
Femmes	12	19,05 %
Total	63	

TONGA

Assemblée législative

Nom du parlement (générique / traduit)	Fale Alea / Assemblée législative
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	28 membres - 17 élus au scrutin direct - 9 élus au scrutin indirect (nobles) - 2 membres de droit* *Deux membres du gouvernement n'ayant pas été élus à l'Assemblée législative. En outre, sept parlementaires sont membres du gouvernement.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	25 novembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres élus au scrutin direct de l'Assemblée législative à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 30 septembre 2010. Les précédentes élections à l'Assemblée avaient eu lieu en avril 2008.

Système électoral

► Circonscriptions

27 circonscriptions uninominales : 10 à Tongatapu, trois à Vava'u, deux à Ha'apai et une à 'Eua et à Niuatoputapu/Niuafu'ou

► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire uninominal.

Les candidats recueillant le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus.

Les sièges occupés par les représentants de la noblesse et les roturiers devenant vacants en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles.

Le vote n'est pas obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge : 21 ans

- citoyen des Tonga

- inscription sur les listes électorales

Interdiction : personnes mentalement inaptes, membres de la noblesse, personnes sous le coup de poursuites pour endettement

▶ **Conditions d'éligibilité**

- électeurs qualifiés

- âge : 21 ans

- citoyen des Tonga

Inéligibilité : fonctionnaires, personnes sous le coup de poursuites pour endettement

▶ **Incompatibilités**

- toutes les fonctions rémunérées par la Couronne, hormis celles de ministre et de gouverneur

▶ **Conditions de candidature**

Les candidatures sont présentées par les candidats eux-mêmes.

Pour les membres élus au scrutin direct :

- avec l'appui de 50 électeurs qualifiés de la circonscription concernée

- frais d'inscription : 400 pa'anga (200 dollars E.-U.)

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2010 ont été les premières où une majorité de parlementaires étaient élus au scrutin direct. La nouvelle Assemblée législative, qui compte 26 membres, se compose désormais de 17 membres élus au scrutin direct (roturiers) et de neuf membres élus au scrutin indirect (nobles). L'Assemblée sortante comptait 32 membres, dont neuf roturiers, neuf nobles et 14 membres de droit (12 ministres, plus les gouverneurs royaux des archipels de Vava'u et d'Ha'apai, tous nommés par le Roi).

Les Tonga sont une monarchie constitutionnelle où le Roi a un pouvoir considérable. Celui-ci a toutefois mis en œuvre de nombreuses réformes au cours des dernières années. Suite à la manifestation de novembre 2006 en faveur de la démocratie, qui avait tourné à l'émeute (voir note 1), le Roi George Tupou V (qui avait accédé au trône en septembre 2006) avait lancé une série de réformes politiques. En juin 2007, il avait créé une commission tripartite composée de nobles, de ministres et de roturiers. Cette commission avait pour mission de trouver un consensus sur la réforme politique et de faire des recommandations à l'Assemblée législative, mais elle n'était pas parvenue à s'entendre sur la composition de la nouvelle Assemblée législative avant les élections d'avril 2008.

Les élections de 2008 s'étaient donc déroulées suivant l'ancien système, dans lequel seuls neuf membres étaient élus au scrutin direct. Les candidats représentant les partis pro-démocratie avaient remporté six de ces neuf sièges, comme suit : quatre sièges pour le Mouvement pour les droits de l'homme et la démocratie des îles des amis (FIHRDM) et deux pour le Parti démocratique populaire (PDP). Les trois autres sièges étaient revenus à des candidats indépendants réputés proches des partis pro-démocratie.

Le 15 avril 2010, suite à une recommandation de la Commission constitutionnelle et électorale, fondée en juillet 2008, pour travailler à la réforme électorale, l'Assemblée législative a adopté une loi prévoyant que 17 membres soient élus au scrutin direct. La Commission avait recommandé de recourir au vote unique transmissible/transférable (voir note 2), mais l'Assemblée législative a préféré conservé le scrutin majoritaire, à la suite de quoi elle a revu le découpage des circonscriptions.

Plusieurs partis se sont formés avant les élections de 2010, dont le Parti démocratique des îles des amis (DPFI), conduit par M. 'Akillisi Pohiva, parlementaire pro-démocratie (et ancien membre du FIHRDM), qui avait recueilli le plus grand nombre de suffrages aux élections de 2008. Ce parti promettait d'améliorer le bien-être économique des Tongans.

Le 30 septembre 2010, le Roi George Tupou V a dissous l'Assemblée législative en prévision des élections, qui devaient se tenir le 25 novembre.

Le Roi estimait que les élections de 2010 apporterait au pays un système politique plus représentatif, ce qui, selon lui, constituait une " évolution naturelle " de la vie politique des Tonga. Le Premier ministre sortant Fred Sevele, qui avait annoncé son retrait de la vie politique, a engagé les électeurs à choisir des représentants qui seraient à même de gouverner " équitablement et de manière claire et transparente, pour le bien de tous ".

Au total, 147 candidats, dont 10 femmes, se sont présentés.

Peu avant l'ouverture officielle de la campagne électorale, les résultats du premier sondage d'opinion publique ont été publiés. Ce sondage commandé par le Conseil des médias des Tonga et réalisé par une société néo-zélandaise a montré que l'économie, la criminalité et les questions concernant les femmes arrivaient en tête des préoccupations des Tongans et nombre de candidats ont donc mis l'accent sur ces trois thèmes.

Les élections ont donné lieu à une campagne vivante, avec des candidats qui collaient leurs affiches sur le moindre espace libre, tandis que des camions équipés de haut-parleurs sillonnaient les rues. Un grand nombre de candidats, en particulier des femmes, ont également eu recours au porte-à-porte. Mme Alisi Taumoepeau, ancienne ministre et procureur général, promettait d'amener une bonne gouvernance, l'égalité des chances, des droits fonciers pour les femmes et un changement pour le mieux.

En tout, 90,85 % des 42 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les partis en faveur de la démocratie - DPFI, FIHRDM et Parti démocratique - ont remporté 12 sièges. Les quatre sièges restants sont allés à des candidats favorables au gouvernement.

Au scrutin indirect tenu la veille, neuf nobles, dont le Président sortant de l'Assemblée législative, M. Tu'ilakepa, avaient été élus.

Le 3 décembre, le Roi Tupou V a nommé Lord Tupou Président de l'Assemblée législative par intérim, mais celui-ci a été assigné à résidence le 6 décembre, dans le cadre d'une enquête du service des stupéfiants.

La nouvelle Assemblée législative a tenu sa première séance le 20 décembre. Le lendemain, elle a nommé Lord Lasike, seul candidat à la fonction, à sa présidence.

Le 22 décembre, l'Assemblée législative a élu Lord Tu'ivakano Premier ministre par 14 voix, nobles et indépendants confondus. Son unique rival, M. Pohiva, a recueilli 12 voix.

Le Roi Tupou V a ensuite nommé Lord Lasike et Lord Tu'ivakano respectivement Président de l'Assemblée et Premier ministre. Le 31 décembre, le nouveau Premier ministre a annoncé la composition de son gouvernement, dont fait partie M. Pohiva. Pour la première fois aux Tonga, le gouvernement n'a pas été choisi par le Roi.

Note 1:

En novembre 2006, une manifestation pro-démocratie pour appeler le gouvernement à accélérer le rythme des réformes s'était transformée en émeute. Huit personnes avaient été tuées et une grande partie du quartier des affaires de la capitale, Nuku'alofa, avait été incendiée. L'état

d'urgence déclaré à l'époque a été maintenu jusqu'aux élections de 2010.

Note 2:

Dans le scrutin à vote unique transférable, chaque électeur peut indiquer autant de noms qu'il le souhaite, par ordre de préférence. Une fois décomptée la totalité des premiers suffrages, on établit le quotient de suffrages requis pour qu'un candidat soit élu. Tout candidat recueillant un nombre de premiers suffrages au moins égal au quotient est déclaré élu. Si aucun candidat n'atteint le quotient au premier décompte, le candidat ayant recueilli le moins grand nombre de suffrages est éliminé. Au deuxième décompte, ses voix sont réparties entre les candidats restants, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un candidat soit élu dans chaque circonscription.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	42 395	
Votants	38 516	90,85 %
Bulletins blancs ou nuls	66	
Suffrages valables	38 450	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Membres élus	Membres de droit	Total	
Hommes	26	1	27	
Femmes	0	1	1	3,57 %
Total	26	2	28	

TRINITE-ET-TOBAGO

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament of Trinidad and Tobago / Parlement de Trinité-et-Tobago
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	42 membres - 41 élus au scrutin direct - Le Président de la Chambre des Représentants* *Le Président peut être choisi en dehors du Parlement dont il devient membre de par sa fonction.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	24 mai 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 9 avril 2010. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 5 novembre 2007.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

41 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire direct à un tour.

En cas de vacance de siège à la Chambre au cours des quatre premières années de la législature, il est procédé à une élection partielle dans les 90 jours qui suivent.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen de Trinité-et-Tobago

- résidence dans le pays au moins pendant l'année précédant le scrutin et, dans la circonscription, au moins pendant les deux derniers mois

Interdiction: maladie mentale, délit électoral, condamnation à mort,

peine de prison supérieure à 12 mois

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 18 ans
 - citoyen de Trinité-et-Tobago
 - résidence dans le pays au moins deux ans avant le dépôt de candidature ou le jour du scrutin
- Inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, faillite non réhabilitée, maladie mentale, condamnation à mort ou à une peine de prison supérieure à 12 mois, délit électoral attesté

▶ **Incompatibilités**

- certaines fonctions publiques
- toute charge concernant l'organisation des élections
- les Président et vice-Président de la Chambre ne sont pas en droit d'assumer les fonctions de Ministre ou Secrétaire parlementaire

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par au moins 6 électeurs inscrits dans la circonscription (district) en question
- caution (TTS 5000), remboursable si obtention d'au moins 1/8 du total des suffrages de la circonscription

Contexte et déroulement des élections

Le Premier ministre Patrick Manning a demandé au Président George Maxwell Richards de dissoudre le Parlement le 8 avril 2010, veille du jour où ce dernier devait examiner une motion de censure visant le Premier ministre. Cette motion avait été introduite en mars par la dirigeante du Congrès national uni-alliance (UNC), siégeant dans l'opposition, Mme Kamla Persad-Bissessar. Celle-ci avait accusé le gouvernement d'incurie suite à des scandales de corruption impliquant un établissement public d'aménagement urbain. Elle a par ailleurs qualifié de lâche la décision du Premier ministre de dissoudre le Parlement. Les élections à la Chambre des représentants ont eu lieu le 24 mai, avec deux ans et demi d'avance sur le calendrier électoral.

Lors des élections précédentes, en novembre 2007, le Mouvement national populaire (PNM) de M. Manning avait remporté 26 des 41 sièges à pourvoir, donnant ainsi au dirigeant de ce mouvement un deuxième mandat de suite à la fonction de Premier ministre. L'UNC avait remporté les 15 sièges restants. Le Congrès du peuple (COP), parti issu d'une scission de l'UNC, n'avait pas

obtenu de représentation parlementaire. Hormis une période totale de 11 ans, le PNM gouvernait le pays depuis sa création en 1956.

Trinité-et-Tobago est l'un des premiers exportateurs mondiaux de gaz naturel liquéfié, mais en 2009 son économie a été frappée de plein fouet par la crise économique mondiale. Le PIB s'est contracté de 3,2 % en 2009, première baisse enregistrée en 16 ans.

Avant les élections de 2010, l'UNC a accusé le PNM de corruption et de mauvaise gestion des ressources énergétiques du pays. Le Congrès national uni estimait en effet que le gouvernement PNM avait gaspillé les recettes provenant des ressources énergétiques dans des projets immobiliers démesurés et dans deux sommets internationaux, au lieu d'améliorer la qualité des services publics et de créer des emplois.

Pour la première fois depuis que le pays s'est émancipé de la couronne britannique, en 1962, une coalition d'opposition - le Partenariat du peuple - s'est constituée dans l'espoir de chasser le parti au pouvoir. Le 22 avril 2010, cinq partis d'opposition (voir note 1) - dont le Congrès national uni et le Congrès du peuple ont signé un pacte d'unité.

Le pays compte 1,2 million d'habitants dont 40 % de citoyens d'origine indienne, 37,5 % d'origine africaine et 20,5 % dits « mixtes ». Ces communautés votent traditionnellement sur une base ethnique. Le PNM tire son soutien des Trinidiens d'origine africaine, tandis que l'UNC est soutenu par la communauté indienne. Mme Persad-Bissessar (d'ascendance indienne) s'était engagée à faire disparaître les clivages ethniques.

Le PNM du Premier ministre, Patrick Manning, a fait campagne sur ses états de service, se targuant d'avoir fait reculer la pauvreté et amélioré le système éducatif. Selon lui, le gouvernement avait mobilisé des milliards de dollars d'investissement pour l'industrie pétrochimique et, par ailleurs, le pourcentage d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur avait été multiplié par cinq, passant de 9 % en 2001 à 45 % en 2010. Le Premier ministre promettait de construire à travers le pays 18 nouveaux commissariats de police dotés d'équipements modernes pour renforcer la sécurité. Pourtant, le PNM était apparemment en perte de vitesse en raison du ralentissement de l'économie, d'une criminalité galopante et d'une avalanche de scandales de corruption.

Le Partenariat du peuple promettait de faire changer les choses. Il accusait

le gouvernement PNM de corruption massive. Il lui reprochait en outre de ne pas avoir su mettre en place les établissements médicaux nécessaires et d'avoir tout bonnement mal géré le pays. Le dirigeant du COP et ancien gouverneur de la banque centrale, Winston Dookeran, affirmait que son parti œuvrerait à la sûreté et à la sécurité, au développement de l'économie, à la justice et au bien-être des citoyens et qu'il donnerait un nouveau visage à la gouvernance.

Après des meetings de campagne tumultueux, le scrutin s'est déroulé dans le calme. En tout, 69,45 % du million d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a déclaré que les élections avaient été libres, régulières et transparentes. Toutefois, elle a recommandé le choix de bureaux de vote plus grands de manière à éviter les engorgements, et des mesures pour faciliter l'accès aux personnes handicapées.

Les résultats définitifs ont donné 29 sièges au Partenariat du peuple et les 12 autres au PNM. En tout, 12 femmes ont été élues.

Le 26 mai, Mme Persad-Bissessar est officiellement devenue la première femme Premier ministre du pays. Elle a prêté serment lors d'une cérémonie d'investiture conduite par le Président George Maxwell Richards.

Le Sénat est une chambre nommée dont le renouvellement doit intervenir en juin 2010 (voir note 2). Il compte huit femmes sur un total de 31 membres.

Le 18 juin, la nouvelle Chambre des représentants a tenu sa première séance et élu l'ancien sénateur Wade Mark à sa présidence. Le même jour, Mme Persad-Bissessar a nommé M. Timothy Hamel-Smith, avocat, à la présidence du Sénat.

Note 1:

Le Partenariat du peuple regroupait les partis suivants :

- Congrès national uni (UNC),
- Congrès du peuple (COP),
- Organisation du peuple de Tobago (TOP),
- Mouvement pour la justice sociale (MSJ) et
- Comité d'action nationale mixte (NJAC).

Note 2:

Seize sénateurs sont nommés par le parti majoritaire à la Chambre des représentants et six autres par le parti d'opposition. Le Président nomme neuf sénateurs indépendants.

Résultats des élections et statistiques électorales

▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	1 040 127	
Votants	722 322	69,45 %

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Nombre de femmes
"Partenariat du peuple"	29	6
Mouvement national populaire (PNM)	12	6
Total	41	12

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	30	
Femmes	12	28,57 %
Total	42	

Note :

La "répartition des sièges par sexe" concerne les 42 membres de la Chambre des Représentants (41 membres élus au scrutin direct, plus le Président), M. Wade Mark, qui ne faisait pas partie des membres élus au suffrage direct, est devenu membre de la Chambre parce qu'il a été élu à sa présidence.

TUVALU

Parlement de Tuvalu

Nom du parlement (générique / traduit)	Palamene o Tuvalu / Parlement de Tuvalu
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	15 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	16 septembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 7 circonscriptions plurinominales (2 sièges) correspondant aux 7 îles de plus de 1 000 habitants
- 1 circonscription uninominale correspondant à l'autre île habitée

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct majoritaire simple.

Dans les circonscriptions élisant deux membres, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen de Tuvalu
- présence dans le pays le jour du scrutin

Interdiction: condamnation à mort, peine de prison de plus d'un an, maladie mentale, fraude électorale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen de Tuvalu
- résidence permanente dans le pays et participation active aux

activités de l'île

Inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, faillite non réhabilitée, maladie mentale, condamnation à mort, peine de prison de plus d'un an

▶ **Incompatibilités**

- fonctions publiques

▶ **Conditions de candidature**

- les candidats doivent être présentés par au moins 3 électeurs

- au moins 21 jours avant la date du scrutin est publiée dans chaque circonscription une liste des candidats

- comme il n'existe pas de parti politique reconnu, chaque candidat est considéré comme indépendant et responsable de sa propre campagne électorale

Contexte et déroulement des élections

Le 13 août 2010, le Parlement a été dissous en vue des élections générales fixées au 16 septembre.

Au lendemain des dernières élections tenues en août 2006, le Parlement avait élu M. Apisai Ielemia Premier ministre. Celui-ci avait ensuite constitué un gouvernement de huit membres. Sous son autorité, le pays, qui compte 11 000 habitants, a connu la stabilité politique.

Aux élections de 2010, 26 candidats, dont les 15 parlementaires sortants, étaient en lice pour les 15 sièges à pourvoir. Les partis politiques n'existant pas aux Tuvalu, tous les candidats se présentaient sans étiquette.

Un certain nombre de responsables publics ont démissionné de leurs fonctions pour se présenter aux élections. Parmi eux, figurait M. Enele Sopoaga, ancien Ambassadeur des Tuvalu auprès de l'ONU, qui avait attiré l'attention du monde entier durant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue en 2009 à Copenhague en proposant que le traité de l'ONU soit modifié pour que tous les pays soient tenus de ne pas dépasser un réchauffement de 1,5 ° Celsius au-dessus des niveaux préindustriels, ce qui avait finalement été rejeté. La majeure partie du principal îlot des Tuvalu n'est qu'à un mètre au-dessus du niveau de la mer à marée haute. Face à une élévation du niveau de la mer de 5,7 mm par an, les Tuvalu risquent de devenir inhabitables d'ici la fin du siècle.

Nombre de candidats ont axé leur campagne sur les changements climatiques. Le Premier ministre lelemia a mis en avant les résultats de son gouvernement et appelé les électeurs à le soutenir pour lui permettre de poursuivre les projets de développement qu'il avait entrepris.

Les électeurs inscrits étaient au nombre de 6 000 et le taux de participation a, semble-t-il, été bon.

Dix des 15 sortants ont été réélus. La plupart des membres du gouvernement l'ont été aussi. Le Vice-Premier ministre, Tavau Teii, a quant à lui perdu son siège. Le Président du Parlement Kamuta Latasi a conservé le sien. M. Sopoaga a fait pour la première fois son entrée au Parlement. Comme lors des élections précédentes, aucune femme n'a été élue.

Le 29 septembre, le Parlement a tenu sa première séance et élu M. Isaia Taeia Italeli, le plus jeune frère du Gouverneur général, Iakopa Taeia Italeli, à sa présidence et M. Maatia Toafa Premier ministre, fonction que ce dernier avait déjà occupée de 2004 à 2006. Il était soutenu par cinq des nouveaux élus, plus trois autres, qui avaient soutenu le gouvernement précédent. Il a pris M. Sopoaga comme Ministre des affaires étrangères.

Le 15 décembre, le Premier ministre, M. Toafa, a fait l'objet d'une motion de censure, trois mois seulement après son entrée en fonctions. Avant le vote de la motion, le Ministre de l'intérieur, M. Willie Telavi, s'était retiré du gouvernement, invoquant un différend sur la politique financière. Le 25 décembre 2010, M. Telavi a été élu Premier ministre par huit voix contre sept, l'emportant sur le Ministre des affaires étrangères sortant, M. Sopoaga. M. Kamuta Latasi, Président du Parlement jusqu'aux élections de 2010, a été réélu.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 008
-----------------------------	-------

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	15	
Femmes	0	0,00 %
Total	15	

VENEZUELA

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea Nacional / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	165 membres - 162 élus au scrutin direct - 3 sièges réservés aux populations autochtones.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	26 septembre 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Election de tous les membres de l'Assemblée nationale.

Système électoral

► Circonscriptions

87 circonscriptions élisent 110 sièges au scrutin majoritaire à un tour, dont:

- 68 circonscriptions élisent chacune un représentant (68 sièges);
- 15 circonscriptions élisent chacune deux représentants (30 sièges);
- 4 circonscriptions élisent chacune trois représentants (12 sièges).

Pour les 52 sièges élus à la représentation proportionnelle, on trouve 24 circonscriptions élisant chacune plusieurs représentants, correspondant aux états et au District fédéral, comme suit:

- 4 circonscriptions élisent chacune trois représentants (12 sièges);
- 20 circonscriptions élisent chacune deux représentants (40 sièges).

► Mode de scrutin : Mixte

- 110 membres sont élus au scrutin majoritaire
- 52 autres élus au scrutin à listes bloquées avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt

En outre, trois sièges sont réservés à la communauté autochtone. Ces sièges sont pourvus lors d'élections distinctes à l'issue desquelles la liste comprenant le plus grand nombre de voix valides est déclarée élue.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote obligatoire, sauf dans certains cas particuliers.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen vénézuélien de naissance et étrangers ayant vécu au Venezuela pendant 10 ans avant les élections.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- vénézuélien de naissance ou naturalisation, avec un minimum de 15 ans de résidence dans le pays
- Résidence dans la région pendant quatre années sans interruption

▶ **Incompatibilités**

- Le Président de la République, le Vice-Président, les ministres, le chef du cabinet du Président de la République, les directeurs d'institutions autonomes ou d'entreprises d'Etat dans les trois mois qui suivent de leurs fonctions
- Les Gouverneurs et secrétaires des Bureaux des Gouverneurs, secrétaires d'Etat et personnalités occupant un rang équivalent dans la district de la capitale dans les trois mois qui suivent la cessation de leurs fonctions
- Les magistrats municipaux, les agents de l'Etat et fonctionnaires nationaux, les fonctionnaires affectés à des instituts autonomes, lorsque l'élection a lieu dans leur juridiction, sauf dans les cas où le poste est temporaire ou subalterne, a une fonction d'enseignement ou un but académique.

▶ **Conditions de candidature**

- Présentation à l'initiative de la personne concernée
- Présentation par un parti politique
- Inscription des candidats sur les listes électorales
- Présentation par un nombre de citoyens au moins égale à ce que prescrit la Constitution ou le parti politique

Contexte et déroulement des élections

Le 14 avril 2010, la Commission électorale nationale (CNE) a annoncé des élections législatives pour le 26 septembre, trois mois avant la fin de la législature du Parlement sortant, prévue en décembre 2010. Les 165 sièges de l'Assemblée nationale étaient en jeu.

Les élections précédentes (décembre 2005) avaient été boycottées par les

trois principaux partis d'opposition - Action démocratique (AD), Projet Venezuela (PRYZL) et le Parti social-chrétien (COPEI) - et avaient été marquées par un faible taux de participation - 25 %, contre 56 % en 2000. Le Mouvement de la cinquième république (MVR) du Président Hugo Chavez et de ses alliés avait remporté une victoire écrasante avec 161 sièges sur 167. D'autres candidats soutenant le Président, au pouvoir depuis 1999, s'étaient partagé le reste des sièges.

Les élections de 2010 étaient régies par une nouvelle loi électorale adoptée par l'Assemblée nationale en juillet 2009 (" Ley de Procesos Electorales "). Cette loi contient des dispositions censées favoriser les principaux candidats et partis politiques (voir note 1). Elle assouplit également les conditions pour être électeur, en autorisant les étrangers de plus de 18 ans vivant au Venezuela depuis plus de 10 ans à s'inscrire sur les listes. Au titre de la précédente loi électorale, il fallait être Vénézuélien de naissance pour pouvoir voter. La loi a été publiée au Journal officiel en août 2009. Le même mois, l'Assemblée nationale a adopté une autre loi autorisant la CNE à redécouper les circonscriptions électorales à tout moment. Selon les alliés du Président Chávez, les nouvelles circonscriptions favoriseraient les autochtones et d'autres groupes marginalisés. Quant aux dirigeants de l'opposition, ils ont fait valoir que la CNE modifierait les circonscriptions de manière à accroître la représentation du parti au pouvoir. Les circonscriptions utilisées lors des élections de 2010 auraient accordé une plus grande représentation par habitant aux états dans lesquels le Président Chávez disposait d'un fort soutien. La même loi réduisait le pourcentage de sièges pourvus au titre du système de représentation proportionnelle, ceux-ci passant de 40 à environ 30 pour cent, soit 25 sièges sur 165.

En juin 2009, 11 partis de l'opposition ont formé la Coordination de l'union démocratique (MUD), en vue des élections législatives de 2010. La Coordination était dirigée par le Président du COPEI, M. Luis Ignacio Planas. En avril 2010, la MUD était composée de 50 partis et groupes. Les principaux partis étaient le COPEI, l'AD, le Mouvement pour le socialisme, le Parti de la Cause radicale (" La Causa Radical ") et du drapeau rouge, Un nouveau temps (Nuevo Tiempo), La justice d'abord (Primero Justicia), Pour la démocratie sociale (PODEMOS) et Des comptes clairs (Cuentas Claras).

Aux élections de 2010, 6 411 candidats étaient en lice. Le Président Chávez dirigeait le Parti socialiste uni du Vénézuéla (PSUV). Il affrontait la MUD.

Le Président Chávez, bien qu'il ne fût pas candidat aux législatives, a

dominé la campagne du PSUV. Il a accusé les partis de l'opposition de servir les intérêts des nantis et du Gouvernement américain. Il a exhorté les électeurs à continuer à soutenir la " Révolution bolivarienne ". Chávez a déclaré que son objectif était de remporter la majorité des deux tiers à la nouvelle Assemblée nationale, soit la majorité requise, entre autres, pour modifier la Constitution, nommer et limoger les membres de la Cour suprême de justice et de la CNE, et créer et abolir les commissions permanentes de l'Assemblée nationale.

Le Président Chávez aurait été critiqué au sujet des pénuries d'eau et d'électricité qui frappent le pays depuis fin 2009, et de la hausse du taux de criminalité (entre 13 000 et 16 000 personnes ont été assassinées depuis 2009).

La MUD a promis de rétablir une Assemblée nationale "plurielle" et de limiter l'ingérence de l'exécutif, pour permettre aux Vénézuéliens de vivre et de progresser en paix. Le parti s'est engagé à faire de l'Assemblée nationale un lieu de dialogue, de tolérance et de consensus pour trouver des solutions aux problèmes du pays, afin de garantir à tous les citoyens une meilleure vie.

La MUD comptait parmi ses candidats des adversaires déclarés du Président Chávez, comme Mme Maria Corina Machado et M. Enrique Mendoza, dirigeant de la Coordination démocratique (CD, ancienne alliance de l'opposition). En 2004, Súmate, organisation non gouvernementale, alors dirigée par Mme Machado, avait lancé une pétition à laquelle était associée le CD, qui visait à révoquer le Président Chávez. Mme Machado a par la suite été accusée de trahison et de conspiration. Elle a exhorté les électeurs à rejeter le " communisme à la cubaine ".

Parmi ses principaux candidats, la MUD comptait aussi M. Iván Simonovis, ancien chef de police purgeant une peine de prison pour avoir participé à un coup d'Etat en 2002, et Manuel Rosales, dirigeant du parti Un nouveau temps, qui s'était présenté contre M. Chávez aux élections présidentielles de 2006 et vit depuis en exil au Pérou.

Sur les quelque 17 millions d'électeurs inscrits, 66,45 % se sont rendus aux urnes, soit une progression considérable par rapport aux 25 % enregistrés en 2005.

Le PSUV a remporté 46 % des voix et 95 % des 165 sièges. Avec ses trois alliés,

qui ont chacun remporté un siège (voir note 2), le camp du Président a remporté 98 sièges. Il lui en a pourtant manqué 12 pour obtenir la majorité des deux tiers. La MUD a remporté 48 % des suffrages, mais n'a obtenu que 65 sièges, essentiellement en raison du découpage électoral utilisé aux élections de 2010 (voir note 3). Un autre parti d'opposition, Patrie pour tous (Patria Para Todos), a remporté deux sièges avec 2,9 % des voix.

Mme Machado et M. Mendoza du MUD ont remporté le plus de voix au niveau national et ont été élus au Parlement.

Le 5 janvier 2011, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première séance et élu M. Fernando Soto Rojas (PSUV) à la présidence.

Note 1 :

La nouvelle loi prévoit un scrutin "jumelé" (morochas) selon lequel deux partis différents peuvent désigner un même candidat : une fois pour une liste de parti et une fois en tant que candidat d'une circonscription (majorité).

Note 2 :

Les alliés du PSUV qui ont remporté des sièges étaient le Parti communiste du Venezuela (PCV), ainsi que deux partis représentant la communauté autochtone : le CONIVE, Conseil national indien du Venezuela, et la Fondation pour la formation, l'intégration et la dignité.

Note 3 :

Les résultats des élections de 2010 ont montré que la MUD avait obtenu davantage de voix dans les six circonscriptions disposant du plus nombre d'électeurs - Zulia, Miranda, Carabobo, Lara, Aragua et le District métropolitain, qui comprend 9 319 360 d'électeurs inscrits (52 % des électeurs). Toutefois, ces circonscriptions n'élisent que 64 membres sur 165 (39 %) à l'Assemblée nationale.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	17 575 975	
Votants	11 679 235	66,45 %

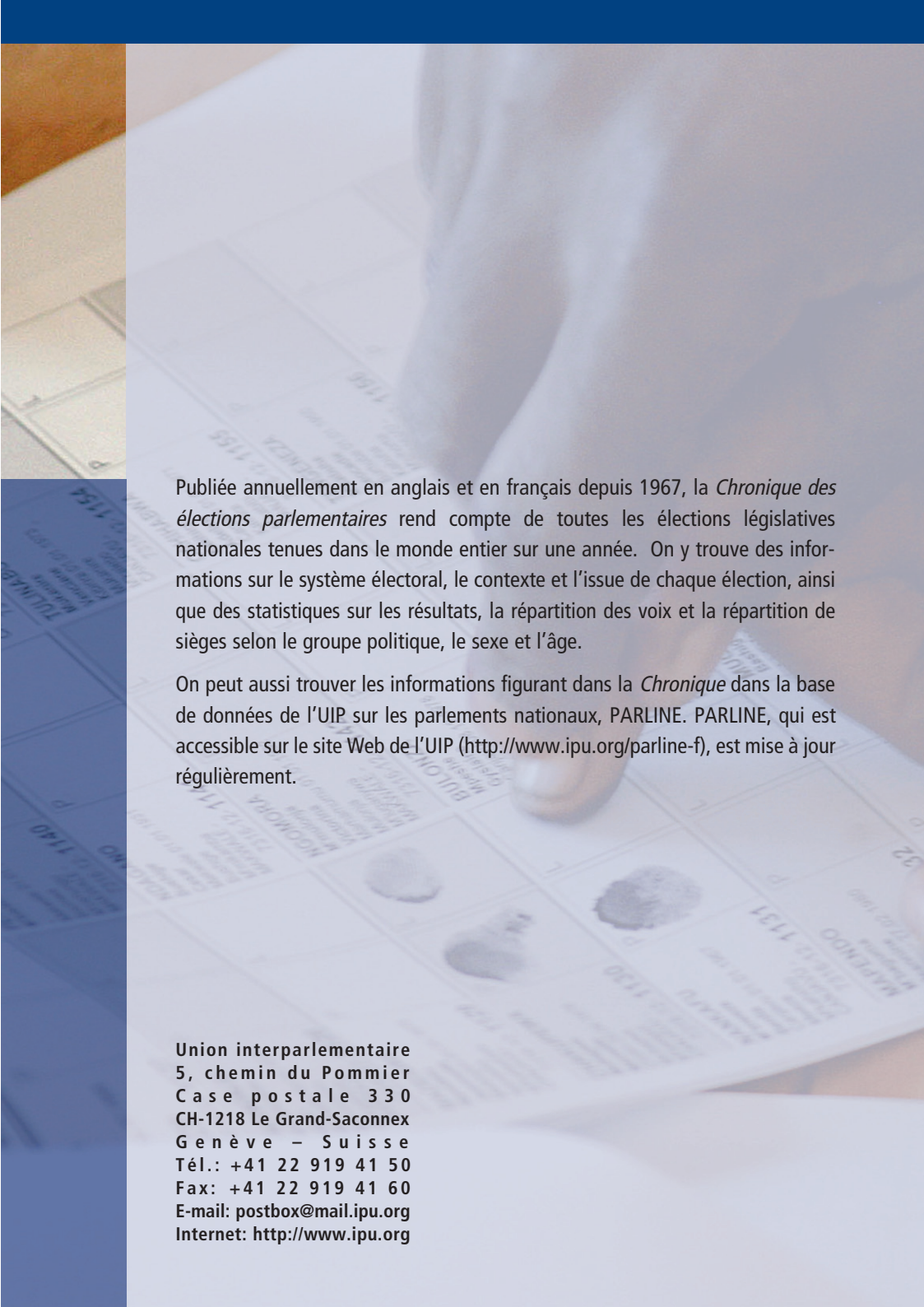
► Répartition des sièges par formation politique

Parti socialiste uni du Venezuela (PSUV) et ses alliés	98
Parti socialiste uni du Venezuela (PSUV)	95
Parti communiste du Venezuela (PCV)	1
CONIVE, Conseil national indien du Venezuela*	1
Fondation pour la formation, l'intégration et la dignité*	1
Coordination de l'union démocratique (MUD)	65
Un nouveau temps	10
La justice d'abord	10
Action démocratique (AD)	8
Parti social-chrétien (COPEI - Comité d'organisation politique électorale indépendante)	5
Pour la démocratie sociale (PODEMOS)	2
Des comptes clairs (Cuentas Claras)	1
La Cause radicale (La Causa Radical)	1
Projet Venezuela (PRYZL):	1
Mouvement autochtone autonome de l'Etat de Zulia*	1
La patrie pour tous (PPT)	2
Total	165

*Ces sièges sont réservés aux populations autochtones.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	137	
Femmes	28	16,97 %
Total	165	



Publiée annuellement en anglais et en français depuis 1967, la *Chronique des élections parlementaires* rend compte de toutes les élections législatives nationales tenues dans le monde entier sur une année. On y trouve des informations sur le système électoral, le contexte et l'issue de chaque élection, ainsi que des statistiques sur les résultats, la répartition des voix et la répartition de sièges selon le groupe politique, le sexe et l'âge.

On peut aussi trouver les informations figurant dans la *Chronique* dans la base de données de l'UIP sur les parlements nationaux, PARLINE. PARLINE, qui est accessible sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org/parline-f>), est mise à jour régulièrement.

Union interparlementaire
5, chemin du Pommier
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
Tél.: +41 22 919 41 50
Fax: +41 22 919 41 60
E-mail: postbox@mail.ipu.org
Internet: <http://www.ipu.org>